

# Table des matières

	Page
1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat .....	3
2. États financiers selon les normes IPSAS et notes.....	15
3. Introduction à la lecture du document.....	43
4. Projet de budget par politique publique et par programme .....	49
– Synthèse des priorités par politique publique	
– département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
5. Projet de budget en francs par politique publique et programme .....	331
 <b>Annexes :</b>	
Liste des programmes par département.....	395
Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique ....	399
Effectifs par politique publique et par département .....	407
Subventions accordées .....	411



## 1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat



Mesdames et Messieurs les députés,  
Le projet de budget 2011 que le Conseil d'Etat a l'honneur et le plaisir de vous soumettre<sup>1</sup> est, pour la première fois, construit par politique publique, par programme et par prestation, concrétisant ainsi la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) adoptée par votre Grand Conseil le 15 mars 2009.

## 1. Une rupture fondamentale : le budget par politique publique et par programme

Ce budget marque une rupture importante dans la façon dont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sont amenés à appréhender l'élaboration et le vote du budget. L'approche se fait désormais dans une perspective plus stratégique qu'opérationnelle. Le budget de l'Etat est décliné, selon les différents domaines de l'action publique, en 16 politiques publiques, recouvrant 61 programmes et 177 prestations. La référence n'est donc plus, comme par le passé, l'organisation administrative de l'Etat, avec ses départements et leurs différents organigrammes (en termes comptables, les fameux « centres de responsabilité »).

Toutefois, l'essentiel n'est pas là. La véritable innovation de ce budget est de formuler les différents programmes en objectifs, avec des indicateurs mesurant l'efficacité et l'efficience, et des valeurs-cibles pour chacun de ces indicateurs. D'une certaine manière, cela représente une extension aux directions générales du « petit Etat » du contrat de prestations, jusqu'ici réservé aux organismes subventionnés.

### Introduction à marche forcée

Vous vous en souviendrez sans doute, le Conseil d'Etat avait souhaité que la transition vers le budget par programme s'effectue de manière plus graduelle, dans un premier temps sous la forme d'une annexe au budget ordinaire, de manière à s'assurer d'une bonne maîtrise d'une opération qui exige un travail considérable, à la fois conceptuel, comptable et informatique. Cette prudence était aussi motivée par les nombreuses réformes initiées par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil en matière de gestion administrative et financière, dont la mise en œuvre exigeait un très fort engagement des collaborateurs concernés. L'option choisie par le Grand Conseil a l'avantage, nous en convenons aisément, d'accélérer de deux ans la mise en œuvre du processus. Elle offre également la possibilité de faire coïncider l'approche stratégique par politique publique et par programme avec l'introduction

du programme de législature, complétant et détaillant les grands axes présentés dans le cadre du traditionnel discours de Saint-Pierre. Toutefois, l'introduction immédiate du budget par programme a l'inconvénient d'aboutir à une première mouture encore très perfectible. Malgré les efforts considérables des nombreux acteurs du processus, le Conseil d'Etat prend acte que de nombreuses améliorations devront encore être apportées, afin que la nouvelle présentation du budget puisse être considérée comme entièrement satisfaisante. L'on ne peut exclure que la définition des programmes et la répartition des charges devront encore, ici et là, être modifiées. Le choix et la pertinence des indicateurs feront certainement l'objet d'un examen attentif des organes de surveillance et des commissions concernées du Grand Conseil. Le problème délicat du rapprochement entre la feuille de route du programme de législature et sa matérialisation dans les budgets, année après année, devra certainement trouver une forme plus systématique. A l'image de la rupture introduite dans les comptes lors de l'adoption des normes IPSAS, il en résultera quelques complications pour comparer les données d'une année à l'autre. Enfin, la Commission des finances devra également indiquer l'évolution qu'elle souhaite voir quant à la l'étendue et à la densité d'information des différents textes de présentation.

Mais ce qui importe, en fin de compte, c'est que le défi a été relevé. Nous tenons à remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont œuvré dans ce sens, en particulier la Direction générale des finances de l'Etat, la Direction administrative et financière du DCTI, les directions départementales des finances et le contrôle interne, les secrétaires généraux, mais aussi l'ensemble des cadres qui, dans les directions opérationnelles, ont travaillé d'arrache-pied afin de respecter les ambitieux délais fixés par le Grand Conseil.

### Bouquet de réformes bientôt noué

L'année 2011 marquera la fin d'une réforme complète de la gestion financière de l'Etat, qui comprend notamment :

- L'application des normes IPSAS aux états financiers de l'Etat et des grandes régies publiques pour les comptes 2010 (présentation d'états financiers consolidés en avril 2011);
- la gestion centralisée des liquidités;
- le budget par programme et prestation;
- le début de la mise en œuvre du nouveau modèle des comptes des collectivités publiques (MCH2).

<sup>1</sup> Le projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2011 a été déposé devant le Grand Conseil le 8 septembre 2010.

Ces multiples réformes, dont nous n'avons cité que les principales, aboutissent à des états financiers assurant une plus grande transparence et donnant une meilleure vision de la réalité économique (« fair value »). Elles donnent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil la possibilité de prendre des décisions sur l'allocation des ressources disponibles en pleine connaissance de cause. Elles contribuent au respect du budget voté et enfin, surtout, à une gestion économe et efficace des deniers publics.

Pour parachever le travail accompli, le Conseil d'Etat présentera donc au Grand Conseil, au cours des prochains mois, une nouvelle Loi sur la gestion administrative et financière, qui inscrira de manière cohérente, ordonnée et exhaustive, les nouveaux paramètres de gestion financière. En parallèle, la nouvelle organisation de la fonction finance, soit le partage rationnel des tâches entre la Direction générale des finances de l'Etat, la Direction des investissements et les directions financières départementales, sera fixée par le Conseil d'Etat.

## 2. Garantir l'équilibre à moyen terme

Lors de la précédente législature, le Conseil d'Etat a fondé sa stratégie de retour à l'équilibre structurel sur un objectif de maintien du taux de croissance annuel des charges ordinaires à 1%. Les efforts d'efficience et les plans de mesures ont largement permis de financer les nouvelles prestations, notamment pour la formation, la justice, la sécurité et l'ouverture de nouveaux EMS.

Cet effort de discipline budgétaire est intervenu simultanément à une croissance spectaculaire de l'économie genevoise qui a induit une augmentation inaccoutumée des recettes fiscales. Il a dès lors permis d'absorber le déficit structurel, les effets de la péréquation financière inter-cantonale, et de présenter des résultats records en 2007 et en 2008. En conséquence, la dette a diminué de près de 2 milliards de francs et l'Etat a pu constituer une réserve conjoncturelle de 905 millions.

La crise économique et financière de 2008 a cependant conduit le Conseil d'Etat à opérer un tournant stratégique dans le cadre du budget 2009. Il a alors clairement donné la priorité à la santé de l'économie et à l'amélioration des conditions-cadre, plus qu'à la réduction de la dette. Cette option a conduit à relever le plafond de la croissance des charges de 1% à 2% et à prévoir un volume d'investissements sans commune mesure avec la situation prévalant

depuis le début des années 2000. Elle a encore conduit à une baisse d'impôt très conséquente et immédiate, destinée à préserver le pouvoir d'achat des familles, un choix plébiscité par le peuple genevois en septembre 2009.

### Cap respecté

Le Conseil d'Etat avait mesuré le risque à court terme de cette stratégie. Il lui a donc fixé une limite: les déficits cumulés aux comptes ne devront en aucun cas excéder le montant inscrit dans la réserve conjoncturelle. Cette contrainte sera évidemment plus facile à respecter si l'équilibre des comptes 2010 se confirme.

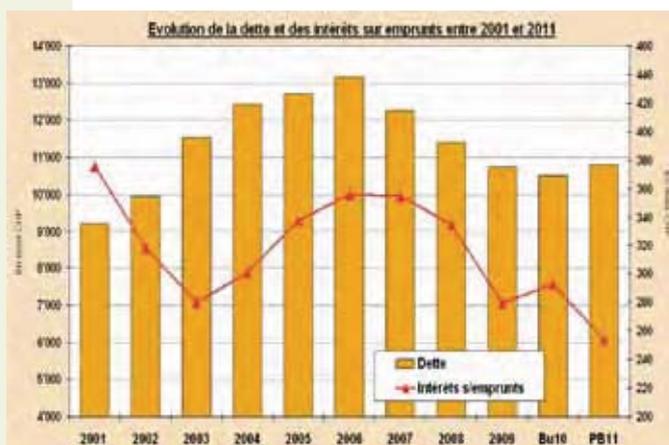
Constatant que la crise a eu des effets moins graves que prévu et que l'économie reprend une pente ascendante, le Conseil d'Etat a établi dans son programme de législature du 7 juin 2010 les nouvelles règles propres à assurer l'équilibre financier à moyen terme: *« Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public. »* Relevons au passage que cet objectif est plus ambitieux que la prévision du Département fédéral des finances (août 2010) qui table encore pour les cantons sur un solde cumulé de -827 millions (-1,613 millions pour la Confédération) dans les comptes 2012.

#### Le projet de budget 2011 en bref:

Revenus de fonctionnement :	7'572,1 millions
Charges de fonctionnement :	7'791,8 millions
Résultat net :	-219,7 millions

L'objectif fixé par la feuille de route du programme de législature est de prévoir au budget 2011 un déficit inférieur à celui inscrit au budget 2010. Le projet de budget 2011 - provisoire dans la mesure où les recettes feront l'objet d'une nouvelle estimation cet automne - se situe pleinement dans la cible. Le déficit projeté est inférieur de 138,1 millions à celui inscrit dans le budget voté pour 2010 et la croissance globale des charges est de 2%. On relèvera au passage que la plupart des cantons romands annoncent des taux de croissance des charges nettement supérieurs à 2%.

La dette, qui devrait encore diminuer cette année, progressera légèrement pour atteindre vraisemblablement 10,8 milliards à la fin de l'année 2011.



L'atteinte de l'objectif était compliquée par la très faible croissance des recettes fiscales (1%) qui caractérise le budget 2011 et qui est expliquée ci-après. Pour respecter le cadre budgétaire tout en concrétisant énergiquement les intentions formulées dans le programme de législature, le Conseil d'Etat a opportunément bénéficié d'une recette de 235 millions de francs pour la réévaluation de la valeur des terrains du PAV qui seront déclassés l'année prochaine. Cette opération permet d'arriver à une croissance des revenus de 4%, soit un peu supérieure à la moyenne des vingt dernières années. Cet apport exceptionnel ne se reproduira pas en 2012, mais il devrait être compensé par une augmentation des recettes fiscales plus proche de la normale.

Le Conseil d'Etat a également profité d'une faible inflation projetée et de certaines baisses de charges qui échappent, par nature, à sa volonté (intérêts, provisions, péréquation intercantonale). Cette réduction ne se reproduira pas en 2012, les intérêts de la dette en particulier reprenant une courbe ascendante.

Les traditionnels tableaux qui répartissent revenus et charges illustrent bien la création de cette marge de manœuvre et son utilisation :

#### Ensemble des revenus de fonctionnement

Millions de francs	C 2009	B 2010	PB 2011	Ecart PB 2011 - B 2010	
Impôts	5'838.2	5'262.4	5'314.2	+51.8	+1.0%
Patentes et concessions	13.5	14.4	14.4	+0.0	+0.0%
Revenus des biens	517.3	368.2	635.8	+267.6	+72.7%
Recettes diverses	737.8	648.7	605.7	-43.0	-6.6%
dont dissolutions provisions	351.2	248.9	225.9	-23.0	-9.2%
Parts à des recettes sans affectation	586.0	550.1	556.8	+6.7	+1.2%
dont parts cantonales à des impôts fédéraux	349.3	335.8	336.3	+0.5	+0.1%
Dédommagements de collectivités publiques	170.4	147.3	135.4	-11.9	-8.1%
Subventions acquises	290.9	286.8	309.8	+23.0	+8.0%
<b>Total des revenus</b>	<b>8'154.1</b>	<b>7'277.8</b>	<b>7'572.1</b>	<b>+294.3</b>	<b>+4.0%</b>

#### Ensemble des charges de fonctionnement

Millions de francs	C 2009	B 2010	PB 2011	Ecart PB 2011 - B 2010	
Charges de personnel	2'081.9	2'095.0	2'168.5	+73.5	+3.5%
Dépenses générales	435.4	418.8	425.0	+6.2	+1.5%
Intérêts passifs	301.0	312.6	275.0	-37.6	-12.0%
Amortissements, provisions, irrécouvrables	913.2	629.2	611.1	-18.1	-2.9%
dont provisions	397.1	206.4	177.0	-29.4	-14.2%
Parts et contributions sans affectation	530.9	469.4	489.1	+19.7	+4.2%
Dédommagements à des tiers	212.6	158.3	161.7	+3.4	+2.1%
Subventions accordées	3'356.6	3'552.4	3'661.4	+109.0	+3.1%
<b>Total des charges</b>	<b>7'831.6</b>	<b>7'635.7</b>	<b>7'791.8</b>	<b>+156.1</b>	<b>+2.0%</b>

Les augmentations des charges de personnel (+3,5%) et des subventions (3,1%) sont en partie compensées par la baisse des intérêts passifs et des provisions. La progression des charges de personnel s'explique par :

- L'indexation (0,5%) et les annuités ;
- le calcul à la baisse de la réduction technique linéaire sur la masse salariale, pour permettre un plus fort taux de consommation des postes accordés ;
- le relèvement progressif des taux de cotisations pour financer les caisses de pension CEH et CIA (+1% dont les 2/3 sont à la charge de l'Etat employeur) ;
- la création de 410 nouveaux postes (soit 3%), attribués pour l'essentiel aux établissements pénitentiaires (nouvelle prison), au corps de police, au pouvoir judiciaire, à la réforme du cycle d'orientation et à l'enseignement post-obligatoire.

S'agissant des subventions, on relèvera le contraste entre la forte augmentation des indemnités, surtout des aides financières, et la croissance modérée des allocations à des tiers, cette dernière s'expliquant principalement par le fait que le budget 2010 était surévalué.

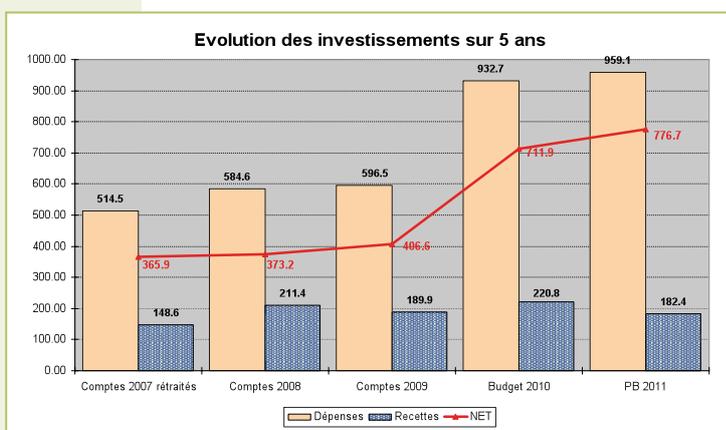
#### Subventions par type

Millions de francs	C 2009	B 2010	PB 2011	Ecart PB 2011 - B 2010	
Indemnités	2'184.5	2'259.6	2'351.4	+91.8	+4.1%
Aides financières	102.1	111.6	120.3	+8.6	+7.7%
Allocations à des tiers	1'036.7	1'152.6	1'159.7	+7.1	+0.6%
Non soumises à la LIAF	33.3	28.6	30.0	+1.5	+5.2%
<b>Total des subventions</b>	<b>3'356.6</b>	<b>3'552.4</b>	<b>3'661.4</b>	<b>+109.0</b>	<b>+3.1%</b>

### 3. Continuité de la politique d'investissements

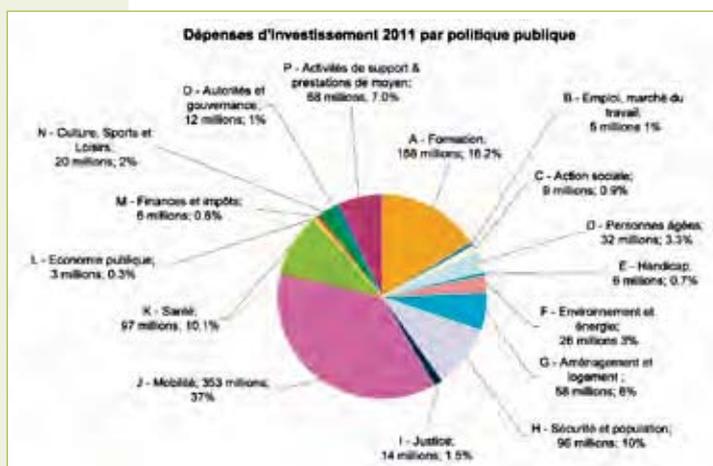
Le total des investissements nets prévus en 2011, qui se monte à 776,7 millions de francs, dépasse le niveau record visé en 2010 d'environ 9%.

Les dépenses culminent à 959,1 millions de francs, et représenteront une progression de près de 3% par rapport au budget 2010, alors que les recettes, qui se montent à 182,4 millions de francs, régressent d'un peu plus de 17%, principalement en raison d'une baisse des subventions attendues de la Confédération. Le projet de budget 2011 confirme la volonté du Conseil d'Etat de doter le canton des infrastructures publiques qui lui permettront de poursuivre durablement son développement.



L'évolution remarquable des investissements, qui a commencé au début de la précédente législature, met en évidence les efforts très importants qui ont été consentis à cet effet et qui se poursuivront ces prochaines années en raison des projets très importants qui sont actuellement en cours ou à venir.

La répartition des dépenses dans les seize politiques publiques montre que près de 75% des

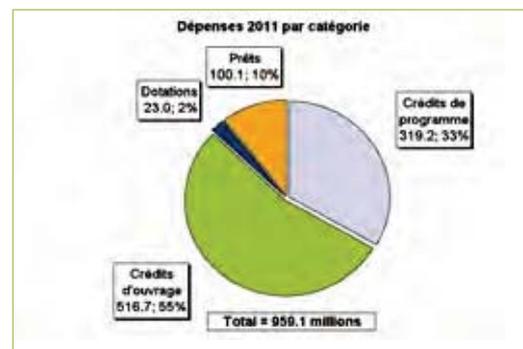


investissements sont concentrés sur un quart d'entre elles, soit par ordre d'importance: la *Mobilité* (37%), la *Formation* (16%), la *Santé* (10%) ainsi que la *Sécurité et la population* (10%). L'accent est mis sur les investissements en lien avec ces quatre politiques publiques majeures, notamment ceux consacrés à la *Mobilité* et qui représentent plus du tiers des dépenses. Ceci traduit la détermination du Conseil d'Etat de doter la région genevoise des infrastructures de transport collectif et individuel qui lui permettront de réaliser au cours des années à venir les divers projets d'agglomération. Les investissements très importants qui sont par ailleurs consentis pour soutenir la *Formation*, la *Santé*, la *Sécurité* ainsi que l'*Aménagement et le logement* s'inscrivent également dans cette perspective de développement régional.

Concrètement, les dix principaux projets inscrits au projet de budget 2011, qui représentent à eux seuls environ 60% du total des dépenses (hors crédits de programme), mettent en évidence les priorités en matière d'investissement.

Loi	Libellé	Politique publique	Montants	% dépenses
10444	CEVA	J - Mobilité	87'300'000	13.6%
H. 1.50	Extension du réseau trams - TCOB	J - Mobilité	76'194'999	11.9%
En cours	Subvention TPG - construction dépôt	J - Mobilité	50'000'000	7.8%
10008	Dotations et achats LUP	G - Aménagement et logement	35'000'000	5.5%
H. 1.50	Extension du réseau trams - TCMC	J - Mobilité	26'132'641	4.1%
9995	CMU 5ème étape	A - Formation	26'000'000	4.1%
10418	CURABILIS	H - Sécurité et population	25'410'000	4.0%
8662	Traversée de Vésenaz	J - Mobilité	20'150'000	3.1%
10668	CENTO RAPIDO	H - Sécurité et population	18'839'000	2.9%
10007	HUG - Nouveau bâtiment des lits	K - Santé	14'000'000	2.2%
	<b>Total des dépenses</b>		<b>379'026'640</b>	<b>59.2%</b>

Plus de la moitié des dépenses totales est affectée aux crédits d'ouvrages, soit aux projets visant à réaliser de nouvelles infrastructures (hors CEVA) afin de soutenir la mise en œuvre des politiques publiques. Les crédits de programmes, qui permettent d'assurer le maintien et le renouvellement du patrimoine administratif existant, représentent un tiers des dépenses. Le solde, soit environ 12% des dépenses, est majoritairement constitué du prêt CEVA, conditionnellement remboursable, et des dotations en faveur des logements d'utilité publique (LUP).



## 4. Perspectives économiques raisonnablement optimistes

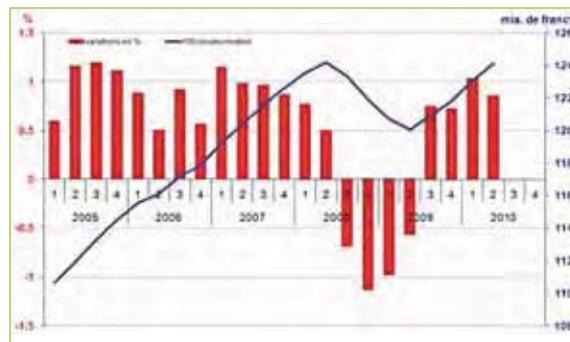
Après la crise financière et économique d'une gravité exceptionnelle qui s'est répandue sur le monde en 2008 et qui a durement sévi en 2009, la reprise s'est généralement avérée plus précoce et vigoureuse que beaucoup ne le prévoyaient. Les interventions massives et résolues, tant des pouvoirs publics que des banques centrales, ont permis d'éviter l'effondrement du système financier planétaire ; elles ont soutenu la consommation et l'investissement dans les économies développées ou émergentes. Dans ces dernières, et notamment en Asie, la crise ne s'est soldée que par un ralentissement marqué de la croissance en 2008, suivi d'une forte reprise. Le redressement de l'économie américaine s'est consolidé, et il en va de même pour celle du Japon. A l'échelon de l'Union européenne, la sortie de crise s'est révélée plus lente et surtout plus contrastée ; les pays du centre et du nord de l'Europe affichent une croissance respectable en 2010, alors que le sud rencontre des problèmes persistants. L'Allemagne, premier partenaire économique de la Suisse, se distingue par une reprise très robuste, avec une augmentation du PIB de 2,2% au deuxième trimestre.

L'intervention des pouvoirs publics a toutefois eu un prix considérable qui, ajouté à la baisse des recettes due à la crise, a dégradé la situation des finances publiques dans toute l'Europe. Les problèmes financiers de plusieurs pays du Sud de la zone euro – conjugués à l'endettement public gigantesque des économies étatsunienne, nippone ou britannique – ont ravivé les craintes concernant le risque souverain. Au cours de ces derniers mois, ces inquiétudes ont provoqué des turbulences sur les marchés financiers. Elles ont finalement alimenté des incertitudes quant à la viabilité de la reprise.

### Économie suisse : vers un retour à la normale

Sortie de la récession au cours du troisième trimestre 2009, l'économie suisse évolue favorablement. A la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2010, la hausse du PIB a atteint 3,4% par rapport à la période correspondante de 2009, qui a marqué le creux de la récession. Selon le SECO, cette croissance robuste repose sur la demande intérieure, et en particulier sur l'augmentation des investissements. Ces données ont amené certains experts à annoncer une croissance largement supérieure à 2% pour l'exercice 2010.

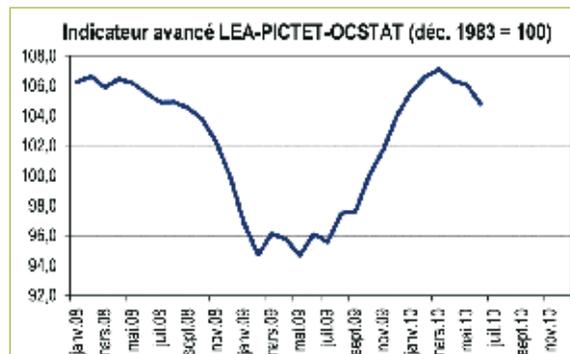
Variations trimestrielles du PIB en %, selon le SECO



Par ailleurs, la situation sur le marché du travail s'améliore, le taux de chômage se repliant continuellement depuis février 2010. L'appréciation du franc, l'abondance des liquidités, la faiblesse du renchérissement ainsi que la politique accommodante de la Banque nationale (BNS) favorisent des taux d'intérêt nominaux historiquement très bas.

### Contexte conjoncturel genevois : mieux que la moyenne suisse

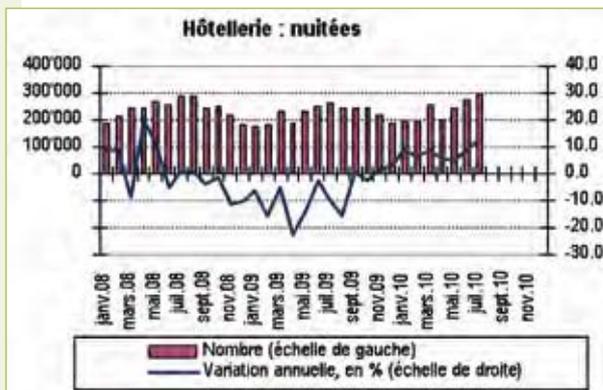
L'économie genevoise est sortie de la récession plus précocement et à un rythme plus soutenu que l'économie suisse. Selon les dernières estimations du Créa, la croissance du PIB cantonal a atteint 4% au 2<sup>e</sup> trimestre par rapport à la période correspondante de 2010, soit un peu plus que le taux de croissance national. Après une récupération rapide du recul de 2009, la croissance devrait toutefois s'infléchir dès le quatrième trimestre, comme l'atteste l'indicateur avancé LEA-PICTET-OCSTAT, qui anticipe l'évolution conjoncturelle pour les six à neuf prochains mois.



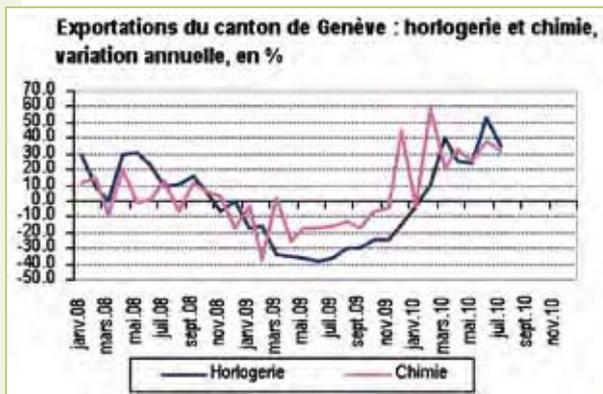
En dernière analyse, la croissance de l'économie est fortement déterminée par la santé des activités qui exportent des biens ou des services. Ce banal constat amène à conserver une certaine prudence. En effet, la santé du secteur bancaire en 2011 est bien difficile à prévoir. Certes, les banques ne sont plus menacées par une crise systémique, et la

gestion de fortune - la branche la plus importante à Genève - a bénéficié de l'afflux d'argent frais malgré l'adoption des standards OCDE. Mais cette évolution très positive, qui n'est pas sans lien avec l'instabilité de l'euro, est pour l'heure compensée par la tendance baissière des bourses. D'autre part les niveaux historiquement bas des taux d'intérêts à court comme à long terme pénalisent l'ensemble de l'activité bancaire. L'enquête conjoncturelle menée chaque année par la Fondation Genève place financière apportera quelques utiles éclairages avant le vote du budget.

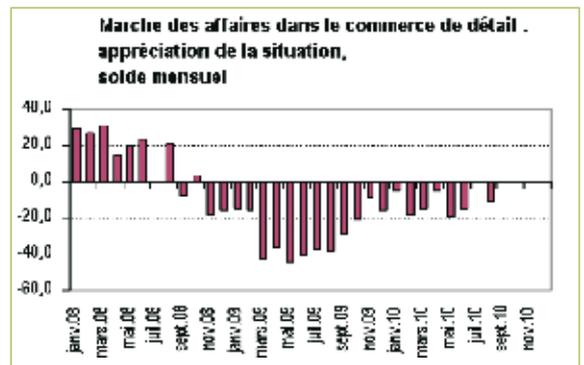
Du côté de la Genève internationale, les difficultés budgétaires des États membres ne devraient pas autoriser la moindre croissance. En revanche, l'hôtellerie a pleinement récupéré des effets de la crise, tout comme le trafic aérien.



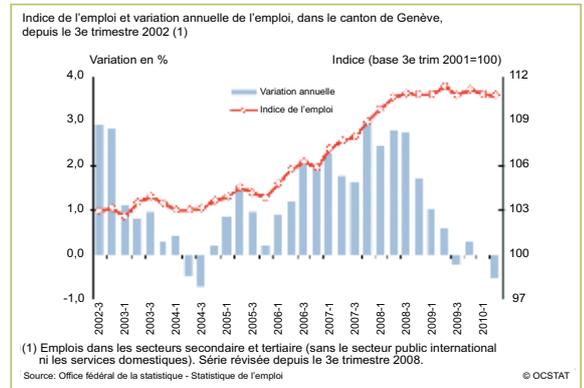
L'effet de récupération le plus spectaculaire s'observe dans l'industrie, avec une reprise marquée des exportations dans les secteurs de l'horlogerie (+35% en glissement annuel en juillet) et de la chimie (+32%).



Concernant l'économie locale, les perspectives du bâtiment et des services immobiliers sont très bonnes, tandis que le commerce de détail et la restauration connaissent encore une situation insatisfaisante en dépit d'une nette amélioration au premier semestre.



Comme dans tout cycle conjoncturel, l'emploi et les salaires ont des évolutions retardées par rapport à l'activité économique. Ainsi, simultanément à la reprise économique, le volume de l'emploi stagne, avec un recul de 0,5%, soit la destruction d'environ 1'400 emplois au deuxième trimestre. En un an, le nombre d'emplois a diminué de 2,4% dans l'industrie et de 0,2% dans le secteur tertiaire, sans impact sur la croissance démographique qui s'est stabilisée à 1,3%. Il n'en demeure pas moins que le nombre d'emplois reste proche des niveaux records atteints au troisième trimestre 2008, après une période de croissance du nombre d'emplois totalement hors du commun (près de 29'000 emplois, soit 10,6% entre 2005 et 2008). Pour sa part, la masse salariale se replie fortement au deuxième trimestre, alors qu'elle était en nette augmentation au premier trimestre.



(1) Emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire (sans le secteur public international ni les services domestiques). Série révisée depuis le 3e trimestre 2008.

Source: Office fédéral de la statistique - Statistique de l'emploi

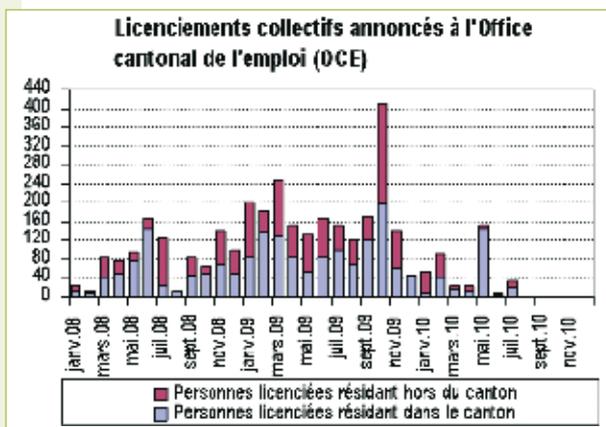
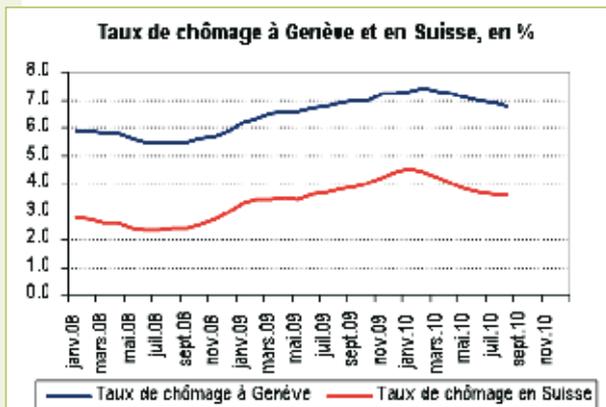
Plusieurs indicateurs sont en revanche nettement plus favorables. Tout d'abord, le taux de chômage, qui diminue lentement depuis le mois d'avril 2010 (7,2% à 6,8%), le nombre insignifiant de licenciements collectifs au cours des derniers mois, la chute spectaculaire du nombre de personnes astreintes à des réductions d'horaire, la reprise du nombre de permis frontaliers et, plus généralement, la bonne tenue de l'indicateur avancé de l'emploi, qui annonce une amélioration de la situation dès cet automne.

## 5. Faible croissance des recettes fiscales

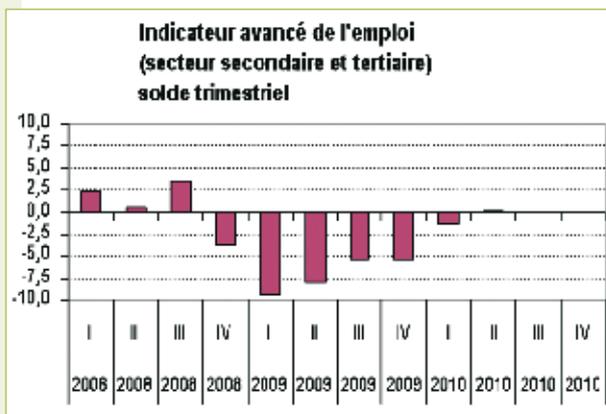
Au cours des dernières années, caractérisées par des phénomènes exceptionnels, des ruptures de tendances et des cassures brutales, les prévisions conjoncturelles se sont généralement avérées fausses. La difficulté des spécialistes à prévoir avec exactitude l'évolution de la conjoncture a fortement péjoré la qualité des prévisions fiscales.

Aujourd'hui encore, les incertitudes sont nombreuses; les avis divergents sur l'évolution future de l'économie mondiale ne rendent pas la tâche plus aisée pour l'année à venir. En outre, pour l'exercice 2011, la prévision est rendue plus délicate encore par l'entrée en vigueur (échelonnée en 2010 et 2011) de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) et par les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral sur l'imposition de certaines catégories de contribuables imposés à la source.

Comme de coutume, le Conseil d'Etat se fonde sur les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) qui, après examen des estimations des différents instituts conjoncturels ou bancaires, fournit trimestriellement des estimations pour les principales variables macroéconomiques. Les dernières données disponibles sont celles de juin 2010 :



	2010	2011
PIB Suisse	2,0%	1,8%
PIB Genève	2,3%	2,0%
Taux de chômage moyen	7,1%	6,8%



Comme chaque année, les estimations fiscales seront réactualisées sur la base de la situation au 30 septembre 2010 et feront l'objet d'un amendement général.

Pour l'impôt des personnes morales, les prévisions sont basées sur un sondage auprès des plus grandes entreprises de la place, représentant près de 50% de la masse fiscale. Le projet de budget s'appuie sur le sondage de janvier 2010 pour l'année en cours et sur une hypothèse de scénario économique. Ces estimations seront remises à jour selon les indications données par les entreprises du panel au mois de septembre 2010.

Les méthodes utilisées pour l'estimation des différents impôts sont détaillées dans les notes annexes du compte de fonctionnement et nous ne nous y arrêtons donc pas plus longtemps. Nous nous contenterons de mettre en relief les principales tendances, les chiffres détaillés

figurant dans le programme M01, « Impôts, taxes et droits ».

Globalement, les impôts sont à peine supérieurs (1%) en 2011 à ce qu'ils étaient en 2010 (5'671 millions contre 5'616 millions). Ils sont évidemment marqués par une forte baisse (-542 millions, soit -8,7%) par rapport aux comptes 2009.

Millions de francs	C 2009	B 2010	PB 2011	Ecart PB 2011 - B 2010	
Personnes physiques (PP)	3'726.9	3'550.3	3'552.9	+2.7	+0.1%
Personnes morales (PM)	1'183.1	1'026.9	1'098.7	+71.8	+7.0%
Part cantonale aux recettes fédérales	375.4	353.6	357.0	+3.5	+1.0%
Impôts immobiliers	467.7	393.2	432.8	+39.6	+10.1%
Droits de succession	308.4	158.0	100.0	-58.0	-36.7%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	88.8	90.3	94.0	+3.8	+4.2%
Autres impôts	63.2	43.8	35.8	-8.0	-18.3%
<b>Total Impôts, taxes et droits</b>	<b>6'213.5</b>	<b>5'616.0</b>	<b>5'671.2</b>	<b>+55.2</b>	<b>+1.0%</b>

L'impôt des personnes physiques est estimé à 3'553 millions, soit à une valeur quasi-identique à celle du budget 2010. Cette stagnation est la conséquence directe, d'une part, de l'entrée en vigueur du dispositif législatif destiné à limiter la charge maximale d'impôts sur la fortune et sur le revenu (-43 millions) et, d'autre part, de l'augmentation de la déduction pour charges de famille de 9'000 à 10'000 francs. De surcroît, l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source pèjore le résultat 2011 d'environ 90 millions.

L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à 1'098,7 millions, dépassant le budget 2010 de 71,8 millions (+7%). Il s'oriente à nouveau à la hausse en raison de la reprise économique qui se traduit par un sensible effet de récupération sur les bénéfices des entreprises, fortement mis à mal en 2009.

La part cantonale à l'IFD s'inscrit en légère hausse de 3,5 millions de francs (+1%) par rapport au budget 2010 et atteint 357 millions. S'agissant des autres recettes fiscales, les impôts immobiliers (impôt immobilier complémentaire, impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, droits d'enregistrement), sont en nette augmentation par rapport au précédent budget. Ils prennent en compte les résultats 2009 qui sont significativement supérieurs à ce qui avait été prévu au budget 2010.

Les droits de successions sont inscrits à 100 millions et sont en recul de 58 millions par rapport au budget 2010, ce dernier étant caractérisé par des successions d'une valeur exceptionnellement élevée.

## 6. Croissance des charges en fonction des politiques publiques

Les graphiques ci-après illustrent la progression des charges par politique publique en millions de francs et en taux d'accroissement. Dans la mesure où le développement des stratégies publiques n'est pas linéaire, ce type de graphique est toutefois plus révélateur sur la durée d'une législature que sur un seul exercice budgétaire.

Si l'on s'en tient à l'évolution exprimée en francs, on constate, comme on pouvait s'y attendre, que ce sont les politiques publiques les plus lourdes financièrement qui connaissent les plus fortes augmentations, même si leur taux de croissance demeure raisonnable. C'est le cas de la *Formation* et de la *Santé*, qui représentent à elles seules 59,1% de la croissance budgétaire.

### L'effet des « poids lourds du budget »

Le Conseil d'Etat a marqué dans ce budget son engagement en faveur de la *Formation* (+50 millions, +2,7%, 120 postes). L'augmentation est due en particulier à la réforme du Cycle d'orientation (63 postes) qui constitue l'une des grandes priorités de la législature, à la croissance des effectifs dans l'enseignement post-obligatoire (40 postes) et aux mécanismes salariaux au sens large (indexation, annuités, cotisation LPP). Par ailleurs, les moyens alloués à l'Université augmenteront de 3,7 millions.

Dans le domaine de la *Santé*, (+42 millions, +3,8%, 87 postes dans les institutions subventionnées), la promotion d'une politique de santé durable et dynamique et la garantie d'accès aux soins amènent l'Etat à accroître son effort par le renforcement de son soutien à l'Hôpital cantonal (+25 millions) pour désengorger les urgences et ouvrir la nouvelle maternité, et à la Fondation pour les soins et l'aide à domicile (FSASD, +4,7 millions) afin de répondre à l'augmentation des besoins.

### Forte croissance des dépenses sociales

Deux « poids moyens » des politiques publiques présentent des taux de croissance très supérieurs à la moyenne: l'*Action sociale* et les *Personnes âgées*.

L'augmentation de l'*Action sociale* (+31 millions, +4,8 %) est la conséquence directe des effets retardés de la crise sur les budgets de l'Hospice général (les autres allocations à des tiers tendent à se stabiliser). D'autre

part, en 2011, le défi du vieillissement de la population (+22 millions,+5,2%) nécessitera un fort engagement réparti entre l'augmentation des subventions et l'ouverture de nouvelles places dans les EMS (ce qui générera la création de près de 330 postes de travail), et l'accroissement du volume des prestations complémentaires.

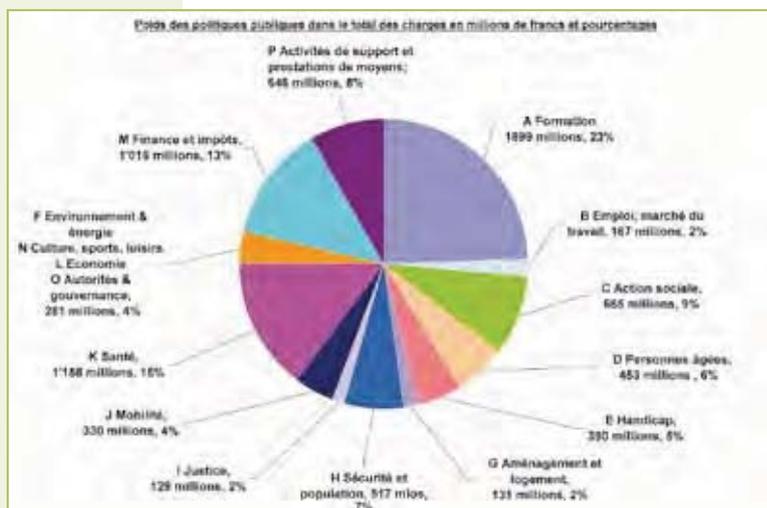
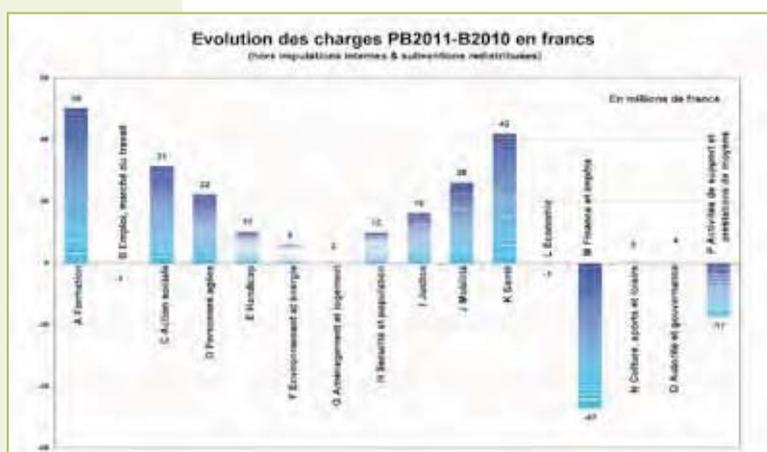
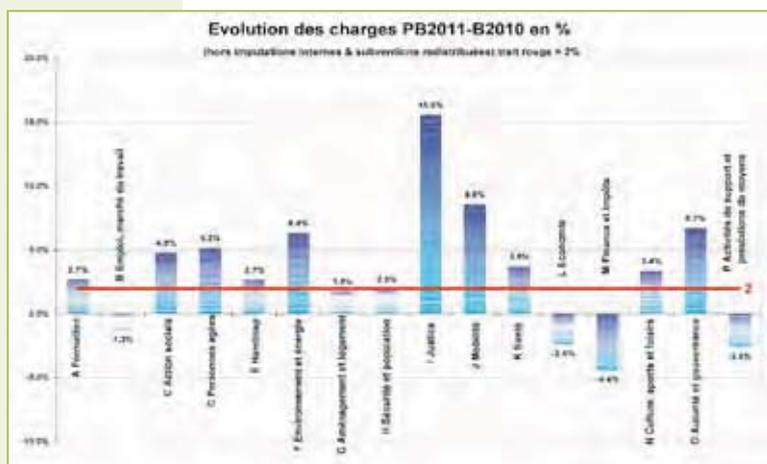
## 225 postes pour la justice et la sécurité

L'adoption des nouveaux codes de procédure par les Chambres fédérales («Justice 2011») entraîne une croissance hors normes des dépenses du pouvoir judiciaire (+16 millions,+15,6%, 69 postes). L'augmentation des moyens mis à disposition de la politique *Sécurité et population* (+10 millions,+2%) traduit imparfaitement l'effort consenti, à savoir la création de 73 postes pour le corps de police (inspecteurs, gendarmes et assistants de sécurité) et de 83 postes pour les établissements pénitentiaires. Cela tient à des mécanismes salariaux moins coûteux et au calendrier des ouvertures des écoles de police et de gardiens de prisons, qui reporte une bonne partie de l'impact financier sur l'exercice 2012.

## Claire priorité à l'environnement

Les politiques publiques *Environnement et énergie* ainsi que *Mobilité* présentent des taux d'accroissement très élevé, à partir d'un budget relativement restreint. Les dépenses en faveur de la *Mobilité* augmentent quatre fois plus vite que la moyenne des dépenses de l'Etat (+26 millions,+8,6%) essentiellement sous l'effet du nouveau contrat de prestations des TPG (15,6 millions) et des amortissements des grands investissements liés aux voies de tramways.

De même, la politique publique *Environnement et énergie* (+6 millions,+6,4%) voit ses disponibilités progresser trois fois plus que la moyenne. Pour 2011, le Conseil d'Etat entend principalement faire face à ses obligations en matière de dépollution des sols contaminés (+13,6 millions de charges) et continuer à accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton (+1,7 million).



## 7. Politique de la Ville

Le découpage de l'action publique en politiques publiques et en programmes comporte de nombreux avantages, mais il présente aussi l'inconvénient d'occulter certaines priorités qui, par nature, sont systémiques et touchent de nombreux programmes. Il en va ainsi de l'élaboration «d'une véritable politique cantonale de la Ville», qui figure dans le discours de Saint-Pierre et dans le programme de législature 2010 - 2013. Pour concrétiser ces objectifs, une délégation à la politique cantonale de la Ville a été créée par le Conseil d'Etat.

La politique cantonale de la Ville désigne l'ensemble des actions spécifiques mises en

œuvre par l'Etat avec le concours des communes (et autres partenaires tels que les fondations, les milieux associatifs, etc.) pour réduire les inégalités territoriales et agir en faveur des quartiers populaires. Elle complète, par une approche territoriale et un partenariat fort, les politiques publiques ordinaires.

La politique de la Ville concerne aussi bien l'école, le logement, l'intégration, la culture, le sport que la sécurité - en particulier avec les postes de policiers-ères de quartier en lien avec PROXIPOL (concept genevois de police de proximité) - sans oublier l'environnement ou le logement. Le contenu précis de cette politique sera présenté à fin 2010 au Parlement, au travers d'un projet de loi.

Ce projet de loi précisera également la gouvernance de la politique cantonale sur un plan stratégique, technique et opérationnel, dans le cadre du partenariat avec les autorités locales et les organismes parapublics. Le milieu associatif, véritable relais vers les populations concernées, doit être pris en compte. Il s'agira également de définir les modalités du cadre contractuel du partenariat Etat- communes en faisant évoluer les déclarations conjointes existantes. Ce « contrat », outre l'engagement des parties, précisera les quartiers concernés, la durée du partenariat, les actions envisagées et le calendrier de réalisation, le plan financier et le processus d'évaluation. Les quartiers relevant de la politique cantonale de la Ville s'inscrivent dans une agglomération transfrontalière. Le projet de loi précisera également les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. L'ensemble des départements seront mobilisés autour des enjeux que constituent la réduction des inégalités et l'amélioration du cadre de vie dans ces quartiers, en vue d'une meilleure cohésion sociale dans nos territoires.

## 8. Conclusion

Pour conclure, Mesdames et Messieurs les députés, notre Conseil se permet d'insister une fois encore sur la profonde rupture qu'amène le présent projet de budget avec la méthodologie antérieure. Il faudra du temps aux uns et aux autres pour se familiariser avec cette approche novatrice qui, en fin de compte, doit permettre une analyse plus pertinente et plus sensée des priorités fixées à l'action publique et des moyens qui y sont alloués. Cette approche doit notamment faciliter l'examen par le Parlement de la façon dont le Conseil d'Etat s'emploie à atteindre les objectifs fixés dans son pro-

gramme de législature au travers des différents programmes et politiques publiques.

Plusieurs facteurs favorables ont permis au Conseil d'Etat de lancer avec force la mise en œuvre du programme de législature, tout en répondant aux besoins sociaux induits par la crise de 2008-2009 et en mettant en place les structures nécessaires à la prise en charge d'un nombre toujours croissant d'aînés. Les collaborateurs et collaboratrices verront leur salaire indexé et recevront leur annuité. L'assise financière de leurs caisses de pension publiques connaît une première phase de consolidation, ce qui constituait aussi une priorité du Conseil d'Etat.

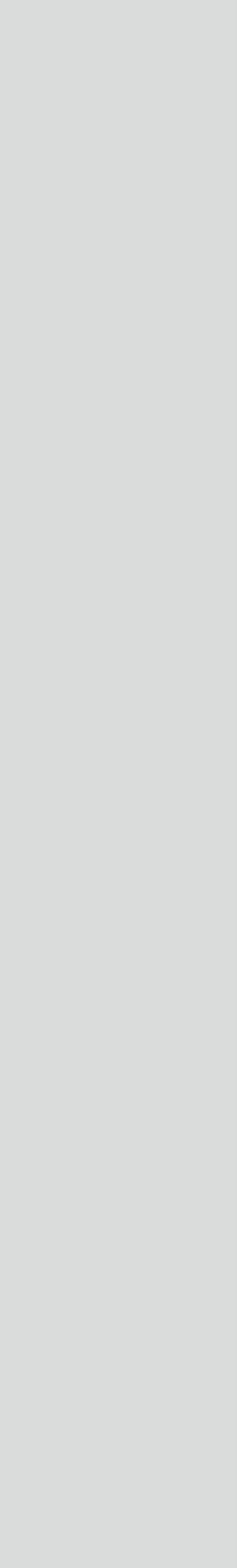
Il reste que ce budget est déficitaire, malgré une recette non récurrente de plus de 200 millions. L'expérience de ces dernières années a montré que les comptes sont généralement nettement meilleurs que les budgets. La vigueur de la croissance en 2010 et la baisse du chômage laissent espérer une croissance un peu plus soutenue des recettes.

Le Conseil d'Etat peut certes s'appuyer sur une réserve conjoncturelle de 905 millions, mais il veillera attentivement à l'évolution de la situation financière au cours des prochains mois afin de prendre les mesures nécessaires de réallocation des ressources si, d'aventure, l'évolution conjoncturelle mettait en cause sa capacité à réaliser le programme de législature tout en assurant l'équilibre financier à moyen terme.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2011.

*Le Conseil d'Etat  
de la République et canton de Genève*

## 2. États financiers selon normes IPSAS et notes



## Etat de la performance financière

### Compte de fonctionnement

	Note	PB 2011	B 2010	Compte 2009
<b>Revenus fiscaux</b>	5	<b>5'671</b>	<b>5'616</b>	<b>6'214</b>
Revenus provenant de contreprestations	6	487	465	482
Subventions reçues	7	304	278	281
Transferts et dédommagements	8	238	247	284
Autres revenus	9	77	94	66
<b>Revenus non fiscaux</b>		<b>1'106</b>	<b>1'084</b>	<b>1'113</b>
Autres produits	10	231	258	433
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>7'008</b>	<b>6'958</b>	<b>7'760</b>
Charges de personnel	11	2'168	2'095	2'082
Dépenses générales	12	425	419	435
Subventions accordées	13	3'661	3'552	3'357
Transferts et dédommagements	14	651	628	668
Autres charges	15	611	629	937
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>7'517</b>	<b>7'323</b>	<b>7'479</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-508</b>	<b>-365</b>	<b>281</b>
Produits financiers	16	564	320	394
Charges financières	17	275	313	353
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>289</b>	<b>7</b>	<b>41</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-220</b>	<b>-358</b>	<b>322</b>

## Etat des variations de l'actif net / situation nette

	Note	Fonds propres affectés	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Fonds propres reportés	Total des fonds propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>		<b>236</b>	<b>905</b>	<b>78</b>	<b>1'736</b>	<b>2'955</b>
Fonds transférés						-
Affectations et attributions	18	15	-358		343	-
Réserve de réévaluation (*)						-
Résultat net de l'exercice					-358	-358
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>		<b>251</b>	<b>547</b>	<b>78</b>	<b>1'721</b>	<b>2'597</b>
Fonds transférés						-
Affectations et attributions	18	3	-220		217	-
Réserve de réévaluation (*)						-
Résultat net de l'exercice					-220	-220
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>		<b>254</b>	<b>327</b>	<b>78</b>	<b>1'718</b>	<b>2'377</b>

(\*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les mouvements de la réserve de réévaluation.

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives. Les résultats projetés au budget 2010 et au projet de budget 2011 sont amortis en totalité au moyen de la réserve conjoncturelle.

# Notes relatives aux états financiers du projet de budget 2011

## 1 La République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève s'étend sur un territoire de 282 km<sup>2</sup> et comptait 460'340 habitants en juillet 2010 (décembre 2009 - 457'628 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) de la République s'établi à CHF 41,6 milliards en 2009 (2008 - CHF 43,7 milliards), avec une économie fortement orientée vers les activités tertiaires.

La République et Canton de Genève assure son action publique par la voix de son Conseil d'Etat et de son Grand Conseil, au moyen d'une organisation structurée en 7 départements, auxquels s'ajoute la Chancellerie, la Constituante, le Pouvoir judiciaire et la Cour des comptes :

- Le Grand Conseil exerce l'autorité législative par la voix d'un Parlement de 100 députés, élus pour quatre ans par le peuple genevois. Selon les principes politiques de la démocratie directe, la Constitution genevoise prévoit que toutes les lois adoptées par le Grand Conseil soient soumises à un référendum facultatif ou obligatoire.
- Le Conseil d'Etat exerce l'autorité exécutive et se compose de 7 magistrats, élus pour quatre ans par le peuple genevois. Le Conseil d'Etat désigne l'un de ses membres à sa présidence, pour une durée d'un an, ainsi qu'un-e Chancelier-ière d'Etat pour la durée de la législature.
- L'administration de l'Etat est divisée en 7 départements, avec à la tête de chacun un Conseiller d'Etat : Département des finances (DF), Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), Département des constructions et technologies de l'information (DCTI), Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), Département de la solidarité et emploi (DSE), Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Le Conseil d'Etat règle les attributions des départements en constituant des offices ou des services, et en leur déléguant les compétences nécessaires.
- L'Assemblée constituante compte 80 membres, élus par le peuple genevois le 19 octobre 2008. Elle a pour mission de proposer une nouvelle Constitution cantonale. Le projet de nouvelle Constitution doit être soumis au vote, au plus tard quatre ans après l'élection de l'Assemblée constituante.
- Le Pouvoir judiciaire réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours). Selon le principe de la séparation des pouvoirs, il remplit sa mission en toute indépendance et ne reçoit aucune instruction ou injonction du pouvoir législatif (Grand Conseil) ou du pouvoir exécutif (Conseil d'Etat). L'autorité du Pouvoir judiciaire est détenue par le Procureur général, élu tous les quatre ans par le peuple genevois.
- La Cour des comptes est chargée du contrôle indépendant et autonome des services et départements de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire, des institutions cantonales de droit public, des organismes subventionnés, ainsi que des institutions communales. La Cour des comptes est élue par le peuple genevois pour une durée de six ans.

La République et Canton de Genève a également un devoir de surveillance sur les communes de son territoire. Néanmoins, elle n'est pas responsable d'éventuels défauts de paiement dans la mesure où les communes jouissent d'une autonomie institutionnelle politique, financière et fiscale.

## 2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers du projet de budget (état de la performance financière, compte d'investissement et état de variation de la situation nette) sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat.

Les dérogations aux IPSAS, édictées par le Conseil d'Etat, sont les suivantes :

<b>IPSAS 25</b> Avantages du personnel <i>Avantages postérieurs à l'emploi</i> <i>Régimes à prestations définies des IPDP</i>	<p>Dans le cadre de la LPP, l'Etat verse des cotisations à des institutions de prévoyance de droit public ("IPDP"), dont les règlements remplissent les critères de régime à prestations définies, selon IPSAS 25.30.</p> <p>IPSAS 25 prescrit des méthodes comptables en considérant les avantages postérieurs à l'emploi comme des engagements de l'entité envers leurs employés. A ce titre, IPSAS 25.60 requiert que l'entité comptabilise l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, ainsi que toute obligation implicite découlant de ses usages. La charge à constater n'est pas nécessairement le montant de la cotisation payée, dans la mesure où un régime à prestation définie, déficitaire, doit faire l'objet d'une provision dans les comptes de l'entité. Cette approche aurait pour conséquence que les IPDP genevoises présentant un degré de couverture inférieur à 100%, devraient faire l'objet d'une provision dans les comptes de l'Etat.</p> <p>Néanmoins, les IPDP genevoises dérogent au principe du bilan en caisse fermée en présentant, selon les cas, des degrés de couverture inférieurs à 100% (calculé selon l'art.44 al.1 LPP), dans la mesure où l'Etat garantit à titre subsidiaire le paiement des prestations dues en vertu de la LPP (art.69 al.2 LPP et art.45 al.1 OPP2). Du point de vue de l'image fidèle, la constatation d'une provision selon IPSAS 25.60 n'apparaît pas pertinente, car les IPDP genevoises n'ont pas l'obligation de résorber intégralement leur découvert.</p> <p>A titre de traitement comptable alternatif, une provision est comptabilisée conformément à la norme IPSAS 19, lorsque des mesures d'assainissement requièrent que l'Etat ait à verser des contributions complémentaires, à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, d'accroissement de taux de cotisation, d'allongement de la durée de cotisation, de prestations moins favorables.</p>
<b>IPSAS 20</b> Information relative aux parties liées	<p>IPSAS 20.34 (b) (ii) requiert de fournir le montant total des rémunérations et avantages accordés par l'entité aux membres proches de la famille des principaux dirigeants (les Conseillers d'Etat, le Chancelier d'Etat, le Procureur général, les Secrétaires généraux, le Sautier et les Directeurs généraux).</p> <p>Cette publication n'est pas requise dans les notes annexes, dans la mesure où l'Etat est le principal employeur du canton et dispose de procédures de recrutement et de traitement salarial transparentes.</p>
<b>IPSAS 3</b> Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs	<p>IPSAS 3.27 et IPSAS 3.47 imposent d'appliquer de manière rétrospective, les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreur. L'entité doit ajuster le solde d'ouverture des éléments affectés par imputation dans les fonds propres.</p> <p>L'Etat applique la méthode rétrospective en imputant dans le résultat (et non dans les fonds propres) l'ajustement relatif aux périodes antérieures. Le montant total de ces ajustements est présenté dans la ligne "Élément d'ajustement" de l'état de la performance financière. Cette dérogation permet de conserver la conformité entre le bilan d'ouverture et les états financiers approuvés par le Grand Conseil lors de la clôture précédente.</p>
<b>IPSAS 17</b> Immobilisations corporelles	<p>IPSAS 17.30 (c) requiert que le coût d'une immobilisation corporelle comprenne notamment l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située.</p> <p>L'estimation initiale des coûts de démantèlement et d'enlèvement n'est pas incluse dans le coût des immobilisations. Si nécessaire, cette estimation est comptabilisée en provision conformément à la Norme IPSAS 19.</p>

## 3 Principes et méthodes comptables

### 3.1 Base d'établissement

Les présents états financiers du projet de budget ont été préparés par le Conseil d'Etat sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

### 3.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

La norme IPSAS 25 - *Avantages au personnel* (à l'exception du traitement des avantages postérieurs à l'emploi des IPDP) entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et s'applique donc de manière obligatoire pour les présents états financiers du projet de budget. L'Etat applique, de manière anticipée, les dispositions contenues dans cette norme depuis la première publication du projet de budget selon les normes IPSAS. L'entrée en vigueur d'IPSAS 25 n'a donc pas d'incidence sur la présentation du projet de budget, à l'exception du traitement des avantages postérieurs à l'emploi des IPDP.

### 3.3 Adoption anticipée de normes

L'Etat a également choisi d'appliquer de manière anticipée les normes suivantes avant leur date d'entrée en vigueur :

- IPSAS 28 - *Instruments financiers : présentation* 1<sup>er</sup> janvier 2013
- IPSAS 29 - *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* 1<sup>er</sup> janvier 2013
- IPSAS 30 - *Instruments financiers : information à fournir* 1<sup>er</sup> janvier 2013
- IPSAS 31 - *Immobilisations incorporelles* 1<sup>er</sup> avril 2011

L'application des normes IPSAS 28, IPSAS 29 n'a eu aucune incidence sur les présents états financiers du projet de budget, dans la mesure où l'Etat applique les dispositions contenues dans ces normes depuis la première publication du projet de budget selon les normes IPSAS.

IPSAS 30 est appliqué pour la première fois dans les présents états financiers du projet de budget et donne lieu à des informations complémentaires dans les notes annexes concernant les instruments financiers de l'Etat. La portée d'IPSAS 30 reste néanmoins limitée car les états financiers du projet de budget ne comprennent pas de bilan.

### 3.4 Normes publiées et non encore adoptées

La norme IPSAS 27 - *Agriculture* entrera en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, et n'est pas appliquée par l'Etat. L'adoption de la norme IPSAS 27 n'aura aucune incidence importante sur les états financiers au cours de la première période d'application.

### 3.5 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir le projet de budget de l'Etat dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience et peuvent, par conséquent, être différentes entre le projet de budget et le bilan annuel de l'Etat.

Les hypothèses, sur lesquelles se fondent les principales estimations, sont explicitées dans les notes suivantes :

Note	Nature de l'estimation
<b>Revenus fiscaux</b> <b>Créances résultat de revenus fiscaux</b>	<p>Depuis l'introduction du mode de taxation "postnumerando", les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des états financiers du projet de budget.</p> <p>Selon ce système, l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leurs déclarations d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'autorité cantonale des contributions, ni sur la base des déclarations des contribuables (remises après la préparation du projet de budget).</p> <p>Dans ces conditions, les impôts périodiques sont comptabilisés sur la base d'estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire</i>            Les prévisions fiscales 2011 sont effectuées sur la base des bordereaux notifiés pour les exercices 2008 et 2009 et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB et de l'inflation. Les prévisions sont modifiées chaque mois, au fur et à mesure de l'avancement de la taxation, et chaque trimestre, en fonction de l'actualisation des hypothèses de croissance retenues par le Groupe de perspectives économiques (GPE).</li> <li>○ <i>Impôt sur la fortune des personnes physiques</i>            Les estimations sont basées sur l'évolution des statistiques fournies par la BNS sur la valeur de la fortune mobilière et sur son évolution probable pour l'année suivante.</li> <li>○ <i>Impôt des personnes morales</i>            L'estimation est réalisée sur la base des bordereaux notifiés (2008 et 2009) et du résultat du questionnaire adressé chaque semestre à près de 150 entreprises représentant plus de 50% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les perspectives de bénéfices de l'année en cours. L'estimation tient également compte de la tendance à moyen terme qui prévoit le retour en 2012 au niveau constaté en 2008.</li> <li>○ <i>Impôts non périodiques</i>            Les prévisions ont été établies sur la base des éléments se référant à la dernière clôture, au budget de l'année précédente et à l'évolution récente de la taxation.</li> </ul> <p>Ces estimations sont effectuées avec prudence et s'avèrent depuis plusieurs années inférieures à la réalité, de sorte que l'Etat comptabilise chaque année des correctifs sur les exercices antérieurs qui améliorent singulièrement le résultat des comptes par rapport au budget.</p>
<b>Avantages du personnel postérieurs à l'emploi</b>	<p>Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi regroupent les droits acquis auprès des Institutions professionnelles de droit public (IPDP), des caisses de pension des Conseillers d'Etat, des Magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes, ainsi que diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. L'indexation des rentes de la Caisse de la police et le pont AVS des enseignants du primaire font également partie des avantages postérieurs à l'emploi.</p> <p>L'ensemble de ces engagements est déterminé selon une méthode de calcul actuariel statique. Ces calculs prennent en compte les hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Durée de vie, risques invalidités : VZ 2005 (compte 2009 - VZ 2005).</li> <li>○ Taux d'actualisation : 4,5% (compte 2009 - 4,5%).</li> </ul>

### 3.6 Présentation des états financiers du projet de budget

#### L'état de la performance financière (le compte de fonctionnement)

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service qui conduisent à une augmentation des fonds propres.
- Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'entité pour l'année présentée.

#### L'état des variations de la situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- Du résultat net de l'exercice.
- Des affectations et attributions aux fonds propres affectés.
- Des attributions à la réserve conjoncturelle.
- Des mouvements de la réserve de réévaluation.

### 3.7 Information sectorielle

L'information sectorielle repose sur les seize politiques publiques de l'Etat :

- A. Formation
- B. Emploi, marché du travail
- C. Action sociale
- D. Personnes âgées
- E. Handicap
- F. Environnement et énergie
- G. Aménagement et logement
- H. Sécurité et population
- I. Justice
- J. Mobilité
- K. Santé
- L. Économie
- M. Finance et impôts
- N. Culture, sport et loisirs
- O. Autorités et gouvernance
- P. Activités de support et prestations de moyen

### 3.8 Revenus fiscaux

Les produits générés par les impôts sont comptabilisés lorsque l'évènement taxable a lieu pour le contribuable. Cet évènement se produit différemment, selon la nature de l'impôt et de la taxe :

- Impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale.
- Impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial.
- Impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre.
- Impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial.
- Impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre.
- Impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale.
- Impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital.
- Impôt spécial sur les gains immobiliers : le jour du transfert de propriété.
- Droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré.
- Droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton.
- Taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre.

### 3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (date du passage aux IPSAS) ont été réévaluées selon les modalités suivantes :

- Les bâtiments, terrains et ouvrages de génie civil ont été réévalués sur la base d'estimations réalisées entre 2004 et 2005 par des experts immobiliers indépendants, sans prise en compte d'une quelconque indexation de prix entre la date d'expertise et le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Des amortissements ont néanmoins été retenus entre la date d'expertise et le 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans la détermination des valeurs du bilan d'entrée.
- Les actifs considérés comme des biens du patrimoine historique, artistique ou culturel (monuments et bâtiments historiques, sites archéologiques, réserves naturelles ou œuvres d'art) ont été réévalués au coût qui devrait être encouru pour les reproduire à l'identique.
- Les équipements n'ont pas fait l'objet de réévaluation au vu de leur courte durée d'utilité et de leur faible valeur, comparativement aux autres immobilisations corporelles ; les équipements comprennent également les immobilisations incorporelles acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (voir note suivante sur les immobilisations incorporelles).
- Les parcelles inscrites au domaine public cantonal ne sont pas incluses dans la reprise des immobilisations. En l'absence de marché, les experts n'ont pas été en mesure d'attribuer une valeur probante à cette catégorie de terrain.

Les immobilisations corporelles acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont comptabilisées au coût d'acquisition (y compris les parcelles inscrites au domaine public cantonal). Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunt n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation, ils ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Les acquisitions d'immobilisation corporelle par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession / acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est reconnue dans l'état de la performance financière.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire par composante, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Terrains	non amortis
Bâtiments	entre 25 et 70 ans
Génie civil	entre 10 et 90 ans
Subventions accordées	entre 3 et 60 ans
Équipement informatique	entre 4 et 15 ans
Mobilier et véhicules	entre 5 et 20 ans
Autres équipements	entre 4 et 10 ans

En revanche, les équipements n'ayant pas été réévalués au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont amortis sur une durée de 4 à 8 ans, qui s'avère plus courte que les durées d'utilité retenues pour les équipements acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (comprise entre 4 et 20 ans). Ce traitement engendre une charge d'amortissement potentiellement plus élevée pour les 2 ou 3 exercices suivants.

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée respectivement en produit ou en charge dans l'état de la performance financière.

### 3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation, généralement comprises entre 5 et 10 ans.

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif du bilan avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'ont pas été dissociées des immobilisations corporelles et sont comprises dans les équipements. Néanmoins, ces actifs incorporels étant amortis sur une durée moyenne de 4 à 8 ans, leurs valeurs résiduelles tendent à devenir immatérielles. En revanche, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tous les nouveaux actifs incorporels sont comptabilisés et présentés en immobilisations incorporelles.

### 3.11 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (voir 5.14), diminuée des coûts de ventes. La valeur d'utilité s'apprécie selon la nature de l'actif :

- En cas d'actif générant des avantages économiques, la valeur d'utilité est calculée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés.
- En cas d'actif ne générant pas d'avantages économiques, la valeur d'utilité est définie comme la valeur actuelle du potentiel de service de l'actif (coût de remplacement net).

Le montant de la dépréciation à comptabiliser est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

### 3.12 Créances de location-financement

Les immobilisations spécifiques mises à disposition d'entités publiques (HUG, UNIGE) pour l'exécution de leurs tâches déléguées sont considérées comme des locations-financements. Elles donnent lieu à des transactions non-monétaires qui permettent de faire figurer :

- Dans les comptes de l'entité publique, les actifs mis à sa disposition par l'Etat et nécessaires à l'exécution de la tâche publique, sans incidence sur son résultat.
- Dans les comptes de l'Etat, le cout net de cette mise à disposition, représenté par la subvention non monétaire accordée à l'entité publique pour compenser l'amortissement des immobilisations sous-jacentes.

Le traitement comptable des créances de locations financement donne lieu aux transactions non-monétaires suivantes :

- L'Etat reconnaît, en tant que bailleur, une créance de location-financement dans son bilan.
- L'entité publique utilisatrice enregistre dans sa comptabilité, en tant que locataire, les biens mis à disposition en immobilisations corporelles ainsi qu'une dette à l'égard de l'Etat à hauteur de la valeur initiale des immobilisations (en contrepartie de la créance de location-financement figurant dans les comptes de l'Etat).
- La dette de l'entité publique et la créance de l'Etat sont compensées (sans flux monétaire) sur une durée équivalente à celle des amortissements pratiqués sur les immobilisations sous-jacentes.
- L'entité publique constate dans ses livres les charges d'amortissement (non monétaires) sur l'immobilisation mise à disposition et les intérêts de la dette (non monétaires). L'entité publique comptabilise également en revenu une subvention non monétaire reçue de l'Etat du même montant que la charge d'amortissement et d'intérêt.
- L'Etat constate simultanément une subvention non monétaire accordée à l'entité publique (pour lui permettre de compenser la charge d'amortissement et d'intérêt).

### 3.13 Subventions

Les subventions comprennent les aides financières, les indemnités et les allocations versées à des personnes physiques :

- Les aides financières sont des avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement.
- Les indemnités sont des prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches qui ont été déléguées au destinataire. Ces indemnités peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement.

- Les allocations aux personnes physiques sont des prestations financières non commerciales versées à fonds perdus. Ces allocations regroupent par exemple l'assistance sociale, les prestations complémentaires AVS et AI, les bourses d'étude, les aides au logement.

### **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement sont des indemnités liées à la construction ou à l'acquisition d'actifs à long terme, indispensables à l'accomplissement de tâches publiques :

- Les subventions reçues sont comptabilisées en recettes d'investissement, puis reconnues dans une rubrique spécifique en déduction de l'actif subventionné. Ces subventions sont ensuite amorties en produit différé dans l'état de la performance financière sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné.
- Les subventions d'investissement versées sont comptabilisées en dépenses d'investissement, puis reconnues à l'actif dans une rubrique spécifique. Ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le tiers.

### **Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement sont des aides financières ou des indemnités destinées à couvrir les frais de fonctionnement d'une entité :

- Les subventions de fonctionnement reçues sont comptabilisées en produits dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus (les subventions reçues d'avance sont constatées au passif du bilan).
- Les subventions de fonctionnement versées sont comptabilisées en charges dans la période durant laquelle les coûts liés chez le tiers sont encourus (les subventions versées d'avance sont activées au bilan).

Les subventions octroyées, liées à des actifs et qui correspondent à des aides financières, sont comptabilisées en charge au même titre que les subventions de fonctionnement.

### **Allocations aux personnes physiques**

Les allocations aux personnes physiques sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due :

- Les allocations récurrentes versées sur une période à cheval sur la clôture sont reconnues en charge au prorata de la période écoulée à la date de clôture.
- Les allocations ponctuelles sont constatées en charge à partir du moment où la demande a été acceptée et que le versement de l'allocation est probable.
- Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement.

Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies (par exemple dans le cas d'un prêt pour études universitaires converti en bourse à la réussite des examens), une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

## **3.14 Juste valeur**

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (titres de participation) sont évalués au coût.

## **3.15 Méthode du taux d'intérêt effectif**

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transaction, des primes et des commissions payées.

### 3.16 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- Actif financier à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.
- Prêt et créance.
- Actif financier disponible à la vente.

Un actif financier est comptabilisé initialement à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier.

#### Actif financier à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'il est détenu à des fins de transaction, c'est-à-dire, s'il est acquis en vue d'être vendu à court terme, ou s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les instruments dérivés actifs font partie de cette catégorie d'actif.

Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat : tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisée en résultat. Le produit net ou la perte nette, comptabilisés en résultat, comprend les dividendes et les intérêts gagnés sur l'actif financier.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers s'ils présentent des paiements fixes ou déterminables et s'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Les liquidités, les créances résultant de revenus fiscaux et non fiscaux, les autres actifs financiers ainsi que les prêts font partie de cette catégorie d'actif.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêt ne sont pas retenus pour les créances à court terme (liquidités, créances résultant de revenus fiscaux et non fiscaux, autres actifs financiers) car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des deux catégories précédentes. Les participations font partie de cette catégorie d'actif.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des fonds propres (en "réserve de réévaluation"). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont reconnus directement dans l'état de la performance financière.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de l'Etat à recevoir ces dividendes est établi.

#### Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

#### Décomptabilisation des actifs financiers

L'Etat décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

### 3.17 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- Passif financier à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

- Autre passif financier.

### **Passif financier à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière**

Un passif financier est classé comme passif financier à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'il est détenu à des fins de transaction, c'est-à-dire, s'il est engagé en vue d'être racheté dans un avenir proche, ou s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les instruments dérivés passifs font partie de cette catégorie de passif.

Ces passifs sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat : tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Le produit net ou la perte nette, comptabilisé en résultat, comprend les intérêts payés sur le passif financier.

### **Autre passif financier**

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêt est comptabilisée selon le rendement effectif. Les dettes fournisseurs, les autres engagements et les emprunts font partie de cette catégorie de passif.

## **3.18 Instruments dérivés**

L'Etat recourt à des instruments dérivés afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt et de change, au moyen de swap de taux d'intérêt et de devises.

Ces dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

## **3.19 Avantages du personnel**

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Les indemnités de fin de contrat de travail, dont le plend (plan d'encouragement à la retraite anticipée), sont enregistrées en engagement comptable à l'annonce de la cessation d'activité de l'employé.

Les avantages postérieurs à l'emploi à la charge directe de l'Etat (pont AVS, pensions des Conseillers d'Etat et des Magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes) sont comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement de la carrière du personnel, sur la base de calculs actuariels.

Les avantages postérieurs à l'emploi versés à des Institutions de prévoyances de droit public (IPDP) sont reconnus font l'objet d'une provision selon la norme IPSAS 19, lorsque des mesures d'assainissement requièrent que l'Etat ait à verser des contributions complémentaires, à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, d'accroissement de taux de cotisation, d'allongement de la durée de cotisation ou de prestation moins favorables..

## **3.20 Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable que le règlement se traduira pour l'Etat par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, concernés sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources que l'Etat devra probablement supporter pour éteindre son obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

### 3.21 Fonds alloués par des tiers

#### Fonds alloués par des tiers avec conditions ("FATAC")

Les FATAC comprennent des restrictions d'utilisation spécifiées par les tiers. Les revenus perçus sur ces fonds sont différés au passif du bilan en fonds étrangers, puis reconnus dans l'état de la performance financière l'année durant laquelle les charges correspondantes sont encourues.

#### Fonds alloués par des tiers sans condition

Les revenus perçus sur les fonds alloués par des tiers sans condition sont directement comptabilisés en revenus.

### 3.22 Fonds propres

#### Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés servent à affecter des fonds à des buts clairement définis et se subdivisent en deux sous-catégories, les "financements spéciaux" et les "autres fonds propres affectés" :

- Les financements spéciaux sont des moyens financiers (taxes) prélevés dans le but de remplir une tâche publique précise selon le principe de causalité.
- Les autres fonds propres affectés sont des réserves constituées par l'Etat pour des tâches publiques particulières sans qu'il y ait un lien de causalité entre le prélèvement et la tâche à remplir. Cette catégorie de fonds propres affectés peut être autofinancée, ou entièrement ou partiellement financée par une attribution de l'Etat. Les fonds financés à la fois par une taxe affectée et une attribution de l'Etat sont classés en "autre fonds propre affecté".

Les fonds propres affectés sont alimentés à hauteur du résultat de chacun des fonds durant l'exercice. Les charges et revenus des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

#### Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels. Cette réserve peut être utilisée en cas de conjoncture défavorable sur proposition du Conseil d'Etat et approbation du Grand Conseil.

#### Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

## 4 Information sectorielle

### Compte de fonctionnement

	PB 2011			B 2010		
	Revenus	Charges	Résultat	Revenus	Charges	Résultat
A Formation	89	1'899	-1'809	79	1'848	-1'769
B Emploi, marché du travail	68	167	-99	70	169	-99
C Action sociale	179	685	-506	161	653	-492
D Personnes âgées	84	453	-369	85	431	-346
E Handicap	61	390	-329	62	380	-319
F Environnement et énergie	87	100	-13	77	94	-17
G Aménagement et logement	39	131	-92	38	129	-90
H Sécurité et population	191	517	-326	199	507	-307
I Justice	39	120	-81	39	104	-65
J Mobilité	60	330	-271	57	304	-247
K Santé	8	1'158	-1'150	14	1'116	-1'101
L Economie	52	31	21	51	32	19
M Finance et impôts	6'473	1'016	5'457	6'158	1'063	5'095
N Culture, sports et loisirs	3	84	-82	5	82	-77
O Autorité et gouvernance	3	65	-62	4	61	-58
P Activités de support et prestations de moyen	135	646	-511	179	663	-485
<b>TOTAL</b>	<b>7'572</b>	<b>7'792</b>	<b>-220</b>	<b>7'278</b>	<b>7'636</b>	<b>-358</b>

## 5 Revenus fiscaux

	PB 2011	B 2010	C 2009
Imposition au barème ordinaire	2'325	2'277	2'364
Imposition à la source	719	771	764
Imposition sur les prestations en capital	24	25	22
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	10
Rectifications de taxations	7	4	23
<b>Impôts sur le revenu</b>	<b>3'075</b>	<b>3'077</b>	<b>3'183</b>
Imposition au barème ordinaire	460	455	446
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	72
Rectifications de taxations	-1	-1	6
<b>Impôts sur la fortune</b>	<b>459</b>	<b>454</b>	<b>525</b>
Amendes sur impôts	13	13	13
Taxe personnelle	7	6	7
<b>IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>3'553</b>	<b>3'550</b>	<b>3'727</b>
Impôts de l'année courante	859	791	783
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	119
Rectifications de taxations	12	9	43
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	<b>871</b>	<b>800</b>	<b>945</b>
Impôts de l'année courante	228	225	232
Correctif des estimations des années précédentes (*)	-	-	15.3
Rectifications de taxations	-3	-0	-12
<b>Impôts sur le capital</b>	<b>226</b>	<b>225</b>	<b>236</b>
Amendes sur impôts	2	2	2
<b>IMPÔTS SUR LES PERSONNES MORALES</b>	<b>1'099</b>	<b>1'027</b>	<b>1'183</b>
Impôts fonciers	153	130	150
Impôts spéciaux	100	85	100
Produit de l'enregistrement et timbre	180	178	218
Produit des successions	100	158	308
Autres impôts cantonaux	130	134	152
<b>AUTRES IMPÔTS</b>	<b>663</b>	<b>685</b>	<b>928</b>
Part cantonale à l'impôt fédéral direct	334	334	348
Part cantonale à l'impôt anticipé	21	18	26
Part cantonale à la taxe militaire	2	2	2
<b>PARTS CANTONALES A DES IMPÔTS FEDERAUX</b>	<b>357</b>	<b>354</b>	<b>375</b>
<b>TOTAL REVENUS FISCAUX</b>	<b>5'671</b>	<b>5'616</b>	<b>6'214</b>

(\*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour correctifs des années précédentes.

Les autres impôts cantonaux comprennent les impôts sur les véhicules à moteurs, les impôts sur les bateaux, la taxe sur les compagnies d'assurance contre l'incendie, les impôts sur les casinos.

## Hypothèses de croissance

Les revenus pour l'année fiscale 2011 sont obtenus à l'aide d'hypothèses de croissance suivantes :

- Le taux de croissance du PIB suisse réel pour 2009 est de -1,5%, de 2,0% pour 2010 et de 1,8% pour 2011. Le renchérissement annuel moyen du canton de Genève est de -0,5% pour l'année 2009 et de 1,0% pour l'année 2010.
- Le taux de croissance de la fortune mobilière est de 13,6% pour 2009 et de 0,8% pour 2010 après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions etc.) issus des statistiques officielles de la BNS. L'hypothèse de croissance de la fortune mobilière pour 2011 est de 3,0%.

## Analyse de sensibilité

Une variation de taux de croissance du PIB suisse réel de 1% provoquerait une modification de l'impôt estimé relatif à l'année 2011 d'environ 40 millions de francs pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire et de 30 millions pour l'impôt à la source.

La méthode d'estimation de l'impôt des personnes morales n'utilise pas le PIB suisse. En effet, les taux de croissance appliqués à l'impôt des personnes morales sont directement tirés du panel des entreprises.

## 6 Revenus provenant de contreprestations

	PB 2011	B 2010	C 2009
Emoluments	144	146	141
Dédommagements de tiers	130	131	145
Revenus des immeubles du patrimoine administratif	157	132	157
Redevances d'utilisation et prestations de service	41	41	26
Autres revenus provenant de contreprestations	15	15	13
<b>TOTAL REVENUS PROVENANT DE CONTREPRESTATIONS</b>	<b>487</b>	<b>465</b>	<b>482</b>

Les émoluments proviennent majoritairement des offices des poursuites et faillites, du service des automobiles et de la navigation, de la direction du logement ainsi que du pouvoir judiciaire.

Les dédommagements de tiers comprennent :

- Des indemnités d'assurance-accident et militaire.
- Des remboursements de prestations, d'affranchissements et de frais de poursuites.
- Des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse (PCM) perçues par les caisses de chômage.

Les revenus des immeubles comprennent des redevances de droits de superficie et d'utilisation du domaine public ainsi que des produits de location.

## 7 Subventions reçues

	PB 2011	B2010	C 2009
Confédération	288	262	246
Autres	17	16	35
<b>TOTAL SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>304</b>	<b>278</b>	<b>281</b>

## 8 Transferts et dédommagements

	PB 2011	B 2010	C 2009
Revenus de la péréquation financière (RPT)	103	100	114
<b>Transferts</b>	<b>103</b>	<b>100</b>	<b>114</b>
Dédommagements de la Confédération	70	82	78
Dédommagements des communes	58	57	87
Autres dédommagements	8	8	6
<b>Dédommagements</b>	<b>135</b>	<b>147</b>	<b>170</b>
<b>TOTAL TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS</b>	<b>238</b>	<b>247</b>	<b>284</b>

Les revenus de la RPT proviennent de la compensation par la Confédération des charges excessives de nature sociodémographique et de ville-centre du canton.

L'Etat perçoit les dédommagements des collectivités publiques lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

## 9 Autres revenus

	PB 2011	B 2010	C 2009
Amendes	50	67	41
Patentes et concessions	14	14	14
Divers revenus	12	13	12
<b>TOTAL AUTRES REVENUS</b>	<b>77</b>	<b>94</b>	<b>66</b>

## 10 Autres produits

	PB 2011	B 2010	C 2009
Provisions	107	107	33
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	107	115	123
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	11	5	13
Pertes de valeur sur participations au patrimoine administratif	-	-	0
<b>Utilisation de provision</b>	<b>225</b>	<b>227</b>	<b>170</b>
Provisions	1	0	13
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	1	22	3
<b>Reprise de provision sans objet</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>16</b>
Produits différés de subventions d'investissements	2	2	3
Produits différés de fonds alloués par des tiers (FATAC)	4	7	7
Produits sur exercices antérieurs - éléments d'ajustements (*)	-	-	52
Produits Fondation de valorisation	-	-	111
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>231</b>	<b>258</b>	<b>358</b>

(\*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les éléments d'ajustements.

Les produits sur exercices antérieurs comprennent la réévaluation de subventions d'investissements pour CHF 49 millions (rénovation et construction de bâtiments scolaires pour CHF 33 millions et construction d'EMS et de D2 pour CHF 16 millions).

## 11 Charges de personnel

	PB2011	B 2010	C 2009
Traitements et charges sociales	2'148	2'064	2'043
Charges de personnel activées en investissement	-17	-20	-11
Plend, retraités	25	40	41
Formation	9	8	7
Divers	4	3	3
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2'168</b>	<b>2'095</b>	<b>2'082</b>

L'effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalents temps plein (ETP) est le suivant :

	PB2011	B 2010	C 2009
Magistrats	132	103	103
Personnel administratif et technique	6'889	6'671	6'446
Enseignants	5'506	5'397	5'400
Policiers	1'700	1'646	1'571
<b>TOTAL EFFECTIF personnel fixe</b>	<b>14'227</b>	<b>13'817</b>	<b>13'520</b>
Auxiliaires	333	333	-
Agents spécialisés	121	89	-
<b>TOTAL EFFECTIF complet</b>	<b>14'681</b>	<b>14'239</b>	

## 12 Dépenses générales

	PB 2011	B 2010	C 2009
Honoraires	162	159	186
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	103	103	98
Loyers, fermages et redevances	60	56	49
Eau, énergie et combustibles	39	39	42
Achats non stockés	48	47	47
Débours	14	15	14
<b>TOTAL DEPENSES GENERALES</b>	<b>425</b>	<b>419</b>	<b>435</b>

## 13 Subventions accordées

	PB 2011	B 2010	C 2009
Indemnités	2'133	2'033	1'959
Aides financières	111	103	95
Allocations accordées à des tiers	1'159	1'152	1'036
Non soumises à la LIAF	28	26	31
<b>Subventions monétaires accordées</b>	<b>3'431</b>	<b>3'315</b>	<b>3'121</b>
Indemnités	221	228	227
Autres	9	9	8
<b>Subventions non monétaires accordées</b>	<b>230</b>	<b>237</b>	<b>236</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>3'661</b>	<b>3'552</b>	<b>3'357</b>

## Indemnités

	PB 2011	B 2010	C 2009
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	832	804	790
UNIGE - Université de Genève	327	320	302
TPG - Transports publics genevois	180	166	162
Etablissements personnes handicapées & intégration	181	169	155
Fédération des services d'aide et de soins à domicile	129	124	118
Etablissements médicaux-sociaux	133	110	102
HES - Hautes écoles spécialisées	93	91	85
Hospice général	78	79	83
Autres indemnités	179	170	161
<b>Indemnités monétaires</b>	<b>2'133</b>	<b>2'033</b>	<b>1'959</b>
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	96	99	100
UNIGE - Université de Genève	72	75	77
Autres indemnités	53	54	51
<b>Indemnités non monétaires</b>	<b>221</b>	<b>228</b>	<b>227</b>
<b>TOTAL INDEMNITES</b>	<b>2'354</b>	<b>2'261</b>	<b>2'186</b>

Environ 60% de la totalité des subventions monétaires sont soumises à un contrat de prestations. Parmi celles-ci près de 90 % sont soumises aux mécanismes salariaux de l'Etat. Dès lors, une grande partie de l'augmentation des subventions s'explique par les contraintes liées aux contrats de prestations.

## 14 Transferts et dédommagements

	PB 2011	B 2010	C 2009
Compensation financière aux communes françaises	170	140	140
Charges de la péréquation financière (RPT)	319	321	335
<b>Transferts</b>	<b>489</b>	<b>462</b>	<b>475</b>
Mesures cantonales contre le chômage	106	108	76
Autres parts et contributions sans affectation	0	8	56
Autres dédommagements à des tiers	56	51	52
Indemnités versées	-	-	9
<b>Dédommagements</b>	<b>162</b>	<b>166</b>	<b>193</b>
<b>TOTAL TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS</b>	<b>651</b>	<b>628</b>	<b>668</b>

## 15 Autres charges

	PB 2011	B 2010	C 2009
Immobilisations corporelles	261	236	248
Immobilisations incorporelles	3	3	4
Subventions d'investissements accordées	36	32	40
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>300</b>	<b>271</b>	<b>291</b>
Provisions	103	101	153
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	66	93	197
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	12	12	14
Pertes de valeur sur actifs immobilisés (*)	-	-	33
<b>Provisions supplémentaires</b>	<b>182</b>	<b>206</b>	<b>397</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	129	152	148
Dépréciation d'actifs au patrimoine administratif	0	0	1
Moins-value sur cession d'actifs (*)	-	-	4
Charges sur exercices antérieurs - éléments d'ajustement (*)	-	-	20
Charges Fondation de valorisation			76
<b>Divers</b>	<b>129</b>	<b>152</b>	<b>249</b>
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>611</b>	<b>629</b>	<b>937</b>

(\*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour pertes de valeur sur actifs immobilisés, les moins values sur cession d'actifs et les éléments d'ajustements.

Les charges sur exercices antérieurs comprennent la réévaluation des recettes d'investissement en lien avec le CEVA pour CHF 15 millions.

### 15.1 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>422</b>	<b>105</b>	<b>59</b>	<b>586</b>
Provision supplémentaire	32	67	2	101
Utilisation de provision	-23	-64	-20	-107
Reprise de provision sans objet	-	-	-0	-0
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>431</b>	<b>107</b>	<b>41</b>	<b>580</b>
Provision supplémentaire	21	76	6	103
Utilisation de provision	-13	-83	-12	-107
Reprise de provision sans objet	-	-	-1	-1
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>440</b>	<b>101</b>	<b>35</b>	<b>576</b>

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

## 15.1.1 Provisions pour avantages du personnel

Durant l'année 2010	1 <sup>er</sup> janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Pensions payées par l'Etat	166	16	-10		172
Indexation rentes de la Caisse de la police	94	16	-11		99
Pont LPP de la police	32				32
Pont AVS des enseignants du primaire	53		-2		52
Heures supplémentaires	54	0			55
Soldes de vacances	21	0			22
<b>Provisions pour avantages du personnel</b>	<b>422</b>	<b>32</b>	<b>-23</b>	<b>-</b>	<b>431</b>

Durant l'année 2011	1 <sup>er</sup> janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Pensions payées par l'Etat	172	19	-11		180
Indexation rentes de la Caisse de la police	99	-	-		99
Pont LPP de la police	32				32
Pont AVS des enseignants du primaire	52	2	-2		52
Heures supplémentaires	55	0			55
Soldes de vacances	22	0			22
<b>Provisions pour avantages du personnel</b>	<b>431</b>	<b>21</b>	<b>-13</b>	<b>-</b>	<b>440</b>

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

### Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement la charge financière des caisses de pension des Conseillers d'Etat, des Magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes ainsi que diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Les montants nécessaires au paiement de ces rentes sont provisionnés dans les comptes d'Etat.

### Indexation des rentes de la Caisse de police ("CP")

Conformément à la Loi sur l'adaptation au coût de la vie des pensions versées aux retraités et pensionnés de l'Etat, des établissements hospitaliers et des caisses de prévoyance, les pensions de la CP doivent être indexées annuellement selon des règles identiques à celles qui sont prévues par l'article 14 de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, du 21 décembre 1973. La CP assume le paiement de la rente de base. La charge financière résultant de l'indexation des rentes ouvertes incombe en revanche à l'Etat (art. 71, al. 2 des Statuts CP). La provision vise à couvrir le paiement futur des indexations décidées conformément à la loi. Elle sera transférée en 2011 à la Caisse de la Police (CP) dans le cadre du projet de nouveau plan de pensions offert aux collaborateurs de la police et de la prison.

### Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, l'Etat prévoit de mettre en place un pont LPP entre 2011 et 2025.

### Pont AVS des enseignants du primaire

Selon les dispositions de l'art. 127 al. 3 de la Loi sur l'instruction publique pour le corps enseignant du primaire, l'Etat doit verser une pension complémentaire non remboursable dès le mois où le membre du corps enseignant prend sa retraite (à 62 ans) et jusqu'au moment où il atteint l'âge ordinaire, donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). La provision couvre les rentes jusqu'à l'âge de la retraite.

## 15.1.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

Durant l'année 2010	1 <sup>er</sup> janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Assurance maladie	72	39	-36		75
Dossiers non traités	19	27	-27		19
Subventions promises non versées	14	1	-1		13
<b>Provisions aides aux personnes physique</b>	<b>105</b>	<b>67</b>	<b>-64</b>	<b>-</b>	<b>107</b>

Durant l'année 2011	1 <sup>er</sup> janv	Provision supplémentaire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Assurance maladie	75	43	-42		76
Dossiers non traités	19	31	-31		19
Subventions promises non versées	13	3	-10		6
<b>Provisions aides aux personnes physique</b>	<b>107</b>	<b>76</b>	<b>-83</b>	<b>-</b>	<b>101</b>

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

### Assurance maladie

Le Service de l'assurance maladie (SAM) paie aux assurances maladie les primes des personnes en difficulté financière (subsidés LAMal). La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devraient être versées aux assurances maladie, mais pour lesquelles un acte de défaut de biens n'a pas encore été présenté au SAM. Cet acte peut être présenté plusieurs années après la constatation du défaut de paiement par les assurances maladie.

### Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante. Ces demandes sont traitées par le Service des prestations complémentaires (SPC) et le Service de la formation scolaire spéciale (SFSS).

### Subventions promises non versées

Des subventions sont promises à des personnes physiques et ne sont versées qu'après présentation de certaines pièces justificatives. La provision couvre ainsi les subventions pour lesquelles la décision d'octroi a été prise, mais dont le montant n'a pas encore été versé car les pièces justificatives des travaux effectués n'ont pas encore été présentées.

### 15.1.3 Autres provisions

Durant l'année 2010	1 <sup>er</sup> janv	Provision supplémen- taire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Assainissement sites contaminés	24	1	-7	-	17
Provision ex-Fondval	19	-	-12	-	7
Divers	17	1	-1	-0	18
<b>Autres provisions</b>	<b>59</b>	<b>2</b>	<b>-20</b>	<b>-0</b>	<b>41</b>

Durant l'année 2011	1 <sup>er</sup> janv	Provision supplémen- taire	Utilisation de provision	Reprise de provision sans objet	31 déc
Assainissement sites contaminés	17	1	-4	-	14
Provision ex-Fondval	7	-	-	-	7
Divers	18	5	-8	1	16
<b>Autres provisions</b>	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>-12</b>	<b>-1</b>	<b>36</b>

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

#### Assainissement des sites contaminés

Cette provision a été constituée pour couvrir l'assainissement de neuf sites pollués dont les travaux doivent s'étendre jusqu'en 2024. La provision concerne majoritairement le site de l'ancienne usine à gaz de la Jonction (Artamis).

#### Provision ex-Fondval

Cette provision fait partie des passifs repris de la FondVal. Elle correspond à un différentiel d'intérêts courus entre le 30 juin 2000, moment de la cession juridique des créances hypothécaires par la BCGe et le moment effectif du transfert des comptes en 2001. Sa dissolution prévue a pour contrepartie un retour de fonds sur le compte bancaire repris de la Fondation

### 15.2 Pertes de valeur sur créances

	Impôts	Avances des pensions alimentaires	Prestations compl. d'assistance	Autres	Total pertes de valeur sur créances
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>782</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>864</b>
Constitution de provision	93	4	6	3	105
Utilisation de provision	115	3	2	0	120
Dissolution de provision				22	22
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>989</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>1'111</b>
Constitution de provision	66	4	6	3	79
Utilisation de provision	107	4	3	4	118
Dissolution de provision				1	1
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>1'162</b>	<b>44</b>	<b>29</b>	<b>72</b>	<b>1'308</b>

Les soldes au 31.12.2010 et au 31.12.2011 sont des projections basées sur les données budgétaires de ces deux années respectives.

## 16 Produits financiers

	PB 2011	B 2010	Compte 2009
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	90	44	91
Intérêts monétaires sur prêts du patrimoine administratif	5	6	5
Intérêts non monétaires sur prêts du patrimoine administratif	61	90	62
Intérêts sur prêts du patrimoine financier	3	12	2
<b>Produits d'intérêt sur prêts et créances</b>	<b>158</b>	<b>151</b>	<b>160</b>
Dividendes reçus des participations au patrimoine administratif	136	134	136
Dividendes reçus des placements fin au patrimoine financier	9	9	7
<b>Dividendes reçus d'actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>145</b>	<b>143</b>	<b>143</b>
Variation de juste valeur des instruments dérivés actif et passif (*)	-	-	54
Variation de juste valeur des soldes d'emprunts en devise (*)	-	-	10
Plus values sur transferts d'actifs (y compris PAV)	260	25	26
Divers	-	-	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>564</b>	<b>320</b>	<b>394</b>

(\*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les variations de juste valeur.

Les dividendes des participations du patrimoine administratif proviennent principalement de la rétrocession du bénéfice de l'Aéroport International de Genève (AIG), de la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et de la Banque nationale suisse (BNS).

## 17 Charges financières

	PB 2011	B 2010	Compte 2009
Intérêts sur emprunts	250	286	276
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	21	19	21
Intérêts divers	3	7	4
<b>Charges d'intérêts sur prêts et créances</b>	<b>275</b>	<b>311</b>	<b>301</b>
Variation de juste valeur des instruments dérivés actif et passif (*)	-	-	9
Variation de juste valeur des soldes d'emprunts en devise (*)	-	-	43
Frais financiers	1	1	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>275</b>	<b>313</b>	<b>353</b>

(\*) Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les variations de juste valeur.

## 18 Fonds propres affectés

	Financements spéciaux	Autres fonds propres affectés	Total
<b>Solde au 1er janvier 2010</b>	<b>3</b>	<b>233</b>	<b>236</b>
Revenus	6	62	68
Charges	-5	-65	-70
Attribution de l'Etat aux fonds		17	17
Fonds transférés			0
<b>Solde prévisionnel au 1er janvier 2011</b>	<b>4</b>	<b>247</b>	<b>251</b>
Revenus	6	55	61
Charges	-5	-62	-67
Attribution de l'Etat aux fonds		9	9
Fonds transférés			0
<b>Solde prévisionnel au 31 décembre 2011</b>	<b>5</b>	<b>249</b>	<b>254</b>

Les mouvements des autres fonds propres affectés au titre de l'année 2011 sont détaillés ci-après:

Durant l'année 2011	Revenus	Charges	Attribution de l'Etat au fonds
CEVA	14	0	0
Solidarité internationale	0	-16	0
Energie des collectivités publiques	4	-4	0
Renaturation	10	-10	2
Droit des pauvres	4	-5	0
Compensation relatif aux PCM	16	-15	0
Divers fonds	7	-12	7
<b>Autres fonds propres affectés</b>	<b>55</b>	<b>-62</b>	<b>9</b>

## 19 Compte d'investissement

### Le compte d'investissement

Le compte d'investissement reflète les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique. Le compte d'investissement représente un outil de gestion dans la répartition des compétences décisionnelles entre le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et le Grand Conseil (pouvoir législatif).

Le compte d'investissement est composé de recettes et de dépenses :

- Les recettes d'investissement représentent, soit le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif, soit le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif.
- Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses induites par l'acquisition ou la construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, et par l'octroi d'une subvention d'investissement à un tiers, d'un prêt ou d'un capital de dotation inscrits au patrimoine administratif.

	PB 2011	B 2010	Compte 2009
Prêts et créances	3	4	4
Créances de location-financement	97	98	102
Subventions acquises	52	71	69
Remboursements de subventions accordées		5	
Transferts d'actifs			
Cessions d'actifs terrains/bâtiments	30	43	15
Cessions d'actifs Confédération			
Transferts au patrimoine financier			
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>182</b>	<b>221</b>	<b>190</b>
Prêts et créances	100	14	35
Participations	23	28	32
Immobilisations corporelles	563	589	422
Immobilisations incorporelles	68	58	39
Subventions accordées	205	293	69
Réduction linéaire au budget		-50	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>959</b>	<b>933</b>	<b>596</b>
<b>INVESTISSEMENTS, NET</b>	<b>777</b>	<b>712</b>	<b>407</b>

Les montants relatifs aux crédits de programme et aux crédits d'investissements sont détaillés ci-après.

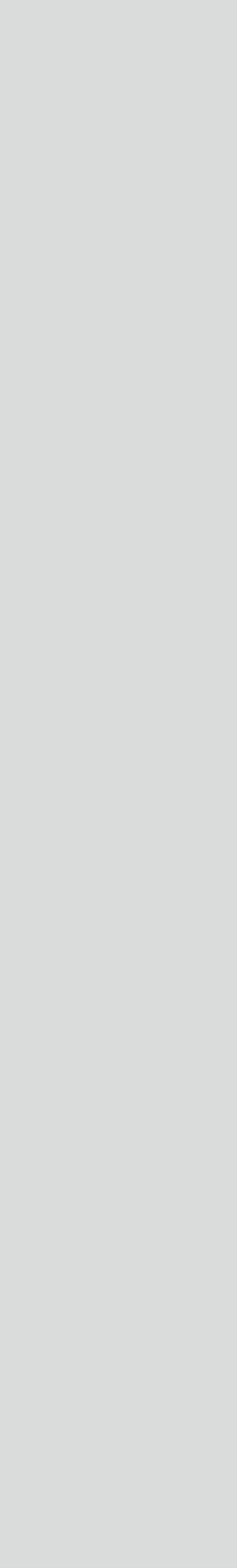
	PB 2011	B 2010	C 2009
Crédits d'ouvrage	82	106	74
Crédits de programme	1	12	10
Capitaux de dotation			0
Prêts	100	102	106
<b>Recettes d'investissements</b>	<b>182</b>	<b>221</b>	<b>190</b>
Crédits d'ouvrage	517	619	336
Crédits de programme	319	321	194
Capitaux de dotation	23	28	32
Prêts	100	14	35
Réduction globale		-50	
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>959</b>	<b>933</b>	<b>596</b>
<b>INVESTISSEMENTS, NET</b>	<b>777</b>	<b>712</b>	<b>407</b>

## Information sectorielle du compte d'investissement

	PB 2011			B 2010		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	10	156	146	3	113	110
B Emploi, marché du travail	1	5	5	0	2	1
C Action sociale		9	9		9	9
D Personnes âgées		32	32		56	56
E Handicap		6	6		8	8
F Environnement et énergie	1	26	25	7	34	28
G Aménagement et logement	1	58	57	1	50	48
H Sécurité et population	11	96	84	1	49	49
I Justice		14	14		4	4
J Mobilité	32	353	321	67	322	254
K Santé		97	97		135	135
L Economie	0	3	3	13	20	7
M Finance et impôts	97	6	-91	98	2	-97
N Culture, sports et loisirs		20	20		2	2
O Autorité et gouvernance		12	12		17	17
P Activités de support et prestations de moyen *	30	68	38	30	110	80
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>959</b>	<b>777</b>	<b>221</b>	<b>933</b>	<b>712</b>

\* La RGI (Réduction Globale sur les Investissements) de 50'000'000 Frs au budget 2010 a été intégré sur la politique publique P

### 3. Introduction à la lecture du document



# Introduction à la lecture du document

Le projet de budget 2011 comporte 61 programmes regroupés en 16 politiques publiques identifiées par des lettres de A à P.

## Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

### 1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DCTI et le DIM, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombent au Conseil d'Etat et le programme O04 Services généraux qui devra être discuté et voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.)

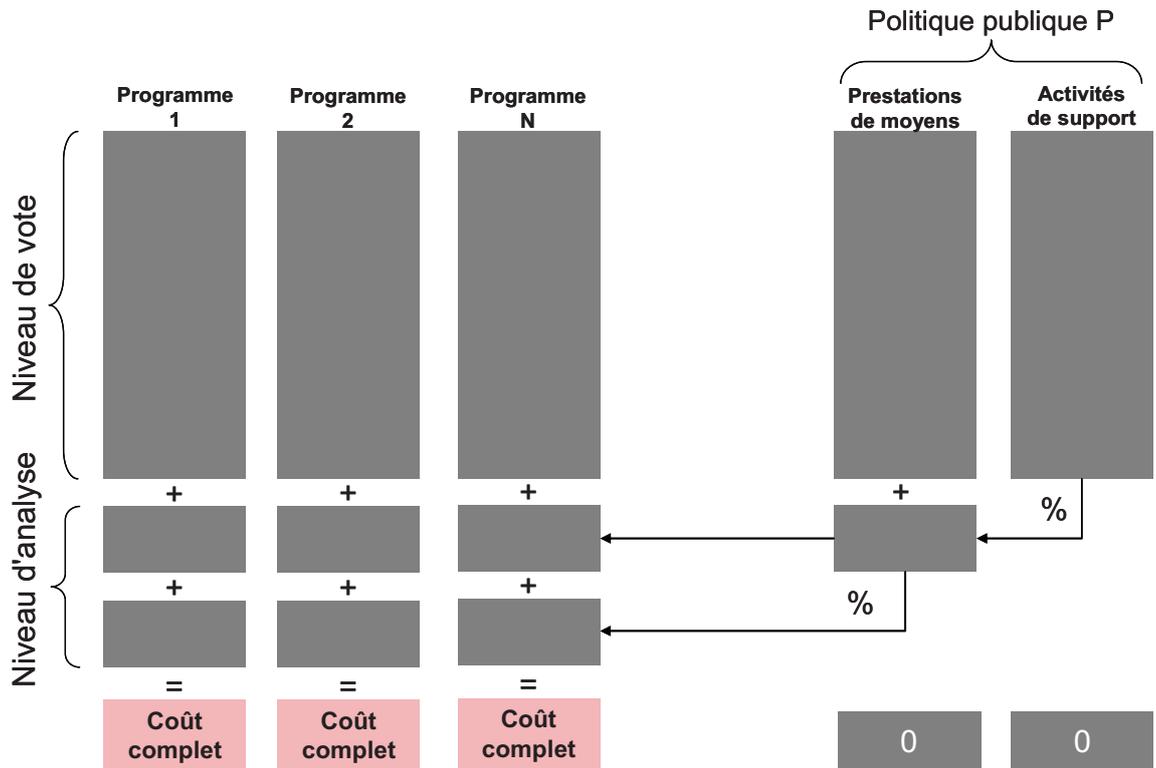
### 2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.) Les natures comptables n'ont pas été modifiées par rapport aux précédents budgets par CR. Le budget 2010, voté par CR, a été retraité pour comparaison. En revanche, il n'a pas été possible de retraiter les comptes 2009, c'est pourquoi la colonne comparative « C2009 » est vide.

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P Etats-majors, activités de support et prestations de moyens).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département ou de la chancellerie selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (CTI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments, DCTI), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE et direction de support du DCTI). Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m2 utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, la nature 39 Imputations internes ne comprend maintenant plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent maintenant dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens. Le budget 2010 a également été retraité sur ce point.

Toutefois, le budget 2010 a été voté avec ces natures 391 et 395. Ces montants sont repris mais ne correspondent pas à des « loyers moyens », ni à des « postes informatiques moyens », tels qu'ils sont calculés en 2011. La méthode est effectivement adaptée au PB 2011. Cette

différence de méthode induit une surévaluation du coût complet 2010 des programmes P04 (Locaux) et P05 (Informatique). La comparaison est donc biaisée entre 2010 et 2011 pour ces deux coûts.

S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

### **3. Les postes du programme**

Pour chaque programme figure le nombre de postes utilisés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspond au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés. Cette information est reprise dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

### **4. Le descriptif du programme**

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

### **5. La liste des prestations**

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce projet de budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

### **6. Les projets prioritaires et justification des écarts**

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du projet de budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figure pas explicitement dans le programme de législature et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent, sur la partie financière et sur les ETP.

### **7. Les objectifs et indicateurs du programme**

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier est maintenant accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).

- Qualité (qualité de la prestation fournies par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme ainsi que des enjeux budgétaires et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale est fixée dans la colonne relative aux comptes 2009 ou à celle relative au budget 2010. Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2011.

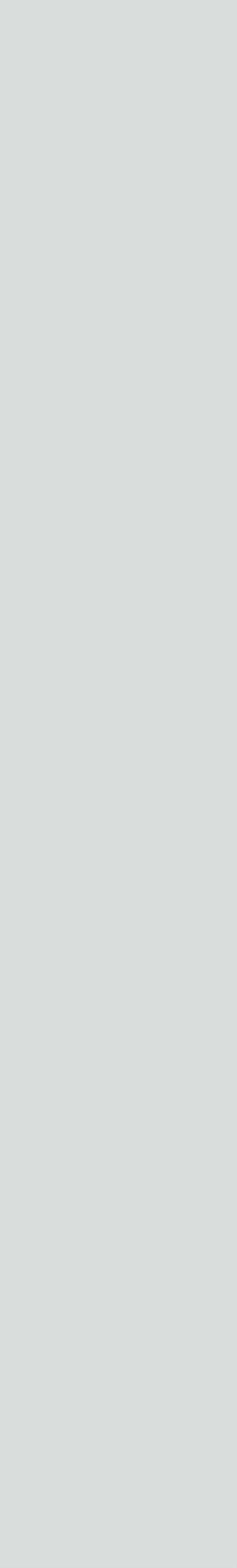
De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

### Annexes

En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant mieux lire ce budget par programme.

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2011-2009.

#### 4. Projet de budget par politique publique et par programme



## Arborescence Politique publique - programme

### A Formation

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles

### B Emploi, marché du travail

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- B02 Surveillance du marché du travail

### C Action sociale

- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration

### D Personnes âgées

- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

### E Handicap

- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

### F Environnement et énergie

- F01 Protection de l'environnement
- F02 Energie
- F03 Gestion des eaux
- F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
- F05 Politique agricole

### G Aménagement et logement

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

### H Sécurité et population

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H06 Exécution des poursuites et faillites
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains

### I Justice

- I01 Pouvoir judiciaire

### J Mobilité

- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics

### K Santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

### L Economie

- L01 Développement et soutien à l'économie
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques
- L03 Régulation du commerce

### M Finance et impôts

- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts

### N Culture, sports et loisirs

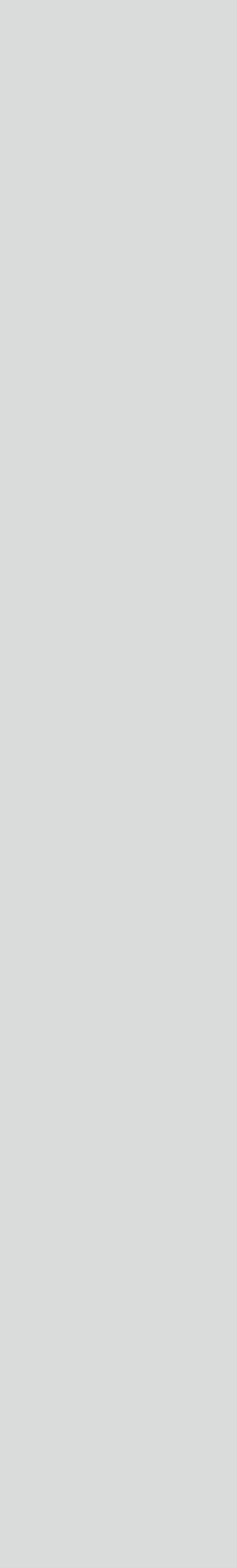
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

### O Autorité et gouvernance

- O01 Grand Conseil
- O02 Constituante
- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux
- O05 Développement durable
- O06 Exercices des droits politiques
- O07 Genève internationale
- O08 Régional et transfrontalier

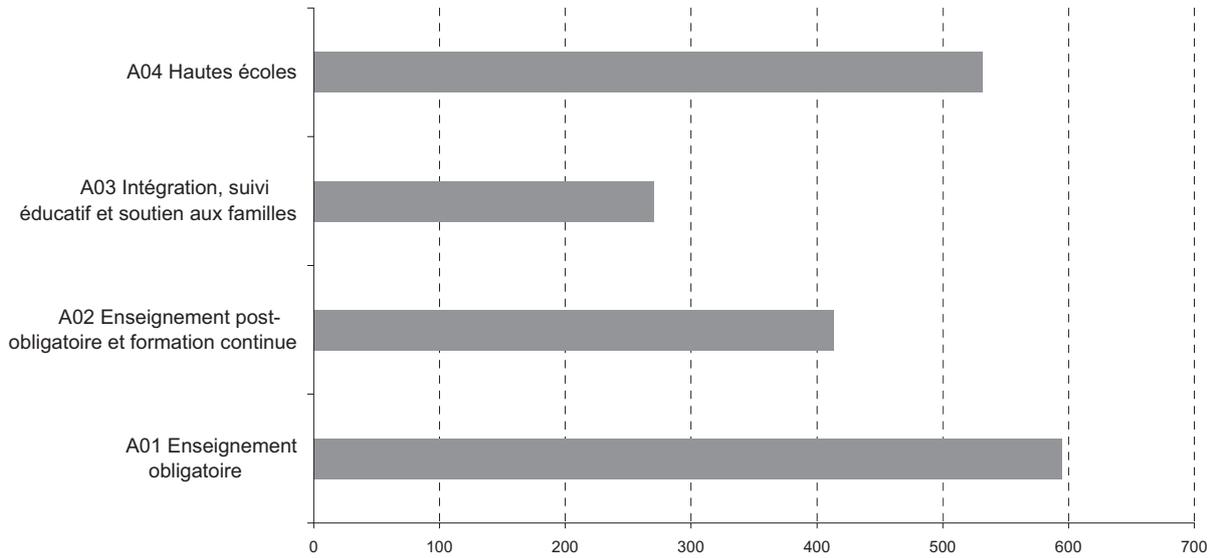
### P Activités de support et prestations de moyen

- P01 Etats-majors et activités de support départementales
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

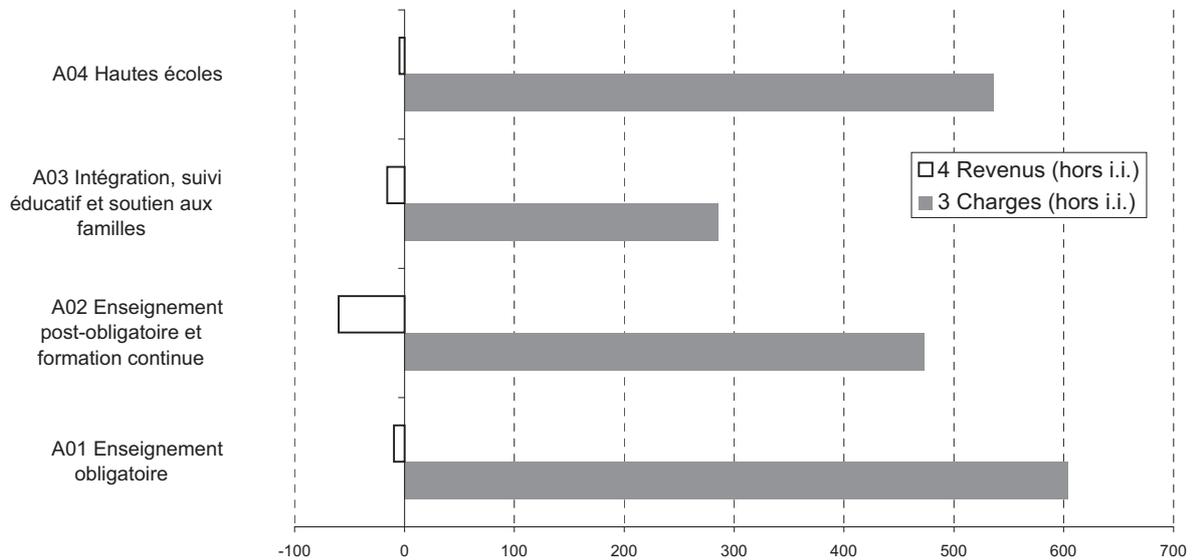


# A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# A FORMATION

## Synthèse des priorités

L'année 2011 s'annonce comme une étape importante du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). En effet, les réformes engagées les années précédentes et consolidées en 2010 prennent tout leur sens en 2011, année qui consacre l'entrée en force dans le processus d'harmonisation scolaire. Elles se fondent sur trois axes majeurs : la modernisation du service public, l'augmentation des exigences et le renforcement de l'égalité des chances.

Tous les jeunes gens et jeunes filles doivent être en mesure d'atteindre une certification de l'enseignement post-obligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Le Conseil d'Etat entend développer les compétences sociales des jeunes gens et jeunes filles et promouvoir des valeurs, notamment par le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes, de l'éducation au développement durable, par le renforcement de l'éducation citoyenne et de l'étude des grands textes ainsi que par la lutte contre les discriminations telles que l'homophobie et le racisme.

Pour que le travail soit valorisé et la mobilité assurée, le Conseil d'Etat a mis le cap sur l'harmonisation scolaire et la mise en place d'une coordination intégrée en vue du pilotage du Plan d'études romand (PER) et d'un meilleur suivi des élèves tout au long de leur parcours dans la scolarité obligatoire. Le concordat HarmoS prévoit notamment l'obligation scolaire dès 4 ans révolus. Par ailleurs, il est prévu également des programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s dans le domaine des langues - l'allemand et l'anglais, qui sera introduit dès la 5<sup>e</sup> primaire actuelle dès 2013. Les standards de formation et les épreuves communes cantonales et inter-cantonales font partie du même processus.

Pour répondre progressivement à ces exigences, le Conseil d'Etat proposera en 2011 au Grand Conseil d'augmenter dès 2013 l'horaire scolaire pour l'aménagement du mercredi matin pour les élèves âgés de 8 à 12 ans. Un système de scolarisation facultative le mercredi matin sera proposé aux plus petits. Le soutien aux élèves en difficulté au primaire sera renforcé en 2011, notamment par les mesures d'accompagnement hors temps scolaire.

L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les quartiers et les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, sera étendu au cycle d'orientation.

A la suite de la votation du 17 mai 2009, des moyens budgétaires supplémentaires seront attribués à la nouvelle organisation du cycle d'orientation, qui prendra concrètement forme à la rentrée 2011. De nouvelles normes d'admission seront introduites ainsi qu'une grille-horaire revue pour répondre aux exigences posées par le PER.

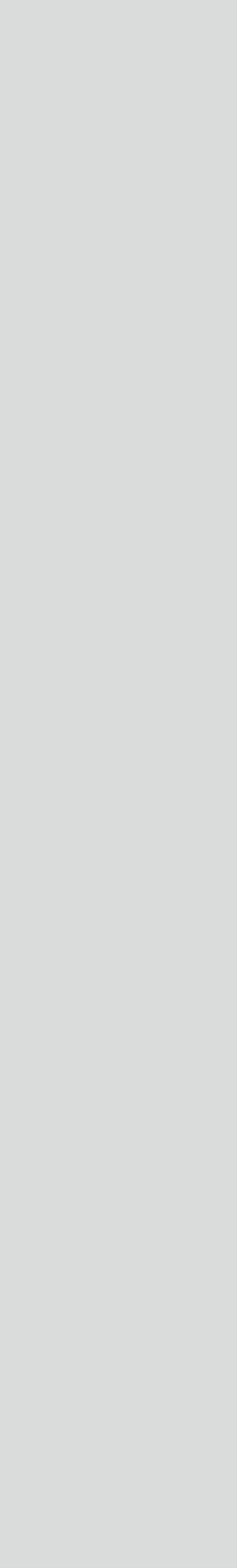
Pour le post-obligatoire, l'année 2011 est marquée par l'ouverture de l'Espace-Entreprise dans le cadre de la réforme de l'école de commerce. En parallèle, des classes préparatoires professionnelles sont ouvertes dans chaque pôle ainsi qu'une classe CFC danse au CFP Arts appliqués. A noter aussi le développement de l'ECG Ella-Maillart avec un effectif montant à 950 élèves, qui exige la recherche de 300 places à proximité des sites actuels. La croissance des effectifs au post-obligatoire continue d'année en année. Pour assurer un meilleur suivi des élèves en difficultés, la concrétisation des travaux sur le futur espace de rescolarisation éducatif se poursuivra en vue de son ouverture en 2012. En parallèle, le SCAI est séparé en deux entités : un service de l'accueil et un service de la transition professionnelle.

Dans un contexte de profondes mutations, le Conseil d'Etat doit pouvoir répondre aux nouveaux besoins et prendre en compte les réalités économiques, sociales et familiales. Ainsi, l'introduction d'un accueil continu des élèves et d'un travail sur l'accueil de la petite enfance, en collaboration avec les communes et les milieux associatifs, sont des projets importants de l'année 2011. A l'heure des exigences accrues sur le marché du travail, le Conseil d'Etat doit investir également dans la formation initiale et continue des adultes.

L'Office de la jeunesse se dote d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs-trices concerné-e-s. En parallèle, l'OJ prépare, de manière à compléter son action, le renouvellement des contrats de prestations concernant l'enseignement spécialisé, l'éducation spécialisée et l'animation socioculturelle. Enfin, l'OJ doit se préparer à l'évolution des missions actuelles du secrétariat à la formation scolaire spéciale vers celles prévues pour le futur secrétariat à la pédagogie spécialisée. De plus, l'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) sera renforcée en 2011.

En parallèle, le DIP entend étoffer et moderniser le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. C'est dans cette perspective qu'un projet de loi sur le suivi éducatif sera élaboré en 2011. Sa feuille de route prévoit également la mise en place de la loi sur l'intégration et de l'Office médico-pédagogique (OMP). Il s'agit aussi de renforcer l'enseignement spécialisé. La loi sur l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, permettra de développer un projet de scolarisation intégrateur dans les structures ordinaires de formation plutôt que des solutions séparatives. En parallèle, 800 emplois de solidarité seront disponibles à fin 2011, dont certains pour l'intégration des mineurs handicapés.

Le DIP continuera en 2011 à investir dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en développant des synergies entre Université et HES et par la réalisation progressive d'un centre de créativité. C'est également en 2011 que sera défini en concertation avec de multiples partenaires, au niveau lémanique notamment, le projet scientifique et culturel relatif au nouveau quartier - consacré au cerveau et à la culture - de la Pointe de la Jonction.



# A01 Enseignement obligatoire

## Département responsable : DIP

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>604'043'705</b>	<b>15'272'964</b>	<b>2.6%</b>	<b>588'770'741</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	586'334'323	13'316'801	2.3%	573'017'522	-
31 Dépenses générales	14'293'716	82'110	0.6%	14'211'606	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'016'261	1'868'928	1'268.5%	147'333	-
35 Dédommagements à des tiers	20'000	20'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	1'362'280	0	0.0%	1'362'280	-
39 Imputations internes	17'125	-14'875	-46.5%	32'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>9'624'709</b>	<b>575'834</b>	<b>6.4%</b>	<b>9'048'875</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	50'020	35'000	233.0%	15'020	-
43 Recettes diverses	8'651'709	-34'580	-0.4%	8'686'289	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	500'000	250'000	100.0%	250'000	-
46 Subventions acquises	422'980	325'414	333.5%	97'566	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-594'418'996</b>	<b>-14'697'130</b>	<b>2.5%</b>	<b>-579'721'866</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-13'067'351</i>	<i>-1'102'289</i>	<i>9.2%</i>	<i>-11'965'062</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-79'729'289</i>	<i>-4'202'763</i>	<i>5.6%</i>	<i>-75'526'526</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-687'215'635</b>	<b>-20'002'182</b>	<b>3.0%</b>	<b>-667'213'453</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>3'837.93</b>	<b>64.83</b>	<b>1.72%</b>	<b>3'773.10</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>3'832.76</i>	<i>64.83</i>	<i>1.72%</i>	<i>3'767.93</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.17</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.17</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales ainsi que l'identité culturelle afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en oeuvre par les Directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

# A01 Enseignement obligatoire (suite)

A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

## Projets prioritaires et justification des écarts

### *Projets prioritaires*

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) de juin 2007 établit les bases de l'harmonisation des objectifs de l'enseignement et des structures pédagogiques afin de réduire les écarts entre cantons et de supprimer tout ce qui, sur le plan scolaire, fait obstacle à la mobilité.

Sur le plan romand, le processus d'harmonisation est aussi inscrit dans la convention scolaire romande, qui prévoit la mise en place d'un plan d'études unique pour toute la scolarité obligatoire, l'harmonisation des moyens d'enseignement, ainsi que la réalisation d'épreuves romandes de référence.

Sur le plan genevois, l'enseignement primaire et du secondaire I renforcent ainsi la cohérence du suivi éducatif et social des élèves. L'objectif pour 2011 consiste à commencer la mise en œuvre du concordat HarmoS. Ainsi, l'obligation scolaire dès 4 ans révolus sera mise en place progressivement à partir de 2011.

L'harmonisation des structures pédagogiques et des contenus de l'enseignement rendent indispensable une adaptation des structures administratives. La mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire, prévue pour 2011, vise avant tout à limiter les discontinuités dans les parcours scolaires des élèves (en particulier entre l'enseignement primaire et le cycle d'orientation) et à renforcer la cohérence de l'offre de prestations. La mise en place d'une direction unique ne se traduira par contre pas par la perte des spécificités des deux niveaux d'enseignement.

Parallèlement aux modifications profondes introduites dans l'enseignement obligatoire par le concordat HarmoS, la nouvelle loi 10176 relative au cycle d'orientation ainsi que son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 9 juin 2010 redéfinissent les structures pédagogiques du secondaire I. La mise en œuvre débutera dès la rentrée 2011 et cela constitue l'objectif majeur de l'enseignement du secondaire I.

Ainsi, 2011 verra également le déploiement de la nouvelle organisation de l'information scolaire et professionnelle au cycle d'orientation. L'objectif en est l'accompagnement de chaque élève, dans un processus continu d'orientation, de son choix de projet scolaire ou professionnel.

Outre la mise en œuvre de ces accords importants, l'enseignement obligatoire genevois poursuit plusieurs objectifs s'articulant autour de l'égalité des chances et l'intégration. Ainsi, le développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire est poursuivi. Le renforcement des mesures d'accompagnement à l'enseignement primaire est maintenu. En parallèle, l'apprentissage du français est renforcé dès les premières années de l'école, levant les obstacles pour la compréhension des contenus des autres disciplines enseignées.

Dans cette même perspective, l'étude des grands textes et documents fondateurs représentatifs de la diversité culturelle et religieuse présente dans le canton sera introduite dès 2011, notamment dans le cycle 3 de l'enseignement obligatoire.

En outre, conformément au nouveau PER, l'éducation au développement durable sera renforcée au sein des écoles, notamment avec la mise en place d'Agenda 21 scolaires.

Une des ambitions majeures du système éducatif est d'amener un maximum de jeunes à l'obtention d'une certification de fin de secondaire II. Dès lors, un objectif important pour 2011 et les années suivantes de l'enseignement obligatoire est d'assurer l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux afin de permettre à chaque élève de s'inscrire dans une filière certifiante de formation dans l'enseignement secondaire postobligatoire, tout en valorisant les filières scientifiques chez les filles.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2010*

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'annuité du personnel enseignant

## A01 Enseignement obligatoire (suite)

(annuité 2011 versée dès le 01.09.2011), de l'indexation des traitements (+0.5% selon les estimations actuelles), de la révision du taux de cotisation CIA et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).

- L'augmentation du nombre d'ETP entre 2010 et 2011 est liée aux ressources nouvelles nécessaires pour la mise en œuvre progressive de la réforme du cycle d'orientation (L10176), soit 63.2 ETP (61.2 enseignants et 2 conseillers en orientation pour un montant de 3.6 MCHF).
- On relèvera également un ajustement de +1.8 MCHF de la dotation à la provision pour le pont AVS des enseignants du primaire (Nature 33) en fonction des flux de départs.
- Au chapitre des revenus, on relèvera la participation de la Ville de Genève aux dépenses d'internats et d'écoles en plein air (+0.35 MCHF) et des subventions du département fédéral de justice et police (+0.38 MCHF)

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues et de s'inscrire à une formation du secondaire 2</b>						
1.1 Score moyen aux épreuves cantonales de français en 2ème primaire	Efficacité	80%	75.5%	75%	82%	2014
1.2 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en 2ème primaire	Efficacité	81.5%	81%	80%	82%	2014
1.3 Score moyen aux épreuves cantonales de français en fin de 6ème primaire	Efficacité	80%	78.5%	74.4%	82%	2014
1.4 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 6ème primaire	Efficacité	80%	72.8%	79.5%	82%	2014
1.5 Taux d'élèves accédant au regroupement 1 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité				15%	2014
1.6 Taux d'élèves accédant au regroupement 2 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité				20%	2014
1.7 Taux d'élèves accédant au regroupement 3 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité				60%	2014
1.8 Score moyen aux évaluations communes en français en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	78%	77.5%	77.5%		
1.9 Score moyen aux évaluations communes en mathématiques en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	73.5%	73.1%	73.1%		
1.9.1 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5%	5.5%	5.5%	3.5%	2014
<b>2. Promouvoir l'égalité des chances</b>						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 6P)	Efficacité	3.0%	3.5%	5.2%	2.0%	2014
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 6P)	Efficacité	5.0%	6.4%	6.2%	3.0%	2014
<b>3. Améliorer le climat d'établissement</b>						
3.1 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	4.8	5.3	5.7	4.0	2014

## A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	11.8	11.8	11.8	11.3	2014
<b>4. Contribuer à la revalorisation des filières scientifiques chez les filles</b>						
4.1 Différentiel de réussite en mathématiques entre filles et garçons (scores moyens en fin de 6P)	Efficacité	0%	0.11%	0.97%	0%	2014
4.2 Différentiel de réussite aux évaluations communes en mathématiques entre filles et garçons en fin de cycle d'orientation	Efficacité	1.5%	1.8%	1.8%	1%	2014
<b>5. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés</b>						
5.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	16.95	16.95	16.9	17	2014
5.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	10	9.9	9.9	10	2014

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 à 1.4, 1.8 et 1.9

Un score moyen de 80% aux épreuves cantonales signifie que l'élève moyen maîtrise 80% des compétences attendues à l'issue de la 2ème / 6ème primaire ou du cycle de l'école obligatoire.

Dans le cadre de l'espace romand de la formation (coordination CIIP), des épreuves romandes communes sont prévues. Celles-ci seront amenées à remplacer les indicateurs 1.8 et 1.9.

#### Indicateurs 1.5 à 1.7

Le nouveau règlement du cycle d'orientation prévoit de répartir les élèves promus de l'enseignement primaire dans trois regroupements en fonction des résultats obtenus dans les disciplines de passage (français I, français II et mathématiques) selon les normes d'accès suivantes :

- regroupement 1 : élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 3,0 dans chacune des disciplines de passages
- regroupement 2 : élèves ayant obtenu un total minimal de 11,5 avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 3,5
- regroupement 3 : élèves ayant obtenu un total minimal de 14,0 avec chacune des trois notes de passage égale ou supérieure à 4,0

Ces répartitions ne seront effectives qu'à la rentrée 2011.

#### Indicateur 1.9.1

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II. Il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées du genre école de secrétariat). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

La cible long terme tient compte du fait qu'il existe un socle incompressible d'élèves quittant le système genevois d'enseignement et de formation, en lien notamment avec les déménagements sur lesquels on ne

## A01 Enseignement obligatoire (suite)

peut influencer.

### *Indicateurs 2.1 et 2.2*

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances.

Les actions conduites dans le cadre du REP se déclinent selon trois axes principaux :

- l'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 5% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

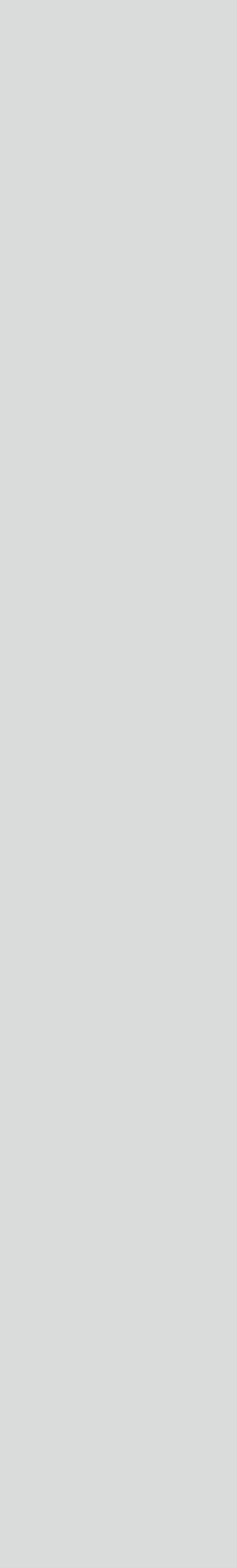
### *Indicateurs 3.1 et 3.2*

Ne sont recensés que les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'actes de violences graves signalés de 5 signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

### *Indicateurs 5.1 et 5.2*

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves. Pour le cycle d'orientation, le taux d'encadrement sera amené à être présenté par regroupements et sections dans la mesure où le taux moyen donne une information méritant d'être affinée.



# A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>473'269'410</b>	<b>16'126'150</b>	<b>3.5%</b>	<b>457'143'260</b>
30 Charges de personnel	397'564'602	14'400'491	3.8%	383'164'111
31 Dépenses générales	15'769'021	132'995	0.9%	15'636'026
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'699'778	1'596'191	31.3%	5'103'587
35 Dédommagements à des tiers	3'950'000	0	0.0%	3'950'000
36 Subventions accordées	49'274'009	-10'527	-0.0%	49'284'536
39 Imputations internes	12'000	7'000	140.0%	5'000
<b>REVENUS</b>	<b>59'787'654</b>	<b>5'638'829</b>	<b>10.4%</b>	<b>54'148'825</b>
42 Revenus des biens	180'020	180'000	900'000.0%	20
43 Recettes diverses	14'196'144	1'455'907	11.4%	12'740'237
45 Dédommagements de collectivités publiques	5'627'500	-313'500	-5.3%	5'941'000
46 Subventions acquises	39'783'990	4'316'422	12.2%	35'467'568
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-413'481'756</b>	<b>-10'487'321</b>	<b>2.6%</b>	<b>-402'994'435</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-8'575'217</i>	<i>-633'772</i>	<i>8.0%</i>	<i>-7'941'445</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-98'440'505</i>	<i>-5'574'867</i>	<i>6.0%</i>	<i>-92'865'638</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-520'497'478</b>	<b>-16'695'960</b>	<b>3.3%</b>	<b>-503'801'518</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>2'455.84</b>	<b>67.56</b>	<b>2.83%</b>	<b>2'388.29</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>2'421.64</i>	<i>59.47</i>	<i>2.52%</i>	<i>2'362.17</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>34.21</i>	<i>8.09</i>	<i>30.97%</i>	<i>26.12</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à tous la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre sa formation ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à promouvoir, le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter à l'évolution sociale, économique et technologique.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formations professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer, en étroite collaboration avec le cycle d'orientation, les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle).
- proposer différents cursus de formation à des adultes afin qu'ils briguent à leurs termes un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par les Directions générales de l'enseignement post obligatoire et de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Projets prioritaires***

L'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève est un des objectifs de législature prioritaire du Conseil d'Etat, et aussi de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Son atteinte passe par la consolidation d'un système de formation performant et résolument engagé contre l'échec scolaire, reposant notamment sur :

- la diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue ;
- le développement des structures permettant l'identification rapide des jeunes avec difficultés scolaires afin de leur proposer des mesures de soutien adaptées ;
- l'identification des jeunes sans formation, ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées de réinsertion par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ;
- le renforcement des liens entre l'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises, par la mise en place d'un dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes et la formation tout au long de la vie ;
- une implication renforcée des milieux professionnels dans la formation professionnelle par des actions ciblées comme le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance ou encore la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves visant une attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP).

Afin de lutter contre toute forme de discrimination, des outils pédagogiques en lien avec l'égalité entre hommes et femmes sont élaborés et diffusés. En parallèle, un suivi des Assises contre l'homophobie est assuré tout comme la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2010***

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'annuité du personnel enseignant (annuité 2011 versée dès le 01.09.2011), de l'indexation des traitements (+0.5% selon les estimations actuelles), de la révision du taux de cotisation CIA et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- La croissance des effectifs d'élèves se poursuit en 2010 et 2011 selon les prévisions effectuées par le SRED et confirmées par les données réelles des inscriptions pour la rentrée 2010. En conséquence, +38.9 postes d'enseignants ont été accordés à l'enseignement postobligatoire dès la rentrée 2010 avec un impact de +5.7 MCHF sur les dépenses de personnel.

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

- Les prescriptions fédérales en matière de formation professionnelle, les obligations relatives au respect des normes de sécurité et l'évolution des filières ORRM entraînent la création de 18.7 postes nouveaux avec un impact de 1.2 MCHF sur les dépenses de personnel.
- L'OFPC mènent de nombreux projets qui font l'objet d'un financement de la confédération. Ces projets ont un impact de +0.9 MCHF sur les charges de personnel permettant de financer 7.9 "ETP auxiliaires". Les dépenses sont partiellement couvertes par des subventions de la Confédération. Les projets menés concernent, notamment, la gestion du suivi individualisé GSI (ou case management), la coopération interrégionale (INTERREG), l'évaluation des acquis scolaires (Evascol), ou encore la prospection AFP (attestations de formation professionnelle en 2 ans).
- On relèvera enfin la poursuite de la revalorisation progressive des indemnités pour les experts de stage amorcée au budget 2010.
- En ce qui concerne les recettes, il convient de relever l'augmentation importante des subventions versées par la Confédération dans le cadre de la formation professionnelle (+4.4 MCHF)
- La subvention allouée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue est adaptée, conformément à l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle (30% des dépenses prévues pour l'année)

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre aux jeunes de choisir une formation adaptée à leurs attentes</b>						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	35%	35%	34%	40%	2014
1.2 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	49.1%	48.7%	50.9%		
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	11.8%	11.1%	9.7%		
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	15.2%	19.9%	18.6%		
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	4.9%	5.4%	6.2%		
1.6 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	19%	14.9%	14.6%		
1.7 Taux de changement de filières à l'issue de la première année d'enseignement au postobligatoire	Efficacité	9%	9.7%	11.2%	8%	2014
<b>2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II</b>						
2.1 Taux d'obtention d'une certification de niveau secondaire II	Efficacité	91%	91%	91%	95%	2014
2.2 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	1%			0.5%	2014
2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	20%	24%	24.9%	20%	2014
2.4 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage	Efficacité	85%	84%	83.7%	88%	2014
<b>3. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés</b>						
3.1 Taux d'encadrement au Collège	Efficience	11.2	11.2	11.2		

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux d'encadrement en Ecole de culture générale	Efficienc	11.6	11.6	11.6		
<b>4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis</b>						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	5'200	5'000	4'878	5'500	2014
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	75%	-	-	80%	2014
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	70%	50%	50%	70%	2014

### Commentaires

#### Indicateurs 1.2 à 1.6

Ces indicateurs mesurent la répartition dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation.

La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes d'accueil service et d'accueil et insertion scolaire.

#### Indicateur 1.7

Cet indicateur mesure la part des élèves ayant changé de filières à l'issue de la première année d'enseignement post-obligatoire. Un élève changeant de filière est par exemple un élève qui passe de la formation gymnasiale à la formation de culture générale, de la formation professionnelle initiale plein temps à la formation professionnelle initiale duale. En revanche, ce n'est pas le cas d'un élève qui change par exemple de CFP à l'intérieur de la formation professionnelle plein temps (considéré comme redoublant dans la même filière s'il reste au même degré). Cet indicateur inclut les élèves qui, en N-1, sont en formation gymnasiale, formation professionnelle plein temps et duale (y compris hors Genève), formation de culture générale. Il exclut les élèves en classes d'accueil et insertion en N-1 (dont le cursus prévoit par nature un changement de filière).

#### Indicateur 2.1

Cet indicateur mesure l'ensemble des personnes ayant reçu un diplôme dans l'année N, par rapport à l'ensemble de la population résidente ayant 19 ans au cours de l'année N. Les personnes ayant obtenu deux diplômes la même année ne sont pas doublement comptabilisés.

Afin de mieux cerner le taux de certification au 1er diplôme de l'enseignement secondaire II, une étude spécifique sera réalisée en vue du développement de nouveaux indicateurs pour la présentation du projet de budget 2012.

#### Indicateur 2.2

Cet indicateur mesure la part des élèves sortant de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année. Un taux de 1% signifie que 1% des élèves quittent l'enseignement post-obligatoire en cours d'année.

#### Indicateurs 3.1 et 3.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 17 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant à plein temps pour 17 élèves.

Le taux d'encadrement en formation professionnelle (duale et plein temps) est en cours de construction, et

## **A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)**

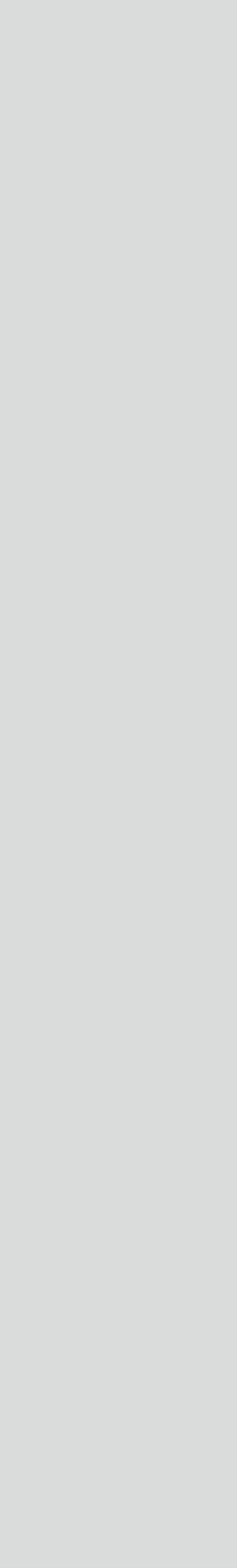
sera disponible dès l'année prochaine. Les données d'encadrement sont néanmoins disponibles par centres de formations professionnelles (CFP).

### *Indicateurs 4.1 et 4.2*

Le chèque annuel de formation correspond au coût de 40 heures de cours de formation continue dispensées à Genève dans tous les domaines d'activités. Il est octroyé en vue de l'acquisition de connaissances de base, y compris la culture générale, et de connaissances professionnelles qualifiées, le développement des possibilités de perfectionnement et de recyclage professionnels, ainsi que l'acquisition de nouvelles formations. Le montant du chèque annuel de formation ne peut pas être supérieur à 750 F (montant indexé annuellement). Le chèque est notamment octroyé sous conditions de ressources (Art.11 de la loi sur la formation continue des adultes). Les personnes intéressées peuvent effectuer leur demande en ligne grâce à un site internet spécifiquement dédié au CAF. L'analyse de l'utilisation des chèques de formation fait l'objet d'un rapport annuel des institutions de formation au Grand Conseil mais aussi d'un rapport quadriennal d'évaluation de la commission externe d'évaluation des politiques publiques.

### *Indicateur 4.3*

Toute personne domiciliée ou travaillant dans le canton depuis une année et pouvant justifier de 5 ans d'expérience professionnelle peut demander la reconnaissance et la validation de ses acquis personnels et professionnels. La reconnaissance et la validation des acquis permet d'obtenir tout ou une partie d'un CFC dans 30 métiers différents. Le financement de la VAE est assuré par l'État de Genève y compris les compléments éventuels de formation.



# A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

## Département responsable : DIP

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>285'691'579</b>	<b>11'574'685</b>	<b>4.2%</b>	<b>274'116'894</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	131'777'707	4'727'662	3.7%	127'050'045	-
31 Dépenses générales	12'668'047	249'220	2.0%	12'418'827	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	5'110'115	3'456'717	209.1%	1'653'398	-
36 Subventions accordées	136'042'973	3'127'586	2.4%	132'915'387	-
39 Imputations internes	92'737	13'500	17.0%	79'237	-
<b>REVENUS</b>	<b>15'702'128</b>	<b>1'796'750</b>	<b>12.9%</b>	<b>13'905'378</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	861	0	0.0%	861	-
43 Recettes diverses	13'991'661	2'799'212	25.0%	11'192'449	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-350'000	-100.0%	350'000	-
46 Subventions acquises	1'565'380	-687'462	-30.5%	2'252'842	-
49 Imputations internes	144'226	35'000	32.0%	109'226	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-269'989'451</b>	<b>-9'777'935</b>	<b>3.8%</b>	<b>-260'211'516</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'242'766</i>	<i>-368'057</i>	<i>12.8%</i>	<i>-2'874'709</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-20'088'948</i>	<i>-2'584'888</i>	<i>14.8%</i>	<i>-17'504'060</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-293'321'165</b>	<b>-12'730'880</b>	<b>4.5%</b>	<b>-280'590'285</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>959.43</b>	<b>3.11</b>	<b>0.33%</b>	<b>956.32</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>941.16</i>	<i>-4.46</i>	<i>-0.47%</i>	<i>945.62</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>18.27</i>	<i>7.57</i>	<i>70.77%</i>	<i>10.70</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants, mineurs et élèves du canton.

Il a pour but d'offrir des mesures scolaires spéciales et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et jeunes (0-20 ans) qui ont des besoins particuliers en raison d'une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières, physiques ou psychiques.

Il consiste aussi à apporter à ces enfants et ces jeunes une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande.

Il vise à :

- améliorer les relations entre les familles et l'école à travers une intervention éducative de prévention dans les écoles du réseau d'enseignement prioritaire ainsi que, de manière ponctuelle, selon les besoins, dans les autres écoles du canton ;
- favoriser l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- développer un dispositif de promotion de la santé et de prévention dans les écoles ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux mineurs ;
- favoriser l'intégration et la mixité sociale ;
- promouvoir et proposer des activités de loisirs ou éducatives ou de prévention.

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Il offre également une protection et un soutien aux mineurs en intervenant d'office ou suite à une décision judiciaire, civile ou pénale.

Enfin, il assure l'autorisation, la surveillance et le contrôle des lieux d'accueil ou de placement des mineurs hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou des projections et spectacles accessibles aux mineurs.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office de la jeunesse, l'Office médico-pédagogique et la Direction générale de l'enseignement primaire.

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.02 Enseignement spécialisé
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Prévention, promotion et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Projets prioritaires***

Les grandes ambitions de Genève ne doivent pas se réaliser au détriment des plus faibles. En effet, l'égalité des chances exige que l'on donne davantage à ceux qui sont dans la difficulté, dont les personnes handicapées.

Il est ainsi précisé dans le programme de législature 2010-2013 que l'Etat étoffera et modernisera le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles. C'est dans cette perspective qu'un projet de loi sur le suivi éducatif devrait être élaboré en 2011. Sa feuille de route prévoit également la mise en place de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) et de l'Office médico-pédagogique (OMP). Il s'agit aussi de renforcer l'enseignement spécialisé et de diversifier l'offre de l'éducation spécialisée. En parallèle, 800 emplois de solidarité seront disponibles à fin 2011, dont certains pour l'intégration des mineurs handicapés.

Les travaux sur l'IN 143 et l'adaptation de la loi relatifs à la petite enfance devraient déboucher en 2011 sur un éventuel contreprojet. En parallèle, les contrats cadre pour maman de jour devraient être introduits en 2011.

L'introduction d'un accueil à la journée dans notre canton répond aux nouvelles contraintes imposées par la vie économique et familiale contemporaine. Si l'initiative 141 est acceptée, ce besoin sera aussi comblé par l'élaboration d'une loi d'application relative à l'accueil continu.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2010***

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'annuité du personnel enseignant (annuité 2011 versée dès le 01.09.2011), de l'indexation des traitements (+0.5% selon les estimations actuelles), de la révision du taux de cotisation CIA et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- L'OMP se voit doté d'un poste supplémentaire de Directeur en Scolarité Spécialisée et de l'Intégration des Elèves (DSSIE, anciennement inspecteur de l'enseignement spécialisé) qui œuvre à l'orientation et au suivi des élèves inscrits dans les classes spécialisées, les institutions de l'enseignement spécialisé publiques et les institutions subventionnées.
- La réorganisation de l'Office de la jeunesse se poursuit en 2011 et nécessite des ressources complémentaires correspondant à 8 "ETP auxiliaires" financés en partie par réallocation des ressources existantes. Parallèlement, la mise en place de la nouvelle application informatique du service de protection des mineurs, TAMI, se finalise et

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

nécessite une ressource ponctuelle estimée à 1 "ETP auxiliaire".

- Le dispositif mis en place au SPMi pour faire face à une situation de surcharge chronique des collaborateurs, qui induit un absentéisme élevé, est renforcé au projet de budget 2011 pour un montant de + 0.87 MCHF.
- Afin de finaliser la réorganisation des départements suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat, un poste d'enseignant à 80% a été transféré du DSPE à l'Office médico-pédagogique pour l'institution de la Clairière. Par ailleurs un poste à 40% a été transféré du DARES au Service Santé de la jeunesse.
- La mise en œuvre de la loi C 1 12 implique de nouvelles conditions cadres pour les institutions subventionnées. D'une part, l'art. 6. al. 2 instaure le principe de la gratuité dans le domaine de la pédagogie spécialisée et implique par conséquent la suppression des prestations d'écologie actuellement facturées aux parents selon les règles internes de chaque institution. En contrepartie, les institutions compteront sur les recettes des participations parentales telles que prévues dans le règlement J 3 55.03. D'autre part, reconnaissance de La Voie Lactée et l'Arc comme écoles spéciales qui doivent dès lors s'intégrer dans les mêmes règles de subventionnement.
- A la rentrée 2010, 14 places supplémentaires pour la tranche d'âge 15-18 ans sont ouvertes à la SGIPA
- La mise en place d'assistants à la vie scolaire permet l'intégration d'enfants en situation de handicaps au sein de l'école ordinaire (emplois de solidarité)
- L'accueil des enfants dès 2 ans (au lieu de 4 actuellement) au Chalet Savigny de la Fondation officielle de la jeunesse, permet de pallier à l'engorgement du foyer d'accueil d'urgence "Piccolo", seule structure recevant à Genève des enfants de moins de 4 ans (taux d'occupation cumulé de Piccolo de 100.90% au 31 mars 2010)
- Le projet de budget 2011 tient compte de l'augmentation des loyers facturés par l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse pour Pierre-Grise suite aux travaux de réhabilitation financés par l'Hospice.
- Une institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée est mise en place à la rentrée 2011
- Le projet de budget 2011 intègre les effets de seuils des contrats de prestations 2008-2010 pour le renouvellement desdits contrats en 2011 : le non-financement partiel ou complet des mécanismes salariaux pendant plusieurs années se traduit par des déficits structurels assez importants dans plusieurs institutions. Ils touchent la FOJ et l'Astural. A l'EPA, à l'inverse, la subvention est revue à la baisse puisque l'entité enchaîne les exercices bénéficiaires.
- La nouvelle gouvernance de la FASE est mise en œuvre avec un renforcement de la direction générale et l'implémentation de responsable de secteurs (découpage géographique).
- La participation cantonale au GIAP tient compte de l'ouverture de 30 groupes supplémentaires, soit env. 450 enfants de plus en présence par jour (croissance des effectifs de l'ordre de 6% par année). Conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés</b>						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisé dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.7%	1.7%	1.6%	1.7%	2015
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%	2.6%	2.7%	2015
1.3 Part des élèves reconnus à besoins éducatifs particuliers ou handicapés scolarisés dans une classe spécialisée dans un bâtiment scolaire ordinaire	Efficacité	28%	27.4%	29.6%	32%	2015
1.4 Part des élèves reconnus à besoins éducatifs particuliers ou handicapés intégrés dans l'enseignement ordinaire	Efficacité					

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Offrir aux mineurs une évaluation médico-psychologique, logopédique ou de leur psychomotricité</b>						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations annuelles	Efficacité		2'805	2'921		
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement par année	Efficacité		7'712	7'427		
<b>3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP</b>						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation à la santé	Efficacité	90%	85%	80%	>= 90%	2014
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée	Efficacité	90%	85%	80%	95%	2014
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2014
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	50%	49%	48%	51%	2012
3.5 Taux de cas de suspicion de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMI, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2014
<b>4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats</b>						
4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	20%	20%	30%	10%	2014
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	50%	60%	60%	30%	2014
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	10%	11%	11%	< 8%	2014
4.4 Nombre de nouvelles places en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	10	6	2	10	2014
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	80%	60%	60%	100%	2014
4.6 Nombre d'enfants au bénéfice d'un suivi socio-éducatif dans le mois par assistant social	Efficacité	65			65	2014
4.7 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité				1 an	2014
<b>5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires</b>						
5.1 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	90%	80%	75%	100%	2014
5.2 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	1'100	800	500	1'500	2014
5.3 Pourcentage d'inscription refusée dans des camps, journées et cours durant les congés et vacances scolaires	Efficacité	8%	8%	8%	6%	2014

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

### Commentaires

#### *Indicateurs 1.1 et 1.2*

Ces indicateurs sont des indicateurs de contexte utiles pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile par le service éducatif itinérant aux enfants de 0 à 4 ans. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans ainsi qu'après 15 ans ainsi que l'objectif de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

L'indicateur 1.2 permettra des comparaisons intercantionales puisqu'une enquête Suisse est précisément prévue pour la tranche d'âge 4-15 ans.

#### *Indicateurs 1.3 et 1.4*

Ces indicateurs permettent de mesurer un des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés, qui prévoit à son article 6, al.4, de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation.

En construction, l'indicateur 1.4 sera disponible dès l'année prochaine.

#### *Indicateurs 2.1 et 2.2*

Ces indicateurs de contexte seront amenés à être complétés par des indicateurs de performance.

#### *Indicateurs 3.1 à 3.5*

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé dans la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitances aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

#### **Indicateurs 4.1 à 4.4**

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

#### *Indicateur 4.5*

Cet indicateur vise à vérifier, qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil qui sont requis pour être autorisé sont toujours remplis.

#### *Indicateur 4.6*

Cet indicateur vise à vérifier l'évolution de la charge de travail des assistants sociaux, afin de pouvoir assurer la qualité de la prise en charge et du suivi des enfants et familles qui nécessitent un appui socio-éducatif. Il permettra, cas échéant, de comparer la charge de travail avec d'autres services sociaux genevois ou d'autres cantons.

#### *Indicateur 4.7*

Comparativement à d'autres cantons, la durée moyenne des curatelles de droit de visite est largement

## **A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)**

supérieure. Si cette prestation est indispensable, elle doit pouvoir être limitée dans le temps. L'objectif étant d'atteindre une durée d'accompagnement des parents dans leurs droits de garde, d'une année en moyenne dès 2014.

### *Indicateurs 5.1 à 5.3*

Ces indicateurs fournissent des données quantitatives sur la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs) et à accompagner des jeunes dans des projets professionnels personnalisés (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). Ils visent également à mesurer la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

# A04 Hautes écoles

## Département responsable : DIP

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009	
<b>CHARGES</b>	<b>535'814'798</b>	<b>7'303'016</b>	<b>1.4%</b>	<b>528'511'782</b>	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'376'976	714'648	10.7%	6'662'328	-
35 Dédommagements à des tiers	2'350'000	0	0.0%	2'350'000	-
36 Subventions accordées	526'087'822	6'588'368	1.3%	519'499'454	-
<b>REVENUS</b>	<b>4'496'593</b>	<b>2'497'352</b>	<b>124.9%</b>	<b>1'999'241</b>	-
46 Subventions acquises	4'496'593	2'497'352	124.9%	1'999'241	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-531'318'205</b>	<b>-4'805'664</b>	<b>0.9%</b>	<b>-526'512'541</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-210'906	-27'322	14.9%	-183'584	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-30'707'678	9'438'297	-23.5%	-40'145'975	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-562'236'789</b>	<b>4'605'312</b>	<b>-0.8%</b>	<b>-566'842'101</b>	-

### POSTES

Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
-------------	-------------------------------	---------------------	-------------

## Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la haute surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Formation de base HES
- A04.02 Recherche appliquée et Développement (R&D) HES
- A04.03 Prestations à des tiers / de service HES
- A04.04 Formation continue HES
- A04.05 Formation de base - UNI
- A04.06 Formation approfondie - UNI
- A04.07 Recherche - UNI
- A04.08 Formation continue - UNI
- A04.09 Services - UNI
- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

# A04 Hautes écoles (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agira notamment de promouvoir et consolider la place des Hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans le domaine de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies, d'élaborer un projet scientifique et culturel dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Les projets stratégiques suivants sont mis en œuvre dans le cadre de ce programme :

- Développement des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES, IHEID) autour des pôles en relations internationales et en sciences de l'environnement ;
- Renforcement des synergies entre l'Université et les HES dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures ;
- Promotion des passerelles entre l'Université et les HES pour l'accès aux formations de niveaux maîtrise (MA) et développer des masters conjoints dans les domaines de formation proches ;
- Création d'un centre de créativité destiné à réaliser des projets de développement en associant les compétences, en matière de recherche fondamentale et appliquée et de transfert de technologie, de l'Université (faculté des sciences), des HES (notamment HEPIA) et des entreprises locales ;
- Mise en œuvre de l'IUFE (institut universitaire de formation des enseignant-e-s).

L'exercice 2011 sera particulièrement marqué par la révision de la loi sur les Hautes écoles spécialisées et l'élaboration d'une plate-forme scientifique et d'un pôle artistique et culturel, associant l'Université et les HES, dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

Le projet de budget 2011 intègre les éléments transversaux de traitement (annuités, indexation,...)

Les éléments prévus dans les conventions d'objectifs conclus avec l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement sont pris en compte.

- Les contributions cantonales au réseau HES romand augmentent en fonction des effectifs d'étudiants
- Le soutien à la Fondation Gipri est arrêté.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité</b>						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	4'449	4'348	4'253		
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	27%	27.5%	26.3%		
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	5'085	4'764	4'850		
<b>2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures</b>						

## A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	38.5%	39.9%	36.4%		
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	36%	37%	2012
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	20%	20%	19.1%	20%	2015
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	336	322	310	357	2015
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	242	242	232	255	2012
<b>3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes</b>						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	28%	26%	25.9%	30%	2012
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	50%	50%	50%	50%	2012
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	52%	53%	54.2%	50%	2015
<b>5. Assurer l'excellence de la recherche</b>						
5.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	>= 91'600'00.-	91'600'00.-	91'600'00.-	>= 91'600'00.-	2015
5.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	8'500'00 0.-	8'200'00 0.-	8'097'86 9.-	8'700'00 0.-	2012
5.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	6'000'50 0.-	5'000'00 0.-	4'726'80 3.-	6'400'00 0.-	2015
<b>6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés</b>						
6.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficacité	50	50		40	2012
6.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficacité	20	20		25	2012
6.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficacité	21	21		20	2012
6.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficacité	16	16	16	16	2012
6.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficacité	10	10	9.7	10	2015

### Commentaires

#### Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et

## A04 Hautes écoles (suite)

en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

### *Indicateur 2.1*

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

### *Indicateur 2.2*

La proportion d'étudiants d'origine socio-culturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

La proportion d'étudiants d'origine socio-culturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou baccalauréat, études de niveau tertiaire (universités, hautes écoles spécialisées ou pédagogiques, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

### *Indicateurs 3.1 et 3.2*

Le corps professoral est composé des professeurs Sius I+II (ordinaires, associés, assistants). Les professeurs bénévoles sont inclus dans cet indicateur.

### *Indicateur 5.1*

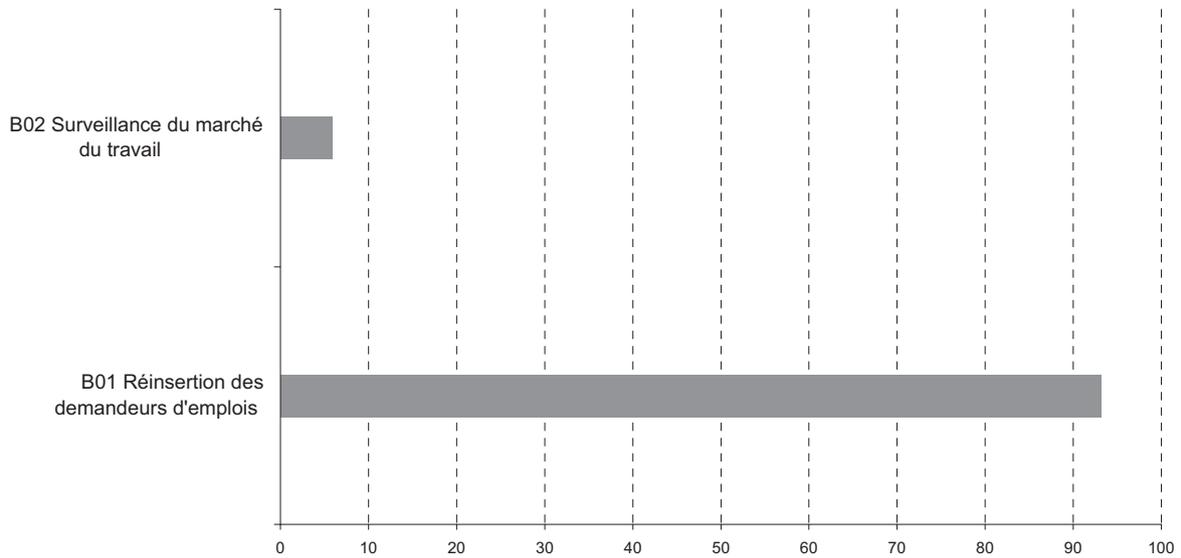
Les fonds obtenus lors de mises au concours compétitifs attestent valablement de l'excellence de la recherche; les fonds externes non-compétitifs (legs, dons, mandats, etc.) dépendent de facteurs extérieurs n'obéissant pas forcément à des critères d'excellence. Dans le relevé annuel des fonds de recherche obtenus de manière compétitive de l'Université, sont pris en compte les fonds provenant du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les fonds européens (Programme-Cadre, COST, etc.), les projets de coopération suisses (SystemsX, NanoTera, etc.), la CTI et les fonds de recherche internationaux de type NIH et NSF (Etats-Unis), et ANR (France).

### *Indicateurs 6.1 à 6.5*

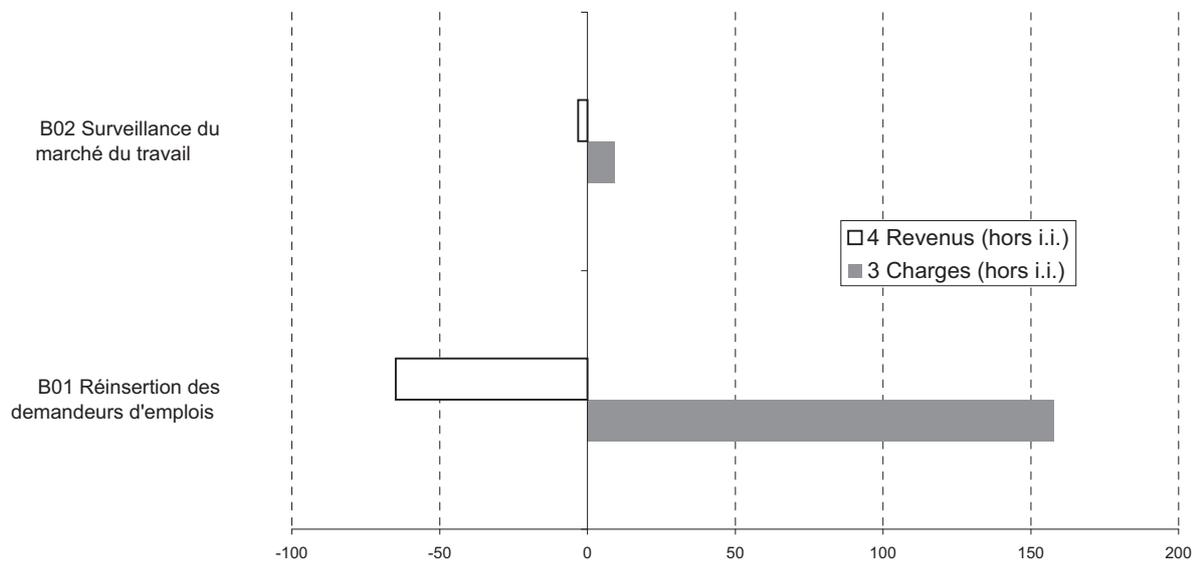
Un taux d'encadrement de 50 signifie qu'il y a en moyenne 1 Equivalent temps-plein (ETP) personnel enseignant pour 50 élèves

# B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## B Emploi, marché du travail

### Synthèse des priorités

Pour l'année 2011, le Conseil d'Etat anticipe une probable décrue du chômage, décrue que l'on observe déjà depuis avril 2010. Cette décrue masquera toutefois une évolution contrastée selon les catégories de chômeurs et selon les secteurs économiques. C'est pourquoi le projet budget 2011 prévoit en particulier de renforcer les mesures en faveur des chômeurs de longue et de très longue durée, afin d'augmenter leurs chances de réinsertion. Ce projet de budget anticipe par ailleurs un vote favorable sur la révision de la loi sur l'aide sociale et individuelle (PL 10599). Malgré son apparente stabilité par rapport à 2010, le budget des mesures cantonales renforce donc notablement les emplois de solidarité, les allocations de formation et les allocations de retour en emploi.

La crise économique survenue en 2008 et 2009 au niveau mondial a très durement frappé les économies européenne et étasunienne, en particulier dans les secteurs de la banque, de l'industrie et des services aux entreprises. Ces secteurs, très développés dans notre canton, ont ainsi subi le contrecoup de cette crise, avec une hausse régulière du nombre de chômeurs inscrits entre septembre 2008 et mai 2010. Cette hausse, bien que mieux contenue à Genève que dans le reste du pays en raison notamment de la grande diversité de notre économie, continuera de marquer le marché du travail genevois en 2011. Les incertitudes qui pèsent en core sur la zone euro exigent par ailleurs une certaine prudence dans l'estimation de l'évolution du taux de chômage.

C'est ainsi que la reprise enregistrée depuis le début 2010 n'a en effet qu'un impact retardé sur la situation concrète des demandeurs d'emploi, ceci en particulier en raison du fort recours au chômage partiel. Cette disposition de la loi fédérale sur l'assurance chômage a permis de sauver plus de 5'000 emplois en 2009, mais elle retarde d'autant l'engagement de chômeurs inscrits, les entreprises concernées ayant pour priorité de remettre à un taux d'activité maximal les personnels au bénéfice de réduction d'horaire de travail. En outre, comme dans chaque sortie de crise, on doit s'attendre à un allongement de la durée moyenne du chômage, en particulier pour les personnes issues de métiers ayant fortement évolué et qui requièrent ainsi d'importants efforts de requalification ou de réorientation. Le projet de budget 2011 tient compte de ces éléments.

Sur le front de la surveillance du marché du travail, outre les tâches de promotion de la santé et de la sécurité au travail, l'Etat poursuivra ses efforts afin de combattre le travail au noir et de protéger l'économie genevoise contre les risques de sous-enchère salariale. L'année 2011 verra ainsi se renforcer la coopération administrative entre les divers organes concernés par la loi sur le travail au noir, afin de mieux identifier les infractions à la législation sur les assurances sociales. S'agissant des conditions de travail et bien que le salaire médian ait fortement augmenté au cours des précédentes années à Genève, l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail conduira des enquêtes d'observation et de constatation d'usages dans au moins trois secteurs dépourvus de convention collective.

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>157'942'491</b>	<b>-2'296'301</b>	<b>-1.4%</b>	<b>160'238'792</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	50'215'494	-296'301	-0.6%	50'511'795	-
31 Dépenses générales	1'606'997	0	0.0%	1'606'997	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	170'000	0	0.0%	170'000	-
35 Dédommagements à des tiers	105'750'000	-2'000'000	-1.9%	107'750'000	-
36 Subventions accordées	200'000	0	0.0%	200'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>64'813'892</b>	<b>-2'000'126</b>	<b>-3.0%</b>	<b>66'814'018</b>	<b>-</b>
41 Patentes et concessions	82'100	0	0.0%	82'100	-
43 Recettes diverses	16'997'152	-2'000'126	-10.5%	18'997'278	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	47'734'640	0	0.0%	47'734'640	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-93'128'599</b>	<b>296'175</b>	<b>-0.3%</b>	<b>-93'424'774</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'604'197</i>	<i>-140'817</i>	<i>4.1%</i>	<i>-3'463'380</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'274'810</i>	<i>-1'153'420</i>	<i>16.2%</i>	<i>-7'121'390</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-105'007'606</b>	<b>-998'062</b>	<b>1.0%</b>	<b>-104'009'544</b>	<b>-</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>394.50</b>	<b>-7.06</b>	<b>-1.76%</b>	<b>401.56</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>330.00</i>	<i>-2.30</i>	<i>-0.69%</i>	<i>332.30</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>64.50</i>	<i>-4.76</i>	<i>-6.87%</i>	<i>69.26</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs dans le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Part cantonale

#### Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2011, les prestations à verser s'élèvent à 14 millions pour 16 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Le budget prévoit une baisse des recettes PCM en raison d'une probable décreue du chômage.

#### Participation cantonale LACI-MMT

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14 millions en 2011 par rapport à 16 millions prévus au budget 2010, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

### Mesures cantonales

L'année 2011 devrait voir l'entrée en vigueur des nouvelles mesures en faveur des chômeurs de très longue durée (PL 10599) et l'arrivée en fin de droits de personnes ayant perdu leur emploi au cours de la crise de 2008-2009. C'est pourquoi malgré son apparente stabilité par rapport à 2010, le budget des mesures cantonales renforce donc notablement les emplois de solidarité, les allocations de formation et les allocations de retour en emploi. A l'inverse, on attend de cette politique un impact favorable sur le nombre de bénéficiaires de programmes cantonaux d'emploi formation.

Les éléments retenus sont les suivants :

- a) le nombre d'allocations de retour en emploi continue de progresser : + 1.5 mio;
- b) l'attribution de mesures plus rapide et durant le délai cadre permet de réduire le nombre de bénéficiaires de programmes cantonaux d'emploi et de formation (PCEF) : - 9 mios;
- c) les emplois de solidarité (EdS) continuent de s'accroître : + 6 mios. Les allocations complémentaires sociales (ACS) sont moins importantes que prévues : - 2.2 mios;
- d) l'augmentation de la formation prend en considération le renforcement de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) : + 3.7 mios.

### Part fédérale

Suite à l'augmentation du chômage et aux résultats bénéfiques des effets des mesures prises dans le cadre de la nouvelle loi cantonale, le canton a négocié, en septembre 2009, avec le SECO le montant de l'enveloppe destinée à couvrir les frais d'exécution de la loi fédérale sur le chômage pour les années 2010 et 2011. Le montant accordé est de 41.1 mios.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réinsérer rapidement</b>						
1.1. Ratio entre le nombre moyen de jours d'indemnités à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	130%	140%	149%	110%	2013

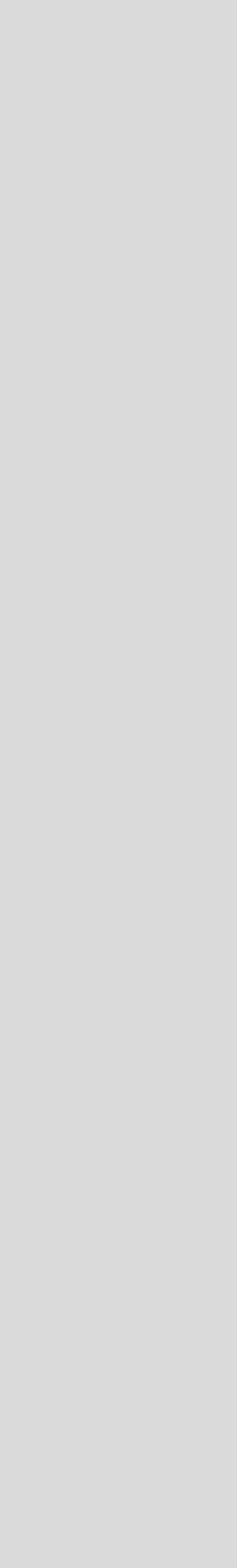
## B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Eviter le chômage de longue durée</b>						
2.1. Ratio entre le pourcentage du nombre d'entrée au chômage longue durée à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	150%	170%	180%	120%	2013
<b>3. Eviter les arrivées en fin de droits</b>						
3.1. Ratio entre le pourcentage du nombre d'arrivée en fin de droits à Genève et celui des autres cantons	Efficacité	150%	170%	175%	120%	2013
<b>4. Eviter les réinscriptions</b>						
4.1. Ratio entre le pourcentage du nombre de réinscriptions à Genève et celui des autres cantons	Qualité	95%	95%	97%	95%	2013
<b>5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité</b>						
5.1. Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	800	570	377	1000	2014

### Commentaires

Les 4 premiers indicateurs sont identiques à ceux du contrat de prestation signé par la Confédération et l'ensemble des autres Cantons.

OBJECTIF	Seuil d'information critique
1. Réinsérer rapidement	140 %
2. Eviter le chômage de longue durée	170 %
3. Eviter les arrivées en fin de droits	170 %
4. Eviter les réinscriptions	100 %
5. Augmenter le nombre de places disponibles	700



# B02 Surveillance du marché du travail

## Département responsable : DSE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'992'179</b>	<b>78'897</b>	<b>0.9%</b>	<b>8'913'282</b>	-
30 Charges de personnel	8'400'888	78'897	0.9%	8'321'991	-
31 Dépenses générales	447'291	0	0.0%	447'291	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	144'000	0	0.0%	144'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>3'157'116</b>	<b>66</b>	<b>0.0%</b>	<b>3'157'050</b>	-
43 Recettes diverses	1'506'958	66	0.0%	1'506'892	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'650'158	0	0.0%	1'650'158	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-5'835'063</b>	<b>-78'831</b>	<b>1.4%</b>	<b>-5'756'232</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-205'459	-12'568	6.5%	-192'891	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'916'699	-237'657	14.2%	-1'679'042	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-7'957'221</b>	<b>-329'056</b>	<b>4.3%</b>	<b>-7'628'165</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>62.80</b>	<b>-0.60</b>	<b>-0.95%</b>	<b>63.40</b>	-
<i>ETP fixes</i>	61.30	-2.10	-3.31%	63.40	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.50	1.50	ND	-	-

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

B02.01 Surveillance du marché du travail

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le canton de Genève s'est montré jusqu'ici très déterminé dans l'application de la loi fédérale sur le travail au noir, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Après deux années consacrées à la prévention, à la mise en place des premiers contrôles et aux sanctions, l'année 2011 verra se renforcer la coopération administrative entre les divers organes concernés afin de mieux combattre les infractions à la législation sur les assurances sociales.

## B02 Surveillance du marché du travail (suite)

S'agissant des conditions de travail, l'Etat poursuivra ses efforts afin de prévenir les risques de sous-enchère salariale, en particulier en conduisant des enquêtes d'observation et de constatation d'usages dans au moins trois secteurs dénués de convention collective.

En matière de marchés publics, l'Etat renforcera son action de contrôle, en collaboration avec les adjudicateurs et en incluant la problématique de la sous-traitance.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.</b>						
1.1. Nombre de contrôles effectués	Efficience	1100	1100	1081	1100	2013
1.2. Taux de récidive des infractions	Efficacité	10%	10%	14%	10%	2013
<b>2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.</b>						
2.1. Nombre annuel d'entreprises contrôlées.	Efficience	400	400	396	450	2013
<b>3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail</b>						
3.1. Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, incluse la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations.	Qualité	21	22	24	21	2013
<b>4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.</b>						
4.1. Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail.	Efficacité	10%	10%	7%	10%	2013

### Commentaires

L'objectif **2** est en conformité avec celui du contrat de prestation signé avec la Confédération.

### Seuils critiques 2011 pour les 5 indicateurs :

Indicateurs	Seuils critiques 2011
<b>1.1</b> : Conditions travail	950
<b>1.2</b> : Conditions travail - Infractions	15%
<b>2.1</b> : L T N - Contrôles	350
<b>3.1</b> : Autorisations travail - Durée	25
<b>4.1</b> : Risques travail - Santé	15%

Définitions complémentaires :

#### Indicateurs 1.2 et 2.1

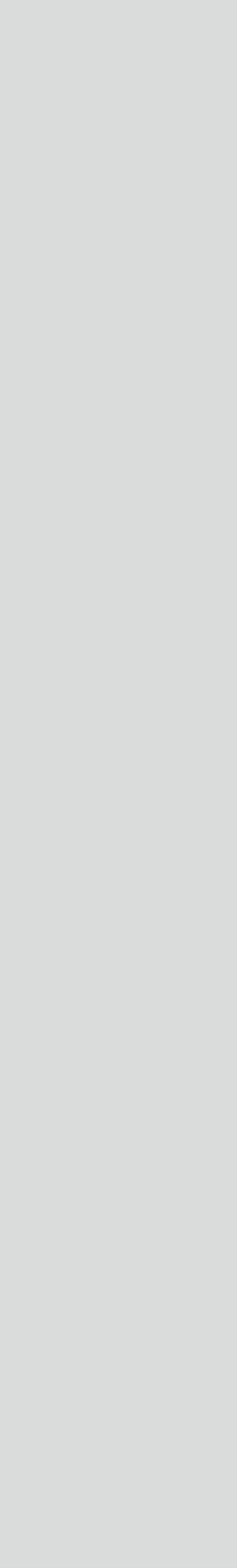
Il s'agit des infractions relevées lors des contrôles de suivi survenant après un premier contrôle.

- Le taux de récidive sert à mesurer l'efficacité du travail de contrôle et de sanction de l'OCIRT auprès d'entreprises ayant été contrôlées une première fois, permettant ainsi de mieux objectiver l'impact du travail de l'office.

## **B02 Surveillance du marché du travail (suite)**

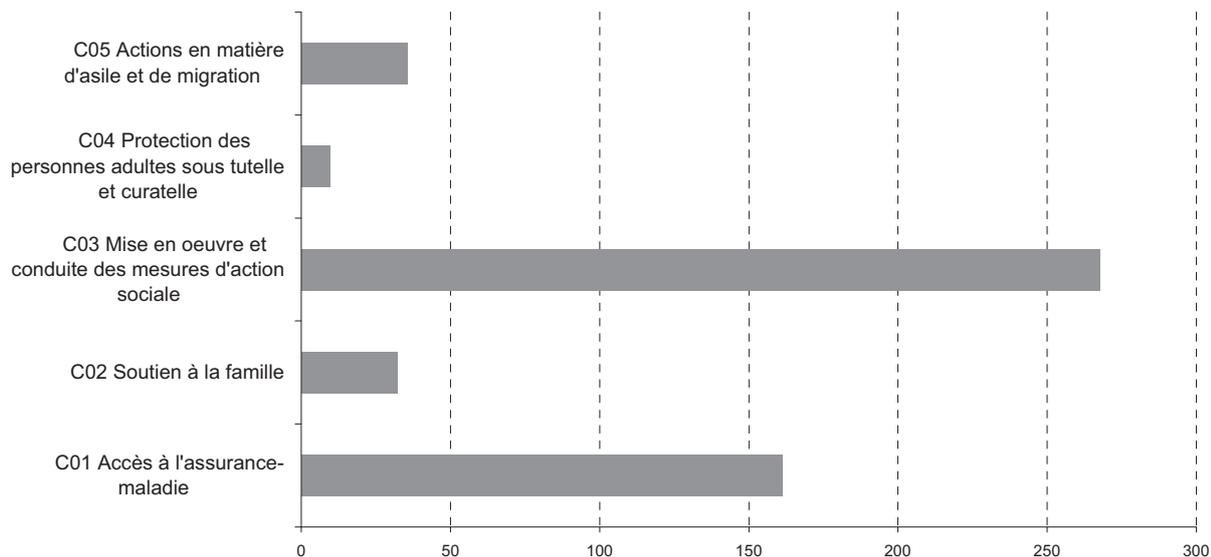
- Cibles fixées lors du budget 2010 :

Celles-ci ont été légèrement modifiées en fonction de la réalité résultant du développement des outils de mesure, en cours lors de l'élaboration du budget 2010.

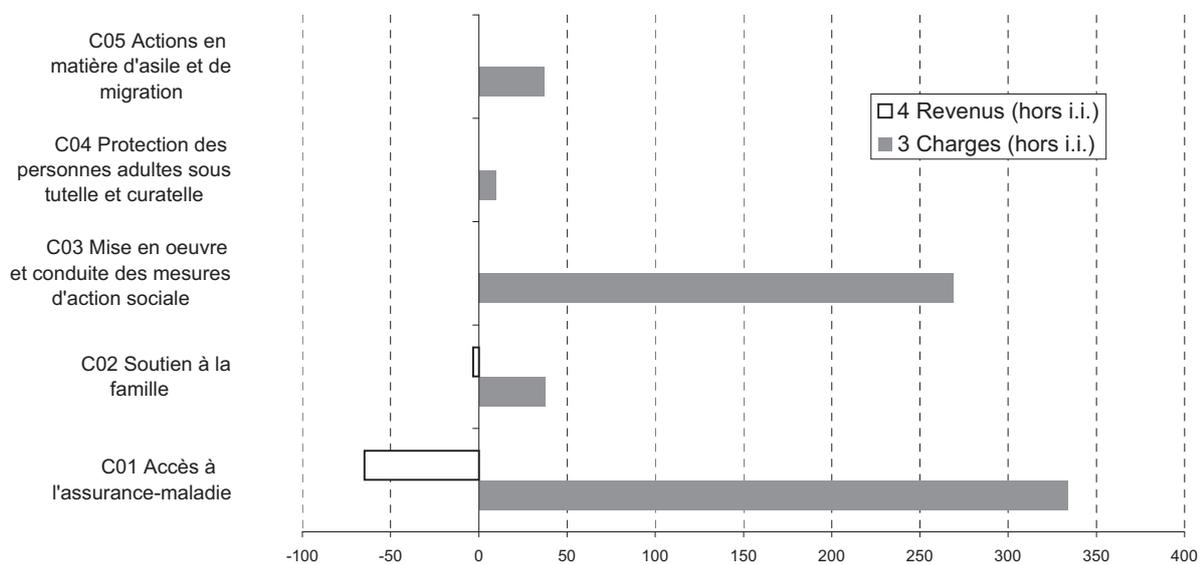


# C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## C Action sociale

### Synthèse des priorités

L'année 2011 sera marquée, sur le front de l'action sociale, par trois éléments majeurs.

Tout d'abord, en raison de la crise conjoncturelle des années 2008 et 2009, le Conseil d'Etat anticipe l'arrivée en fin de période d'indemnisation fédérale de certaines catégories de chômeurs, ce qui entraîne une probable augmentation du nombre de personnes nécessitant une aide sociale financière. La subvention à l'Hospice général observe ainsi, après plusieurs années de stagnation budgétaire et des remboursements à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs, une hausse de 27 millions par rapport au budget 2010 au chapitre des prestations aux ayants droits.

Deuxième élément marquant : la préparation de l'entrée en vigueur des prestations complémentaires familiales destinées aux familles de « working poor » (PL 10600). Bien que prévue pour l'année suivante seulement, cette nouvelle prestation supposera dès 2011 la création, au service des prestations complémentaires, de 18 nouveaux postes afin d'assurer le versement des prestations dues dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Enfin, le service des tutelles d'adultes (STA) s'engagera dans un ambitieux programme de réorganisation en prévision de l'entrée en vigueur, en 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Ce service bénéficiera, conjointement au service de la protection des mineurs, d'un centre de compétences interdépartemental (2 postes pour le DSE et le DIP) pour garantir le bon fonctionnement de son nouveau système d'information TAMI. Les effectifs du STA seront également étoffés de 5,60 postes en provenance de différents services du département de la solidarité et de l'emploi.

# C01 Accès à l'assurance-maladie

## Département responsable : DSE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>333'561'467</b>	<b>4'619'196</b>	<b>1.4%</b>	<b>328'942'271</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	3'433'714	269'196	8.5%	3'164'518	-
31 Dépenses générales	247'753	0	0.0%	247'753	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	45'700'000	4'350'000	10.5%	41'350'000	-
36 Subventions accordées	284'180'000	0	0.0%	284'180'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>172'425'944</b>	<b>16'650'252</b>	<b>10.7%</b>	<b>155'775'692</b>	<b>-</b>
43 Recettes diverses	47'467'531	6'650'252	16.3%	40'817'279	-
46 Subventions acquises	124'958'413	10'000'000	8.7%	114'958'413	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-161'135'523</b>	<b>12'031'056</b>	<b>-6.9%</b>	<b>-173'166'579</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'128'298</i>	<i>-159'603</i>	<i>16.5%</i>	<i>-968'695</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'055'711</i>	<i>-319'255</i>	<i>43.4%</i>	<i>-736'456</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-163'319'532</b>	<b>11'552'198</b>	<b>-6.6%</b>	<b>-174'871'730</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>29.06</b>	<b>1.79</b>	<b>6.55%</b>	<b>27.28</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>26.61</i>	<i>-0.06</i>	<i>-0.22%</i>	<i>26.66</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.39</i>	<i>1.97</i>	<i>474.52%</i>	<i>0.42</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.07</i>	<i>-0.13</i>	<i>-66.67%</i>	<i>0.20</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget 2010 a été établi sur des prévisions de dépenses supérieures aux besoins effectifs, car les primes d'assurance maladie 2010 annoncées en octobre 2009 se sont avérées nettement inférieures aux estimations fournies par l'administration fédérale au moment de l'établissement du projet de budget. De ce fait, même en tenant compte de l'augmentation des bénéficiaires, du renforcement de l'aide aux jeunes

## C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

adultes décidée pour 2010 et de la progression de la prime moyenne cantonale, on anticipe une stabilité du montant total des subventions versées aux personnes physiques.

En revanche l'augmentation des primes impayées rend nécessaire une adaptation des provisions (+ 4.3 mios en charges) et une réévaluation de l'utilisation et dissolution de ces provisions (+ 6.6 mios en recettes).

Les recettes en provenance de la Confédération augmentent de 10 mios.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie</b>						
1.1. Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	100%	100%	99.96%	100%	2013
<b>2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi</b>						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	100%	100%	100%	2013
<b>3. Assurer le traitement rapide des actes de défaut de biens transmis par les assureurs-maladie pour limiter la suspension du remboursement des prestations de soins</b>						
3.1. Temps moyen entre la date de réception du dossier et la date de son traitement par le SAM	Efficacité	60 jours	60 jours	30 jours	60 jours	2013
<b>4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
4.1. Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	12 CHF	12 CHF	11.70 CHF	N/A	

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 99%

#### Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 99%

#### Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 90 jours

#### Indicateur 4.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 15 CHF

# C02 Soutien à la famille

## Département responsable : DSE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>37'699'811</b>	<b>-551'622</b>	<b>-1.4%</b>	<b>38'251'433</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	5'744'098	2'343'624	68.9%	3'400'474	-
31 Dépenses générales	286'963	104'754	57.5%	182'209	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'000'000	500'000	7.7%	6'500'000	-
36 Subventions accordées	24'168'750	-3'500'000	-12.6%	27'668'750	-
39 Imputations internes	500'000	0	0.0%	500'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>5'227'271</b>	<b>1'000'174</b>	<b>23.7%</b>	<b>4'227'097</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	700	0	0.0%	700	-
43 Recettes diverses	5'225'570	1'000'174	23.7%	4'225'396	-
46 Subventions acquises	1'001	0	0.0%	1'001	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-32'472'540</b>	<b>1'551'796</b>	<b>-4.6%</b>	<b>-34'024'336</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-297'742</i>	<i>-79'544</i>	<i>36.5%</i>	<i>-218'198</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-985'998</i>	<i>-451'240</i>	<i>84.4%</i>	<i>-534'758</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-33'756'280</b>	<b>1'021'012</b>	<b>-2.9%</b>	<b>-34'777'292</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>48.09</b>	<b>18.93</b>	<b>64.89%</b>	<b>29.17</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>46.50</i>	<i>17.76</i>	<i>61.78%</i>	<i>28.74</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.55</i>	<i>1.26</i>	<i>436.46%</i>	<i>0.29</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>-0.09</i>	<i>-66.67%</i>	<i>0.14</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues, actives dans ce domaine.

Le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, dès 2012, par le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires

## C02 Soutien à la famille (suite)

### Projets prioritaires et justification des écarts

La principale innovation en matière de soutien à la famille ne devrait entrer en vigueur qu'en 2012. Le projet de loi 10600 visant l'introduction de prestations complémentaires familiales devrait alors soutenir financièrement quelque 1'700 familles genevoises en situation de précarité économique, malgré l'exercice d'une activité lucrative. L'adoption de ce projet de loi supposera toutefois, dès 2011, l'engagement de ressources supplémentaires qu'il conviendra de former afin d'assurer le versement des prestations prévues dès le début 2012.

Les autres prestations de la politique d'aide à la famille ne connaîtront pas d'évolution significative en 2011.

### Subventions et prestations aux personnes physiques

Le montant des subventions allouées aux organismes œuvrant dans le domaine du soutien aux familles reste inchangé.

Depuis 2009 le régime des allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative émerge au budget de l'Etat. Le nombre de dossiers, réellement ouverts en 2010, se révèle inférieur à celui estimé c'est pourquoi la subvention versée à la caisse des allocations familiales pour personnes non active est en diminution.

### Avance et recouvrement des pensions alimentaires

La modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires a atteint son objectif de stabiliser les dépenses qui avaient massivement augmenté au cours des années précédentes, ce qui permet désormais de pouvoir fonctionner avec un budget stable.

### Prestations complémentaires

Les charges de personnel du service des prestations complémentaires (SPC) englobent le financement de 18 nouveaux postes, dédiés à la gestion des prestations complémentaires familiales dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires</b>						
1.1. Taux de recouvrement	Efficacité	60.90%	60.80%	60.77%	61%	2013
<b>2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi</b>						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	98.78%	99%	2013
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers.</b>						
3.1. Coût moyen par dossier.	Efficienc	1'000 CHF	1'000 CHF	966.53 CHF	N/A	

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 59%

## **C02 Soutien à la famille (suite)**

### *Indicateur 2.1*

Seuil d'information critique au PB 2011: 98 %

### *Indicateur 3.1*

Seuil d'information critique au PB 2011: 1'100 CHF



# C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>268'766'122</b>	<b>25'541'984</b>	<b>10.5%</b>	<b>243'224'138</b>	-
30 Charges de personnel	1'077'495	-222'208	-17.1%	1'299'703	-
31 Dépenses générales	102'593	0	0.0%	102'593	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	400'000	0	0.0%	400'000	-
36 Subventions accordées	267'186'034	25'764'192	10.7%	241'421'842	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'138'650</b>	<b>-209</b>	<b>-0.0%</b>	<b>1'138'859</b>	-
43 Recettes diverses	1'138'650	-209	-0.0%	1'138'859	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-267'627'472</b>	<b>-25'542'193</b>	<b>10.6%</b>	<b>-242'085'279</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-36'103	2'900	-7.4%	-39'003	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-189'949	-24'567	14.9%	-165'382	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-267'853'524</b>	<b>-25'563'859</b>	<b>10.6%</b>	<b>-242'289'665</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>7.24</b>	<b>-1.59</b>	<b>-18.00%</b>	<b>8.82</b>	-
<i>ETP fixes</i>	6.63	-0.19	-2.81%	6.82	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.39	-0.97	-71.40%	1.36	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.21	-0.43	-66.51%	0.64	-

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise d'autre part la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

## C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

### Hospice général

Un repli conjoncturel touche directement l'aide sociale pour des cas d'aide partielle, mais l'impact le plus fort se fait généralement ressentir plusieurs mois plus tard, avec l'arrivée en fin de période d'indemnisation fédérale de certaines catégories de chômeurs. Ainsi, après plusieurs années de stagnation budgétaire et des remboursements de subventions de plus de 37 millions de francs au total, le Conseil d'Etat anticipe une hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en 2011, en conséquence de la crise économique subie en 2008 et 2009.

Pour 2011, la hausse des prestations aux ayants droit est estimée à 27 millions de francs par rapport au budget 2010, sachant qu'une demande de crédit complémentaire devra être déposée, dans le courant de l'automne, pour l'année en cours.

Les éléments suivants ont été retenus pour la subvention de fonctionnement :

- a) augmentation pour tenir compte des mécanismes salariaux, au prorata du taux de subventionnement;
- b) transfert, dès le 1er janvier 2011, de la Maison de l'Ancre (établissement résidentiel de réinsertion professionnelle de personnes dépendantes à l'alcool) au sein des établissements publics pour l'intégration (EPI).

### Aides financières

Les aides financières accordées aux entités subventionnées dans le cadre de ce programme ne subissent pas de variation.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général</b>						
1.1. Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	22 mois	22 mois	21 mois	N/A	
1.2. Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	18%	18%	18%	N/A	
1.3.a. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	54%	53%	52%	N/A	
1.3.b. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	27%	27%	27%	N/A	
<b>2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi</b>						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	97%	96%	96%	N/A	
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général</b>						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	3'200 CHF	3'200 CHF	3'423 CHF	N/A	

### Commentaires

Indicateur 1.1

## **C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)**

Seuil d'information critique au PB 2011: 23 mois

*Indicateur 1.2*

Seuil d'information critique au PB 2011: 16%

*Indicateur 1.3.a*

Seuil d'information critique au PB 2011: 50%

*Indicateur 1.3.b*

Seuil d'information critique au PB 2011: 25%

*Indicateur 2.1*

Seuil d'information critique au PB 2011: 95%

*Indicateur 3.1*

Seuil d'information critique au PB 2011: 3'500 CHF



# C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>9'625'817</b>	<b>1'474'991</b>	<b>18.1%</b>	<b>8'150'826</b>	-
30 Charges de personnel	9'367'496	1'474'991	18.7%	7'892'505	-
31 Dépenses générales	124'421	0	0.0%	124'421	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	40'000	0	0.0%	40'000	-
36 Subventions accordées	40'000	0	0.0%	40'000	-
39 Imputations internes	53'900	0	0.0%	53'900	-
<b>REVENUS</b>	<b>191'209</b>	<b>1'243</b>	<b>0.7%</b>	<b>189'966</b>	-
42 Revenus des biens	35'000	0	0.0%	35'000	-
43 Recettes diverses	156'209	1'243	0.8%	154'966	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-9'434'608</b>	<b>-1'473'748</b>	<b>18.5%</b>	<b>-7'960'860</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-217'791	-43'432	24.9%	-174'359	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'256'740	-352'535	18.5%	-1'904'205	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'909'139</b>	<b>-1'869'715</b>	<b>18.6%</b>	<b>-10'039'424</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>79.40</b>	<b>10.10</b>	<b>14.57%</b>	<b>69.30</b>	-
<i>ETP fixes</i>	75.90	6.60	9.52%	69.30	-
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	2.50	ND	-	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	ND	-	-

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des tutelles d'adultes.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

C04.01 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle.

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le service des tutelles d'adultes (STA) est entré dans un programme de réorganisation ambitieux afin de le rendre mieux apte à gérer avec rigueur les dossiers des pupilles tout en prévoyant l'entrée en vigueur, en 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. Cette réorganisation est menée dans un contexte de hausse continue du nombre de cas qui lui sont confiés par le Tribunal tutélaire. Ainsi, 5.60 postes en provenance des différents services du DSE sont réaffectés au STA.

## C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle (suite)

Le STA aura également besoin de ressources complémentaires afin de garantir le bon fonctionnement de son système d'information TAMI, qui devrait être en production complète fin 2010. Cette nouvelle application, utilisée également au service de la protection des mineurs, requiert la mise en place d'un centre de compétences interdépartemental (DSE et DIP), soit 1 poste supplémentaire par département.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Préserver les intérêts des pupilles</b>						
1.1. Taux d'acceptation des rapports par le tribunal tutélaire	Qualité	100%	100%	100%	100%	2013
<b>2. Assurer une prise en charge rapide du mandat tutélaire</b>						
2.1. Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal tutélaire et la prise en charge réelle du dossier	Efficacité	25 jours	30 jours	30 jours	20 jours	2015
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	4'700 CHF	4'800 CHF	4'848 CHF	N/A	

### Commentaires

#### *Indicateur 1.1*

Seuil d'information critique au PB 2011 : 99%

#### *Indicateur 2.1*

Seuil d'information critique au PB 2011: 30 jours

#### *Indicateur 3.1*

Seuil d'information critique au PB 2011: 5'000 CHF

# C05 Actions en matière d'asile et de migration

## Département responsable : DSE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>36'744'767</b>	<b>358'147</b>	<b>1.0%</b>	<b>36'386'620</b>	-
30 Charges de personnel	147'944	-43'796	-22.8%	191'740	-
31 Dépenses générales	15'163	0	0.0%	15'163	-
36 Subventions accordées	35'381'660	401'943	1.1%	34'979'717	-
37 Subventions redistribuées	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'201'984</b>	<b>-37</b>	<b>-0.0%</b>	<b>1'202'021</b>	-
43 Recettes diverses	1'984	-37	-1.8%	2'021	-
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-35'542'783</b>	<b>-358'184</b>	<b>1.0%</b>	<b>-35'184'599</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-3'727	751	-16.8%	-4'478	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-22'986	-2'326	11.3%	-20'660	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-35'569'495</b>	<b>-359'758</b>	<b>1.0%</b>	<b>-35'209'737</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>0.91</b>	<b>-0.31</b>	<b>-25.43%</b>	<b>1.22</b>	-
<i>ETP fixes</i>	0.84	-0.03	-3.91%	0.87	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.04	-0.20	-84.17%	0.24	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.04	-0.08	-66.37%	0.11	-

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

## Projets prioritaires et justification des écarts

La politique en matière d'asile est de la compétence de la Confédération, déléguée dans sa mise en oeuvre aux cantons. L'Hospice général est mandaté pour l'ensemble des tâches d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'aide sociale financière pour les requérants d'asile. Pour les réfugiés statutaires, c'est Caritas Genève qui est mandaté. Les prévisions en matière de flux migratoires sont peu fiables. Sur l'année 2010, on observe cependant une certaine stabilité dans les arrivées. Combinée aux effets attendus des accords de Dublin, cette stabilité permet de prévoir un budget inchangé pour 2011.

# C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires</b>						
1.1. Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficience	32%	30%	36%	N/A	
<b>2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires</b>						
2.1. Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	7.6%	7.5%	7.4%	N/A	
<b>3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement</b>						
3.1.a. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	85%	85%	87%	N/A	
3.1.b. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	80%	80%	79%	N/A	
<b>4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
4.1. Coût moyen par dossier	Efficience	4'400 CHF	4'400 CHF	4'282 CHF	N/A	

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 28%

#### Indicateur 2.1.

Seuil d'information critique au PB 2011: 6.5%

#### Indicateur 3.1.a

Seuil d'information critique au PB 2011: 80%

#### Indicateur 3.1.b.

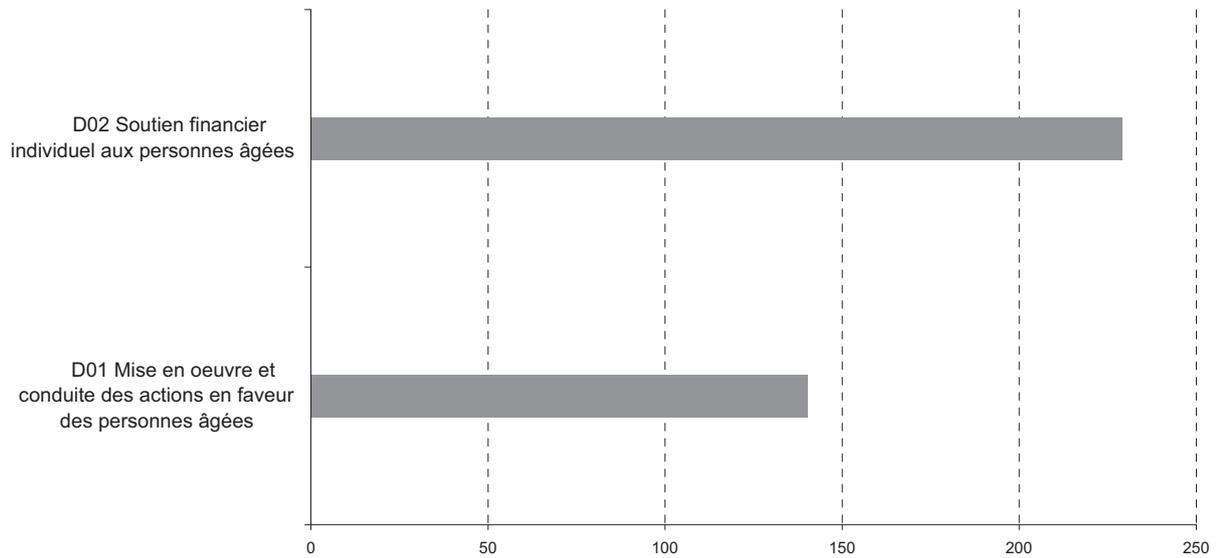
Seuil d'information critique au PB 2011: 75%

#### Indicateur 4.1.

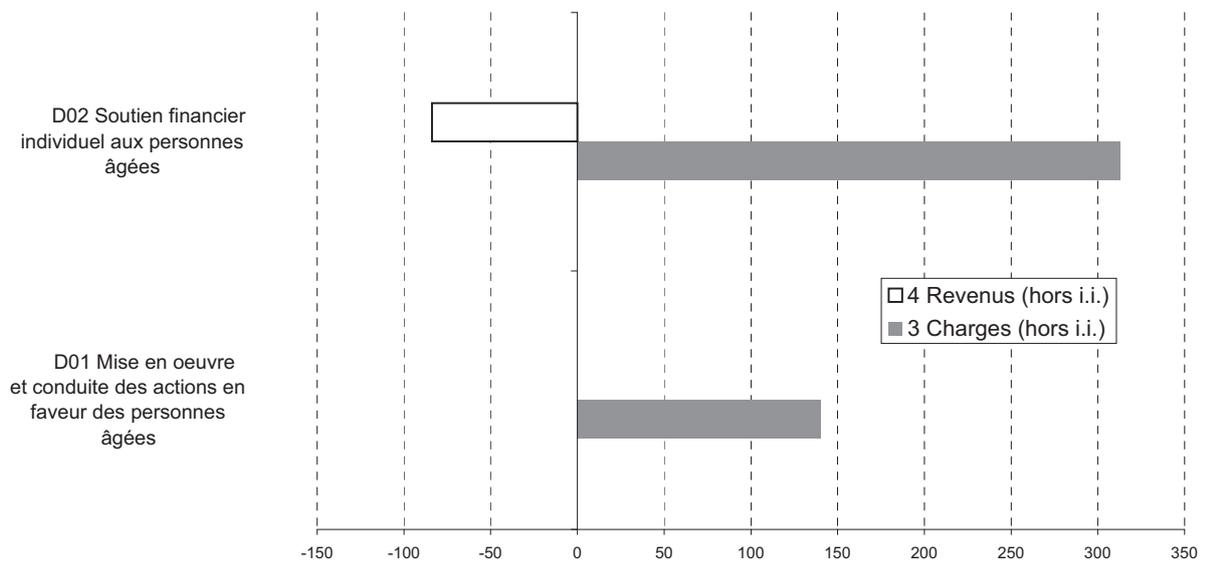
Seuil d'information critique au PB 2011: 4'500 CHF

# D Personnes âgées

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## D Personnes âgées

### Synthèse des priorités

Conformément à ses engagements pris dans le contexte du programme de législature, le Conseil d'Etat renforce son action en faveur des aînés. Ainsi, le projet de budget prévoit une hausse de 20 millions de francs par rapport au budget 2010 dans le cadre de la politique publique des personnes âgées, notamment en raison de l'ouverture de cinq nouveaux EMS (359 nouveaux lits) et de la réforme fédérale du financement des soins de longue durée. Bien que cette réforme permette aux cantons de reporter sur les résidents d'EMS jusqu'à 20% du coût des soins de longue durée, le Conseil d'Etat renonce à cette disposition afin d'éviter de plonger dans une situation de grande précarité économique de nombreux retraités et d'alourdir le budget des prestations complémentaires.

Le présent projet de budget prévoit le maintien de l'enveloppe complémentaire pour financer des postes de travail dans les EMS en lien avec l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS ». Les montants de 5 388 000 francs en 2009 et de 1 500 000 francs en 2010 permettent le financement de 97,5 postes sous contrat de durée indéterminée. La subvention complémentaire versée à l'EMS est pérennisée (intégration définitive à la subvention ordinaire) si la relation de travail se poursuit au-delà de 12 mois.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées, le projet de budget tient compte de l'indexation - qui intervient tous les deux ans - des rentes AVS et des barèmes des prestations complémentaires, laquelle est estimée à ce jour à 2%. Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation du nombre de bénéficiaires de 1% et d'une hausse des loyers de 2,5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

# D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>140'252'969</b>	<b>20'230'122</b>	<b>16.9%</b>	<b>120'022'847</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	1'203'263	-356'226	-22.8%	1'559'489	-
31 Dépenses générales	123'326	0	0.0%	123'326	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	5'310'106	514'419	10.7%	4'795'687	-
36 Subventions accordées	133'616'274	20'071'929	17.7%	113'544'345	-
<b>REVENUS</b>	<b>23'428</b>	<b>-296</b>	<b>-1.2%</b>	<b>23'724</b>	<b>-</b>
43 Recettes diverses	23'428	-296	-1.2%	23'724	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-140'229'541</b>	<b>-20'230'418</b>	<b>16.9%</b>	<b>-119'999'123</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-151'639</i>	<i>-11'439</i>	<i>8.2%</i>	<i>-140'200</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-216'238</i>	<i>-40'373</i>	<i>23.0%</i>	<i>-175'865</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-140'597'418</b>	<b>-20'282'230</b>	<b>16.9%</b>	<b>-120'315'188</b>	<b>-</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>7.41</b>	<b>-2.53</b>	<b>-25.48%</b>	<b>9.94</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>6.80</i>	<i>-0.27</i>	<i>-3.87%</i>	<i>7.08</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.30</i>	<i>-1.65</i>	<i>-84.48%</i>	<i>1.95</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.30</i>	<i>-0.61</i>	<i>-66.81%</i>	<i>0.91</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée en matière de soins à domicile et en EMS. Ces efforts se manifestent par une hausse de 20 millions de francs par rapport au budget 2010. Ce montant tient compte essentiellement de l'ouverture de 5 nouveaux EMS prévue en 2011, soit 359 nouveaux lits, et de l'impact de la réforme fédérale du financement des soins de longue durée dont la mise en œuvre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La réforme fédérale du financement de soins de longue durée ouvre la possibilité pour les cantons de

## D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

reporter sur les résidents d'EMS 20% du coût des soins de longue durée. Le Conseil d'Etat a renoncé à cette mesure, qui aurait précarisé la situation économique de nombreux aînés et se serait en grande partie reportée sur les prestations complémentaires. Une participation aux coûts de 10% sera toutefois exigée pour les soins à domicile. Enfin, la Confédération exige désormais la couverture de 100 % du coût des soins admis selon la LAMal (actuellement la subvention cantonale n'en couvre que 94.6 %), ce qui implique une hausse de 12,2 millions à charge du canton. Cette hausse sera compensée en partie par une diminution des prix de pension des EMS concernés, au profit des résidents et du service des prestations complémentaires.

Le présent budget prévoit le maintien de l'enveloppe complémentaire pour financer des postes de travail dans les EMS en lien avec l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS ». Les montants de 5 388 000 F en 2009 et de 1 500 000 F en 2010 permettront le financement de 97,5 postes sous contrat de durée indéterminée. La subvention complémentaire versée à l'EMS est pérennisée (intégration définitive à la subvention ordinaire) si la relation de travail se poursuit au-delà de 12 mois.

Par ailleurs, la subvention de 2 355 000 F versée jusqu'alors à la plateforme de formation de la FEGEMS est redistribuée à chaque EMS en 2011 au prorata du nombre de lits. Le montant correspondant devra toutefois être affecté exclusivement à la formation de leur personnel.

Enfin, les subventions sont également adaptées, conformément à la décision du Conseil d'Etat, afin de tenir compte des mécanismes salariaux (au prorata du taux de subventionnement).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS</b>						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS	Qualité	10%	N/A	N/A	N/A	
<b>2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS</b>						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution des coûts de la santé	Efficience	370 CHF	370 CHF	370 CHF	N/A	
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	15%	15%	15%	N/A	
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	98.75%	N/A	
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0.30%	0.30%	0.30%	N/A	

#### Commentaires

##### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 20%

##### Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 420 CHF

##### Indicateur 2.2

Seuil d'information critique au PB 2011: 20%

## **D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)**

*Indicateur 2.3*

Seuil d'information critique au PB 2011: 95%

*Indicateur 2.4*

Seuil d'information critique au PB 2011: 1%



# D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

## Département responsable : DSE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>312'662'972</b>	<b>2'134'746</b>	<b>0.7%</b>	<b>310'528'226</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	7'114'696	389'712	5.8%	6'724'984	-
31 Dépenses générales	341'264	-61'027	-15.2%	402'291	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	19'750'140	582'600	3.0%	19'167'540	-
36 Subventions accordées	285'451'046	1'223'461	0.4%	284'227'585	-
39 Imputations internes	5'826	0	0.0%	5'826	-
<b>REVENUS</b>	<b>83'751'259</b>	<b>-756'001</b>	<b>-0.9%</b>	<b>84'507'260</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	9'322	0	0.0%	9'322	-
43 Recettes diverses	29'181'447	2'040'479	7.5%	27'140'968	-
46 Subventions acquises	54'560'490	-2'796'480	-4.9%	57'356'970	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-228'911'713</b>	<b>-2'890'747</b>	<b>1.3%</b>	<b>-226'020'966</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-621'622</i>	<i>-52'579</i>	<i>9.2%</i>	<i>-569'043</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'182'586</i>	<i>-126'663</i>	<i>12.0%</i>	<i>-1'055'923</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-230'715'921</b>	<b>-3'069'989</b>	<b>1.3%</b>	<b>-227'645'932</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>60.09</b>	<b>1.46</b>	<b>2.48%</b>	<b>58.64</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>58.64</i>	<i>-0.00</i>	<i>-0.00%</i>	<i>58.64</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.46</i>	<i>1.46</i>	<i>ND</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget tient compte d'une indexation des rentes AVS et des barèmes des prestations complémentaires de 2%, ainsi que des modifications du calcul des prestations liées à l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins de longue durée (relèvement de la part de fortune non prise en compte, diminution du prix de pension de certains établissements médico-sociaux (EMS) et introduction d'une nouvelle contribution des bénéficiaires aux soins de longue durée à domicile).

## D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation du nombre de bénéficiaires de 1% et d'une hausse des loyers de 2.5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

Pour les personnes âgées résidant en établissement médico-social (EMS), il est tenu compte de la création de nouvelles places en 2011, ainsi que de l'effet des mécanismes salariaux, qui impactent le prix de pension des EMS.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires</b>						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	88%	88%	88%	88%	2013
<b>2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi</b>						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	98%	99%	2013
<b>3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers</b>						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	700 CHF	700 CHF	695 CHF	N/A	

#### Commentaires

##### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 85%

##### Indicateur 2.1

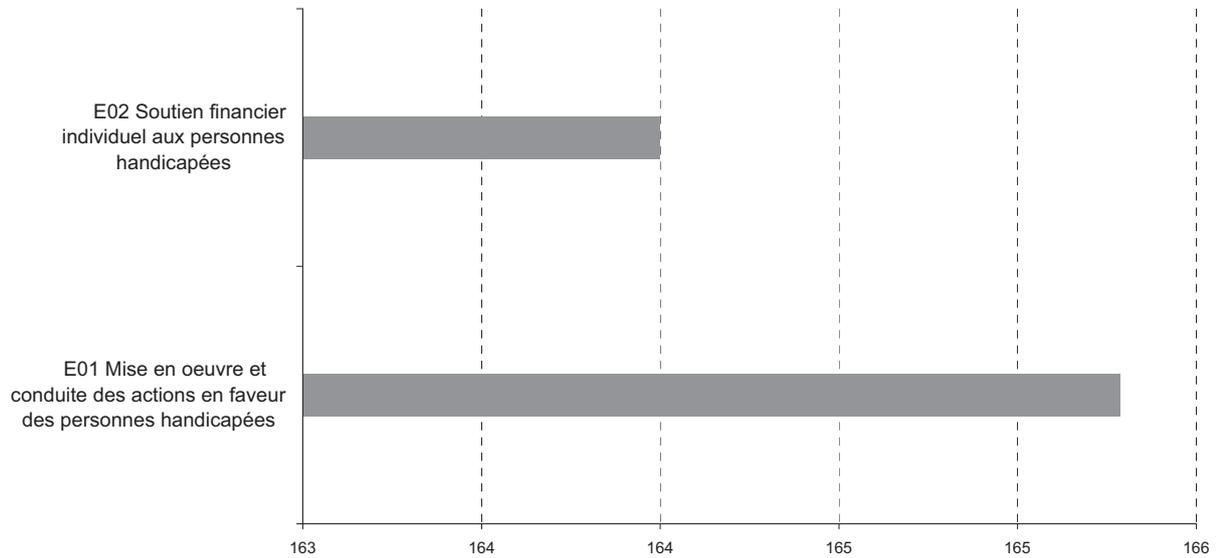
Seuil d'information critique au PB 2011: 98%

##### Indicateur 3.1

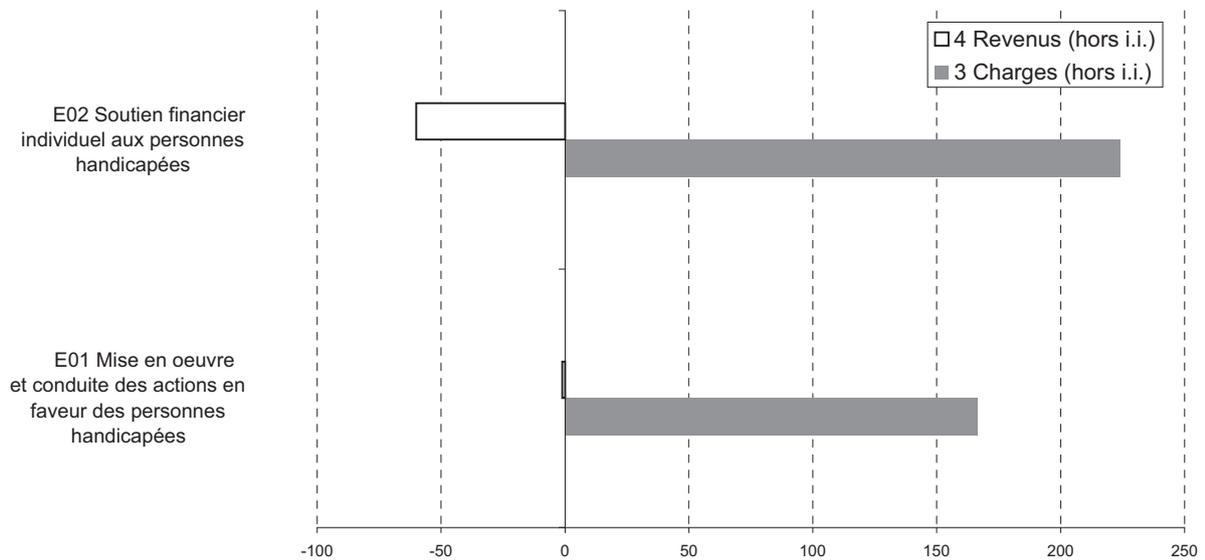
Seuil d'information critique au PB 2011: 750 CHF

# E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# E Handicap

## Synthèse des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans le monde du travail en particulier et dans la société en général. Les actions les plus déterminantes du point de vue budgétaire concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent projet de budget prévoit une augmentation à hauteur de 5,7 millions de francs de l'enveloppe pour les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH), pour permettre l'ouverture de 163 nouvelles places en 2011 et l'annualisation des coûts des places déjà créées au cours de l'année 2010. A cette enveloppe, vient s'ajouter, conformément à la demande du Grand Conseil un montant de 500 000 francs pour le placement de certaines personnes en situation de handicap psychique, actuellement logées à l'hôtel.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le projet de budget tient compte d'une indexation des rentes AI et des barèmes des prestations complémentaires, estimée à ce jour à 2%, ainsi que des modifications du calcul des prestations liées à l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins de longue durée, en particulier le relèvement de la part de fortune non prise en compte.

Pour les personnes handicapées à domicile, il est tenu compte d'une augmentation de 1% du nombre de bénéficiaires et d'une hausse des loyers de 2,5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

# E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>166'346'939</b>	<b>8'710'736</b>	<b>5.5%</b>	<b>157'636'203</b>	-
30 Charges de personnel	1'321'629	-391'256	-22.8%	1'712'885	-
31 Dépenses générales	135'456	0	0.0%	135'456	-
36 Subventions accordées	164'889'854	9'101'992	5.8%	155'787'862	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'060'122</b>	<b>-327</b>	<b>-0.0%</b>	<b>1'060'449</b>	-
42 Revenus des biens	42'096	0	0.0%	42'096	-
43 Recettes diverses	1'017'727	-327	-0.0%	1'018'054	-
46 Subventions acquises	299	0	0.0%	299	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-165'286'817</b>	<b>-8'711'063</b>	<b>5.6%</b>	<b>-156'575'754</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-33'292</i>	<i>6'708</i>	<i>-16.8%</i>	<i>-40'000</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-205'338</i>	<i>-20'774</i>	<i>11.3%</i>	<i>-184'564</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-165'525'447</b>	<b>-8'725'130</b>	<b>5.6%</b>	<b>-156'800'317</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>8.14</b>	<b>-2.78</b>	<b>-25.46%</b>	<b>10.92</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>7.47</i>	<i>-0.30</i>	<i>-3.89%</i>	<i>7.77</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.34</i>	<i>-1.81</i>	<i>-84.38%</i>	<i>2.14</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.34</i>	<i>-0.67</i>	<i>-66.67%</i>	<i>1.01</i>	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

## Projets prioritaires et justification des écarts

Pour l'ouverture de 163 places en 2011 (80 places résidentielles et 83 en accueil de jour), l'annualisation du coût des places créées courant 2010 et l'adaptation des subventions, conformément à la décision du Conseil d'Etat, afin de tenir compte des mécanismes salariaux (au *pro rata* du taux de subventionnement), l'enveloppe additionnelle pour les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) s'élève à

## E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

plus de 5.7 millions.

A cette enveloppe, vient s'ajouter un montant supplémentaire de 500 000 F pour le placement de personnes handicapées psychiques actuellement logées à l'hôtel.

Enfin, dès le 1er janvier 2011, la Maison de l'Ancre (établissement résidentiel de réinsertion professionnelle de personnes dépendantes à l'alcool) actuellement rattachée à l'Hospice général, est intégrée aux établissements publics pour l'intégration (EPI) ce qui augmente la subvention des EPI de 2 400 000 F.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH</b>						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	50%	50%	55%	45%	2013
<b>2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH</b>						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas	Efficience	500 CHF	500 CHF	496 CHF	N/A	
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	16%	N/A	N/A	16%	2013
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	90%	90%	88.30%	92%	2013
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0.10%	0.10%	0.10%	0.10%	2013

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 60%

#### Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au PB 2011:: 550 CHF

#### Indicateur 2.2

Seuil d'information critique au PB 2011: 14%

#### Indicateur 2.3

Seuil d'information critique au PB 2011: 85%

#### Indicateur 2.4

Seuil d'information critique au PB 2011: 0.11%

# E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>224'005'293</b>	<b>1'529'351</b>	<b>0.7%</b>	<b>222'475'942</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	5'097'212	279'139	5.8%	4'818'073	-
31 Dépenses générales	244'493	-43'727	-15.2%	288'220	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'149'860	417'400	3.0%	13'732'460	-
36 Subventions accordées	204'509'554	876'539	0.4%	203'633'015	-
39 Imputations internes	4'174	0	0.0%	4'174	-
<b>REVENUS</b>	<b>60'003'049</b>	<b>-541'634</b>	<b>-0.9%</b>	<b>60'544'683</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	6'678	0	0.0%	6'678	-
43 Recettes diverses	20'906'861	1'461'886	7.5%	19'444'975	-
46 Subventions acquises	39'089'510	-2'003'520	-4.9%	41'093'030	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-164'002'244</b>	<b>-2'070'985</b>	<b>1.3%</b>	<b>-161'931'259</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-445'355</i>	<i>-37'668</i>	<i>9.2%</i>	<i>-407'687</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-847'323</i>	<i>-90'814</i>	<i>12.0%</i>	<i>-756'509</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-165'294'922</b>	<b>-2'199'467</b>	<b>1.3%</b>	<b>-163'095'455</b>	<b>-</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>43.06</b>	<b>1.05</b>	<b>2.49%</b>	<b>42.01</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>42.01</i>	<i>0.00</i>	<i>0.01%</i>	<i>42.01</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.04</i>	<i>1.04</i>	<i>ND</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées un droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget tient compte d'une indexation des rentes AI et des barèmes des prestations complémentaires estimée à ce jour à 2% ainsi que des modifications du calcul des prestations liées à l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement des soins de longue durée, en particulier le relèvement de la part de fortune non prise en compte.

## E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

Pour les personnes handicapées à domicile, il est tenu compte d'une augmentation de 1% du nombre de bénéficiaires et d'une hausse des loyers de 2.5%, basée sur les dépenses de l'année précédente.

Pour les personnes handicapées en établissement (EPH), il est tenu compte des nouvelles places, selon la planification cantonale, ainsi que de l'effet des mécanismes salariaux, qui impactent le prix de pension des EPH.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires</b>						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	91%	91%	2013
<b>2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi</b>						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	96%	99%	2013
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	700 CHF	700 CHF	699 CHF	N/A	

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 88%

#### Indicateur 2.1

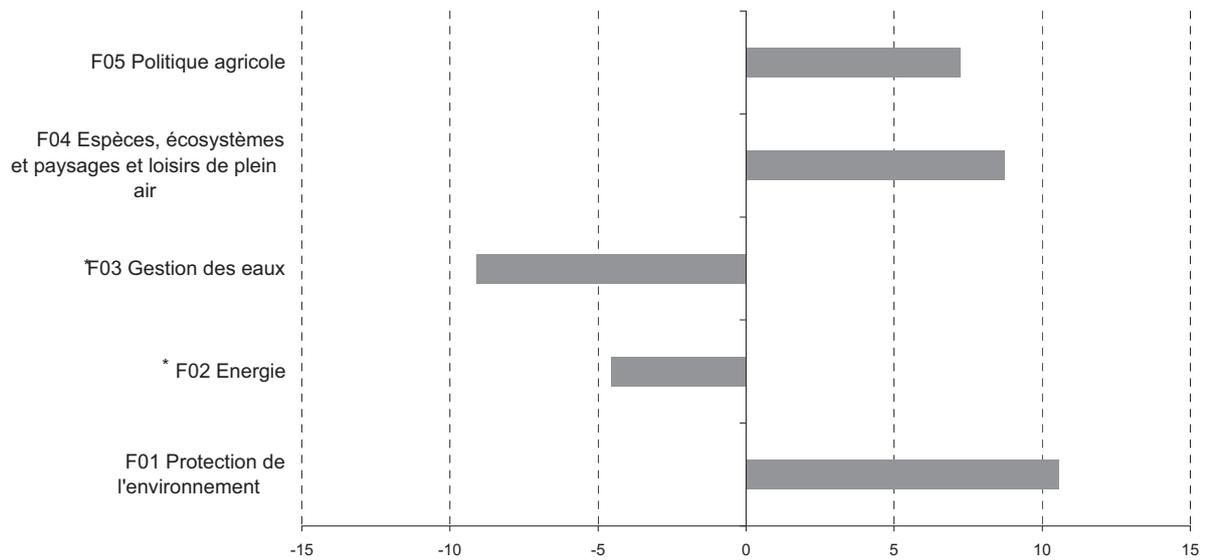
Seuil d'information critique au PB 2011: 98%

#### Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 750 CHF

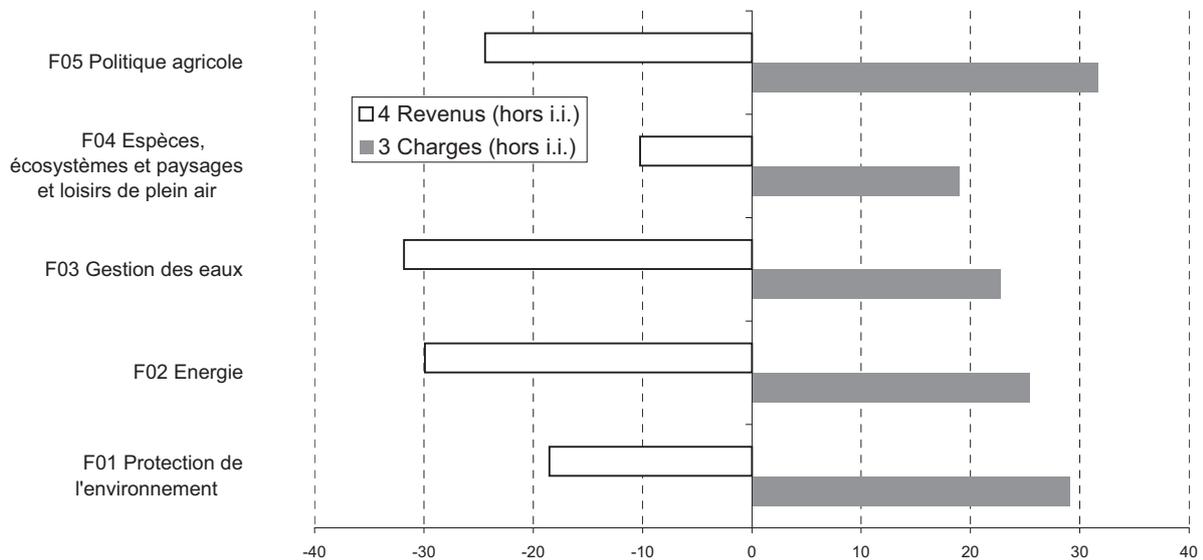
# F Environnement et énergie

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



# F Environnement et énergie

## Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui ensemble représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- Énergie: soit les mesures destinées à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de sorte à apporter notre contribution en matière de changements climatiques (principalement l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables).
- Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air: c'est-à-dire tout ce qui touche à la nature (environnement vert).
- Gestion des eaux: qualité de l'eau, renaturation des cours d'eau, traitement des eaux usées, gestion des crues, etc. (environnement bleu).
- Protection de l'environnement: à savoir toutes les problématiques non comprises dans les trois programmes précédents (protection de l'air, bruit, rayonnements, sols, eaux souterraines, déchets, sites contaminés, environnement des entreprises, risques majeurs, etc.).

A ces quatre programmes s'ajoute encore la politique agricole.

Le programme de législation comporte pas moins de 16 domaines d'action en rapport avec cette politique publique. Pour l'énergie, les points forts pour 2011 concernent la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, l'assainissement énergétique des bâtiments, avec d'importantes subventions en continuité des années précédentes, ainsi que le lancement ou la poursuite de grands projets de production d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse, barrage de Conflan).

En matière de nature, un important effort sera porté dans le cadre du projet d'agglomération, avec la biodiversité et l'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain du schéma d'agglomération.

La gestion des eaux verra en 2011 l'achèvement des plans régionaux d'évacuation des eaux, première étape vers la réalisation des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux, les quels représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative), de protection contre les crues et de revitalisation de cours d'eau à haut potentiel écologique.

La protection de l'environnement portera ses efforts principaux sur l'assainissement de la qualité de l'air avec la révision du plan de mesures Opair, la conclusion d'accord de branches pour l'autocontrôle des entreprises et le recyclage des déchets.

Enfin, la politique agricole aura pour principal objectif de préserver la zone agricole dans le cadre du projet d'agglomération. Elle verra également la mise en œuvre de plusieurs projets-pilotes, par exemple en matière de valorisation énergétique de la biomasse ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des serres.

# F01 Protection de l'environnement

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>29'107'931</b>	<b>-458'876</b>	<b>-1.6%</b>	<b>29'566'807</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	10'031'530	405'994	4.2%	9'625'536	-
31 Dépenses générales	13'360'965	878'676	7.0%	12'482'289	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'288'258	256'454	8.5%	3'031'804	-
34 Parts et contributions sans affectation	162'850	0	0.0%	162'850	-
35 Dédommagements à des tiers	2'625	0	0.0%	2'625	-
36 Subventions accordées	2'247'959	-2'000'000	-47.1%	4'247'959	-
39 Imputations internes	13'744	0	0.0%	13'744	-
<b>REVENUS</b>	<b>18'533'167</b>	<b>-3'536'590</b>	<b>-16.0%</b>	<b>22'069'757</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	8'489'710	0	0.0%	8'489'710	-
43 Recettes diverses	9'607'981	-3'536'590	-26.9%	13'144'571	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	179'576	0	0.0%	179'576	-
46 Subventions acquises	255'900	0	0.0%	255'900	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'574'764</b>	<b>-3'077'714</b>	<b>41.1%</b>	<b>-7'497'050</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-485'328</i>	<i>-31'254</i>	<i>6.9%</i>	<i>-454'074</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'231'326</i>	<i>-1'081'388</i>	<i>94.0%</i>	<i>-1'149'938</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-13'291'418</b>	<b>-4'190'356</b>	<b>46.0%</b>	<b>-9'101'062</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>66.33</b>	<b>-4.73</b>	<b>-6.65%</b>	<b>71.06</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>60.99</i>	<i>-1.44</i>	<i>-2.31%</i>	<i>62.43</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.02</i>	<i>-1.79</i>	<i>-30.79%</i>	<i>5.81</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.32</i>	<i>-1.50</i>	<i>-53.13%</i>	<i>2.82</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de l'office de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par plusieurs services de la direction générale de l'environnement (DGE).

# F01 Protection de l'environnement (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs

## Projets prioritaires et justification des écarts

### **Réalisation du programme de législation**

En matière d'amélioration de la qualité de l'air, il est prévu de réviser le plan Opair en 2011. Ce sera l'occasion d'intégrer les suggestions de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) qui a rendu un rapport sur le sujet cette année. Elle propose notamment d'améliorer le pilotage politique du plan, tout en l'intégrant dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'air.

Le Conseil d'Etat prévoit par ailleurs de développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales. Un tel accord sera signé cet automne avec la branche des garages automobiles. D'autres se profilent pour 2011, notamment avec les installations de traitement des déchets.

Le programme de législation met enfin l'accent sur l'atteinte des objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets, notamment 50% de recyclage des déchets urbains en 2012. En raison d'une conjoncture défavorable en 2009 (année du dernier relevé) et d'un été sec freinant la croissance des végétaux, le taux a cependant plafonné cette année-là à 43%. L'objectif pour 2012 n'est donc pas encore gagné et il conviendra de redoubler d'efforts.

Le budget 2011 de ce programme reprenant très largement les moyens déjà engagés en 2010, il conviendra d'évaluer si ces moyens sont suffisants en regard des objectifs fixés.

### **Autres projets d'importance stratégique**

L'année 2011 sera très largement consacrée à la question du renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers. Des études approfondies seront menées dès cet automne en collaboration avec les SIG et l'association des communes genevoises, et des décisions qui conditionneront une éventuelle hausse des tarifs de l'incinération devront être prises.

Toujours concernant la gestion des déchets, des décisions devront aussi être prises au sujet de l'installation de compostage et méthanisation de Châtillon, du financement du fonds cantonal de gestion des déchets et de la construction de nouveaux espaces de récupération, notamment sur la rive gauche.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

La variation des ETP pour ce programme provient d'une part d'un transfert de deux postes à la direction générale de l'environnement (provenant du DIM et de l'OCP) et d'autre part, de la réallocation de postes au service de l'énergie (augmentation des postes sous le programme F 02).

Les écarts sur les rubriques 31 et 43 sont principalement dus à la mise à jour des budgets en lien avec l'assainissement des sites pollués. La rubrique relative aux dépenses d'assainissement des sites contaminés est ainsi augmentée de 700'000 F en raison de l'évolution prévisible des chantiers, alors que la dissolution de provisions y relative est réduite de 3,5 millions dans le budget pour être conforme à la réalité.

La diminution des subventions accordées (rubrique 36) est due à l'indemnité versée aux Services Industriels

## F01 Protection de l'environnement (suite)

de Genève (SIG) suite au transfert d'actifs de l'Etat de Genève. En effet, conformément à la loi 9826, une dernière indemnité de fonctionnement de F 2 millions est accordée au SIG en 2011 (F 4 millions en 2010).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat</b>						
1.1. Tonne d'équivalents CO2 émises par les activités de l'Etat	Efficacité					
<b>2. Améliorer la qualité de l'air à Genève</b>						
2.1. Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	+10%			+10% (n-1)	2013
2.2. Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	38% / 62%				
<b>3. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants</b>						
3.1. Taux de renouvellement des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	+10%		2%	+10% (n-1)	2013
<b>4. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales</b>						
4.1. Nombre d'accords signés	Qualité	1/an				
<b>5. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets</b>						
5.1. Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	48%			50%	2012

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Pour l'heure, il n'est pas possible de fixer une valeur cible car cet indicateur est en cours de construction.

#### Indicateur 2.1

Le nouveau système de taxation des véhicules (taxation écologique basé sur un système de bonus) n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2010, d'où l'absence de données historiques.

#### Indicateur 2.2

La première valeur fait référence au taux de km parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); le deuxième par les tractions diesel (bus). En 2009, ce taux était respectivement de 35% et de 65%.

#### Indicateur 5.1

50% pour les déchets urbains, 70% pour les déchets des entreprises et 30% des déblais. A fin 2008, ce taux s'élevait à 43,61%.



# F02 Energie

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>25'368'244</b>	<b>5'159'850</b>	<b>25.5%</b>	<b>20'208'394</b>	-
30 Charges de personnel	3'375'571	833'975	32.8%	2'541'596	-
31 Dépenses générales	2'121'285	-831'645	-28.2%	2'952'930	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'800'000	2'157'520	335.8%	642'480	-
36 Subventions accordées	11'920'812	3'000'000	33.6%	8'920'812	-
37 Subventions redistribuées	5'150'000	0	0.0%	5'150'000	-
39 Imputations internes	576	0	0.0%	576	-
<b>REVENUS</b>	<b>29'917'708</b>	<b>9'001'302</b>	<b>43.0%</b>	<b>20'916'406</b>	-
42 Revenus des biens	9'570'523	0	0.0%	9'570'523	-
43 Recettes diverses	14'197'185	9'001'302	173.2%	5'195'883	-
46 Subventions acquises	1'000'000	0	0.0%	1'000'000	-
47 Subventions à redistribuer	5'150'000	0	0.0%	5'150'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>4'549'464</b>	<b>3'841'452</b>	<b>542.6%</b>	<b>708'012</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-149'991	-39'869	36.2%	-110'122	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-629'739	-127'448	25.4%	-502'291	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>3'769'734</b>	<b>3'674'135</b>	<b>3'843.3%</b>	<b>95'599</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>22.89</b>	<b>5.20</b>	<b>29.37%</b>	<b>17.69</b>	-
<i>ETP fixes</i>	21.96	5.44	32.95%	16.52	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.48	-0.31	-39.39%	0.79	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.45	0.07	17.19%	0.38	-

## Descriptif du programme

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

## F02 Energie (suite)

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Réalisation du programme de législation

Le Conseil d'Etat veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cet objectif implique une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, et par l'accroissement des capacités de production durable et propre. Le Conseil d'Etat continue pour y parvenir à investir massivement dans un programme incitatif de subventions. Il entend par ailleurs s'assurer de la réalisation de projets concrets de production de nouvelles énergies renouvelables à Genève.

Parmi ces projets, on distingue premièrement la géothermie de moyenne et grande profondeur. Des études sismiques sont en cours pour vérifier le potentiel du canton dans ce domaine et il est prévu l'année prochaine de réétudier la possibilité d'une première réalisation concrète sur l'ancien forage de Thônex.

Les études préalables relatives à la construction du barrage de Conflan sont lancées et se poursuivront l'année prochaine.

Enfin, le Conseil d'Etat a lancé cette année un projet relatif à la biomasse. Il entend examiner cette question dans toute sa diversité (bois naturel, déchets de cuisine, déchets de jardin, déchets agricoles, sous-produits agricoles, bois usagé, etc.) et réaliser un concept de valorisation dans lequel s'inscrira le projet de centrale chaleur force annoncé dans le discours de St-Pierre.

#### Autres projets d'importance stratégique

Pour que le service de l'énergie puisse mettre en œuvre les dispositions plus directives de la nouvelle loi sur l'énergie, acceptée en votation populaire début 2010, le Conseil d'Etat renforce les moyens à sa disposition. A ce titre, le programme bénéficie de 2 nouveaux postes fixes, ainsi que de postes provenant de la direction générale de l'environnement (voir programme F 01).

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les charges de personnel augmentent par rapport à 2010 (transferts de postes provenant de la direction générale de l'environnement et nouveaux postes).

Le budget prévu pour les subventions à l'assainissement des bâtiments versées par le service cantonal de l'énergie a également augmenté par rapport à 2010. Par ailleurs, pour des raisons techniques d'enregistrement en comptabilité de subvention, dont le paiement est étalé sur deux ans, des ajustements budgétaires ont été effectués sur les rubriques 33 et 43 de constitution et dissolution de provisions.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton</b>						
1.1. Taux de rénovation par an	Efficacité				2%	2013
<b>2. Optimiser l'attribution des subventions en fonction de l'efficacité attendue ou potentielle</b>						
2.1. Efficacité énergétique des subventions octroyées (en F/kWh économisé ou en F/kg CO2 épargné)	Efficience					
<b>3. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions</b>						

## F02 Energie (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1. Délai de traitement	Qualité	10 jours ouvrables dans 80% des cas				
<b>4. Augmenter la production d'énergie renouvelable</b>						
4.1. Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	4000 m2/an				

### Commentaires

#### *Indicateur 1.1*

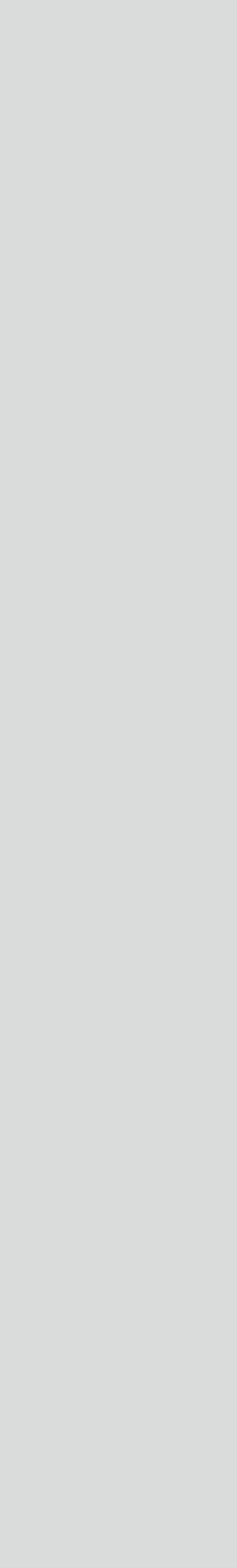
En 2011, seront mis en oeuvre les nouveaux instruments prévus par la loi (audits obligatoires, contrats à la performance, bonus conjoncturel à l'énergie, etc.). Ces mesures déploieront leurs effets à partir de 2012-2013, raison pour laquelle il est anticipé de fixer un objectif sur 2011.

#### *Indicateur 2.1*

Un tel indicateur est recherché, toutefois et sachant que l'office fédéral de l'énergie est actuellement en train de construire un indicateur de ce type pour l'ensemble des cantons et que celui-ci sera probablement adopté en 2011, l'indicateur actuel sera probablement modifié en cours d'année 2011.

#### *Indicateur 3.1*

Ce délai est applicable aux décisions traitées à Genève (programme cantonal - CBE).



# F03 Gestion des eaux

## Département responsable : DIM

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>22'771'272</b>	<b>-1'460'467</b>	<b>-6.0%</b>	<b>24'231'739</b>
30 Charges de personnel	10'414'698	5'802	0.1%	10'408'896
31 Dépenses générales	10'512'426	-804'835	-7.1%	11'317'261
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	430'148	41'671	10.7%	388'477
35 Dédommagements à des tiers	60'000	0	0.0%	60'000
36 Subventions accordées	1'295'000	-240'000	-15.6%	1'535'000
39 Imputations internes	59'000	-463'105	-88.7%	522'105
<b>REVENUS</b>	<b>31'828'965</b>	<b>4'318'387</b>	<b>15.7%</b>	<b>27'510'578</b>
41 Patentes et concessions	13'141'340	0	0.0%	13'141'340
42 Revenus des biens	75'785	0	0.0%	75'785
43 Recettes diverses	16'685'808	4'796'802	40.3%	11'889'006
45 Dédommagements de collectivités publiques	97'720	0	0.0%	97'720
46 Subventions acquises	1'827'942	0	0.0%	1'827'942
49 Imputations internes	370	-478'415	-99.9%	478'785
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>9'057'693</b>	<b>5'778'854</b>	<b>176.2%</b>	<b>3'278'839</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'786'051</i>	<i>518'347</i>	<i>-15.7%</i>	<i>-3'304'398</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'650'644</i>	<i>343'493</i>	<i>-17.2%</i>	<i>-1'994'137</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>4'620'998</b>	<b>6'640'694</b>	<b>-328.8%</b>	<b>-2'019'696</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>73.80</b>	<b>-1.65</b>	<b>-2.19%</b>	<b>75.45</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>73.30</i>	<i>-1.90</i>	<i>-2.53%</i>	<i>75.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.25</i>	<i>100.00%</i>	<i>0.25</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protections de la population à leur égard.

Il s'articule autour des volets suivants :

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau.

## F03 Gestion des eaux (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 4 et 16 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur un usage rationnel de la ressource, une protection renforcée contre les crues (sécurité) et la préservation du capital écologique des cours d'eau (environnement). Les actions déjà engagées vont être généralisées. Une contribution déterminante à la réalisation d'ouvrages de production d'électricité (énergie) par la voie hydraulique est également prévue (barrage de Conflans / optimisation de celui de Chancy-Pougny).

#### Autres projets d'importance stratégique

La réalisation d'une gestion intégrée de l'eau à Genève consiste en l'établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux et des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux.

Les premiers nommés fixent le cadre des plans généraux d'évacuation des eaux dont la réalisation relève de la responsabilité des communes. Ils se termineront en 2011. Les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux en reprennent les conclusions et objectifs en y intégrant les problématiques liées à la protection des eaux, tant quantitatives que qualitatives, la protection des biens et des personnes face aux dangers dus aux crues et la revitalisation de tronçons de cours d'eau à haut potentiel écologique. Six schémas couvrent l'entier du territoire. La réalisation de leurs objectifs est vérifiée tous les six ans. Ces deux planifications directrices permettront à l'administration de répondre sur une base solide et documentée à toutes les questions relevant de la gestion des eaux à Genève.

La renaturation des cours d'eau est le bras opérationnel de l'entretien des aménagements et de la revitalisation des cours d'eau. Avec l'application stricte des normes IPSAS impliquant un transfert très important des dépenses de l'investissement vers le fonctionnement, les programmes de renaturation devront être revus dans le sens d'une répartition dans le temps afin de ne pas surcharger le fonds de renaturation.

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

43 - Recettes diverses :

Suite à une observation de l'ICF, la taxe d'épuration reversée à l'Etat par SIG pour couvrir les subventions octroyées aux communes pour le renouvellement du réseau secondaire n'est plus comptabilisée en investissement mais en fonctionnement.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la qualité des cours d'eau</b>						
1.1. Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	38%	36%	36%	70%	2021

## F03 Gestion des eaux (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties</b>						
2.1. Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	88%	86%	85%	100%	2021
<b>3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation</b>						
3.1. Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	<8%	<12%	8%	2%	2015
<b>4. Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées</b>						
4.1. Proportion de mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal	Efficacité			66%	100%	2013

### Commentaires

#### Indicateur 4.1

L'objectif de renaturation de 100% des berges prévu dans le programme quadriennal 2006-2009 (66% aux comptes 2009) n'a pu être atteint en raison de modifications de priorités et par manque de ressources financières.

L'objectif est un objectif sur 4 ans; son atteinte sera mesurée au terme du programme quadriennal, en 2013. Aucune valeur n'est inscrite pour les années 2010, 2011 et 2012.



# F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Département responsable : DIM

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>19'491'908</b>	<b>2'173'925</b>	<b>12.6%</b>	<b>17'317'983</b>
30 Charges de personnel	10'436'372	534'155	5.4%	9'902'217
31 Dépenses générales	6'443'260	1'523'838	31.0%	4'919'422
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	421'727	49'341	13.2%	372'386
36 Subventions accordées	790'649	66'591	9.2%	724'058
37 Subventions redistribuées	845'000	0	0.0%	845'000
39 Imputations internes	554'900	0	0.0%	554'900
<b>REVENUS</b>	<b>10'532'189</b>	<b>291'602</b>	<b>2.8%</b>	<b>10'240'587</b>
41 Patentes et concessions	330'000	0	0.0%	330'000
42 Revenus des biens	4'231'818	-42'000	-1.0%	4'273'818
43 Recettes diverses	3'677'818	2'449	0.1%	3'675'369
46 Subventions acquises	1'130'553	31'153	2.8%	1'099'400
47 Subventions à redistribuer	845'000	0	0.0%	845'000
49 Imputations internes	317'000	300'000	1'764.7%	17'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'959'719</b>	<b>-1'882'323</b>	<b>26.6%</b>	<b>-7'077'396</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-2'398'915	-34'366	1.5%	-2'364'549
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'714'040	-77'907	4.8%	-1'636'133
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-13'072'673</b>	<b>-1'994'595</b>	<b>18.0%</b>	<b>-11'078'078</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>78.65</b>	<b>1.35</b>	<b>1.75%</b>	<b>77.30</b>
<i>ETP fixes</i>	76.65	1.15	1.52%	75.50
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	0.20	25.00%	0.80
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. projet d'agglomération, PAV, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

## F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Réalisation du programme de législation***

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 13 à 15 de sa feuille de route, l'action est orientée vers la structuration de cette politique publique dans le cadre du projet d'agglomération, avec les objectifs de biodiversité et d'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain correspondant aux lignes directrices soutenues par la Confédération.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2010***

Des moyens additionnels ont été alloués à cet égard à hauteur de 3'415'185 F de 2011 à 2014 déduction faite de 200'000 F de subventions fédérales. 1 poste supplémentaire a été alloué pour assurer la conduite des prestations nouvelles attendues.

Le budget 2011 intègre les charges liées à la douzaine d'activités gérées ou coordonnées par la DGNP. Il confirme les moyens nécessaires à la gestion du patrimoine naturel et paysager en couvrant sans variations les prestations touchant à la gestion des espèces animales et végétales, aux arbres et à la pêche, ainsi que la gestion de base des forêts de l'Etat, de certaines activités de plein air et les mesures paysagères dans l'espace rural.

Il induit une première augmentation des charges car plusieurs prestations vont connaître un déploiement nouveau dans le cadre du programme de législation : il s'agit en particulier de la nature en ville, de l'éducation à la nature et des corridors biologiques. Ce développement sera entrepris dans le cadre de l'établissement d'une loi et d'une stratégie cantonales sur la biodiversité, ainsi qu'en accord avec le deuxième projet d'agglomération franco-valdo-genevois avec notamment son plan paysage, et la révision du plan directeur cantonal.

Une seconde augmentation provient de la nécessité de gérer les surfaces supplémentaires d'écosystèmes renaturés (forêt, sites protégés et biotopes d'importance nationale, cours d'eau) et les diverses infrastructures nouvellement construites ces dernières années pour les activités de plein air (ports, chemins pédestres, accueil du public dans les sites).

30 - Charges de personnel :

1 poste supplémentaire (fiche PFQL)

31 - Dépenses générales :

# F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

Des moyens supplémentaires ont été accordés (fiche PFQL)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant le maximum de biodiversité selon des critères de gestion durable</b>						
1.1. Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	78%		64%	100%	2020
1.2. Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	63%		57%	80%	2015
1.3. Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	70%		41%	80%	2014
1.4. Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	90%		80%	100%	2015
<b>2. Garantir le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles</b>						
2.1. Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	34		24	50	2015
2.2. Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	13		9	25	2015
<b>3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune et de la flore les plus représentatives</b>						
3.1. Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%		46%	80%	2015
3.2. Flore : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	70%		55%	80%	2015
<b>4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)</b>						
4.1. Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%		78%	100%	2015
<b>5. Garantir la satisfaction des usagers du domaine public lac et des infrastructures portuaires tout en minimisant les impacts sur l'environnement lacustre</b>						
5.1. Taux de satisfaction des usagers (enquête de satisfaction tous les 4 ans)	Qualité				80%	2012

## Commentaires

### Indicateur 5.1

L'enquête de satisfaction qui sera conduite en 2012 sera ensuite renouvelée tous les 4 ans.



# F05 Politique agricole

## Département responsable : DIM

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>31'636'741</b>	<b>197'756</b>	<b>0.6%</b>	<b>31'438'985</b>
30 Charges de personnel	3'481'713	194'359	5.9%	3'287'354
31 Dépenses générales	829'270	-47'000	-5.4%	876'270
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	96'507	7'896	8.9%	88'611
35 Dédommagements à des tiers	32'000	0	0.0%	32'000
36 Subventions accordées	5'142'551	-68'199	-1.3%	5'210'750
37 Subventions redistribuées	22'043'700	105'700	0.5%	21'938'000
39 Imputations internes	11'000	5'000	83.3%	6'000
<b>REVENUS</b>	<b>24'404'755</b>	<b>66'182</b>	<b>0.3%</b>	<b>24'338'573</b>
42 Revenus des biens	-	-65'000	-100.0%	65'000
43 Recettes diverses	2'202'055	7'482	0.3%	2'194'573
46 Subventions acquises	159'000	18'000	12.8%	141'000
47 Subventions à redistribuer	22'043'700	105'700	0.5%	21'938'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-7'231'986</b>	<b>-131'574</b>	<b>1.9%</b>	<b>-7'100'412</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-577'508</i>	<i>60'916</i>	<i>-9.5%</i>	<i>-638'424</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-772'477</i>	<i>371'013</i>	<i>-32.4%</i>	<i>-1'143'490</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'581'971</b>	<b>300'355</b>	<b>-3.4%</b>	<b>-8'882'326</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>22.60</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>22.60</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>21.80</i>	<i>0.05</i>	<i>0.23%</i>	<i>21.75</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.80</i>	<i>-0.05</i>	<i>-5.88%</i>	<i>0.85</i>

## Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Il est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture.

## F05 Politique agricole (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale, équitable et respectueuse de l'environnement

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### **Réalisation du programme de législature**

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier l'objectif n°12 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur l'innovation, la proximité et la préservation des ressources. Les actions conduites jusqu'ici vont être renforcées.

Le programme de la politique agricole aura principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif sera réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agira de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération et de la révision du plan directeur cantonal. Un soutien à l'innovation se concrétisera par le développement de divers projets, dont la valorisation énergétique de la biomasse, l'amélioration de l'efficacité énergétique des serres et la modernisation des infrastructures de la filière maraîchère.

#### **Autres projets d'importance stratégique**

Par ailleurs, un programme d'actions pour l'approvisionnement des collectivités publiques en produits agricoles locaux sera mis en place via le label "Genève Région Terre Avenir" (GRTA) (cantines scolaires notamment). L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) consolidera ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et développera des synergies avec différents acteurs économiques genevois. Ces activités se dérouleront notamment à la Maison du Terroir, nouveau lieu central permettant de renforcer les liens entre l'agriculture genevoise et la population. Quant au vignoble de l'Etat, il poursuivra ses expérimentations, en collaboration avec les stations agricoles fédérales, dans l'objectif de tester de nouveaux cépages permettant de réduire encore les traitements phytosanitaires.

L'application de l'ensemble des tâches qui découlent de la législation fédérale fait partie du programme. Elle nécessite des adaptations cantonales significatives de part son évolution constante. Tout en veillant à leur usage, cette mission consiste essentiellement à redistribuer des subventions fédérales, lesquelles forment environ deux tiers du budget du programme de la politique agricole.

Il convient encore de relever que près des trois quarts des subventions cantonales sont financés par des fonds affectés spécifiques.

#### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

46 - Subventions acquises :

Il s'agit d'une part de l'augmentation des surfaces pouvant prétendre à un soutien financier au sens de l'Ordonnance sur la qualité écologique et d'autre part de la probable prise en compte des surfaces exploitées en France en matière de subvention fédérale pour le contrôle de la vendange.

# F05 Politique agricole (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer l'agriculture de proximité</b>						
1.1. Nombre d'entreprises adhérant au label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	230	225	210	250	2012
1.2. Taux de notoriété du label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficience	30%	29%	Non mesuré	32%	2012
<b>2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)</b>						
2.1. Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.80%		47.25%	≥4 6%	2012
<b>3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles</b>						
3.1. Nombre de remarques négatives dans les rapports d'audits de la Confédération	Qualité	0	0	0	0	2012

### Commentaires

#### Indicateur 1.2

Le label "Genève Région -Terre Avenir" est un outil de promotion de l'agriculture genevoise. Il permet aux consommateurs genevois d'identifier les produits locaux dans différents lieux d'achats. L'augmentation de sa notoriété témoigne de l'intérêt du consommateur pour les produits de proximité. Le label véhicule l'image de l'agriculture genevoise et défend les valeurs proximité-qualité-traçabilité-équité qui correspondent aux attentes du consommateur.

Le taux de notoriété du label est mesuré au travers d'une enquête réalisée tous les 4 ans. La dernière a été réalisée en 2008 et la prochaine est prévue pour 2011. Aucune valeur réelle ne sera disponible pour l'indicateur pour 2009 et pour 2010.

#### Indicateur 2.1

Les données statistiques de l'OFS sont publiées seulement en juin de l'année subséquente. Aussi, la valeur de cet indicateur est déterminée sur la base des données de l'année précédente à celle de l'exercice comptable.

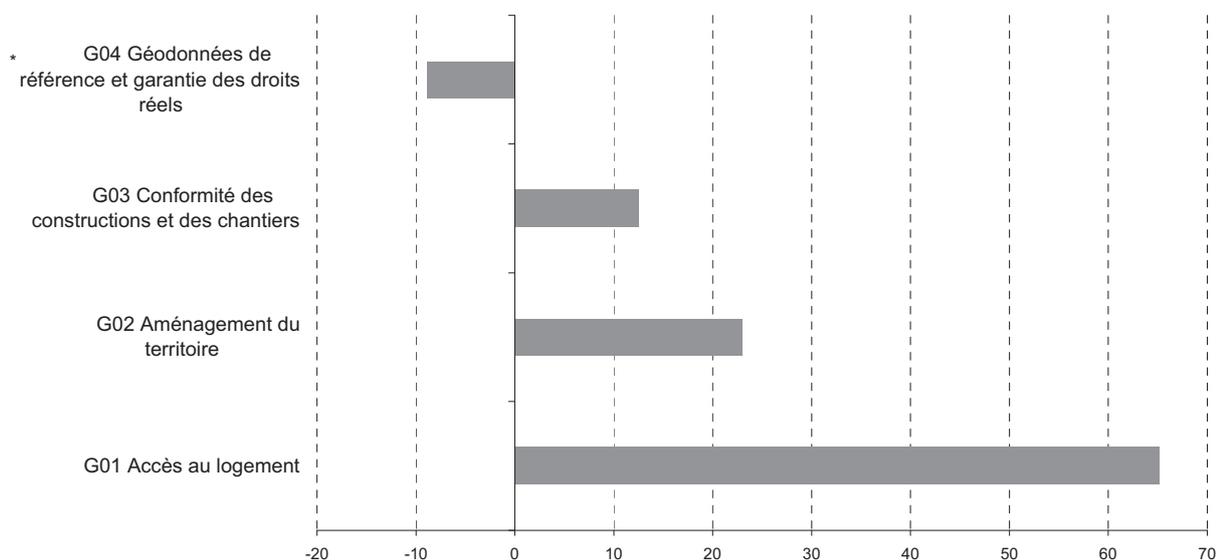
#### Indicateur 3.1

La Confédération ne procède pas à un audit annuel et la périodicité des audits n'est pas fixée. Le dernier rapport date de 2008 et portait sur l'exercice 2007. En l'absence de rapport de la Confédération, il est considéré que le nombre de remarques négatives est égal à zéro.



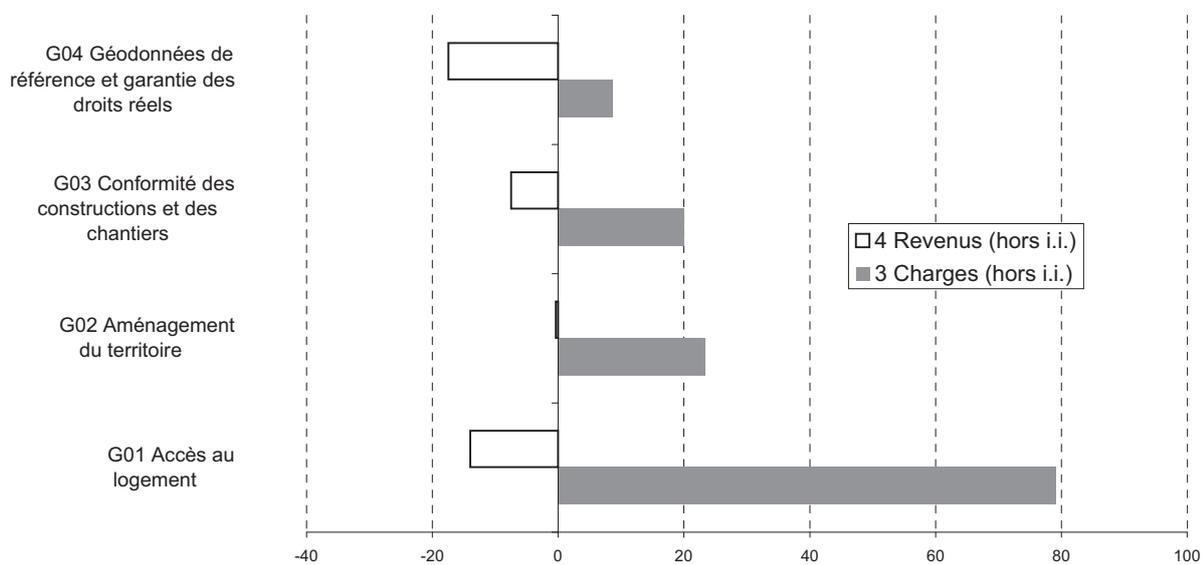
# G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



## G Aménagement et logement

### Synthèse des priorités

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est fixé l'objectif de construire 2'500 logements par an pour lutter contre la crise du logement. Le dynamisme économique exceptionnel de la région franco-valdo-genevoise est une des causes qui conduit à des besoins importants en matière de logement.

Pour s'assurer de la mise en œuvre de la feuille de route que s'est donné le Conseil d'Etat, le département met en place un plan d'action logement qui fera l'objet d'une communication détaillée par le biais d'un rapport divers au Grand Conseil. En substance, ce plan vise à garantir une mise à disposition accrue de terrains constructibles et une continuité dans l'action de l'Etat entre planification et opérationnalisation des projets. Pour ce faire, des ressources supplémentaires doivent être engagées (collaborateurs, mandats d'étude et de réalisation notamment). Le plan d'action prévoit une organisation renouvelée, notamment au travers d'une structure de projet transversale copilotée par la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) et l'office du logement (OLO). La réunion de la DGAT et l'office des autorisations de construire (OAC) va permettre également de renforcer cette intégration des processus de décision, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif, prévu dans la feuille de route, d'une nouvelle gouvernance dans l'urbanisme et le logement.

Ces moyens seront mis en œuvre notamment dans les différentes actions prévues soit :

- Mise à l'enquête publique du nouveau plan directeur cantonal en vue de son adoption en 2012 sur la base des études des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), menées actuellement dans le cadre du PAFVG ;
- poursuite de la planification du nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) et réalisation des premières opérations ;
- concrétisation des efforts engagés à la Chapelle-les-Sciers, aux Vergers et aux communaux d'Ambilly et des derniers périmètres prévus dans l'actuel plan directeur cantonal à Bernex, aux Grands-Esserts et aux Cherpines-Charrotons ;
- déclassement de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements et élaboration de plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes (15-18 PLQ en 2011);
- incitation des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus (26 PLQ, 1000 logements) ;
- allègement des procédures et révision du mode de financement des équipements liés au développement urbain ;
- préparation du projet d'agglomération 2.

En outre, la modernisation des outils du registre foncier aidera à la maîtrise des activités de cet office et participera notamment à raccourcir le délai de traitement des réquisitions ainsi que des extraits.

# G01 Accès au logement

## Département responsable : DCTI

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>79'144'226</b>	<b>-4'632'768</b>	<b>-5.5%</b>	<b>83'776'994</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	7'773'256	934'125	13.7%	6'839'131	-
31 Dépenses générales	187'720	0	0.0%	187'720	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'622'750	806'407	98.8%	816'343	-
36 Subventions accordées	69'495'500	-6'373'300	-8.4%	75'868'800	-
39 Imputations internes	65'000	0	0.0%	65'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>13'954'305</b>	<b>2'398'963</b>	<b>20.8%</b>	<b>11'555'342</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	79'700	0	0.0%	79'700	-
43 Recettes diverses	11'789'605	2'200'787	23.0%	9'588'818	-
46 Subventions acquises	2'085'000	198'176	10.5%	1'886'824	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-65'189'921</b>	<b>7'031'731</b>	<b>-9.7%</b>	<b>-72'221'652</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-251'019</i>	<i>-35'224</i>	<i>16.3%</i>	<i>-215'795</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'390'100</i>	<i>-198'293</i>	<i>16.6%</i>	<i>-1'191'807</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-66'831'039</b>	<b>6'798'215</b>	<b>-9.2%</b>	<b>-73'629'254</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>57.20</b>	<b>4.34</b>	<b>8.21%</b>	<b>52.86</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>54.80</i>	<i>3.00</i>	<i>5.79%</i>	<i>51.80</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>1.34</i>	<i>126.42%</i>	<i>1.06</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec ses moyens, principalement par le biais d'attribution de logement, d'octroi de subventions personnalisées HM ou d'octroi d'allocation de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, la création et l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature

La mise-en-oeuvre d'un plan d'action logement doit contribuer à atteindre l'objectif de 2'500 nouveaux

## G01 Accès au logement (suite)

logements par an fixé dans le programme de législature. Ce plan d'action fera l'objet d'un rapport divers du Conseil d'Etat au Grand-Conseil.

### **Autres projets d'importance stratégique**

Il est prévu de renforcer l'activité de développement de projets à l'office du logement, plus particulièrement dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire. Par ailleurs, le crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) contribuera également à atteindre l'objectif. Ce crédit, destiné à l'acquisition de terrains et d'immeubles ainsi qu'à la construction de logements, vise principalement la réalisation du parc de logements d'utilité publique prévu par la loi, qui constitue l'autre projet d'importance stratégique porté par l'office du logement. Dans ce cadre, l'effort budgétaire reste soutenu en matière d'investissements.

A terme, ces investissements permettront de poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement au titre des subventions à l'exploitation prévues par la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent malgré un effort accru en matière de conseil et d'encouragement de la construction de logements.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

30 - Charges de personnel / ETP :

L'augmentation des charges de personnel et en particulier du nombre d' "ETP fixes" et d' "ETP auxiliaires" découle de la nécessité de renforcer les effectifs pour soutenir la mise en oeuvre de la nouvelle politique du logement et la mise en place de SIDLO. Ce renfort est couvert par une réallocation de postes entre programmes dont l'impact est neutre au niveau global.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les budgets des irrécouvrables sont ajustés à la hausse selon les pertes sur débiteurs réalisées depuis plusieurs années.

36 - Subventions accordées :

La subvention non-monnaire des intérêts sur les capitaux de dotation versés à la fondation immobilière de droit public (FIDP) et à la fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) diminue par rapport au budget 2010 principalement à cause d'un changement de méthode comptable. Cette diminution est intégralement compensée par une diminution de revenus non-monnaires sur le programme M02 "Gestion des actifs et passifs financiers" L'impact est donc neutre sur le résultat (-1.25 millions F).

La baisse des subventions s'explique également par la diminution de l'aide à l'exploitation versées aux propriétaires et destinée à abaisser les loyers des logements dans trois catégories d'immeubles (HBM, HLM et HCM) (-3.8 millions F).

La tendance des allocations de logement (subventionné et libre) et des subventions personnalisées HM (habitations mixtes) est globalement à l'augmentation depuis plusieurs années car ces deux aides à la personne atteignent mieux les ménages financièrement les plus défavorisés. Cette augmentation est cependant moins forte que prévue pour les allocations logement d'où une baisse de 1.35 millions F pour ces subventions par rapport au budget 2010.

43 - Recettes diverses :

La hausse s'explique par l'utilisation de la provision pour débiteurs douteux. Cette provision n'était pas budgétisée en 2010 (+ 1.5 millions F).

Les remboursements des surtaxes HLM et des émoluments versés à l'office du logement sont ajustés à la hausse selon l'historique de ces revenus (+ 0.7 millions F).

# G01 Accès au logement (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées</b>						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	8.2%	8.4%	8.6%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	25%	25%	22.4%	10%	2020
<b>2. Soutenir la construction de logement, en particulier d'utilité publique</b>						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	5%			15%	2016

## Commentaires



# G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DCTI

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'373'858</b>	<b>3'004'078</b>	<b>14.7%</b>	<b>20'369'780</b>	-
30 Charges de personnel	12'200'517	2'340'696	23.7%	9'859'821	-
31 Dépenses générales	10'834'488	934'397	9.4%	9'900'091	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	154'698	14'985	10.7%	139'713	-
35 Dédommagements à des tiers	126'195	0	0.0%	126'195	-
36 Subventions accordées	57'200	9'000	18.7%	48'200	-
39 Imputations internes	760	-295'000	-99.7%	295'760	-
<b>REVENUS</b>	<b>379'303</b>	<b>-1'216'408</b>	<b>-76.2%</b>	<b>1'595'711</b>	-
43 Recettes diverses	379'303	-1'216'408	-76.2%	1'595'711	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-22'994'555</b>	<b>-4'220'486</b>	<b>22.5%</b>	<b>-18'774'069</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-610'694	-59'711	10.8%	-550'983	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'715'552	-358'443	26.4%	-1'357'109	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-25'320'801</b>	<b>-4'638'640</b>	<b>22.4%</b>	<b>-20'682'161</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>83.42</b>	<b>8.66</b>	<b>11.58%</b>	<b>74.76</b>	-
<i>ETP fixes</i>	55.25	5.00	9.95%	50.25	-
<i>ETP auxiliaires</i>	7.36	-1.50	-16.93%	8.86	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	20.81	5.16	32.97%	15.65	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée et maintenir un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol, qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il s'articule autour de 3 axes:

- la planification directrice cantonale et régionale
- la planification directrice localisée et la mise en oeuvre de grands projets
- l'établissement des plans d'affectation

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

G02.01 Aménagement du territoire.

# G02 Aménagement du territoire (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature

Les objectifs en matière d'aménagement du territoire définis dans le plan de législature sont ambitieux : la planification notamment de potentiels de logements supplémentaires et de surfaces brutes de plancher doit être intensifiée de manière importante pour parvenir à 2500 logements et 100'000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher / en moyenne par année.

Pour y parvenir, de nombreuses actions doivent être menées :

- études des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) et préparation d'un nouveau plan directeur cantonal
- concrétisation de projets d'importance cantonale dont celui de Praille-Acacias-Vernets (PAV) ainsi que les grands projets que sont MICA, les Vergers, la Chapelle-les-Sciens et Bernex-Est
- intensification de la production de plans localisés de quartier, notamment en engageant une action volontariste d'élaboration de PLQ sur les derniers potentiels de la zone de développement.

Pour se donner les ressources nécessaires, le Conseil d'Etat a décidé une augmentation conséquente au niveau des ressources humaines et financières attribuées à la DGAT.

### Autres projets d'importance stratégique

Poursuivre la planification des zones d'activités en révisant plusieurs plans directeurs de zone industrielle, en particulier Mouille-Galland et son extension sur le secteur des Communs, des Batailles et Meyrin-Satigny.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

Dans le cadre des actions en faveur de la création de logements notamment et qui font partie des objectifs prioritaires du Conseil d'Etat pour la législature, la direction générale de l'aménagement du territoire a reçu une dotation additionnelle en ressources humaines et financières afin d'accélérer la préparation des grands projets d'urbanisme et celle des plans d'affectation. Elle se traduit par une augmentation de 5 "ETP fixes" et 5 "ETP agents spécialisés".

La hausse sur les charges de personnel s'explique également par une diminution de l'activation des charges de personnel en investissement (- 0.7 million F).

31 - Dépenses générales :

L'augmentation des dépenses générales provient essentiellement des études en lien avec les projets d'urbanisme devant permettre l'accélération de la planification en cours et les nouvelles mesures prévues pour résoudre notamment le problème du logement.

43 - Recettes diverses :

La diminution s'explique essentiellement par un changement de méthode comptable concernant le projet d'agglomération et la refacturation d'études à la France.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1.Garantir la réalisation des plans localisés de quartier PAV (PLQPAV)</b>						
1.1. Degré d'approfondissement des 25 thématiques à intégrer dans le PDQPAV et dans les PLQPAV	Efficacité	15	5		75	2015

## G02 Aménagement du territoire (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Garantir la réalisation du Plan directeur de quartier PAV (PDQPAV) dans un délai de 2 ans après le vote de la loi de déclassement</b>						
2.1. Pourcentage traité des 25 thématiques à intégrer dans le PDQPAV	Efficacité	50%	20%		100%	2012
<b>3. Garantir le potentiel de logement dans les planifications effectuées</b>						
3.1. Potentiel de logements supplémentaires planifiés dans les PLQ adoptés /an	Efficacité	2500	2500	1600	2500	2030
<b>4. Garantir le potentiel de surfaces d'activités dans les planifications effectuées</b>						
4.1. Potentiel de surfaces brutes de plancher supplémentaires planifiés dans les PLQ adoptés en m2 /an	Efficacité	100000	100000		100000	2030

### Commentaires

#### Indicateur 3.1

L'objectif est de pouvoir accueillir 100'000 habitants supplémentaires en 2030 (depuis 2005) selon la charte du projet d'agglomération pour le canton de Genève.

#### Indicateur 4.1

L'objectif est de pouvoir offrir 60'000 emplois supplémentaires en 2030 (depuis 2005) selon la charte du projet d'agglomération pour le canton de Genève.



# G03 Conformité des constructions et des chantiers

## Département responsable : DCTI

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>19'958'422</b>	<b>3'135'715</b>	<b>18.6%</b>	<b>16'822'707</b>
30 Charges de personnel	11'896'126	101'953	0.9%	11'794'173
31 Dépenses générales	661'796	-366'238	-35.6%	1'028'034
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	900'000	900'000	ND	-
36 Subventions accordées	6'500'000	2'500'000	62.5%	4'000'000
39 Imputations internes	500	0	0.0%	500
<b>REVENUS</b>	<b>7'488'195</b>	<b>4'400'086</b>	<b>142.5%</b>	<b>3'088'109</b>
43 Recettes diverses	7'488'195	4'400'086	142.5%	3'088'109
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-12'470'227</b>	<b>1'264'371</b>	<b>-9.2%</b>	<b>-13'734'598</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-352'492	294	-0.1%	-352'786
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'993'386	-274'954	16.0%	-1'718'432
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-14'816'106</b>	<b>989'710</b>	<b>-6.3%</b>	<b>-15'805'816</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>89.03</b>	<b>-0.20</b>	<b>-0.22%</b>	<b>89.23</b>
<i>ETP fixes</i>	83.85	2.00	2.44%	81.85
<i>ETP auxiliaires</i>	4.11	-2.20	-34.87%	6.31
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.07	0.00	0.00%	1.07

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans les délais les plus raisonnables possibles, le suivi du contentieux lié aux décisions notifiées et la vérification de la conformité des travaux réalisés.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Autorisation de construire et de mise en service
- G03.02 Sécurité des chantiers et contrôle des risques pour la santé

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature

La réorganisation de l'office des autorisations de construire permettra de fournir un soutien efficace aux réalisations prévues par le programme de législature. La nouvelle structure, composée de quatre régions, rompt avec le fonctionnement "en silos" qui prévalait jusque-là. Les requérants voient ainsi leur contact avec l'administration simplifiée par le fait d'avoir un interlocuteur de référence. Cette modification vise à améliorer également la prise de décision (délais et qualité) en matière d'autorisation de construire en

## G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

dynamisant les contacts transversaux nécessaires. Cette action sera renforcée par le déploiement en 2011 de la prestation 8 de l'Administration en ligne (AeL) qui permettra aux requérants de déposer leurs requêtes par voie électronique, suivant un processus qui a été élaboré avec les partenaires externes (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève notamment).

### **Autres projets d'importance stratégique**

L'année 2011 sera caractérisée par la réunion de l'Office des autorisations de construire et de la Direction de l'aménagement du territoire qui permettra de traiter de manière plus satisfaisante encore les procédures d'aménagement du territoire.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

#### 30 - Charges de personnel / ETP :

Les variations constatées sur les "ETP fixes" et les "ETP auxiliaires" résultent de réaffectations de ressources.

#### 31 - Dépenses générales :

La diminution concerne principalement les honoraires, prestations de service de tiers revus à la baisse et des montants en lien avec le service de toxicologie de l'environnement bâti qui ont été transférés sur les programmes F01 "Protection de l'environnement" et F03 "Gestion des eaux". L'impact de ce transfert est neutre sur l'Etat.

#### 33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'augmentation s'explique principalement par la constitution de la provision pour des subventions promises mais pas encore versées concernant le bonus à la rénovation.

#### 36 - Subventions accordées :

La hausse concerne le bonus conjoncturel à l'énergie qui sera disponible dès 2011.

#### 43 - Recettes diverses :

L'inscription au projet de budget 2011 de montants pour l'utilisation et la dissolution de la provision concernant les subventions pour le bonus à la rénovation entraîne une augmentation des recettes.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer la conformité des projets de constructions, des chantiers et des constructions au cadre légal en vigueur</b>						
1.1 Taux de recours perdus à la commission de recours ou au TA ou au TF	Qualité	10%	10%	10%	10%	2012
1.2. Taux des dossiers DD traités dont la durée ne dépasse pas 60 jours	Qualité	60%	60%	50%	80%	2012
1.3. Taux des dossiers APA (procédure accélérée) traités dont la durée ne dépasse pas 50 jours	Qualité	70%	70%	60%	80%	2012
1.4. Nombre de plaintes reçues et justifiées sur autorisations de mise en service pour les chantiers	Qualité	5	5	10		
1.5. Nombre de contrôles chantiers effectués	Qualité	15000	20000	20000		

## **G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)**

### **Commentaires**

#### *Indicateur 1.2 et 1.3*

On entend par là exclusivement le temps d'instruction au sein de l'administration à l'exclusion du temps durant lequel le dossier est suspendu au sens de l'art. 4 LCI

#### *Indicateur 1.5*

Cette donnée est à mettre en relation avec la nouvelle répartition SIC/SUVA envisagée (transfert surveillance sécurité travailleurs à SUVA).



# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

## Département responsable : DCTI et DIM

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'585'472</b>	<b>520'263</b>	<b>6.5%</b>	<b>8'065'209</b>	-
30 Charges de personnel	7'377'491	491'983	7.1%	6'885'508	-
31 Dépenses générales	568'048	-34'060	-5.7%	602'108	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	633'833	62'240	10.9%	571'593	-
39 Imputations internes	6'100	100	1.7%	6'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>17'461'634</b>	<b>-4'789'746</b>	<b>-21.5%</b>	<b>22'251'380</b>	-
43 Recettes diverses	17'449'434	-4'789'746	-21.5%	22'239'180	-
46 Subventions acquises	12'200	0	0.0%	12'200	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>8'876'162</b>	<b>-5'310'009</b>	<b>-37.4%</b>	<b>14'186'171</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-575'320	58'772	-9.3%	-634'092	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'881'528	-373'348	24.8%	-1'508'180	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>6'419'314</b>	<b>-5'624'585</b>	<b>-46.7%</b>	<b>12'043'899</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>59.36</b>	<b>4.40</b>	<b>8.01%</b>	<b>54.96</b>	-
<i>ETP fixes</i>	49.80	-0.10	-0.20%	49.90	-
<i>ETP auxiliaires</i>	9.56	4.50	88.93%	5.06	-

## Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de références,
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Rattaché au DCTI, le RF transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la mensuration officielle pour le DIM et par le service du registre foncier pour le DCTI.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature

Les données du registre foncier revêtant la foi publique, l'accent a jusqu'ici été porté essentiellement sur la qualité des inscriptions (justesse et exhaustivité). Désormais, afin d'améliorer encore sa prestation, le registre foncier s'efforcera de raccourcir le délai de traitement des réquisitions ainsi que des extraits.

### Autres projets d'importance stratégique

Par ailleurs, afin de respecter tant le principe de la couverture des coûts que celui de l'équivalence (art. 9, alinéa 2 de la LGAF), il est prévu de remplacer, dès le 2ème semestre 2011, l'actuel règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier et celui fixant le tarif des émoluments du service de la mensuration officielle (SEMO) par un seul nouveau tarif.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

La hausse de la masse salariale et des "ETP auxiliaires" répond à un besoin de soutien passager des effectifs afin de rattraper le retard accumulé dans le traitement des dossiers. Ce renfort est couvert par une réallocation de ressources entre programmes dont l'impact est neutre globalement.

43 - Recettes diverses :

La modification prévue du règlement actuel entraînera une diminution des émoluments du registre foncier (- 6.5 millions F) et une augmentation des recettes du service de la mensuration officielle (+ 1.7 millions F).

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier (DCTI)</b>						
1.1 Taux de réquisitions validées en moins de 30 jours calendaires	Qualité	35%	33%	32%	50%	2016
1.2 Nombre de réquisitions traitées par EPT	Efficience	500	470	470	550	2016
<b>2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle</b>						
2.1. Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	100%	100%	96%	100%	2012
2.2. Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	90%	90%	85%	90%	2012
<b>3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle</b>						
3.1. Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Qualité	95%	90%	90%	98%	2012
3.2. Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	80%	80%	77%	85%	2012

### Commentaires

Les valeurs cibles définies ce jour sont dépendantes des travaux de réorganisation et de mise à jour des systèmes d'information en cours de réalisation et sont susceptibles d'évoluer.

## **G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)**

### **Indicateur 1.1.**

Statistiques ressortant directement de notre application métier (Capitastra).

### **Indicateur 1.2.**

Nombre de réquisitions enregistré selon l'application Capitastra. Seul le pourcentage de temps de travail consacré aux réquisitions a été pris en compte dans les EPT.

L'objectif 2 et 3 concernent le service de la mensuration officielle.

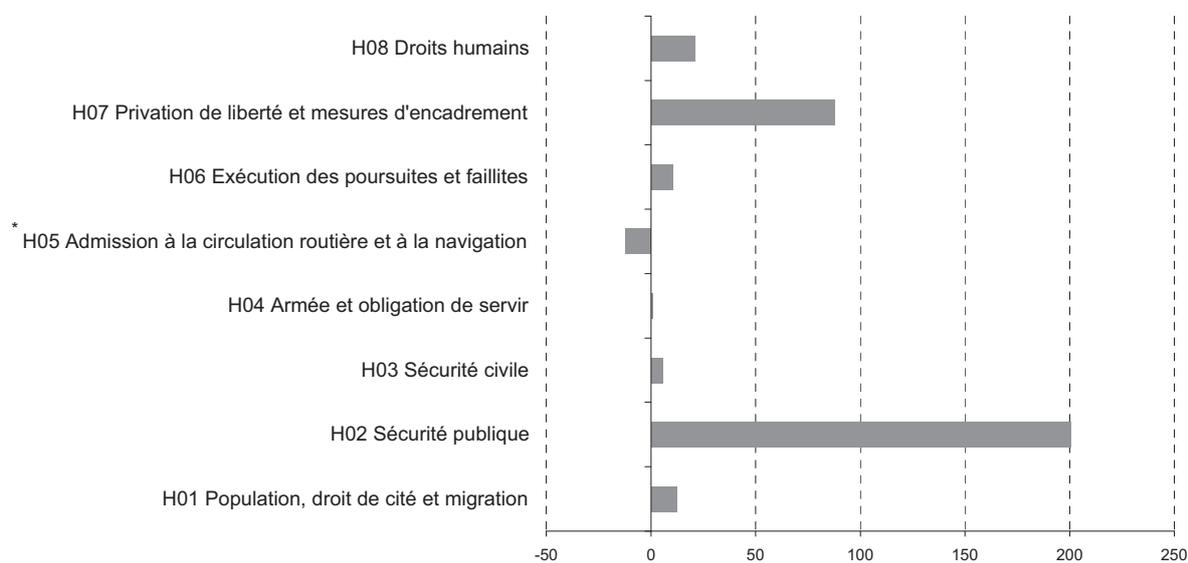
### **Indicateur 3.1**

Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle, l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.



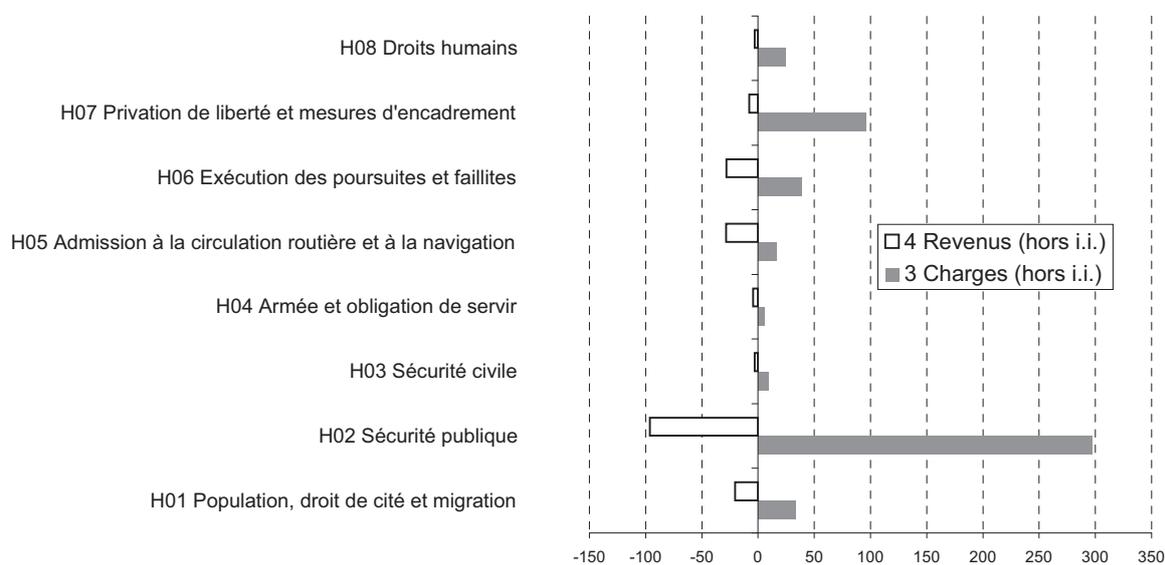
# H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



## H. Sécurité et population

### Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des habitants de notre canton et leur fournir des prestations de haut niveau sont les objectifs de la politique en faveur de la sécurité publique et de la population. Le maintien de l'ordre, la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales ainsi que l'application des décisions de justice sont les fondements du volet sécurité publique. Les prestations à la population consistent aussi en termes de délivrance de documents, par exemple d'identité ou de permis de circulation, et de politique en faveur du respect des droits humains, entre autres. D'un point de vue budgétaire, les activités liées à la police et aux établissements pénitentiaires représentent la part prépondérante.

En 2011 ainsi que durant toute la législature, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif d'améliorer durablement la sécurité à Genève. Ainsi les effectifs de la Police seront sensiblement augmentés (73 postes supplémentaires pour 2011). La création de cent nouvelles places de détention sera réalisée en urgence. Dès le premier trimestre 2011, les autres éléments de la planification pénitentiaire seront mis en route, ce qui impliquera au total l'augmentation de 83 postes supplémentaires en 2011.

Par ailleurs et face à l'urgence de disposer de davantage de place de détention administrative, un agrandissement du site du centre de détention administrative de Frambois est prévu d'être réalisé en 2011, permettant d'augmenter la capacité d'accueil de 30 places supplémentaires.

Finalement, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif d'être exemplaire en matière de droits humains. Ainsi, plusieurs projets seront développés en 2011 permettant de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, développer une politique d'accueil et d'intégration des étrangers et de lutter contre les violences domestiques.

# H01 Population, droit de cité et migration

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>32'950'315</b>	<b>2'469'620</b>	<b>8.1%</b>	<b>30'480'695</b>
30 Charges de personnel	25'155'229	180'116	0.7%	24'975'113
31 Dépenses générales	1'718'459	-361'303	-17.4%	2'079'762
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	366'727	36'882	11.2%	329'845
35 Dédommagements à des tiers	5'214'300	2'614'000	100.5%	2'600'300
36 Subventions accordées	375'600	0	0.0%	375'600
39 Imputations internes	120'000	-75	-0.1%	120'075
<b>REVENUS</b>	<b>20'669'441</b>	<b>4'392'302</b>	<b>27.0%</b>	<b>16'277'139</b>
43 Recettes diverses	19'157'816	3'611'077	23.2%	15'546'739
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'201'625	781'225	185.8%	420'400
46 Subventions acquises	190'000	0	0.0%	190'000
49 Imputations internes	120'000	0	0.0%	120'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-12'280'874</b>	<b>1'922'682</b>	<b>-13.5%</b>	<b>-14'203'556</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-605'132</i>	<i>-44'925</i>	<i>8.0%</i>	<i>-560'207</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'497'851</i>	<i>-1'194'707</i>	<i>22.5%</i>	<i>-5'303'144</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-19'383'857</b>	<b>683'050</b>	<b>-3.4%</b>	<b>-20'066'907</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>227.22</b>	<b>-4.94</b>	<b>-2.13%</b>	<b>232.16</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>202.41</i>	<i>-1.92</i>	<i>-0.94%</i>	<i>204.34</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>24.81</i>	<i>-3.01</i>	<i>-10.83%</i>	<i>27.82</i>

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, la Direction départementale des finances du DSPE et par le Secrétariat général de la Chancellerie.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil, passeports, légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.05 Objets trouvés

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la création d'un Centre de détention administrative d'une capacité d'environ 100 places. Cet objectif correspond également à la planification validée par les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud dans la cadre du Concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers, du 4 juillet 1996 (F 2 12).

Face à l'urgence de disposer de davantage de places de détention administrative, le DSPE propose dans l'intervalle un agrandissement sur site du centre de détention administrative de Frambois, afin d'augmenter de 30 places la capacité d'accueil. Le projet est actuellement à l'étude, sa réalisation est prévue pour 2011.

### Autres projets d'importance stratégique

L'OCP a par ailleurs intégré un objectif d'efficacité lié à la problématique nouvelle des délais imposés par la procédure de renvoi Dublin en matière d'asile. Dans la même perspective de politique de sécurité, un second indicateur a été fixé, visant la rapidité du processus d'identification des personnes soumises à un délai pour quitter la Suisse.

Quant au cadre particulier de la mise en place de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR), il se voit doté d'un objectif qualitatif portant sur la fiabilité des informations contenues dans les registres.

Finalement, la biométrie (déployée en mars 2010 pour les passeports suisses et documents de voyage pour étrangers) sera étendue fin janvier 2011 aux permis de séjour et d'établissement émis en faveur des ressortissants extra-européens. Cette nouvelle procédure est en cours de mise en place dans le cadre de la continuation du projet de loi 10478 (passeports biométriques).

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

- La variation des charges de personnel (rubrique 30) provient des mécanismes salariaux et de l'indexation du coût de la vie. La diminution de 1.9 postes correspond à un transfert au secrétariat général et à la direction générale de l'environnement suite à la suppression du poste de directeur/trice du SEC et dans le cadre d'une mobilité interne.
- L'augmentation de la rubrique 35 est expliquée par les passeports biométriques, qui ne peuvent être émis que par le service des passeports (alors qu'auparavant les passeports étaient établis par les communes). Ainsi, le service encaisse plus d'émoluments (F 2.6 millions sur la rubrique 43), mais il en rétrocède également davantage à la Confédération (F 2.1 millions sur une rubrique 35). Par ailleurs, l'augmentation de cette rubrique provient également de la majoration des coûts liés à la détention administrative (augmentation des placements et augmentation de la capacité d'accueil) qui sont en partie remboursés par la Confédération (pour les cas découlant de la loi fédérale sur l'asile).
- Sur la rubrique 43, outre les émoluments du service des passeports et de la nationalité mentionnés ci-dessus, les émoluments du service cantonal des naturalisations sont en augmentation de F 1 million pour être conformes au niveau des émoluments encaissés les années précédentes.
- Une rubrique a été créée au niveau du service des passeports et de la nationalité pour l'enregistrement de la rétrocession, par les communes, de la part d'émolument cantonal qu'elles encaissent pour les documents d'identité qu'elles émettent (nouvelle rubrique dotée d'un budget de F 420'000 sur une nature 452).

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année

## H01 Population, droit de cité et migration (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la qualité des prestations de l'OCP avec une utilisation efficiente des ressources</b>						
1.1. Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale (en pour mille)	Qualité	18		3	22	2012
1.2. Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	120 (38)		42	123 (40)	2012
<b>2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population</b>						
2.1. Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.8%			99.90%	2012
<b>3. Assurer l'observation des délais de départ des étrangers qui doivent quitter la Suisse et le respect des échéances imposées par les procédures de renvoi Dublin</b>						
3.1. Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	50%		42.5%	55%	2012
3.2. Taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin	Efficacité	100%			100%	2012

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Cet indicateur est utilisé, pour la direction cantonale de l'état civil, le service des naturalisations et celui des passeports. Le taux permet de normaliser des durées de traitement très variables d'une procédure à l'autre, mais néanmoins fixées. Ces délais sont les suivants :

- pour les procédures de naturalisation ordinaire : 22 mois, et pour les procédures de naturalisation facilitée : 12 mois
- l'enregistrement des faits d'état civil (transcriptions des faits d'état civil survenus à l'étranger, enregistrements des décisions judiciaires et administratives) doit être réalisé sans délai.
- les requêtes en changement de nom, pour les dossiers simples (simplification du nom, reprise du nom de jeune fille), doivent être réalisées dans un délai de 3 mois, y compris l'inscription dans le registre Infostar par l'ECS.
- la délivrance d'un passeport ou document d'identité doit se faire dans un délai de 10 jours ouvrables.

Nous craignons néanmoins une nouvelle hausse de celui-ci dans les années à venir du fait d'une réduction de personnel de la direction cantonale de l'état civil et du service des naturalisations de 2011).

#### Indicateur 1.2

Cette donnée est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la direction cantonale de l'état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le service des naturalisations et le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des confédérés. Depuis 2010, la mise en oeuvre du passeport biométrique au sein du service des passeports rend les comparaisons difficiles. Nous avons donc choisi d'inscrire entre parenthèses l'indicateur tel qu'il aurait été sans ce changement. Prises indépendamment, les données varient du simple au double d'un service à l'autre.

Pour la période 2011, une nouvelle baisse de productivité est attendue en raison de la mise en production des permis pour étrangers biométriques d'une part et le changement de la législation en matière de naturalisation d'autre part qui alourdirons une nouvelle fois la procédure.

Indicateur 2.1 : La mise en ligne du Portail Population est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requis par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de

## H01 Population, droit de cité et migration (suite)

progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID).

### *Indicateur 3.1*

Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. L'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70% à terme, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

# H02 Sécurité publique

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>297'849'910</b>	<b>-38'671'316</b>	<b>-11.5%</b>	<b>336'521'226</b>
30 Charges de personnel	259'616'155	4'505'122	1.8%	255'111'033
31 Dépenses générales	22'657'861	2'181'984	10.7%	20'475'877
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'069'498	342'357	9.2%	3'727'141
34 Parts et contributions sans affectation	-	-1'083'000	-100.0%	1'083'000
35 Dédommagements à des tiers	197'500	-4'897'500	-96.1%	5'095'000
36 Subventions accordées	9'980'496	97'796	1.0%	9'882'700
39 Imputations internes	1'328'400	-39'818'075	-96.8%	41'146'475
<b>REVENUS</b>	<b>96'413'137</b>	<b>-55'001'864</b>	<b>-36.3%</b>	<b>151'415'001</b>
42 Revenus des biens	7'000	-4'000	-36.4%	11'000
43 Recettes diverses	64'964'320	-17'275'014	-21.0%	82'239'334
45 Dédommagements de collectivités publiques	21'254'650	89'650	0.4%	21'165'000
46 Subventions acquises	9'881'667	1'863'000	23.2%	8'018'667
49 Imputations internes	305'500	-39'675'500	-99.2%	39'981'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-201'436'773</b>	<b>-16'330'548</b>	<b>8.8%</b>	<b>-185'106'225</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-5'180'110</i>	<i>-57'251</i>	<i>1.1%</i>	<i>-5'122'859</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-46'445'999</i>	<i>3'434'977</i>	<i>-6.9%</i>	<i>-49'880'976</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-253'062'882</b>	<b>-12'952'822</b>	<b>5.4%</b>	<b>-240'110'060</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>1'763.92</b>	<b>73.49</b>	<b>4.35%</b>	<b>1'690.43</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>1'761.70</i>	<i>73.44</i>	<i>4.35%</i>	<i>1'688.26</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.08</i>	<i>0.05</i>	<i>2.46%</i>	<i>2.03</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.14</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.14</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police et le Secrétariat général du DSPE.

## H02 Sécurité publique (suite)

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Réalisation du programme de législation***

L'objectif principal du Conseil d'Etat sur ce programme est de renforcer la sécurité publique sur le plan cantonal. La mise en fonction du premier poste de police intégré au 1er janvier 2011 qui réunira sous un même toit des gendarmes et des inspecteurs de la police judiciaire s'inscrit dans ce contexte.

Les effectifs de la police - gendarmes, inspecteurs et assistants de sécurité publique - seront augmentés de manière sensible en 2011 ainsi que durant toute la législature. La police sera réorganisée pour plus d'efficacité et, dans ce but, la structure de son État-major sera également revue.

Relevons que l'engagement d'assistants de sécurité publique permettra de dégager les policiers de tâches administratives ou auxiliaires, et de les recentrer sur leur métier et leur mission de base.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

Parmi les autres projets, il s'agira également de rationaliser l'organisation de police secours afin de réduire le temps d'intervention et d'optimiser la qualité de ses prestations, d'adapter les moyens dédiés aux enquêtes judiciaires à l'évolution de la criminalité, de restructurer l'organisation des postes de police sur la base d'une véritable stratégie de police de proximité et de maintenir un service efficace en matière de sécurité aéroportuaire et diplomatique.

Par ailleurs, en 2011 entrera en vigueur le nouveau code de procédure pénale. Celui-ci implique la mise en place de nouveaux processus (suivi judiciaire, méthodes de travail, collaboration avec le Ministère Public, gestion et transport des détenus notamment) qui modifieront sensiblement l'organisation et les horaires de la police judiciaire.

L'ensemble de ces projets vise à créer des conditions-cadres relatives à l'amélioration substantielle et durable de la sécurité à Genève.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2010***

Financièrement, les éléments essentiels du projet de budget sont les suivants :

- Charges de personnel (rubrique 30) : augmentation de 73 postes supplémentaires (25 gendarmes, 8 inspecteurs, 20 ASP-DCS et 20 ASP-PSI) afin d'atteindre les objectifs cités ci-dessus
- Dépenses générales (rubrique 31) : Un montant de F 2 millions est prévu pour le recours à des sociétés privées pour la surveillance des sites diplomatiques. Par ailleurs, certains montants (pour un total d'environ F 0.5 million) relatifs à l'achat d'uniforme à la police ont été transférés de la rubrique "dépenses générales" à "charges de personnel". En outre, un montant supplémentaire de F 1 million est destiné aux dépenses relatives aux analyses ADN qui sont désormais effectuées de manière systématique.
- Dédommagements à des tiers (rubrique 35) : Le budget 2010 enregistrait un montant de F 5 millions au titre d'indemnité à la Ville de Genève suite à la reprise du contrôle du stationnement par la Fondation des parkings. En 2011, elle ne figure plus au budget, car, sur recommandation de l'inspection cantonale des finances, l'intégralité de l'indemnité dégressive de 2009 à 2012 a été enregistrée sur l'exercice 2009.
- Recettes diverses (rubrique 43) : Depuis plusieurs années, le budget des amendes d'ordre et

## H02 Sécurité publique (suite)

contraventions du service des contraventions était surévalué. Afin d'être plus conforme à la réalité, les montants ont été ajustés de F 18 millions dans le cadre du PB 2011.

- Subventions acquises (rubrique 46) : L'augmentation sur cette rubrique est due à la subvention versée par la Confédération pour les gardes de sécurité diplomatiques, dont les effectifs augmentent.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine</b>						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	8		8.4	7.5	2013
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	49.5		50.5	48	2013
<b>2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine</b>						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	78.5		77.5	80	2013
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	7.5		6	9	2013
<b>3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain</b>						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied, vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité					
<b>4. Former et recruter des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité</b>						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1364 / 183			1441 / 221	2013
<b>5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police</b>						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	73		71.3 (2007)	73.5	2013
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	75		73 (2007)	75.5	2013

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 et 1.2

La valeur mentionnée fait référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriale et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part liée à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

## H02 Sécurité publique (suite)

Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Sous réserve de l'évolution nationale.

### *Indicateur 1.2*

Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine/ vol à la tire, astuce, arraché / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules/ vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

### *Indicateur 2.1 et 2.2*

Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

### *Indicateur 3.1*

La valeur cible sera établie à partir du bilan FIGARO - début 2011.

### *Indicateur 5.1*

Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Les prochaines données seront publiées en 2010. La valeur mentionnée sous la colonne CO9 correspond à la valeur obtenue lors du dernier DLS en 2007.

### *Indicateur 5.2*

Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Les prochaines données seront publiées en 2010. La valeur mentionnée sous la colonne CO9 correspond à la valeur obtenue lors du dernier DLS en 2007.

Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés).

# H03 Sécurité civile

## Département responsable : DIM

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'737'135</b>	<b>-180'983</b>	<b>-2.0%</b>	<b>8'918'118</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	6'151'076	-274'839	-4.3%	6'425'915	-
31 Dépenses générales	885'781	41'150	4.9%	844'631	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	853'728	82'706	10.7%	771'022	-
35 Dédommagements à des tiers	15'000	0	0.0%	15'000	-
36 Subventions accordées	477'050	-30'000	-5.9%	507'050	-
37 Subventions redistribuées	231'000	0	0.0%	231'000	-
39 Imputations internes	123'500	0	0.0%	123'500	-
<b>REVENUS</b>	<b>3'073'061</b>	<b>19'764</b>	<b>0.6%</b>	<b>3'053'297</b>	<b>-</b>
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	-
43 Recettes diverses	2'008'744	1'639'764	444.4%	368'980	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	345'000	0	0.0%	345'000	-
46 Subventions acquises	453'317	0	0.0%	453'317	-
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	-
49 Imputations internes	-	-1'620'000	-100.0%	1'620'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-5'664'074</b>	<b>200'747</b>	<b>-3.4%</b>	<b>-5'864'821</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'028'392</i>	<i>172'174</i>	<i>-14.3%</i>	<i>-1'200'566</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'133'793</i>	<i>-147'432</i>	<i>7.4%</i>	<i>-1'986'361</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'826'259</b>	<b>225'489</b>	<b>-2.5%</b>	<b>-9'051'748</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>46.20</b>	<b>-2.30</b>	<b>-4.74%</b>	<b>48.50</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>46.20</i>	<i>-2.30</i>	<i>-4.74%</i>	<i>48.50</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la préparation, de l'instruction de la protection civile et du contrôle lié aux activités des sapeurs pompiers en tant qu'autorité de surveillance, ainsi que de la prévention des sinistres et catastrophes pouvant menacer la population.

L'application de ce programme repose sur le dispositif pour l'organisation de l'intervention dans les situations exceptionnelles (OSIRIS).

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu

## H03 Sécurité civile (suite)

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront d'une part sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et d'autre part sur la mise en oeuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

#### Autres projets d'importance stratégique

Pour ces prochaines années, la stratégie consiste à recentrer les prestations du service de la sécurité civile sur la haute surveillance, notamment en lien avec l'organisation des pompiers volontaires et de l'inspection du feu.

Les tâches opérationnelles devraient être progressivement reprises par les communes notamment.

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

43 - Recettes diverses :

La part des compagnies d'assurances contre l'incendie jusqu'alors comptabilisée en 49 - Imputations internes est désormais inscrite en 43 - Recettes diverses.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires</b>						
1.1. Taux de réussite des sapeurs pompiers volontaires aux examens et tests finaux	Efficacité	90%		85%	95%	2015
<b>2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires</b>						
2.1. Nombre de compagnies inspectées annuellement	Efficacité	15		21	15	2015
2.2. Taux d'inspection des compagnies de sapeurs pompiers (mesuré sur 3 ans)	Efficacité	100%		100%	100%	2015
<b>3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton</b>						
3.1. Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	3		4	3	2015
3.2. Taux d'inspection des OPC et ORPC (mesuré sur 4 ans)	Qualité	100%		90%	100%	2015
<b>4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population</b>						
4.1. Taux de mesures de gestion réalisées par les OPC et ORPC	Efficacité	100%		100%	100%	2015
4.2. Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	80%		78%	80%	2015
<b>5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile</b>						

## H03 Sécurité civile (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1. Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	80%		85%	80%	2015

### Commentaires

#### *Indicateur 2.1*

44 compagnies de sapeurs pompiers - 15 compagnies minimum doivent être inspectées annuellement

#### *Indicateur 2.2*

L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans

#### *Indicateur 3.1*

13 OPC (Organisation de protection civile) et ORPC (Organisation régionale de protection civile) - 3 organisations minimum doivent être inspectées annuellement

#### *Indicateur 3.2*

L'ensemble des 13 OPC et ORPC doit être inspecté sur 4 ans

#### *Indicateur 4.1*

En matière de Protection civile, l'objectif des mesures de gestion consiste à mettre à la disposition de chaque habitant une place protégée de pleine valeur à proximité de son domicile. Ces mesures doivent permettre de déterminer les lacunes en places protégées et d'évaluer les possibilités de construction dans les différentes zones.

#### *Indicateur 5.1*

Le quota annuel d'astreints est fixé à 333



# H04 Armée et obligation de servir

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>5'213'473</b>	<b>167'143</b>	<b>3.3%</b>	<b>5'046'330</b>	-
30 Charges de personnel	4'396'940	156'226	3.7%	4'240'714	-
31 Dépenses générales	226'650	-5'350	-2.3%	232'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	38'883	3'767	10.7%	35'116	-
35 Dédommagements à des tiers	3'000	0	0.0%	3'000	-
36 Subventions accordées	542'500	7'000	1.3%	535'500	-
39 Imputations internes	5'500	5'500	ND	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>4'526'575</b>	<b>121'322</b>	<b>2.8%</b>	<b>4'405'253</b>	-
42 Revenus des biens	386'525	-3'916	-1.0%	390'441	-
43 Recettes diverses	298'144	19'142	6.9%	279'002	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'791'906	106'096	2.9%	3'685'810	-
49 Imputations internes	50'000	0	0.0%	50'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-686'898</b>	<b>-45'821</b>	<b>7.1%</b>	<b>-641'077</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-84'343</i>	<i>-3'401</i>	<i>4.2%</i>	<i>-80'942</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'576'635</i>	<i>-204'520</i>	<i>8.6%</i>	<i>-2'372'115</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-3'347'876</b>	<b>-253'742</b>	<b>8.2%</b>	<b>-3'094'134</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>38.20</b>	<b>-0.40</b>	<b>-1.04%</b>	<b>38.60</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>35.20</i>	<i>-0.40</i>	<i>-1.12%</i>	<i>35.60</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	-

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde meuble de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

## H04 Armée et obligation de servir (suite)

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Réalisation du programme de législation

L'objectif de sécurité publique visé par ce programme est d'assurer, comme par le passé, un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève. Il s'agit d'un objectif permanent qui se poursuivra en 2011 et pour les années à venir.

Par ailleurs, la tâche de planification principale du service consiste à créer les conditions favorables pour l'adaptation des infrastructures militaires du canton, permettant à la fois de répondre aux besoins militaires futurs et de libérer le site de la caserne des Vernets au profit du projet PAV, si possible à l'horizon 2015.

#### Autres projets d'importance stratégique

Après les différents regroupements d'ateliers et les modifications organisationnelles importantes de ces dernières années, une phase de consolidation des moyens pour assurer les prestations est attendue pour 2011.

Le commandement d'arrondissement poursuivra en 2011 son renouvellement de personnel pour raison d'âge, en assurant le maintien des savoirs et des compétences. A l'issue de ce processus, c'est les 2/3 de son personnel qui aura été remplacé sur deux ans.

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Le budget 2011 du service des affaires militaire ne subit pas de modification majeure par rapport au budget 2010. Dans le domaine de la logistique en particulier, la part de la logistique cantonale a atteint maintenant environ 30% des tâches, avec une tendance à l'augmentation (effets du projet d'optimisation de la maintenance, plan de mesures P+ du Conseil d'Etat).

Les ETP relatifs à ce programme diminuent de 0,4 suite à des transferts de postes au Secrétariat général et au SPPE. Le niveau des charges salariales (rubrique 30) a été adapté afin d'être conforme au niveau des ETP prévus.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève</b>						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%		100%	100%	2013
<b>2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale</b>						
2.1 Ecart en % par rapport à la moyenne nationale du canton de Genève dans la statistique fédérale des déplacements de service (cours de répétition)	Qualité	+/- 3%				
<b>3. Assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération</b>						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+/- 5%				

## H04 Armée et obligation de servir (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>4. Assurer que l'ensemble des conscrits ont été convoqués</b>						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%				
<b>5. Assurer que tous les défailants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires</b>						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défailants aux tirs)	Efficacité	100%				

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

En 2009, engagement logistique de crise essentiellement dans le cadre de la pandémie, ainsi que lors de l'incendie majeur de l'avenue de Provence à Lausanne

#### Indicateur 2.1

la valeur nationale est de 27% des demandes accordées pour l'année 2009

#### Indicateur 3.1

La part de travail des collaborateurs du centre de logistique civile et militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et 30% pour le canton

#### Indicateur 4.1

Sur 2000 conscrits

#### Indicateur 5.1

Environ 1000 défailants



# H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSPE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>16'702'438</b>	<b>498'067</b>	<b>3.1%</b>	<b>16'204'371</b>	-
30 Charges de personnel	13'315'031	287'506	2.2%	13'027'525	-
31 Dépenses générales	1'951'240	42'057	2.2%	1'909'183	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'066'167	163'504	18.1%	902'663	-
39 Imputations internes	370'000	5'000	1.4%	365'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>28'538'506</b>	<b>161'765</b>	<b>0.6%</b>	<b>28'376'741</b>	-
43 Recettes diverses	27'898'506	142'765	0.5%	27'755'741	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	640'000	19'000	3.1%	621'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>11'836'068</b>	<b>-336'302</b>	<b>-2.8%</b>	<b>12'172'370</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-295'259	-11'038	3.9%	-284'221	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'761'074	-429'158	12.9%	-3'331'916	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>7'779'735</b>	<b>-776'498</b>	<b>-9.1%</b>	<b>8'556'233</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>119.06</b>	<b>0.53</b>	<b>0.45%</b>	<b>118.53</b>	-
<i>ETP fixes</i>	117.23	0.00	0.00%	117.23	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.83	0.53	40.77%	1.30	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législation

Le programme de législation 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la simplification pour le public de l'accès aux prestations. Dans ce sens, l'OCAN contribuera à la réalisation des prestations prévues par la L 10177

## H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

"Administration en ligne", seul ou dans le cadre de réalisations d'autres services/offices, telles que le paiement en ligne par carte de crédit, l'échange électronique de dossiers avec le Service des contraventions, les autorités judiciaires et l'Office des poursuites.

### Autres projets d'importance stratégique

L'OCAN poursuit également les objectifs suivants :

- Maintien de l'activité opérationnelle optimale dans le cadre de la réalisation des travaux du CEVA dans le périmètre du site d'exploitation de l'OCAN, de sorte à respecter au mieux le mandat légal: ces travaux entraîneront des perturbations significatives pour l'exploitation notamment des activités du contrôle technique et de la fourrière, en raison d'une part de l'ouverture d'une tranchée devant la halle technique, de la mise à disposition partielle de surfaces du site d'exploitation au profit des installations de chantier des lots "Tunnel de Pinchat" et "Val d'Arve" et de la délocalisation temporaire de la fourrière vers le secteur de La Praille.
- Réalisation d'un système d'assurance qualité national "asaSAQ" pour les activités du contrôle technique, comprenant notamment la réalisation d'un système informatique métier et l'adaptation des processus de travail.
- Etude concernant la délocalisation de l'OCAN (PL 10305).

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Le projet de budget 2011 de l'OCAN ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2010. L'augmentation des charges de personnel (rubrique 30) est due aux mécanismes salariaux et à l'indexation du coût de la vie.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours</b>						
1.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	3		4		
1.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en mois)	Efficacité	0		1		
1.3. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3		4		
<b>2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale</b>						
2.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en mois)	Efficacité	0		1		
2.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en mois)	Efficacité	1		5		

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de

## H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

### *Indicateur 1.2*

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

### *Indicateur 1.3*

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois, indispensable pour assurer la bonne gestion de la planification.

### *Indicateur 2.1*

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

### *Indicateur 2.2*

Délai calculé à partir de l'échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).



# H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>38'447'274</b>	<b>-99'259</b>	<b>-0.3%</b>	<b>38'546'533</b>	-
30 Charges de personnel	29'967'787	134'711	0.5%	29'833'076	-
31 Dépenses générales	7'715'452	-268'461	-3.4%	7'983'913	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	756'035	34'491	4.8%	721'544	-
39 Imputations internes	8'000	0	0.0%	8'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>36'506'499</b>	<b>-104'338</b>	<b>-0.3%</b>	<b>36'610'837</b>	-
42 Revenus des biens	36'500	0	0.0%	36'500	-
43 Recettes diverses	28'179'919	112	0.0%	28'179'807	-
49 Imputations internes	8'290'080	-104'450	-1.2%	8'394'530	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'940'775</b>	<b>-5'079</b>	<b>0.3%</b>	<b>-1'935'696</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-280'394</i>	<i>-11'965</i>	<i>4.5%</i>	<i>-268'429</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'966'821</i>	<i>2'245'971</i>	<i>-36.2%</i>	<i>-6'212'792</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-6'187'990</b>	<b>2'228'927</b>	<b>-26.5%</b>	<b>-8'416'917</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>266.80</b>	<b>-1.86</b>	<b>-0.69%</b>	<b>268.66</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>246.80</i>	<i>7.10</i>	<i>2.96%</i>	<i>239.70</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>20.00</i>	<i>-8.96</i>	<i>-30.94%</i>	<i>28.96</i>	-

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Autres projets d'importance stratégique

Pour 2011, les objectifs sont de nature opérationnelle et visent à une amélioration de la performance des offices et de la qualité des prestations délivrées. L'atteinte des objectifs passe par:

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

- L'amélioration et la simplification de l'organisation et des processus;
- la mise à disposition d'applications informatiques adaptées aux besoins des offices, notamment en termes de volumétrie;
- le développement de l'administration en ligne;
- le développement des compétences "métiers" des collaborateurs-trices et des compétences managériales de l'encadrement.

Concrètement, les projets prioritaires pour 2011 sont:

Pour les offices des poursuites et des faillites:

- La poursuite et l'intensification de la fructueuse collaboration développée en matière de formation "métier" avec le canton de Vaud depuis 2007, et avec le canton de Fribourg en 2010 dont, en particulier, la formalisation et la mise en œuvre d'un règlement intercantonal entre les cantons partenaires (certificat de perfectionnement en matière de poursuites et/ou faillites).

Pour l'Office des poursuites:

- La refonte de l'actuel outil informatique "métier" (GIOP - 1985), qui est obsolète et ne répond plus aux exigences légales. En conséquence, ce projet de refonte informatique revêt une importance stratégique. Il est attendu de la nouvelle application des gains en productivité significatifs. Il est prévu de déposer un projet de loi d'investissement en 2010 encore, afin que le Grand Conseil puisse se prononcer en 2011.
- La poursuite des projets visant à rendre toujours plus efficiente, la structure organisationnelle, et donc le service à la population de l'office des poursuites. A titre d'exemples: la collaboration avec la Poste, afin de permettre aux usagers de solliciter une attestation de non-poursuite aux guichets postaux (il s'agirait d'une "première" en Suisse), ainsi que la possibilité offerte aux créanciers de déposer de façon simplifiée, leurs réquisitions de poursuites au travers du développement de l'administration en ligne (AeL).
- L'amélioration du système de contrôle interne, qui est aujourd'hui opérationnel dans les services des séquestres, des huissiers, des cellules juridiques, de la comptabilité et des caisses. En lien avec le SCI, il s'agira d'intégrer la comptabilité de l'OP dans le système CFI. Des synergies seront également développées avec la Trésorerie générale de l'Etat au travers de la gestion globale des liquidités (*cash pooling*).
- La mise en œuvre de mesures organisationnelles au moyen d'un fort accompagnement au niveau des ressources humaines (modification des cahiers des charges, diminution du nombre des fonctions, évaluation de certaines fonctions), menées en parallèle de la refonte informatique, dans le but de respecter les objectifs fixés en termes de délais et de qualité dans le traitement des affaires.
- La réduction graduelle de l'absentéisme au travers du déploiement de la nouvelle gestion des absences de courtes et de longues durées, de même que par un recours moins systématique à des auxiliaires. Cet objectif qualitatif se traduit par la création de 10 nouveaux postes fixes à l'Office des poursuites et la suppression de 10 postes d'auxiliaires, permettant de mieux valoriser les compétences acquises.

Pour l'Office des faillites:

- La refonte de l'actuel outil informatique "métier" (Percom - 1994), qui est obsolète et ne répond plus aux exigences légales. Il est attendu de la nouvelle application des gains significatifs en productivité et en perception d'émoluments. De plus, avec l'intégration du futur système informatique à la CFI, la gestion des flux financiers en sera améliorée. Cette refonte permettra également aux administrés de consulter via Internet un dossier de faillite et de suivre son évolution en temps réel. Entamé en janvier 2010, le développement de la nouvelle application informatique par un partenaire externe (en collaboration avec le CTI) devra être achevé fin 2011.

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

- Le début des travaux de rénovation et transformation des locaux administratifs de l'Office des faillites (livraison prévue en 2012). Le bâtiment situé à Carouge répondra ainsi aux besoins organisationnels de l'Office et permettra d'améliorer le confort des usagers. En augmentant les surfaces actuelles de 10%, il est prévu de pouvoir libérer une partie des locaux (env. 1000 m<sup>2</sup>) au profit d'un autre service de l'administration. Enfin, les travaux devraient répondre aux normes en matière d'isolation thermique et phonique afin de réduire les pertes énergétiques et les dépenses financières.
- La poursuite du déploiement du système de contrôle interne, qui est aujourd'hui opérationnel dans le service comptabilité de l'Office. L'identification des risques sera finalisée en 2011. Pour les autres services de l'Office, la mise en place des contrôles sera déployée en 2011.
- Le suivi de la nouvelle organisation de l'Office des faillites, entrée en vigueur le 1er janvier 2009 et qui avait pour objectif de motiver, promouvoir, augmenter la qualité et la productivité, remédier à l'absentéisme, atteindre un bon niveau de formation, responsabiliser chacun et rationaliser les tâches, principalement par l'instauration d'une meilleure polyvalence du personnel.
- Le maintien du nombre de dossiers en cours de traitement en assurant le même niveau de qualité tout en faisant face à la conjoncture économique incertaine pour 2011.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Ce programme présente peu d'écarts significatifs par rapport au budget 2010. La variation en charges de personnel (30) est due aux mécanismes salariaux et à l'indexation ainsi qu'à la baisse des ETP. La réduction des dépenses générales (31) résulte d'une économie de 280'000 francs à l'Office des poursuites. La nature (33) traduit la mise à jour de la charge d'amortissement des immobilisations pour 2011. Enfin, les imputations internes (49) reflètent les "refacturations" des frais de poursuites aux autres services et départements, les besoins ayant été revus à la baisse pour 2011.

La variation des ETP fixes résulte de la transformation de 10 postes auxiliaires en postes fixes, du transfert de 1.9 ETP fixes des offices au service RH du Secrétariat général du DF, et du transfert d'un ETP à la Centrale commune d'achats (CCA).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.</b>						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer.	Efficacité	7	7	13		
<b>2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.</b>						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur.	Efficience	1'300	1'300	1'100		
<b>3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.</b>						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites.	Qualité	≤ 1	≤ 1	0	≤ 1	2015
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne).	Efficience	30	30	33		

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.</b>						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min.	Efficacité	100%	100%	97%		
4.2 % des clients servis en moins de 20 min.	Efficacité	80%	80%	89%		
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours.	Efficacité	90%	90%	85%		

### Commentaires

*Indicateurs 1.1, 2.1 et à 4.3*

Aucune valeur sur le long terme (plus de 2 ans) ne peut être indiquée, compte-tenu des nombreuses incertitudes externes (ex. évolution du nombre de poursuites ces prochaines années) et internes (ex. gains en productivité liés à la refonte informatique)

*Indicateur 2.1*

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. En effet, selon le Tribunal fédéral, "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (*Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009*).

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>95'510'068</b>	<b>6'323'092</b>	<b>7.1%</b>	<b>89'186'976</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	70'139'664	6'885'881	10.9%	63'253'783	-
31 Dépenses générales	8'185'249	521'653	6.8%	7'663'596	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	978'411	-218'917	-18.3%	1'197'328	-
35 Dédommagements à des tiers	13'429'146	-900'000	-6.3%	14'329'146	-
36 Subventions accordées	2'743'098	0	0.0%	2'743'098	-
39 Imputations internes	34'500	34'475	137'900.0%	25	-
<b>REVENUS</b>	<b>7'784'314</b>	<b>696'536</b>	<b>9.8%</b>	<b>7'087'778</b>	<b>-</b>
43 Recettes diverses	4'629'054	102'129	2.3%	4'526'925	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'701'166	176'166	11.6%	1'525'000	-
46 Subventions acquises	1'454'094	418'241	40.4%	1'035'853	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-87'725'754</b>	<b>-5'626'556</b>	<b>6.9%</b>	<b>-82'099'198</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'676'424</i>	<i>-125'279</i>	<i>8.1%</i>	<i>-1'551'145</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'678'445</i>	<i>2'327'590</i>	<i>-14.5%</i>	<i>-16'006'035</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-103'080'624</b>	<b>-3'424'246</b>	<b>3.4%</b>	<b>-99'656'378</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>544.15</b>	<b>80.60</b>	<b>17.39%</b>	<b>463.55</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>540.55</i>	<i>82.20</i>	<i>17.93%</i>	<i>458.35</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.60</i>	<i>-1.60</i>	<i>-30.77%</i>	<i>5.20</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et d'exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.01 Détention préventive des adultes
- H07.02 Exécution des peines et mesures
- H07.03 Mesures de probation
- H07.04 Soutiens sociaux éducatifs à la prison

## H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.05 Détention préventive et observation des mineurs
- H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines
- H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### *Réalisation du programme de législature*

Dans la lignée de sa planification pénitentiaire et pour endiguer la surpopulation à la prison de Champ-Dollon, le Conseil d'Etat a décidé de réaliser d'urgence cent nouvelles places de détention dans le périmètre de la prison. L'ouverture de ce nouveau bâtiment nécessite le recrutement et la formation d'agents de détention supplémentaires.

#### *Autres projets d'importance stratégique*

L'année 2011 correspondra également avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale fédéral avec pour corolaire l'agrandissement et la mise aux normes des Violons du Palais de Justice et l'engagement de nouveaux agents de détention pour assurer l'hébergement des personnes prévenues avant leur transfert à la prison de Champ-Dollon.

Enfin, les autres éléments de la planification pénitentiaire seront mis en route dès le premier trimestre 2011 en vue de l'agrandissement de l'établissement fermé La Brenaz et la création d'un nouveau bâtiment pour le service médical de la prison de Champ-Dollon.

#### *Justification des écarts par rapport au budget 2010*

La réalisation de ces nouvelles infrastructures pénitentiaires a un impact budgétaire non négligeable tant du point de vue des ressources humaines que des dépenses générales. Ainsi 83 postes supplémentaires (dont 64 agents de détention, 13 éducateurs et 6 administratifs) sont prévus au budget 2011 pour la mise en œuvre de la planification pénitentiaire.

La diminution constatée sur la rubrique 35 concerne les frais de placement de détenus par le canton de Genève dans des établissements d'exécution de peines hors concordat latin. En effet, partant du constat que, en raison de la surpopulation carcérale, il devient de plus en plus difficile de placer des détenus dans des établissements hors concordat, le service d'application des peines et mesures a revu son budget à la baisse.

En ce qui concerne les revenus, l'augmentation de la rubrique 45 "Dédommagements des collectivités publiques" tient compte de l'augmentation de 10 % des tarifs journaliers de pension dans les établissements de détention concordataires qui devrait entrer en vigueur en 2011. Quant à l'augmentation des subventions acquises, elle est due à l'engagement des 13 éducateurs à la Clairière dont les salaires sont financés à hauteur de 30 % par la Confédération.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures						

## H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1. Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	100			383	2013
1.2. Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	165%			100%	2014
<b>2. Recruter et former des agents de détention</b>						
2.1. Nombre d'agents de détention supplémentaires	Efficacité	64			121	2013
<b>3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement compromettre le maintien</b>						
3.1. Nombre d'évènements graves	Efficacité	0				
<b>4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)</b>						
4.1. Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficacité	95%		95%		

### Commentaires

#### Indicateur 1.2

Actuellement ce taux d'occupation est de 227%. Les taux d'occupation pour les années suivantes sont déterminés de la manière suivante :

- 2011 : 165 % (la capacité nominale de la prison est portée à 370 par l'effet de CENTO RAPIDO)
- 2012 : 150 % (la capacité nominale de la prison est portée à 410 par l'effet de NEW MEDICO)
- 2013 : 145 % (la capacité nominale de la prison est portée à 430 par l'effet de CURABILIS)
- 2014 : 100 % (avec la construction planifiée de plus de 300 places concordataires pour l'exécution des peines, le placement de condamnés genevois hors canton sera facilité).

#### Indicateur 3.1

Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique des agents de détention et/ou des personnes détenues.



# H08 Droits humains

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'876'730</b>	<b>-369'336</b>	<b>-1.5%</b>	<b>24'246'066</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	3'004'695	-389'660	-11.5%	3'394'355	-
31 Dépenses générales	628'303	324	0.1%	627'979	-
35 Dédommagements à des tiers	5'000	0	0.0%	5'000	-
36 Subventions accordées	19'748'732	20'000	0.1%	19'728'732	-
37 Subventions redistribuées	490'000	0	0.0%	490'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>3'036'419</b>	<b>3'672</b>	<b>0.1%</b>	<b>3'032'747</b>	<b>-</b>
43 Recettes diverses	276'419	3'672	1.3%	272'747	-
46 Subventions acquises	2'270'000	0	0.0%	2'270'000	-
47 Subventions à redistribuer	490'000	0	0.0%	490'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-20'840'311</b>	<b>373'008</b>	<b>-1.8%</b>	<b>-21'213'319</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-76'007</i>	<i>8'269</i>	<i>-9.8%</i>	<i>-84'276</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-630'344</i>	<i>-22'734</i>	<i>3.7%</i>	<i>-607'610</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-21'546'662</b>	<b>358'543</b>	<b>-1.6%</b>	<b>-21'905'205</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>22.74</b>	<b>-1.09</b>	<b>-4.57%</b>	<b>23.83</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>18.34</i>	<i>-0.69</i>	<i>-3.62%</i>	<i>19.03</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.40</i>	<i>-0.40</i>	<i>-8.33%</i>	<i>4.80</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

a) la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;

b) la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;

c) la promotion de l'intégration des personnes migrantes, la favorisation de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones et la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;

d) le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des droits humains.

## H08 Droits humains (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale
- H08.05 Mise en œuvre sur le plan cantonal du droit international relatif aux droits humains

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Réalisation du programme de législature

L'office des droits humains développera en 2011, plusieurs projets permettant à la fois de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, mais également de développer une politique d'accueil et d'intégration des étrangers. Cela passera par l'intensification des mécanismes d'accueil et une meilleure prise en compte des problématiques liées à la discrimination et au racisme.

Sur le front de la lutte contre la violence domestique, la campagne de sensibilisation de 2010 et la modification de la loi sur les violences domestiques permettront de mettre en place les outils nécessaires à une meilleure formation des professionnel-le-s et au développement des mesures d'éloignement à l'égard des auteur-e-s de violence.

Une politique respectueuse des droits humains implique également une solidarité avec les pays moins favorisés, ainsi le canton de Genève poursuivra, en 2011, ses efforts de soutien avec un accent particulier mis sur les conséquences du changement climatique et la crise alimentaire.

#### Autres projets d'importance stratégique.

Parmi les autres projets, il y aura la réalisation du *Programme cantonal d'intégration*, conformément au "Rapport du Conseil fédéral aux Chambres fédérales en exécution des motions Schiesser et du groupe socialiste" et des directives de l'ODM y relatives.

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Financièrement la diminution des charges salariales (rubrique 30) provient d'une adaptation effectuée par rapport aux charges réelles 2010 et de transferts d'ETP (diminution de 0.8 ETP transféré au DIP suite à un accord dans le cadre de la mobilité interne interdépartementale et augmentation de 0,1 provenant du service des affaires militaires en faveur du SPPE).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes</b>						
1.1. Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	<= 9%			8%	2013
<b>2. Améliorer la lutte contre la violence domestique</b>						
2.1. Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité					

## H08 Droits humains (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2. Nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois	Efficacité					
<b>3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers</b>						
3.1. Taux de mise en œuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	70%			90%	2013
<b>4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations</b>						
4.1. Taux de mise en œuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc.) portant sur le thème du racisme	Efficacité	50%			70%	2013
<b>5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité</b>						
5.1. Taux de projets consacrés au domaine des projets liés aux conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité	Efficacité	10%		7%		

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

La diminution de l'écart des salaires est un indice à long terme permettant d'évaluer l'efficacité des actions entreprises. Il va de soi qu'il s'agit d'un indicateur influencé par d'autres paramètres indépendants de l'action du service. En 2008, ce taux était de 9.6%.

#### Indicateur 2.1 et 2.2

Les valeurs vont dépendre du nouveau code de procédure pénale dès 2011. Elles sont influencées, entre autres, par la collaboration entre la police et le BVD. Celle-ci vise à optimiser la protection des personnes victimes de violences domestiques ainsi que l'arrestation et la sanction des personnes qui commettent ces actes. Dans ce sens, diverses actions ont été accomplies : constitution du groupe interne violences domestiques; introduction du module violences domestiques dans la formation continue de la police; mise en place d'une nouvelle procédure de détection des situations de violences domestiques; conception du dépliant "La violence domestique est un délit! distribué par la police lors de leurs interventions, etc. Concernant l'indicateur 2.2, l'observatoire genevois des violences domestiques permettra de disposer dès l'exercice 2012 des premières données pour 2011.

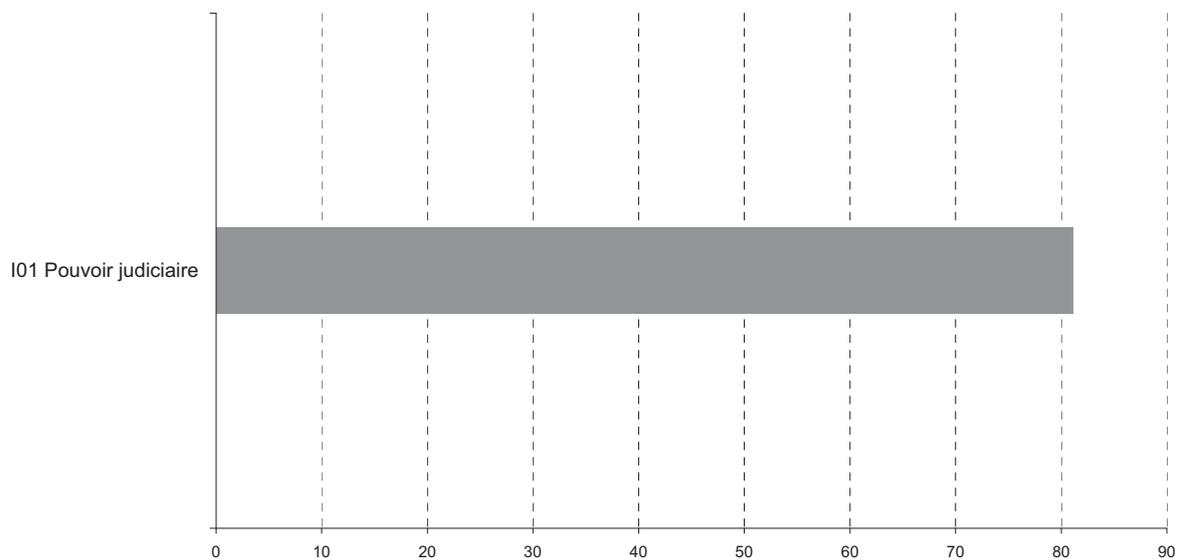
#### Indicateur 5.1

En terme de montant, cela devrait représenter environ 20%. L'objectif est de donner plus de visibilité à ces contributions, raison pour laquelle le soutien du canton dans ces projets peut être plus conséquent, et aller jusqu'à un financement de 80% du budget global du projet.

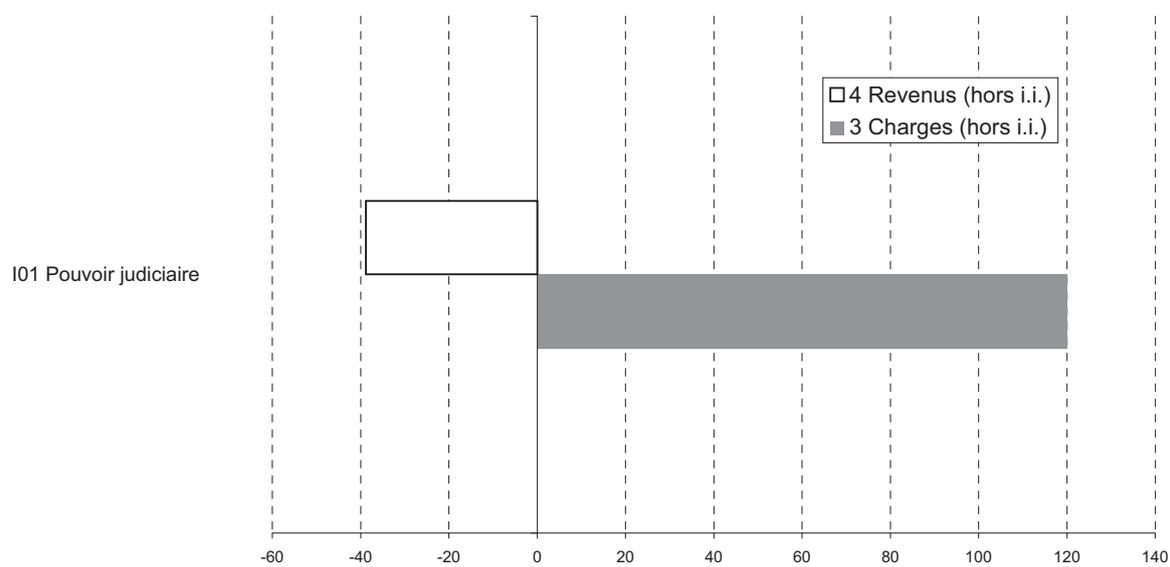


# I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# I Justice

## Synthèse des priorités

En 2011, le principal objectif du pouvoir judiciaire est la mise en œuvre, au 1er janvier, de la réforme de la justice, ainsi que de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire genevoise, totalement remaniée pour être en conformité avec la réforme de la justice.

Outre l'unification des codes de procédures pénales (majeurs et mineurs) et civile au niveau fédéral, la réforme entraîne une profonde mutation de l'institution conduisant à une augmentation significative du nombre de magistrats et des collaborateurs du pouvoir judiciaire.

Le nouveau code de procédure pénale suisse (CPP) et la loi fédérale régissant la procédure pénale applicable aux mineurs (LPPMin) prévoient notamment:

- La création d'un nouveau Ministère public qui résultera de la fusion des actuels Instruction et Ministère public;
- la création d'un Tribunal pénal (systématisation de double degré de juridiction et création d'un Tribunal des mesures et contraintes);
- la création d'un Tribunal des mineurs qui reprendra notamment les compétences de l'actuel Tribunal de la jeunesse et du juge des enfants;
- un renforcement des droits de la défense lui permettant de participer aux actes d'enquête dès la phase policière de l'enquête préliminaire et instaurant l'institution de l'avocat de la 1ère heure.

Le nouveau Code de procédure civile (CPC) prévoit différents types de procédure qui varient en fonction de la nature du litige ainsi que de la catégorie à laquelle appartiennent les parties dans le cas d'espèce. Pour les petits litiges et les causes relevant du droit civil social, le code instaure une procédure simplifiée qui se distingue par un formalisme simplifié, par son caractère oral plus prononcé et par un rôle plus actif du juge. Le CPC réserve une place importante au règlement préalable ou extrajudiciaire des litiges: les parties doivent procéder à une tentative de conciliation ou se soumettre à une médiation avant de saisir le tribunal compétent.

Au niveau de l'organisation judiciaire cantonale, on notera encore la création d'une grande Cour de justice, réunissant les autorités de deuxième instance pénale, civile et administrative.

La mise en œuvre de la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire produira quant à elle des impacts d'ordre fonctionnel et organisationnel ces prochaines années.

D'entente avec le Conseil d'Etat, le pouvoir judiciaire a également pour objectif la revalorisation du statut des magistrats, par le biais d'une modification de la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire. Cette mesure permettra de remédier aux inégalités de traitement entre magistrats et de rendre la magistrature plus attractive en prévision des nombreuses élections à venir.

# I01 Pouvoir judiciaire

## Département responsable : PJ

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>120'177'289</b>	<b>16'197'688</b>	<b>15.6%</b>	<b>103'979'601</b>	-
30 Charges de personnel	92'348'602	14'949'433	19.3%	77'399'169	-
31 Dépenses générales	14'646'040	965'469	7.1%	13'680'571	-
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	5'000	0	0.0%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'427'547	-12'214	-0.8%	1'439'761	-
36 Subventions accordées	11'485'100	300'000	2.7%	11'185'100	-
39 Imputations internes	265'000	-5'000	-1.9%	270'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>40'016'351</b>	<b>8'092</b>	<b>0.0%</b>	<b>40'008'259</b>	-
43 Recettes diverses	38'827'101	5'342	0.0%	38'821'759	-
49 Imputations internes	1'189'250	2'750	0.2%	1'186'500	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-80'160'938</b>	<b>-16'189'596</b>	<b>25.3%</b>	<b>-63'971'342</b>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-49'645'763</i>	<i>-9'802'605</i>	<i>24.6%</i>	<i>-39'843'158</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-129'806'701</b>	<b>-25'992'201</b>	<b>25.0%</b>	<b>-103'814'500</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>571.42</b>	<b>68.00</b>	<b>13.51%</b>	<b>503.42</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>549.42</i>	<i>69.00</i>	<i>14.36%</i>	<i>480.42</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>-4.55%</i>	<i>22.00</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	-

## Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.

Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

# I01 Pouvoir judiciaire (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

## Projets prioritaires et justification des écarts

1. Réalisation du programme de législature (avance du processus, moyens financiers et ressources humaines mis à disposition)

En 2011, le principal objectif du pouvoir judiciaire est la mise en œuvre, au 1er janvier, de l'unification des codes de procédures pénales (majeurs et mineurs) et civile, ainsi que de la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire genevoise, totalement remaniée pour être en conformité avec la réforme de la justice conduite depuis plusieurs années au niveau fédéral.

2. Autres projets d'importance stratégique

D'entente avec le Conseil d'Etat, le pouvoir judiciaire a également pour objectif la revalorisation du statut des magistrats, par le biais d'une modification de la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire. Cette mesure permettra de donner suite à une revendication formulée dès le début des années 90, de remédier aux inégalités de traitement entre magistrats induites par une modification législative intervenue en 2003 (prise en compte de l'expérience professionnelle antérieure à l'entrée dans la magistrature) et de rendre la magistrature plus attractive en prévision des nombreuses élections à venir.

3. Justification des écarts par rapport au budget 2010 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs) - conséquence de la réforme judiciaire

- 14.9 millions de hausse sur la nature 30 - charges de personnel en lien avec :
  - 26 charges supplémentaires de magistrats de carrière. 12 magistrats ont été élus de manière anticipée dès 2010 suite à la modification de la loi sur l'organisation judiciaire qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit acceptée par la commission des finances du 14 avril 2010.
  - 42 postes de collaborateurs scientifiques et administratifs supplémentaires en appui des magistrats qui entreront en fonction au 1er janvier 2011.
  - 2 millions supplémentaires : écart dû aux 33 postes votés au budget 2010 valorisés sur 5 mois en 2010 et 12 mois en 2011.
  - 2.7 millions sur la rubrique 300 - Charges des magistrats, correspondant à l'estimation du coût de la modification légale concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire.
  - 1 poste supplémentaire en classe 13/8 lié à la mise en œuvre des dispositions légales relatives aux avocats de la 1ère heure. Ce poste sera affecté au renforcement du greffe de la Commission du Barreau (0.5 ETP pour la gestion de la permanence des avocats) et des services financiers (0.5 ETP pour le paiement des indemnités aux avocats et le recouvrement des frais de justice auprès des prévenus).
- 1 million de hausse sur la rubrique 31 - dépenses générales : écart dû essentiellement à l'augmentation des effectifs et à la démultiplication des sites du pouvoir judiciaire (frais de surveillance des bâtiments).
- 300'000 CHF de hausse sur la rubrique 36 - Subventions accordées : nouvelles charges liées aux honoraires des avocats de la 1ère heure.

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année

## I01 Pouvoir judiciaire (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice</b>						
1.1. Taux de sortie	Efficacité	1	1	0.99	1	2012
1.2. Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	1'863	1'594	1'602		
1.3. Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	261	225	228		
1.4. Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	18	16	15		
<b>2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous</b>						
2.1. Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	3.2%	3.3%	3.4%	3%	2014
2.2. Accès à l'Assistance judiciaire civile	Qualité	9%	9%	8%	9%	2012
2.3. Degré de satisfaction des justiciables	Qualité	--	--	65%	80%	2012

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative). Le ratio durablement en dessous de "1" peut être interprété comme étant le signal d'une surcharge de travail, nécessitant des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique que le stock d'affaires en attente baisse.

#### Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, à Bâle ville, en 2009, le coût moyen d'une procédure civile et pénale est de 1'769 CHF et celui d'une procédure administrative, de 4'714 CHF.

#### Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2006: moyenne suisse: 114€ (183 CHF), Allemagne 106€ (170 CHF), Luxembourg 121€ (194 CHF), tandis que ce coût était de 187 CHF à Genève.

#### Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2006: moyenne suisse: 16.5, moyenne européenne: 19.8, Allemagne: 24.5, tandis qu'à Genève ce ratio s'élevait à 13.

## I01 Pouvoir judiciaire (suite)

### *Indicateur 2.1*

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

### *Indicateur 2.2*

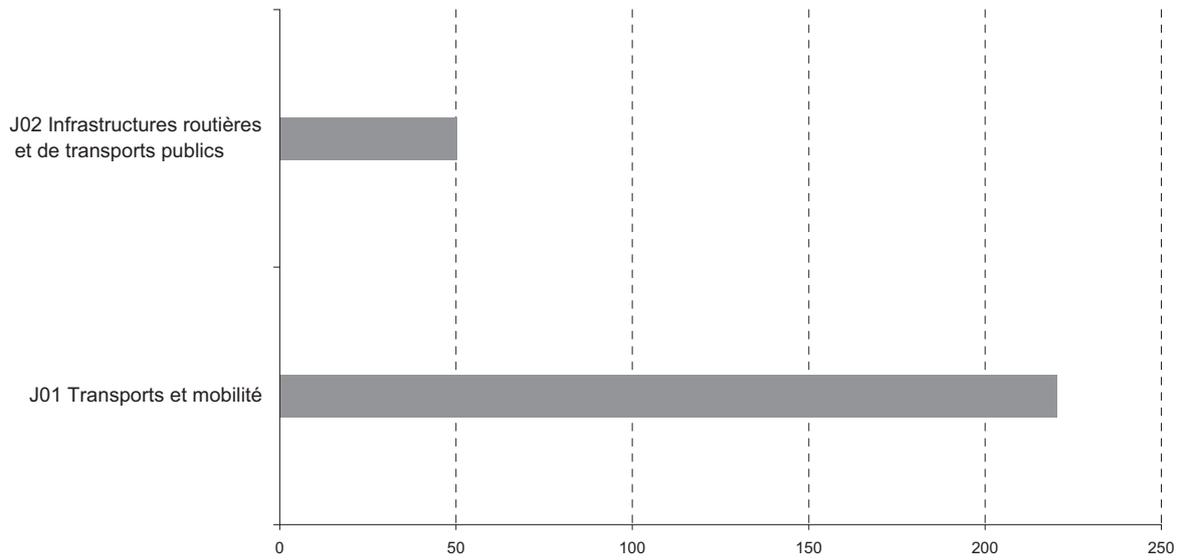
La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'Assistance judiciaire civile et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles hors la conciliation des prud'hommes, le Tribunal des prud'hommes, la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et le Tribunal des baux et loyers.

### *Indicateur 2.3*

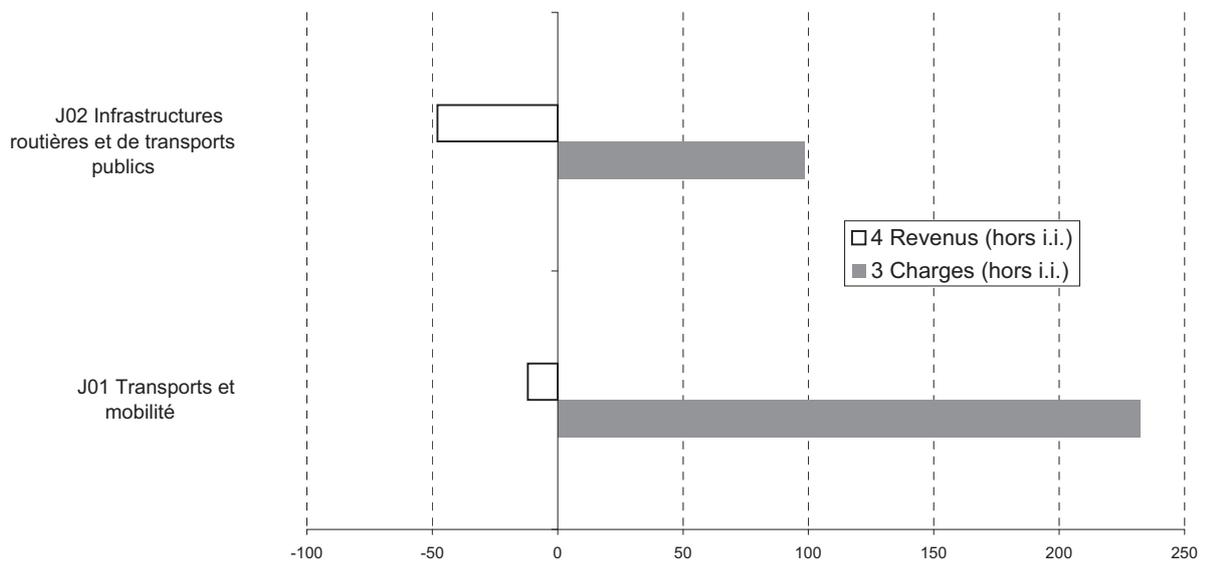
L'enquête de satisfaction est réalisée tous les 5 ans au pouvoir judiciaire. La dernière enquête a été réalisée en 2007, la suivante est prévue en 2012. Cet indicateur mesure le degré de satisfaction des justiciables en calculant la moyenne de l'indicateur de satisfaction pour les 10 critères considérés comme étant les plus importants par les justiciables interrogés.

# J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# J Mobilité

## Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En conséquence, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Mobilité et transport (resp. DIM-DGM)

J01.01 Circulation routière et stationnement

J01.02 Transports publics

J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DCTI-OGC)

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2011

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2011 sera la première année de la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) prescrites en 2010: plan directeur des transports collectifs, plan directeur de la mobilité douce, plan directeur du réseau routier, plan directeur du stationnement. Dans cette perspective, 209 millions de francs (+17 millions par rapport à 2010) seront consacrés au fonctionnement du réseau de transports publics, dans une perspective de fort développement de l'offre. Par ailleurs, l'étude cantonale de la traversée routière du lac sera achevée et remise au Grand Conseil. Parallèlement, l'Office fédéral des routes conduira sur cette base une étude d'opportunité, visant à inscrire ce projet dans la planification fédérale. En termes de réalisation, 2011 verra l'inauguration du Tram Cornavin-Meyrin-Cern dans son intégralité (TCMC) ainsi que du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), la mise en place d'un nouveau concept d'exploitation du réseau de Tramways, ainsi que le démarrage des travaux du CEVA.

# J01 Transports et mobilité

## Département responsable : DIM

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>232'285'009</b>	<b>20'501'861</b>	<b>9.7%</b>	<b>211'783'148</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	9'465'772	1'465'163	18.3%	8'000'609	-
31 Dépenses générales	7'733'276	1'099'000	16.6%	6'634'276	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'104'591	581'698	10.5%	5'522'893	-
35 Dédommagements à des tiers	7'900'000	1'200'000	17.9%	6'700'000	-
36 Subventions accordées	201'049'370	16'156'000	8.7%	184'893'370	-
39 Imputations internes	32'000	0	0.0%	32'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>11'843'895</b>	<b>1'238</b>	<b>0.0%</b>	<b>11'842'657</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	11'237'000	0	0.0%	11'237'000	-
43 Recettes diverses	383'595	1'238	0.3%	382'357	-
46 Subventions acquises	223'300	0	0.0%	223'300	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-220'441'114</b>	<b>-20'500'623</b>	<b>10.3%</b>	<b>-199'940'491</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'059'103</i>	<i>-56'837</i>	<i>1.4%</i>	<i>-4'002'266</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'480'431</i>	<i>-365'509</i>	<i>32.8%</i>	<i>-1'114'922</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-225'980'648</b>	<b>-20'922'968</b>	<b>10.2%</b>	<b>-205'057'680</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>75.05</b>	<b>9.30</b>	<b>14.14%</b>	<b>65.75</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>68.20</i>	<i>8.45</i>	<i>14.14%</i>	<i>59.75</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.85</i>	<i>0.85</i>	<i>85.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.00</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et deux roues de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la mobilité, en partenariat avec les entreprises de transport public (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

## J01 Transports et mobilité (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.01 Circulation routière et stationnement
- J01.02 Transports publics

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### **Réalisation du programme de législature**

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientées vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité notamment sous l'égide du projet d'agglomération. Des efforts financiers significatifs sont planifiés puisque l'enveloppe consacrée aux transports publics va progressivement passer de 191'593'370 F en 2010 à 249'936'698 F en 2014. 5 postes supplémentaires ont été alloués en 2011 afin d'être en mesure d'assumer l'ensemble des missions attribuées conformément aux attentes. Un effort financier spécifique a également été dédié à la réalisation d'une extension portuaire avec la plage des Eaux-Vives qui nécessitera de consacrer 12'510'000 F en 2011, 26'190'000 F en 2012 et 20'840'000 F en 2013 en investissement.

L'année 2011 sera la première année de la mise en œuvre des planifications directrices présentées en 2010.

Ainsi, 209 millions de francs (soit une hausse de 17 millions de francs par rapport à 2010) seront consacrés au développement du réseau de transports publics. Nous atteindrons + 63.5% de places/km offertes à la population genevoise par rapport à 2002 (année de référence) sur le réseau des Transports Publics Genevois. En mai 2011 sera inauguré le Tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et à la fin de l'année le Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), qui sera par ailleurs accompagné d'un nouveau concept d'exploitation du réseau de Tramways.

De nouvelles rames ferroviaires modernes circuleront entre Coppet et Genève, et des services supplémentaires sur la ligne de La Plaine seront mis en place pour répondre à l'augmentation de la fréquentation. Dans le même temps, l'objectif est de mettre en œuvre la convention "Léman 2030" signée avec le Canton de Vaud, l'Office Fédéral des Transports et les CFF: 4.2 millions de francs seront consacrés aux études de la 4<sup>ème</sup> Voie de Lausanne-Renens, la Gare-Cornavin et l'allongement des quais sur la ligne de La Plaine.

#### **Autres projets d'importance stratégique**

Les études sur les grands projets d'infrastructures se poursuivront comme sur le secteur de Genève-Sud et un accent particulier sera mis sur les projets de mobilité douce pour permettre une meilleure coordination des acteurs et proposer des projets concrets.

#### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

30 - Charges de personnel :

5 postes supplémentaires (fiche PFQL)

31 - Dépenses générales :

Des moyens supplémentaires ont été accordés (fiche PFQL)

35 - Dédommagement à des tiers

Augmentation des indemnités aux CFF pour les trains régionaux suite à l'introduction de nouvelles rames plus capacitaires.

## J01 Transports et mobilité (suite)

36 - Subventions accordées

Mise en oeuvre du plan directeur des transports collectifs dans le cadre du contrat de prestations TPG.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du réseau routier selon sa hiérarchie fonctionnelle en tenant compte des impératifs de sécurité</b>						
1.1. Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 15.75 km/h en 2006)	Qualité	16.5 km/h	16.75 km/h	16.24 km/h	17.25 km	2014
1.2. Augmentation de la longueur des pistes cyclables sur routes cantonales (en km)	Efficience	+20km	+3.1 km	+1.6 km	+34.8 km	2016
<b>2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales</b>						
2.1. Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	+63.5%	+50%	+45.1%	+102.4%	2014
<b>3. Augmenter le nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois</b>						
3.1. Nombre de places P+R	Efficacité	6'194 places	5'864 places	5'139 places	10'000 places	2016

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Il s'agit de l'indicateur 3a du contrat de prestations 2007-2010 entre l'Etat et les TPG (PL 9898-A). Valeur de référence : 15.75 km/h en 2006

#### Indicateur 1.2

Valeur de référence 2008 : 173 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales

#### Indicateur 2.1

L'année de référence pour les places/km est 2002

#### Indicateur 3.1

Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la fondation des parkings - Base 2008 : 4'989 places - A l'horizon CEVA (2016), l'objectif est de disposer de 10'000 places

#### Indicateur 4.1

Il s'agit de mesurer le nombre de véhicules ayant occupé une place limitée payante dans la plage horaire payante



# J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DCTI

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>103'781'928</b>	<b>7'384'287</b>	<b>7.7%</b>	<b>96'397'641</b>
30 Charges de personnel	16'627'526	1'107'630	7.1%	15'519'896
31 Dépenses générales	17'498'000	-320'000	-1.8%	17'818'000
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	49'520'915	4'887'677	11.0%	44'633'238
35 Dédommagements à des tiers	14'500'000	0	0.0%	14'500'000
39 Imputations internes	5'635'487	1'708'980	43.5%	3'926'507
<b>REVENUS</b>	<b>54'378'046</b>	<b>4'045'185</b>	<b>8.0%</b>	<b>50'332'861</b>
42 Revenus des biens	12'053'460	950'464	8.6%	11'102'996
43 Recettes diverses	12'277'010	-87'069	-0.7%	12'364'079
45 Dédommagements de collectivités publiques	8'040'000	-12'638'000	-61.1%	20'678'000
46 Subventions acquises	15'545'305	14'075'000	957.3%	1'470'305
49 Imputations internes	6'462'271	1'744'790	37.0%	4'717'481
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-49'403'882</b>	<b>-3'339'102</b>	<b>7.2%</b>	<b>-46'064'780</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'570'668</i>	<i>-26'449</i>	<i>1.0%</i>	<i>-2'544'219</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'387'554</i>	<i>-763'946</i>	<i>21.1%</i>	<i>-3'623'608</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-56'362'104</b>	<b>-4'129'497</b>	<b>7.9%</b>	<b>-52'232'607</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>168.61</b>	<b>5.96</b>	<b>3.66%</b>	<b>162.65</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>153.85</i>	<i>3.00</i>	<i>1.99%</i>	<i>150.85</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>14.76</i>	<i>2.96</i>	<i>25.08%</i>	<i>11.80</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et l'entretien des infrastructures routières destinées au trafic privé et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature

Le plan de soutien à l'économie et à l'emploi, défini et adopté par le Conseil d'Etat et lié à une politique ambitieuse de construction, se traduit par une volonté de réaliser des opérations d'importances prévues par le plan directeur et notamment d'investir dans de nouvelles infrastructures de transport relevant de la mission de l'Office du génie civil.

# J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

## *Projets stratégiques*

### Les objectifs 2011 sont les suivants :

- Démarrer les travaux du CEVA, dès que l'effet suspensif lié au recours aura été levé par le tribunal administratif fédéral.
- Poursuivre les travaux d'extension des nouvelles lignes de trams, Tram-Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), Tram-Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Inauguration du tronçon (Meyrin village - CERN) du TCMC ainsi que du tronçon reliant Cornavin à Bernex du TCOB.
- Soutien et accompagnement de l'étude cantonale de la traversée autoroutière du Lac remise à l'office fédéral des routes (OFROU), participation au comité de pilotage institué par cet office et à l'étude d'opportunité et de variantes qu'il a engagée.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz commencés en 2010.

### Les perspectives 2012 sont les suivantes :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA.
- Poursuite des travaux d'extension des lignes de trams en cours (TCMC et TCOB), études de nouvelles lignes selon le plan de développement du réseau des transports publics (route de Saint-Julien, Plan-les-Ouates, Grand-Saconnex).
- Participation à l'étude d'opportunité et de variantes de tracés autoroutiers engagée par l'OFROU.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz.

## **Autres projets d'importance stratégique**

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'Office du génie civil poursuivra d'autres activités en 2011 telles que :

- Poursuite de la surveillance, de l'inspection, de la maintenance et des travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art, étude de projets d'assainissement du bruit routier et mise en place des mesures préconisées.
- Reprise de la surveillance et de l'entretien des quelques 2700 arbres situés sur le domaine public cantonal, prestation jusqu'ici effectuée par la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM).
- Poursuite des études et engagement des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au développement de nouveaux quartiers où à la construction de nouveaux parkings d'échange: Etudes de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex, de la route de liaison P+R Sécheron, de la passerelle sur l'Arve, de l'accès au P+R des Tuileries, ainsi que démarrage des études d'aménagements routiers liés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

L'Office du génie civil continuera de se consacrer en 2012 à d'autres activités telles que :

- Poursuite de la surveillance, de l'inspection, de la maintenance et des travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, de la surveillance et de l'entretien des arbres du domaine public cantonal, ainsi que des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel.
- Poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au développement de nouveaux quartiers où à la construction de nouveaux parkings d'échange: Etudes de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, de l'accès au P+R des Tuileries, de divers aménagements routiers liés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Début des travaux de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex, de la route de liaison P+R Sécheron, de la passerelle sur l'Arve
- Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

## **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

30 - Charges de personnel /ETP :

La reprise de l'entretien des arbres porté en 2010 par le programme F04 "Espèce, écosystèmes, paysages

## J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

et loisirs en plein air" ainsi que les nouvelles exigences de reporting de l'OFT et la supervision des grands projets impliquent un ajustement à la hausse des effectifs. La hausse des "ETP fixes" et des "ETP agents spécialisés" provient d'une réallocation de postes entre programmes dont l'impact est neutre au niveau global.

31 - Dépenses générales :

La variation s'explique par une diminution des travaux d'entretien des routes nationales

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

42 - Revenus des biens :

La subvention non monétaire du contrat de prestation TPG 2011-2014 est revue à la hausse en 2011 par rapport au budget 2010.

45 - Dédommagements de collectivités publiques :

Selon les recommandations de l'ICF, la redevance poids lourds RPLP versée par la Confédération est transférée sur la nature 46 (- 17.5 millions F).

La part cantonale sur les droits d'entrée sur les carburants augmente (+ 4.9 millions F).

46 - Subventions acquises :

Selon les recommandations de l'ICF, la redevance poids lourds RPLP est transférée de la nature 45 à la 46 avec diminution de la part cantonale par rapport à 2010.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE</b>						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/- 10%	+/- 10%	+/- 4%		
1.2 Liaison ferroviaire CEVA	Efficacité	+/- 10%				
<b>2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales</b>						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	80%	80 %	76%		

### Commentaires

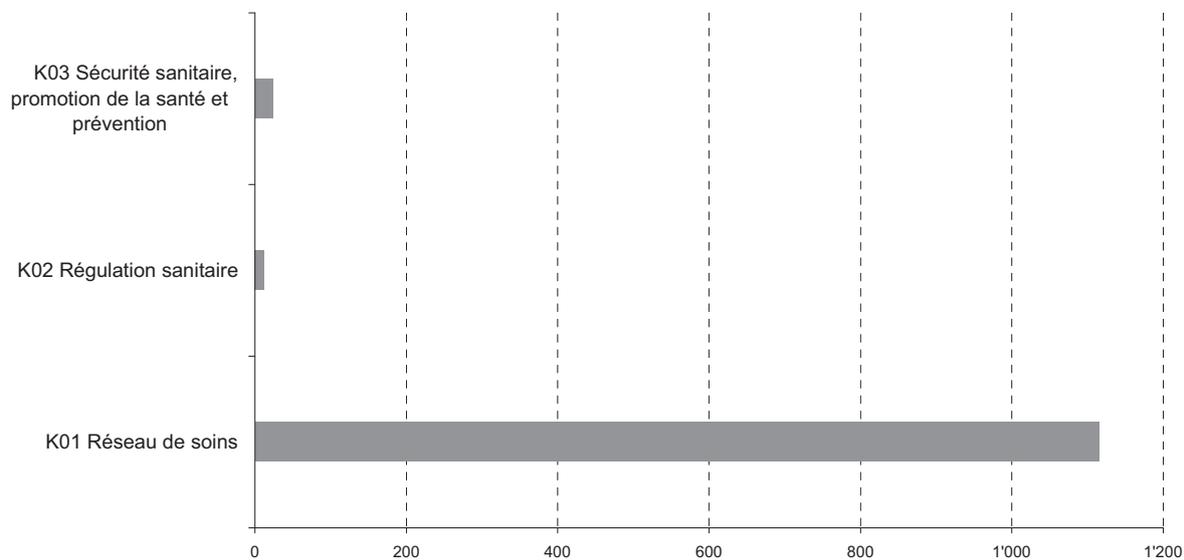
#### Indicateur 1.2

Pour la liaison ferroviaire CEVA, aucun indicateur pertinent ne peut être donné pour 2009 et 2010 dans la mesure où les effets, à la fois, des recours avec effet suspensif sur les travaux (toujours actifs en juin 2010) ainsi que le référendum qui a nécessité une votation fin 2009, ont fait que les travaux de construction pour le projet CEVA n'ont pas avancé à ce jour. En l'état, il est difficile d'envisager un démarrage des travaux avant 2011.

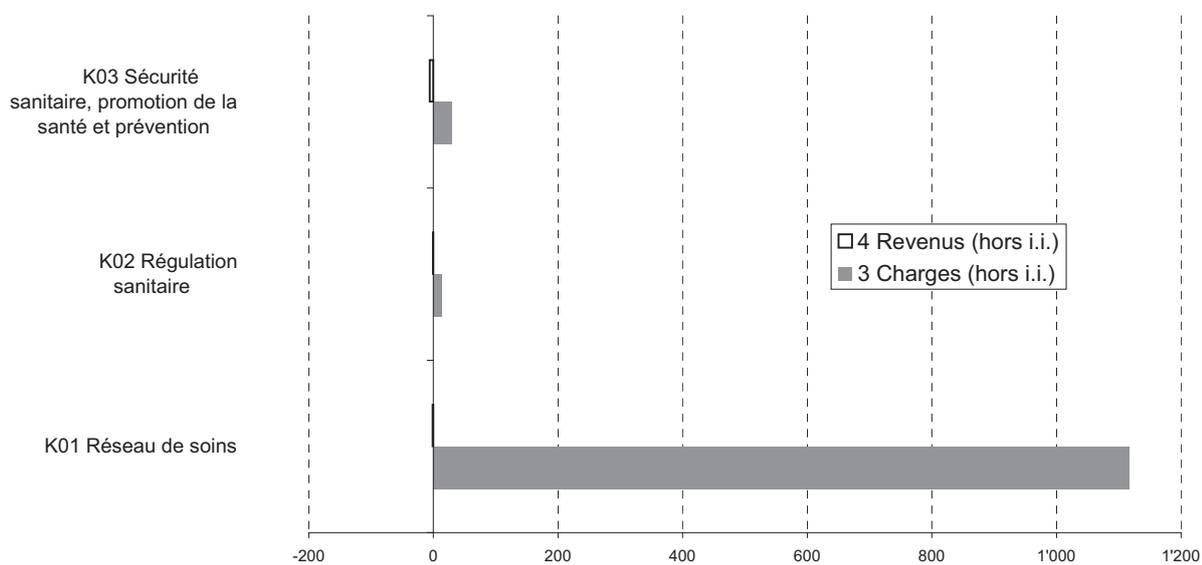


# K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# K Santé

## Synthèse des priorités

L'exigence de qualité doit présider à toutes les actions de l'Etat, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Elle est la clé ouvrant la porte sur de meilleures prestations, un taux de satisfaction plus élevé et une utilisation optimale des deniers publics.

Le Conseil d'Etat entend placer l'être humain au cœur du dispositif de réseau de soins afin de suivre la trajectoire de vie des patients et de leur apporter des solutions adaptées. Il s'agit, en particulier, d'améliorer la coordination des activités de prise en charge des personnes âgées en vue de leur maintien à domicile. Le déploiement du Programme d'accès aux soins (PASS), pour autant qu'il soit accepté par le Grand Conseil, permettra dès 2011 d'orienter les personnes âgées atteintes dans leur santé ou fragilisée par le vieillissement. Un montant de 1,4 million est prévu à cet effet.

Au travers de la planification sanitaire (pré-hospitalière, ambulatoire, hospitalière et médico-sociale), le Conseil d'Etat visera, durant la législature 2011-2013, à maintenir la qualité des prestations tout en améliorant la maîtrise des coûts d'exploitation. A cet effet et en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle planification hospitalière en 2012, il assurera l'adéquation entre la demande de soins de la population, l'offre de soins et les moyens (subventions, postes, lits, journées d'hospitalisation, etc.). Il formulera également des propositions qui visent à maîtriser l'augmentation des coûts de la santé, notamment en développant et en analysant des indicateurs qui fournissent des renseignements sur l'évolution de ces coûts. Pour la réalisation de ces objectifs, un montant de 24,2 millions est prévu pour les prestations des Hôpitaux universitaires de Genève, de la Fondation d'aide et de soins à domicile ainsi que pour les autres prestataires.

Placer le patient au centre, cela signifie qu'il convient de le responsabiliser sur ses droits et ses devoirs, mais aussi sur ses propres actions pour le maintien de sa santé. Pour ce faire, un effort important sera porté sur le plan de l'information et de la communication. Le projet pilote e-toile, qui vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale grâce aux nouveaux outils de communication, permettra au patient d'accéder lui-même aux documents qui le concernent, permettant ainsi une meilleure participation à la prise en charge de sa santé. Ce projet entrera en 2011 dans une phase de déploiement et d'évaluation en vue d'une implémentation durable et un montant de 0,5 million est prévu.

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, un constat s'impose: pour être efficace, une politique de prévention doit être menée sur le long terme. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat entend poursuivre, durant cette législature, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des institutions concernés, des programmes visant l'amélioration de l'état de santé de la population genevoise dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention*.

# K01 Réseau de soins

## Département responsable : DARES

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'115'999'398</b>	<b>41'216'144</b>	<b>3.8%</b>	<b>1'074'783'254</b>	-
30 Charges de personnel	1'036'258	-305'863	-22.8%	1'342'121	-
31 Dépenses générales	969'080	378'019	64.0%	591'061	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	20'420'314	1'607'642	8.5%	18'812'672	-
35 Dédommagements à des tiers	1'079'000	1'079'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	1'092'494'746	38'457'346	3.6%	1'054'037'400	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'335'712</b>	<b>-4'359'354</b>	<b>-76.5%</b>	<b>5'695'066</b>	-
43 Recettes diverses	1'335'712	-4'359'354	-76.5%	5'695'066	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'114'663'686</b>	<b>-45'575'498</b>	<b>4.3%</b>	<b>-1'069'088'188</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-2'087'922	-49'244	2.4%	-2'038'678	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-285'261	-65'516	29.8%	-219'745	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'117'036'870</b>	<b>-45'690'260</b>	<b>4.3%</b>	<b>-1'071'346'610</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.43</b>	<b>-2.20</b>	<b>-25.49%</b>	<b>8.63</b>	-
<i>ETP fixes</i>	5.99	-1.30	-17.78%	7.29	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.30	-0.92	-75.24%	1.23	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.13	0.02	17.54%	0.11	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.01 Prestations hospitalières de soins, publics ou privés
- K01.02 Formation hospitalière et de recherche clinique
- K01.03 Prestations hospitalières d'intérêt général
- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins

# K01 Réseau de soins (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### *Projets prioritaires*

Le programme de législature 2010-2013 prévoit d'assurer une mise en réseau des prestataires de soins afin, notamment, de garantir une meilleure orientation des patients. Dans cette optique, le réseau de soins et sa commission de coordination se mettront progressivement en place en 2011, et permettront de préparer de manière cohérente et coordonnée les contrats de prestations pour la période 2012-2015 des principales institutions de santé, soit les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), les cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) et les établissements médico-sociaux (EMS). Cette coordination permettra de mieux expliquer le flux de patients mais aussi celui du personnel.

L'un des autres axes majeurs du programme de législature consiste à répondre aux défis du vieillissement de la population, tant en matière de soins que de logement. Un projet de loi de financement du Programme d'accès aux soins (PASS), déposé par le Conseil d'Etat le 30 juin 2010, permettra, pour autant qu'il soit voté par le Grand Conseil, la mise en œuvre et le déploiement du PASS dès janvier 2011, afin d'améliorer la coordination des activités de prise en charge des personnes âgées en vue de leur maintien à domicile. Ce dispositif permettra d'orienter les personnes âgées atteintes dans leur santé et/ou fragilisées par le vieillissement, vers les structures les mieux à même de fournir les prestations requises tout au long de leur parcours de vie. Le choix de la personne sera bien entendu respecté, en particulier lorsqu'il se porte sur un EMS de sa commune de résidence.

L'année 2011 sera aussi marquée par le déploiement de nouvelles structures intermédiaires, à savoir l'ouverture d'un ou deux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ainsi que de nouveaux foyers de jour permettant de favoriser le maintien à domicile.

Par ailleurs, l'ouverture, en fin d'année 2010, des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) (43 lits) sur deux sites - Villereuse en Ville de Genève, et Les Jumelles à Thônex - aura le double bénéfice de diminuer les hospitalisations inappropriées et d'accorder aux proches aidants une période de répit dans leur rôle de soutien et d'aide qu'ils apportent durant l'année à leur conjoint, parent, ou proche. Un objectif qui figure également dans le plan de législature.

Enfin, conformément au plan de législature, le projet pilote e-toile, qui vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale, entrera en 2011 dans une phase de déploiement et d'évaluation en vue d'une implémentation durable. Il s'agira notamment de déployer la solution technique sur la zone pilote auprès des professionnels volontaires, d'évaluer la sécurité informatique du système, l'intérêt des professionnels de la santé ainsi que celui des patients, et enfin d'apprécier son insertion dans les processus de soins et les potentiels d'amélioration de la qualité des soins.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, d'autres projets stratégiques seront menés en 2011 afin d'organiser le réseau de soins.

Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) s'efforceront de fédérer les efforts autour de la qualité des soins et des processus, d'anticiper les grands changements et de participer à la mutation du système de soins suisse. L'année 2011 verra la mise en place de différentes actions allant dans le sens du plan stratégique 2010-2015 des HUG.

Il s'agira notamment de consolider les liens avec les autres prestataires de soins afin de mieux articuler les soins de première ligne de référence, de diminuer les délais de transfert entre les structures et de désengorger les urgences afin de poursuivre la réduction des files d'attente. Pour ce faire, les HUG réaliseront des efforts pour, d'une part, limiter les flux d'entrée concernant les hospitalisations inappropriées - en particulier à travers les urgences -, et d'autre part, mieux gérer les flux de sortie par une articulation efficace avec le réseau de soins. C'est l'un des leviers majeurs pour réduire la durée de séjour des patients. L'enjeu est capital avant l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la liberté de choix de l'hôpital par les patients. Il s'agira également de diminuer les hospitalisations en favorisant la prise en charge ambulatoire. La pression sur les coûts ne va pas se relâcher. Dès lors, les activités des HUG doivent être optimisées afin d'atteindre un niveau supérieur d'efficacité.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

En ce qui concerne les charges de personnel (nature 30), la diminution constatée résulte d'un transfert à la Présidence et secrétariat général de 1,9 poste équivalent plein temps devenu vacant. Ce transfert s'inscrit dans la politique départementale de gestion centralisée des ressources afin de permettre la réaffectation en cours d'année en

## K01 Réseau de soins (suite)

fonction des priorités départementales.

L'augmentation des dépenses générales (nature 31) est due à la mise en place du pilote e-toile avec les partenaires intéressés dans le cadre de la politique E-Health de la Confédération qui vise à mettre en réseau les différents prestataires de soins.

Les dédommagements aux communes pour l'utilisation des locaux du réseau de soins ont été transférés, dès 2011, sur la rubrique 35 "dédommagements à des tiers" en lieu et place de la rubrique 36 "subventions accordées".

En ce qui concerne les subventions accordées (nature 36), la variation entre 2010 et 2011 (+ 38'457'346.-) est due principalement aux éléments suivants :

- augmentation de l'indemnité financière en faveur de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile pour 5'586'704.- permettant le financement des mécanismes salariaux, de l'indexation et de l'augmentation du taux de cotisation LPP, mais également une augmentation de postes de 25 ETP dans le domaine médical ainsi que la mise en place du programme d'accès aux soins (PASS);
- augmentation de l'indemnité financière en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève pour 27'658'165.- permettant le financement des mécanismes salariaux, de l'indexation et de l'augmentation du taux de cotisation LPP, mais également la mise en service de la maternité (phase 3.1 et 3.2), l'augmentation des ressources pour désengorger les urgences, la mise en service de la nouvelle imagerie à l'hôpital des Trois-Chêne, l'augmentation de la TVA, le renforcement de l'encadrement afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage et la médecine pénitentiaire;
- diminution des locations financement relatives aux bâtiments, propriété de l'Etat, exploités par les HUG (- 2'616'791.-);
- la prise en compte du financement des différents prestataires en lien avec les soins de longue durée à domicile suite à la modification de la loi fédérale;
- transfert sur la rubrique 35 "dédommagements à des tiers" des dédommagements aux communes pour l'utilisation des locaux dans le cadre du réseau de soins (- 1'079'000.-).

La baisse des revenus en 2011 par rapport à 2010 s'explique principalement par le fait que le Conseil d'Etat a décidé que la réserve de la FSASD, antérieure à l'entrée en vigueur du contrat de prestation 2008-2011, servirait à financer les postes nécessaires aux soins pour les années 2010 et 2011 au lieu d'être restituées à l'Etat comme prévu initialement.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la couverture du besoin de la population</b>						
1.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	93.5%		92.7 %		
1.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	70.8%		68.9%		
1.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	72.2%		67.0%		
1.4 Délai d'attente PTH	Qualité	<=10 semaines		10 semaines		
1.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2 à 3.5 semaines		2 à 3.5 semaines		
1.6 Délai d'attente ORL cancer	Qualité	<=2 semaines		2 semaines		
<b>2. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire</b>						
2.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	80%		72.1%		

## K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>3. Diminuer la durée moyenne de séjour</b>						
3.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	<=7.27		7.27		
3.2 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de soins aigus psychiatriques	Efficience	<=27.57		27.57		
3.3 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de réadaptation générale	Efficience	<=36.41		36.41		
<b>4. Améliorer la recherche médicale universitaire</b>						
4.1 Nombre de brevets déposés	Efficacité	5		5		
4.2 Nombre de brevets avec commercialisation	Efficacité	4		4		
4.3 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	1'296		1'296		
<b>5. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées</b>						
5.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	max. 5%	5%			
5.2 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des difficultés liées au vieillissement	Efficacité	44%		43.7%		
5.3 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des problèmes de santé	Efficacité	35%		34.6%		
5.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	80%	80%		95%	2014
5.5 Nombre d'hospitalisations inappropriées évitées par un séjour en unité d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficience	15%				
<b>6. Mettre en place le Programme d'accès aux soins (PASS)</b>						
6.1 Ouverture du dispositif au public et aux professionnels du réseau de soins	Efficacité	3 mois après le vote du projet de loi concernant le financement du PASS				
<b>7. Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques</b>						
7.1 Taux de personnes âgées à risques clientes de la FSASD bénéficiant d'une évaluation de leur degré de dépendance et d'une orientation dans le réseau de soins	Efficacité	40%				
7.2 Taux de personnes âgées hospitalisées au Département de réhabilitation et de gériatrie des HUG bénéficiant d'une évaluation de leur degré de dépendance et d'une orientation dans le réseau de soins	Efficacité	50%				

### Commentaires

Indicateur 1.4

## **K01 Réseau de soins (suite)**

PTH: prothèses totales de hanches

*Indicateurs 1.4, 1.5 et 1.6*

Le délai d'attente correspond au délai entre la 1ère consultation aux HUG et l'intervention.



# K02 Régulation sanitaire

## Département responsable : DARES

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>12'552'820</b>	<b>282'891</b>	<b>2.3%</b>	<b>12'269'929</b>
30 Charges de personnel	4'232'062	104'612	2.5%	4'127'450
31 Dépenses générales	743'316	-47'134	-6.0%	790'450
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	415'014	409'704	7'715.7%	5'310
35 Dédommagements à des tiers	6'300'000	6'300'000	ND	-
36 Subventions accordées	862'428	-6'426'292	-88.2%	7'288'720
39 Imputations internes	-	-57'999	-100.0%	57'999
<b>REVENUS</b>	<b>740'411</b>	<b>-264'048</b>	<b>-26.3%</b>	<b>1'004'459</b>
41 Patentes et concessions	5'000	0	0.0%	5'000
43 Recettes diverses	735'411	-264'048	-26.4%	999'459
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-11'812'409</b>	<b>-546'939</b>	<b>4.9%</b>	<b>-11'265'470</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'038'460</i>	<i>-554'660</i>	<i>114.6%</i>	<i>-483'800</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-717'151</i>	<i>193'698</i>	<i>-21.3%</i>	<i>-910'849</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-13'568'019</b>	<b>-907'901</b>	<b>7.2%</b>	<b>-12'660'118</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>26.17</b>	<b>-0.86</b>	<b>-3.19%</b>	<b>27.04</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>24.39</i>	<i>-1.55</i>	<i>-5.97%</i>	<i>25.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.44</i>	<i>0.45</i>	<i>45.27%</i>	<i>0.99</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.34</i>	<i>0.24</i>	<i>241.84%</i>	<i>0.10</i>

## Descriptif du programme

*Une planification sanitaire cohérente et régionale*

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la planification sanitaire sont les suivants:

1. Maintenir la qualité des prestations ;
2. Améliorer la maîtrise des coûts d'exploitation des institutions ;
3. Garantir l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous.

En vue de l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012 et afin de répondre de manière adéquate aux besoins de soins de la population, le canton est en train d'établir sa nouvelle planification hospitalière, qui devra tenir compte des flux de patients et du libre choix des hôpitaux au-delà des frontières du canton de résidence.

Cette nouvelle planification, pour être efficace et cohérente, devra s'inscrire dans le cadre d'une vision régionale et transfrontalière, et d'une coopération étroite avec les diverses institutions concernées. A ce titre, le DARES s'est doté d'une commission consultative en matière de planification hospitalière à laquelle participent les principaux partenaires cantonaux et extra-cantonaux actifs dans le domaine de la santé.

En 2010, la Direction générale de la santé (DGS), en collaboration avec la Direction des établissements médico-sociaux et la Direction générale du réseau de soins, a finalisé un rapport sur les besoins en établissements médico-sociaux. Cette évaluation sera complétée, en 2011, par une analyse des besoins en structures intermédiaires ainsi que par une actualisation de l'évaluation des besoins en soins à domicile. Ce rapport s'inscrit dans un processus itératif dénommé "planification roulante". Il est partie intégrante de la planification sanitaire.

Dans le domaine ambulatoire, le DARES a mis sur pied une commission consultative chargée de se prononcer sur l'octroi des autorisations d'exercer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ce dispositif de régulation, qui

## K02 Régulation sanitaire (suite)

assouplit le principe de la liste d'attente, permet d'assurer une gestion raisonnée de la démographie médicale en tenant compte des besoins et spécificités genevois. Par ailleurs il ne sera désormais plus possible de contourner la régulation de l'offre médicale par l'intermédiaire des services ambulatoires des hôpitaux grâce à l'application de la clause du besoin à l'ensemble des domaines ambulatoires des institutions et des hôpitaux. L'accroissement des coûts des prestations ambulatoires en hôpital pourra ainsi également être freiné.

### *Pratiques professionnelles*

En matière de pratiques professionnelles, le département veillera à réduire les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de maintenir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels.

### *Protection des droits des patients*

Quant à la commission de surveillance, elle poursuivra, en 2011, sa mission de protection des droits des patients. Ses efforts porteront notamment sur la durée des procédures dont elle est saisie. En matière psychiatrique, il lui incombera de continuer à rendre ses décisions dans un délai de trois jours au maximum. Sur le plan disciplinaire, elle s'est fixée pour objectif d'optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations par le bureau, qui devra statuer sur l'ouverture ou non d'une procédure administrative dans un délai de deux mois au maximum.

## **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

## **Projets prioritaires et justification des écarts**

### ***Projets prioritaires***

Le programme de législature 2010-2013 prévoit de mettre en place une planification sanitaire cohérente du bassin régionale. Pour être efficace, cette nouvelle planification devra s'inscrire dans le cadre d'une vision transfrontalière et d'une coopération étroite avec les diverses institutions concernées.

Dans ce cadre, et en vue de l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012, le canton est en train d'établir sa nouvelle planification hospitalière afin de répondre de manière adéquate aux besoins de soins de la population. Cette planification hospitalière devra tenir compte des flux de patients et du libre choix des hôpitaux au-delà des frontières du canton de résidence. A ce titre, le DARES s'est doté d'une commission consultative en matière de planification hospitalière, à laquelle participent les principaux partenaires cantonaux et extra-cantonaux actifs dans le domaine de la santé.

Toujours dans cette optique, la Direction générale de la santé (DGS), en collaboration avec la Direction des établissements médico-sociaux et la Direction générale du réseau de soins, a finalisé, en 2010, un rapport sur les besoins en établissements médico-sociaux. Cette évaluation sera complétée, en 2011, par une analyse des besoins en structures intermédiaires ainsi que par une actualisation de l'évaluation des besoins en soins à domicile. Ce rapport s'inscrit dans un processus itératif dénommé "planification roulante". Il est partie intégrante de la planification sanitaire.

Enfin, dans le domaine ambulatoire, le DARES a mis sur pied une commission consultative chargée de se prononcer sur l'octroi des autorisations d'exercer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Ce dispositif de régulation, qui assouplit le principe de la liste d'attente, permet d'assurer une gestion raisonnée de la démographie médicale en tenant compte des besoins et spécificités genevois. Par ailleurs il ne sera désormais plus possible de contourner la régulation de l'offre médicale par l'intermédiaire des services ambulatoires des hôpitaux grâce à l'application de la

## K02 Régulation sanitaire (suite)

clause du besoin à l'ensemble des domaines ambulatoires des institutions et des hôpitaux. L'accroissement des coûts des prestations ambulatoires en hôpital pourra ainsi également être freiné.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGS poursuivra d'autres projets prioritaires:

- en matière de pratiques professionnelles, le département veillera à réduire les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de maintenir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels.

- quant à la commission de surveillance, elle poursuivra, en 2011, sa mission de protection des droits des patients. Ses efforts porteront notamment sur la durée des procédures dont elle est saisie. En matière psychiatrique, il lui incombera de continuer à rendre ses décisions dans un délai de trois jours au maximum. Sur le plan disciplinaire, elle s'est fixée pour objectif d'optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations par le bureau, qui devra statuer sur l'ouverture ou non d'une procédure administrative dans un délai de deux mois au maximum.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

Concernant les subventions (nature 36), la diminution concerne le transfert des hospitalisations hors canton sur la rubrique 35 "dédommagement à des tiers" pour un montant de 6,3 Mio, ainsi que la diminution de l'aide financière accordée à la Fondation Health on the Net.

Finalement, la diminution des revenus est liée notamment à la modification de la répartition entre 2010 et 2011 des remboursements de salaires en lien avec l'assurance maternité, l'assurance accident et l'assurance militaire.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton</b>						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors-canton	Qualité	95%	95%			
<b>2. Elaborer une planification sanitaire cohérente du bassin régional</b>						
2.1 Pourcentage des indemnités dotées d'un plan stratégique en ligne avec leur contrat de prestations	Efficacité	100%				
<b>3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé</b>						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	100%	100%			
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	100%	100%			
<b>4. Optimiser la surveillance des institutions de santé</b>						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%		49%		
4.2 Taux de corrections des anomalies dans l'année après la visite d'EMS	Efficacité	80%				

## K02 Régulation sanitaire (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
4.3 Taux de visites d'autres institutions de santé (cliniques, cabinets, etc.) y compris les institutions hors liste hospitalière	Efficacité	20%			50%	2012
<b>5. Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLAFa dans le cadre des admissions non volontaires</b>						
5.1 Pourcentage de décisions prises en matière PLAFa lors des admissions non volontaires dans un délai $\leq$ 3 jours ouvrables	Efficacité	100%				
<b>6. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau</b>						
6.1 Délai maximal pour décision d'ouverture ou non par le bureau dès le dépôt d'une plainte ou d'une dénonciation	Qualité	$\leq$ 2 mois				

### Commentaires

#### Indicateur 2.1

Concerne les cliniques de Joli-Mont et Montana, les HUG et la FSASD.

#### Objectif 5

PLAFa: Privation de liberté à des fins d'assistance

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>29'148'802</b>	<b>538'103</b>	<b>1.9%</b>	<b>28'610'699</b>
30 Charges de personnel	12'493'972	237'734	1.9%	12'256'238
31 Dépenses générales	3'509'590	140'896	4.2%	3'368'694
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	385'801	54'555	16.5%	331'246
35 Dédommagements à des tiers	91'000	0	0.0%	91'000
36 Subventions accordées	12'523'213	10'919	0.1%	12'512'294
39 Imputations internes	145'226	93'999	183.5%	51'227
<b>REVENUS</b>	<b>5'874'265</b>	<b>-1'770'286</b>	<b>-23.2%</b>	<b>7'644'551</b>
41 Patentes et concessions	4'200	-2'800	-40.0%	7'000
42 Revenus des biens	3'000	500	20.0%	2'500
43 Recettes diverses	3'592'965	-1'920'972	-34.8%	5'513'937
46 Subventions acquises	2'274'100	222'986	10.9%	2'051'114
49 Imputations internes	-	-70'000	-100.0%	70'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-23'274'537</b>	<b>-2'308'389</b>	<b>11.0%</b>	<b>-20'966'148</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'463'954</i>	<i>112'989</i>	<i>-7.2%</i>	<i>-1'576'943</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'827'238</i>	<i>-30'345</i>	<i>1.1%</i>	<i>-2'796'893</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-27'565'729</b>	<b>-2'225'746</b>	<b>8.8%</b>	<b>-25'339'983</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>89.04</b>	<b>-0.24</b>	<b>-0.27%</b>	<b>89.28</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>81.46</i>	<i>-1.48</i>	<i>-1.78%</i>	<i>82.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.05</i>	<i>0.92</i>	<i>15.08%</i>	<i>6.13</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.53</i>	<i>0.32</i>	<i>149.30%</i>	<i>0.21</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit de promouvoir une politique de santé durable et de permettre au patient d'être mieux informé et plus actif dans la préservation de sa santé.

C'est la raison pour laquelle le service de promotion de la santé et de prévention au sein de la direction générale de la santé (DGS), actualisera et poursuivra, en 2011, sa politique de prévention dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par le *plan cantonal de promotion de la santé et de prévention* à savoir, retarder l'âge de la 1<sup>ère</sup> consommation d'alcool chez les jeunes, promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière, et lutter contre la dépression. L'ensemble de ces objectifs sera mené en partenariat avec des organismes actifs dans les différents domaines concernés. Un rapport intermédiaire sera présenté au Conseil d'Etat en 2013.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la direction générale de la santé poursuivra, en 2011, d'autres projets prioritaires:

- comme prévu par les législations fédérales concernant la lutte contre les épidémies, la DGS conduira des programmes de vaccinations - par exemple contre le [virus du papillome humain \(HPV\)](#) - et de prévention des maladies sexuellement transmissibles.

- les efforts de planification et de préparation en matière de gestion des crises sanitaires seront poursuivis, afin d'éviter et de contrôler la survenue de flambées épidémiques.

- la surveillance du marché des produits thérapeutiques et des produits chimiques, ainsi que des denrées alimentaires et des objets usuels, sera assurée par le biais d'inspections annuelles. Pour ces deux premiers domaines, l'objectif est de 400 inspections par an. Il est de 3700 inspections annuelles complétées par près de 6000 contrôles de produits analysés en laboratoires en ce qui concerne les denrées alimentaires et objets usuels.

- la protection de la population envers les chiens sera renforcée ; le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) prévoit de réaliser, en 2011, près de 200 tests de maîtrises et de comportements (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux. Enfin, toujours dans le même domaine et en fonction de l'avancée des travaux au Grand Conseil sur le *projet de loi du Conseil d'Etat sur les chiens* (PL 10531-A), la nouvelle législation sur les chiens pourrait être mise en œuvre en 2011. Elle impliquera la prévention en matière canine, la gestion des autorisations de détention, la gestion et le suivi des annonces de cas de morsures, ainsi que la formation incluant les tests de maîtrise et de comportement.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

La diminution des recettes diverses (nature 43) provient principalement de la diminution des refacturations liées au plan cantonal de vaccination HPV, de la suppression de la mise à disposition de personnel en faveur de l'Université dans le cadre de l'unité EIS et de la diminution des amendes et émoluments en lien avec la loi sur les chiens.

L'augmentation des subventions acquises (nature 46) est en lien avec la modification de la comptabilisation du fonds de prévention du jeu.

La diminution des imputations internes (nature 49) est due à la reclassification des recettes liées aux médailles de chien comptabilisées dorénavant sur la nature 43 (recettes diverses).

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques</b>						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de rougeoles	Efficacité	90%	90%		95%	2014
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	Efficacité	70%	70%		80%	2014
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	90%	90%		95%	2014
<b>2. Améliorer la prévention du VIH</b>						
2.1 Nombre de nouvelles infections VIH diagnostiquées par an	Efficacité	<10	<10		<5	2020
<b>3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids</b>						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	10%	9.6%		10%	2012
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	3%	3.1%		3%	2012
<b>4. Stabiliser le nombre d'alcoolisation aiguë chez les jeunes</b>						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	Efficacité	<80	<80		<80	2012
<b>5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques</b>						
5.1 Nombre total d'inspections	Efficacité	400	400			
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	100				
<b>6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger</b>						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	50%	40%			
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	350				
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3'700		3'124		
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6'000	6'000			
6.5 Taux des entreprises de production de denrées alimentaires d'origine animale soumises à autorisation contrôlés annuellement	Efficacité	80%	75%		100%	2012
<b>7. Renforcer la protection de la population envers les chiens</b>						
7.1 Nombre de tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux référés par les éducateurs canins agréés réalisés par le SCAV	Efficacité	200	200			

### Commentaires

Indicateur 2.1

## **K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)**

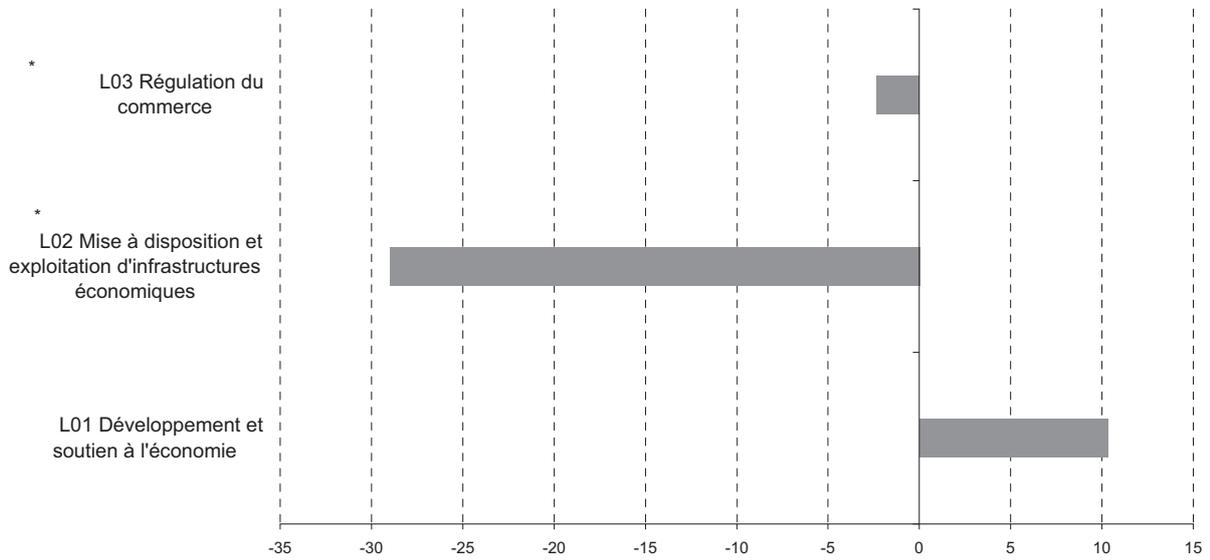
Concerne les infections VIH diagnostiquées pour des résidents de Genève

*Indicateur 5.1*

Les inspections concernent le secteur pharmacie et le secteur produits chimiques.

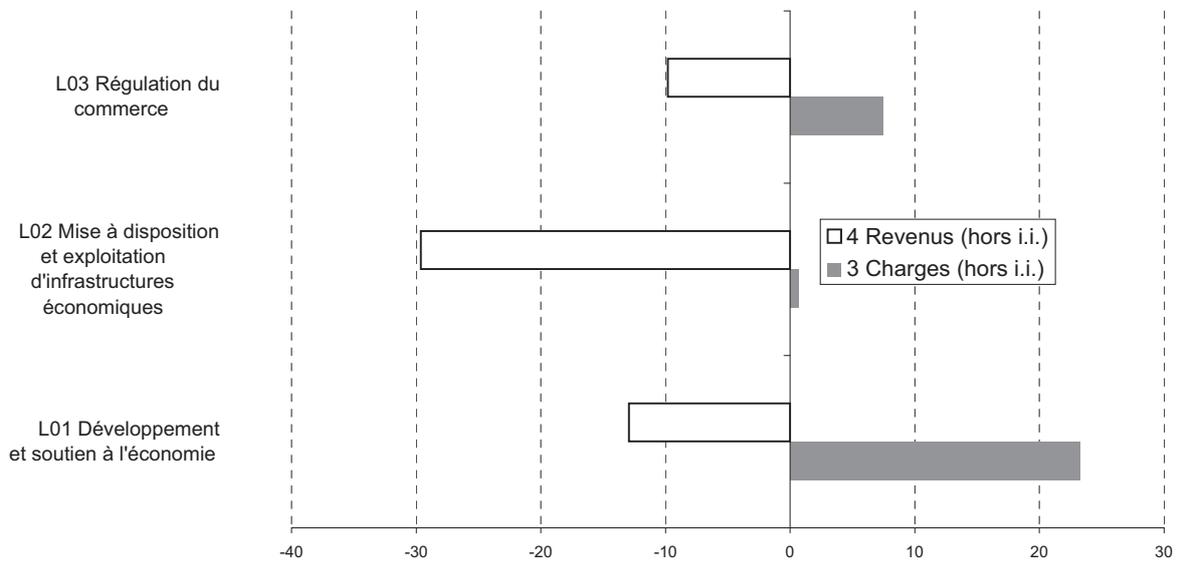
# L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



# L Economie

## Synthèse des priorités

L'un des facteurs clés de la croissance est sans conteste l'innovation: les économies modernes, comme celle de la région lémanique, se construisent avec des idées autant qu'avec du capital ou du travail. C'est aussi l'objectif majeur du Conseil d'Etat qui cherche à favoriser l'innovation dans tous les domaines permettant de développer une industrie à forte valeur ajoutée, garante de la diversification de l'économie genevoise. Des objectifs de législature ont été fixés: ils ancrent cette volonté dans des projets stratégiques et opérationnels qui guideront, en 2011, l'action politique du Conseil d'Etat. Il s'agira - dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable - de promouvoir et de renforcer les pôles économiques de Genève dont l'excellence nous est enviée, mais aussi de favoriser la capacité d'assemblage des compétences présentes à Genève. Il s'agira également de favoriser l'émergence de nouveaux pôles: un accent particulier sera mis sur les technologies propres avec la création d'un incubateur cleantech.

Instaurer un climat favorable pour l'économie, c'est aussi améliorer les conditions-cadres du développement économique de Genève. L'objectif du Conseil d'Etat consiste à poursuivre sur la voie de la simplification des procédures, en particulier avec le développement de l'administration en ligne (déploiement du Guichet PME-PMI), la mise en application de nouvelles lois (PL Jedi) ou encore la modification de loi existantes (LRDBH et LTaxis).

Le Conseil d'Etat entend également cultiver un environnement favorable à l'implantation et à l'essor de nouvelles entreprises. Il apparaît en effet crucial de leur offrir des infrastructures en adéquation avec leurs besoins. Certaines surfaces dédiées uniquement à l'industrie sont aujourd'hui aux portes de la ville: il est nécessaire de les réaffecter à des activités mixtes, sans pour autant porter préjudice à l'indispensable activité du secteur secondaire, génératrice d'emplois. Cette adaptation des zones d'activités doit s'accompagner d'une mise à disposition de nouveaux espaces pour les entreprises du canton qui se développent et doivent se relocaliser.

Autre axe majeur du Conseil d'Etat en matière d'économie, celui du tourisme. Conformément au programme de législature, un accent sera mis en 2011 sur la réforme de la gouvernance des instances touristiques mais aussi sur les différentes mesures destinées à développer l'offre du tourisme de loisirs ou de congrès.

En ce qui concerne la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques, l'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA et les Ports francs et entrepôts de Genève SA concourent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA investiront plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations. S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements n'ont toutefois aucune incidence sur le budget de l'Etat et resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices. Ces montants restent stables en 2011, à l'exception du bénéfice de l'AIG - qui en reverse la moitié à l'Etat de Genève - où l'on anticipe une hausse modérée du bénéfice d'exploitation générant pour l'Etat des recettes supplémentaires de 1,5 million par rapport au budget 2010.

# L01 Développement et soutien à l'économie

## Département responsable : DARES

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'235'755</b>	<b>-3'485</b>	<b>-0.0%</b>	<b>23'239'240</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	3'366'585	129'978	4.0%	3'236'607	-
31 Dépenses générales	1'313'336	-16'848	-1.3%	1'330'184	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	48'705	4'718	10.7%	43'987	-
36 Subventions accordées	18'507'129	-121'333	-0.7%	18'628'462	-
<b>REVENUS</b>	<b>12'921'467</b>	<b>350'094</b>	<b>2.8%</b>	<b>12'571'373</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	12'000'000	250'000	2.1%	11'750'000	-
43 Recettes diverses	878'542	100'094	12.9%	778'448	-
46 Subventions acquises	42'925	0	0.0%	42'925	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'314'288</b>	<b>353'579</b>	<b>-3.3%</b>	<b>-10'667'867</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-420'045</i>	<i>33'052</i>	<i>-7.3%</i>	<i>-453'097</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-547'873</i>	<i>-104'860</i>	<i>23.7%</i>	<i>-443'013</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'282'205</b>	<b>281'772</b>	<b>-2.4%</b>	<b>-11'563'977</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>20.14</b>	<b>0.08</b>	<b>0.41%</b>	<b>20.05</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>18.72</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>18.72</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>0.03</i>	<i>2.78%</i>	<i>0.97</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.42</i>	<i>0.06</i>	<i>15.28%</i>	<i>0.36</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et le développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des affaires économiques, le Service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### *Projets prioritaires*

Le programme de législature 2010-2013 prévoit d'améliorer les conditions-cadres de l'économie afin d'attirer des entreprises dans le domaine des cleantech. Cet objectif s'illustrera, en 2011, par le pilotage d'un projet de création d'un incubateur cleantech. Destiné à renforcer l'image d'excellence de la région dans le champ d'activité des technologies propres, la création de cet incubateur doit permettre l'essor de projets innovants et de sociétés actives dans ce domaine d'avenir.

Conformément au programme de législature, la simplification des procédures constituera également l'un des axes majeurs du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Cette volonté de dynamiser l'économie se traduira, en 2011, par la mise en application du projet de loi sur les jeunes entreprises innovantes (JEDI) voté en juin 2010 par le Grand Conseil. Cet objectif pourra également se concrétiser en cas d'adoption, par le Grand Conseil, de deux projets de loi du Conseil d'Etat déposés en juin 2010, : l'un consacré aux modifications dans le domaine de la restauration, du débit de boissons et de l'hébergement (simplifications administratives), l'autre relatif au transport professionnel de personnes (taxis-limousines). Toujours au chapitre de la simplification des procédures, l'année 2011 verra la production et le déploiement du guichet PME-PMI permettant de faciliter la création d'entreprises en ligne.

En parallèle, un travail sera mené par le DARES, en collaboration étroite avec la Fondation pour les terrains industriels (FTI) et la Direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT), pour favoriser la mixité et la densification des zones industrielles, afin de mieux les adapter aux besoins d'une économie diversifiée, et faciliter leur intégration dans un environnement aussi bien urbain que naturel. Cette réflexion devra se concrétiser, en 2011, par le dépôt d'un projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI).

Enfin, toujours au chapitre des réalisations majeures du programme de législature, le DARES pilotera la mise en place des mesures d'amélioration de la gouvernance des instances touristiques (Fondation pour le Tourisme, Genève-Tourisme & Bureau des Congrès) qui seront décidées suite à l'adoption du projet de loi déposé à fin 2010. Un travail sera par ailleurs mené pour développer la place touristique genevoise, en mettant l'accent à la fois sur le développement de l'offre du tourisme de loisirs, et sur celle du tourisme de congrès & de séminaires dont les retombées économiques sont précieuses pour notre canton.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le DARES poursuivra d'autres projets stratégiques, notamment:

- le dépôt d'un projet de loi destiné à consolider l'assise de l'incubateur biotech Ecllosion, en activité depuis plusieurs années et qui a déjà favorisé la création de sociétés prometteuses. Cette démarche s'inscrit dans la politique du département de soutien à l'innovation dans notre région.

- L'évaluation de l'ensemble des plateformes intercantionales de promotion et de soutien aux entreprises de manière à permettre un développement optimal des pôles de compétences concernés (GGBa, BioAlps, Micronarc, Platinn, Alliance, AlpICT, CleantechAlps, Lake Geneva Region). Pour rappel, le soutien et le renforcement de ces pôles de compétences intercantonaux s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR) à laquelle le canton de Genève a accordé son soutien.

- la poursuite des prestations du Service de la promotion économique (SPEG) visant à favoriser la création et le développement des entreprises locales, mais aussi à les accompagner ou à les orienter vers les organismes de soutien existants;

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

Concernant les subventions (nature 36), la diminution concerne principalement la subvention non monétaire relative aux intérêts sur le capital de dotation à la Fondation d'aide aux entreprises.

Finalement, l'augmentation des revenus concerne l'augmentation de la part de bénéfice de la Fondation des terrains industriels (FTI) restituée à l'Etat de Genève ainsi qu'à une différente répartition entre 2010 et 2011 des remboursements de salaires en lien avec l'assurance maternité, l'assurance accident et l'assurance militaire.

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Favoriser la création et le développement des entreprises locales</b>						
1.1 Nombre de sociétés orientées vers des organismes de soutien	Efficacité	140	180		150	2012
<b>2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à Genève</b>						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères inscrites au registre du commerce	Efficacité	20	15		25	2012
2.2 Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises étrangères	Efficacité	200	200		250	2012
<b>3. Développer des pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)</b>						
3.1 Evaluation des plateformes de promotion et de soutien aux entreprises (GGBA, BioAlps, Micronarc, Platinn, Alliance, Alp ICT, CleantechAlps, LGR)	Efficacité	100% des plateformes évaluées				
<b>4. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique</b>						
4.1 Nombre d'interventions de la Direction générale des affaires économiques en relation avec des dossiers fédéraux (consultations, ordres de mission, actions, etc.)	Efficacité	10				
4.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique (DELTAR, CSME, CSPE, PAC, PACA, groupes de travail interdépartementaux ad hoc)	Efficacité	30				
4.3 Adoption du projet de loi modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH)	Efficacité	Livrable 1er trimestre 2011				
4.4 Pourcentage des principes directeurs du projet de loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP) acceptés par le Grand Conseil	Qualité	100%				
<b>5. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises</b>						
5.1 Nombre d'opérations annuelles liées aux droits de superficie ou aux propriétés de la Fondation des Terrains Industriels (FTI)	Efficacité	35	40			
5.2 Augmentation des m2 gérés par la FTI	Efficacité	3%	3%			
5.3 Taux de vacance des terrains gérés par la FTI à disposition des entreprises	Efficacité	8%	5%			
5.4 Dépôt du projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI)	Efficacité	Livrable				
<b>6. Développer la place touristique genevoise</b>						
6.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	+3%	=2009			
6.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	170				

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## *Indicateur 1.1*

Par organismes de soutien on entend principalement la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), la FONGIT (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies), Ecllosion et Genilem.

## *Objectif 3*

NPR: Nouvelle politique régionale, CDEP-SO: Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale

## *Indicateur 3.1*

GGBA: Greater Geneva Berne Area, LGR: Lake Geneva Region

## *Indicateur 4.2*

DELTAR: Délégation du Conseil d'Etat aux transports et aux affaires régionales, CSME: Commission de surveillance du marché de l'emploi, CSPE: Conseil stratégique de la promotion économique, PAC: Périmètre d'aménagement coordonné, PACA: Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération

# L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>638'919</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>638'919</b>	-
36 Subventions accordées	638'919	0	0.0%	638'919	-
<b>REVENUS</b>	<b>29'626'250</b>	<b>1'500'000</b>	<b>5.3%</b>	<b>28'126'250</b>	-
42 Revenus des biens	29'626'250	1'500'000	5.3%	28'126'250	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>28'987'331</b>	<b>1'500'000</b>	<b>5.5%</b>	<b>27'487'331</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	0	0	ND	0	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	0	0	ND	0	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>28'987'331</b>	<b>1'500'000</b>	<b>5.5%</b>	<b>27'487'331</b>	-

## POSTES

Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
	en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palais des expositions, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Arena, Palexpo

## Projets prioritaires et justification des écarts

L'Aéroport international de Genève (AIG) reverse chaque année au canton la moitié de son bénéfice d'exploitation. Le budget 2011 anticipe une hausse modérée du bénéfice d'exploitation de l'AIG générant pour quelque 1.5 million de francs de recettes supplémentaires pour l'Etat de Genève.

## L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)</b>						
1.1. Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	100	95	102	105	2013
<b>2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)</b>						
2.1. Taux d'occupation	Efficacité	99%	99%	98.70%	99%	2013
<b>3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo</b>						
3.1. Taux d'occupation	Efficacité	40%	35%	41%	45%	2013
<b>4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo</b>						
4.1. Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	320	280	320	330	2013
<b>5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena</b>						
5.1. Taux d'occupation	Efficacité	35%	34%	39%	37%	2013

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 90

#### Indicateur 2.1

Seuil d'information critique au PB 2011:95%

#### Indicateur 3.1

Seuil d'information critique au PB 2011:30%

#### Indicateur 4.1

Seuil d'information critique au PB 2011: 250

#### Indicateur 5.1

Seuil d'information critique au PB 2011:27%

# L03 Régulation du commerce

## Département responsable : DARES

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>7'501'000</b>	<b>-731'005</b>	<b>-8.9%</b>	<b>8'232'005</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	6'708'513	-105'041	-1.5%	6'813'554	-
31 Dépenses générales	565'735	27'504	5.1%	538'231	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	165'652	31'032	23.1%	134'620	-
36 Subventions accordées	15'600	-720'000	-97.9%	735'600	-
39 Imputations internes	45'500	35'500	355.0%	10'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>9'909'718</b>	<b>-675'172</b>	<b>-6.4%</b>	<b>10'584'890</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	34'000	6'800	25.0%	27'200	-
43 Recettes diverses	9'775'718	-346'663	-3.4%	10'122'381	-
49 Imputations internes	100'000	-335'309	-77.0%	435'309	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>2'408'718</b>	<b>55'833</b>	<b>2.4%</b>	<b>2'352'885</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-660'888</i>	<i>74'795</i>	<i>-10.2%</i>	<i>-735'683</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'231'791</i>	<i>-202'993</i>	<i>19.7%</i>	<i>-1'028'798</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>516'039</b>	<b>-72'366</b>	<b>-12.3%</b>	<b>588'405</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>51.92</b>	<b>-0.96</b>	<b>-1.81%</b>	<b>52.87</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>49.98</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>49.98</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.85</i>	<i>-0.98</i>	<i>-34.52%</i>	<i>2.83</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.09</i>	<i>0.02</i>	<i>30.77%</i>	<i>0.07</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et paris professionnels, de manifestations, de transport professionnel de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausse indication des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du commerce et le Registre du commerce.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

L03.01 Régulation du commerce.

## L03 Régulation du commerce (suite)

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit d'améliorer les conditions-cadres de l'économie en simplifiant les procédures administratives. Le Scm s'attachera à poursuivre la mise en place de mesures de simplification, grâce à la diminution du nombre de formulaires de demandes ou à l'établissement d'une facture annuelle unique pour les établissements soumis à la LRDBH. En parallèle, il renforcera la politique incitative menée à l'égard des administrés de manière à les encourager à utiliser le guichet électronique pour les autorisations de manifestations: fin 2011, la moitié des demandes de manifestations devraient être soumises par voie électronique.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le Scm poursuivra d'autres projets prioritaires. Depuis 2006, le nombre de demandes annuelles de délivrances d'autorisations a augmenté de 28,2 %. Soucieux d'améliorer son service à la clientèle, l'ensemble des collaborateurs du Service du commerce (Scm) continuera, en 2011, à garantir des délais de traitement performants. Enfin, le Scm s'emploiera à étendre le régime de contrôles - réalisés jusqu'alors au sein des quartiers identifiés "à risque" - à l'ensemble des commerces du canton. L'objectif est d'atteindre un taux de commerces contrôlés de l'ordre de 80%.

Le registre du commerce (RC) a lui aussi connu, ces dernières années, une augmentation significative de ses sollicitations (+ 19,36% en 2009). Compte tenu de l'exigence de fiabilité des informations officielles inscrites au registre du commerce, celui-ci s'attachera à maximiser la qualité de la saisie des données à l'intention des autorités fédérales. L'objectif vise à réduire le taux d'inscriptions non-conformes à moins de 2% sur l'ensemble des inscriptions auxquelles le RC procèdera en 2011. La réussite de cette entreprise sera mesurée, d'une part à l'aune des demandes de rectification ou de blocage adressées par l'Office fédéral du registre du commerce, et d'autre part, grâce à l'enquête de satisfaction réalisée auprès des clients du RC.

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est en lien avec une diminution de postes affectés à ce programme au profit du programme L01 "Développement et soutien à l'économie".

La diminution des subventions (nature 36) pour un montant de 720'000.- concerne la modification de comptabilisation des opérations liées au fonds des taxis. Dorénavant, ces opérations sont comptabilisées uniquement par le compte de bilan du fonds et non plus par le biais du compte de fonctionnement de l'Etat de Genève. Cette modification concerne également les revenus.

La diminution des recettes diverses (nature 43) est en lien avec la modification de la comptabilisation des opérations liées au fonds des taxis comme décrit ci-dessus. Cette diminution est toutefois compensée en partie par une augmentation du volume des émoluments.

La diminution des imputations internes (nature 49) est en lien avec la diminution des coûts liés à l'encaissement du droit des pauvres.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réduire le délai de traitement des dossiers d'autorisation</b>						
1.1 Taux d'actes administratifs rendus dans les 48 heures	Qualité	80%	75%		85%	2012
<b>2. Simplifier les démarches administratives</b>						

## L03 Régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Nombre de formulaires de demandes à disposition de la clientèle en relation avec la LRDBH et la LTaxis	Qualité	2				
2.2 Mise en place d'une facture annuelle unique pour établissements soumis à la LRDBH	Qualité	Livrable				
2.3 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	50%	35%		50%	2012
<b>3. Accroître la proportion des contrôles réalisés sur le terrain</b>						
3.1 Taux de commerces contrôlés par l'inspecteurat Commerce	Efficacité	80%			80%	2012
3.2 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	60%		52%	100%	2013
<b>4. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce</b>						
4.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de vérification)	Qualité	<=2%	<=2%		<=2%	2012
4.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Satisfaction de niveau 5 sur 6			Satisfaction de niveau 5 sur 6	2014

### Commentaires

#### Indicateurs 2.1 et 2.2

LRDBH: Loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement

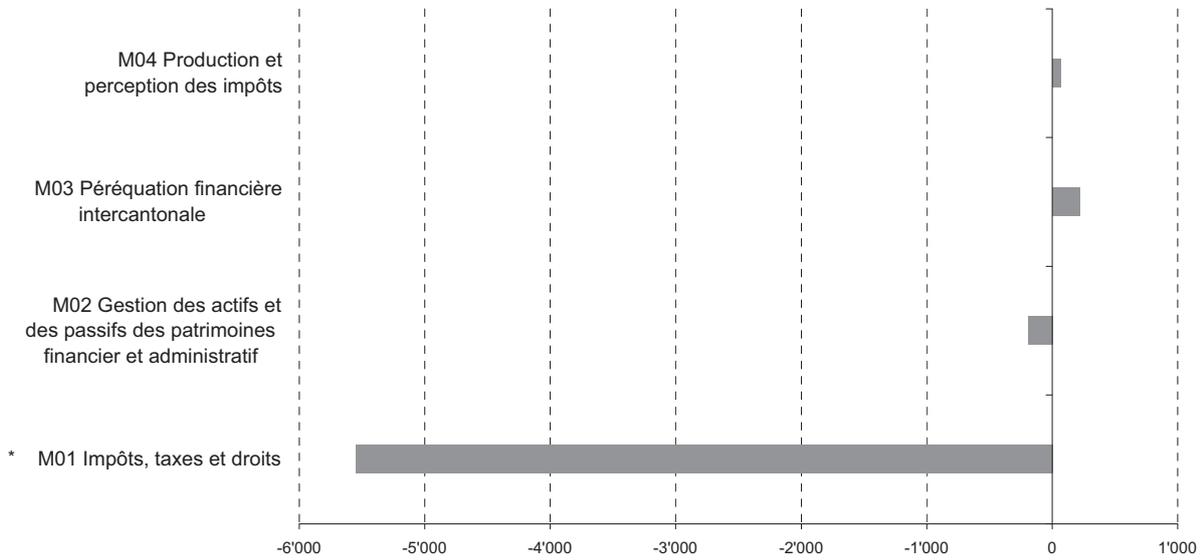
#### Indicateur 3.1

Le nombre total de commerces est d'environ 7'000 et l'inspection se porte notamment sur la vérification des heures d'ouverture et sur l'affichage des prix.



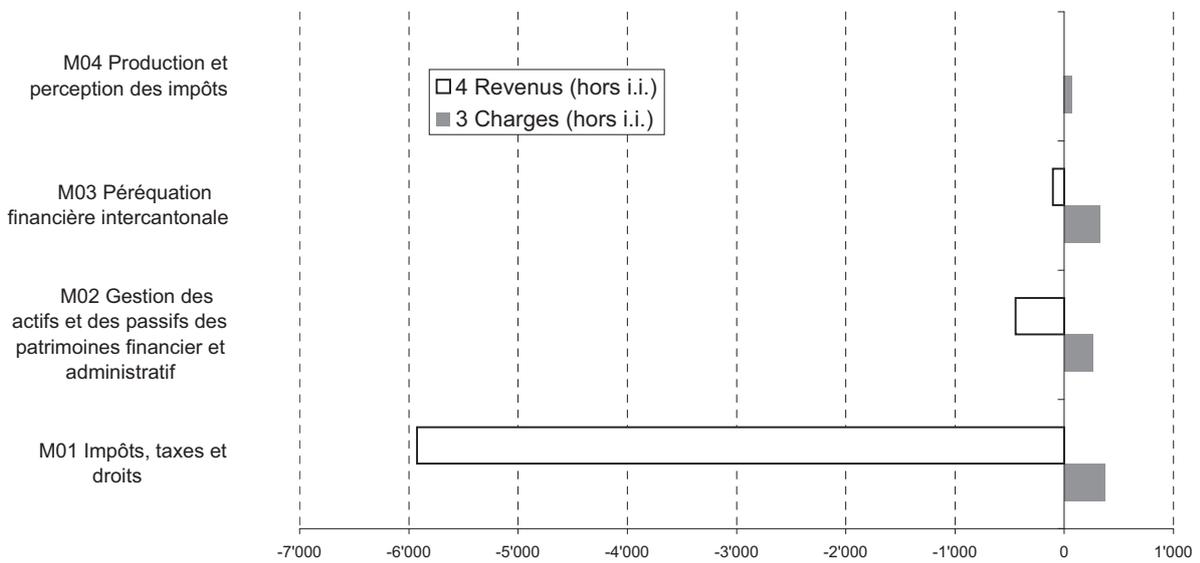
# M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



# M Finances et impôts

## Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Sur le plan fiscal, les résultats sont impactés par la réduction d'impôts pour les familles, entrée en vigueur en 2010. Le dispositif de la loi destiné à limiter la charge cumulée maximale d'impôt sur la fortune et le revenu entrera en vigueur en 2011, au même titre que l'augmentation de 9'000 à 10'000 francs de la déduction pour charge de famille. L'impôt à la source, est en recul de 6,8% par rapport au budget 2010, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral accordant aux ayants-droit la déduction des frais effectifs.

Ces changements législatifs ou de jurisprudence sont compensés par le retour à la croissance en 2010 et 2011 et un net renforcement de la capacité bénéficiaire des entreprises. Au total, les recettes fiscales augmentent de 1% par rapport au budget précédent.

La mise en œuvre du programme de législation se traduira par la présentation au début de l'année 2011 d'un projet de loi simplifiant la fiscalité immobilière.

Le Conseil d'Etat suivra attentivement l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des cantons, afin d'être en mesure de proposer rapidement des solutions permettant de conserver à Genève les activités de négoce international (8'000 à 9'000 emplois) et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC continuera à travailler à l'optimisation des moyens et ressources. Il s'agit en particulier d'améliorer les processus de travail de la taxation, de raccourcir les délais de recouvrement de l'impôt et de poursuivre le développement des prestations en ligne via l'Internet.

S'agissant de la gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif, le projet de budget contient une plus-value sur la valeur du patrimoine et des participations, estimée à 235 millions. Elle est liée à la réévaluation des terrains de l'Etat situés dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets suite à leur déclassement prévu en 2011. En vertu des normes IPSAS qui imposent l'évaluation à la juste valeur, cette plus-value sera reconnue dans les comptes.

L'année 2011 sera marquée par une étape importante de la politique de réduction des risques inscrite au programme de législation du Conseil d'Etat. Un projet de loi devrait ainsi être voté en vue de supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la Banque cantonale de Genève. Parallèlement sera effectué un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat, en vue de définir d'autres mesures de réduction des risques.

Le montant des intérêts passifs de la dette prévu pour 2011 est de 254 millions. Il est conforme à la stratégie de la dette définie par le Conseil d'Etat, qui retient un niveau d'endettement de 10,8 milliards à fin 2011 et un taux moyen de la dette inférieur à 2,6% sur l'année à venir. Cette évolution tient compte du fait que le taux moyen des emprunts à long terme est fixé à 2,8% et que l'Etat utilisera entièrement la marge autorisée pour le crédit à court terme.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, l'évolution est meilleure que prévue (-5,1 millions) parce que le canton de Vaud est devenu un contributeur important. Le Conseil d'Etat espère que l'évaluation de l'efficacité du dispositif RPT durant l'automne 2010 permettra de corriger au moins partiellement en faveur de Genève un système qu'il juge inéquitable. Un premier pas pourrait être l'adoption par les Chambres de la proposition d'abattement de 25% sur l'impôt des frontaliers proposée par le Conseil fédéral.

# M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>373'120'000</b>	<b>-10'319'095</b>	<b>-2.7%</b>	<b>383'439'095</b>	<b>-</b>
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	21'000'000	2'000'000	10.5%	19'000'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	182'320'000	-33'180'000	-15.4%	215'500'000	-
34 Parts et contributions sans affectation	169'700'000	22'886'214	15.6%	146'813'786	-
39 Imputations internes	100'000	-2'025'309	-95.3%	2'125'309	-
<b>REVENUS</b>	<b>5'924'779'446</b>	<b>85'204'639</b>	<b>1.5%</b>	<b>5'839'574'807</b>	<b>-</b>
40 Impôts	5'314'195'670	51'780'000	1.0%	5'262'415'670	-
42 Revenus des biens	94'002'000	38'000'000	67.9%	56'002'000	-
43 Recettes diverses	116'933'445	-8'068'371	-6.5%	125'001'816	-
44 Parts à des recettes sans affectation	357'041'331	3'469'010	1.0%	353'572'321	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	42'607'000	24'000	0.1%	42'583'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>5'551'659'446</b>	<b>95'523'734</b>	<b>1.8%</b>	<b>5'456'135'712</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'720'981</i>	<i>-65'048</i>	<i>2.4%</i>	<i>-2'655'933</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'057'420</i>	<i>-1'434'886</i>	<i>230.5%</i>	<i>-622'534</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>5'546'881'045</b>	<b>94'023'800</b>	<b>1.7%</b>	<b>5'452'857'245</b>	<b>-</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton;
- Les intérêts à charge ou en faveur de l'Etat de Genève;
- Les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises);
- Les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux;
- Les créances irrécouvrables.

Pour le DSPE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

# M01 Impôts, taxes et droits (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Personnes physiques (PP-IBO)
- M01.02 Personnes physiques (PP-IS)
- M01.03 Personnes morales (PM-IBO)
- M01.04 Part cantonale aux recettes fédérales
- M01.05 Autres impôts

## Projets prioritaires et justification des écarts

### *Réalisation du programme de législature*

Le programme de législature prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

En ce qui concerne la taxation immobilière, le Grand Conseil sera saisi de deux importants projets de loi pilotés au niveau du secrétariat général, avec l'appui de l'Administration fiscale cantonale (AFC). Ils concernent :

- les droits d'enregistrement ;
- les droits de mutation ;
- l'impôt sur les bénéficiaires et les gains immobiliers ;
- l'imposition des successions et des donations.

Ce projet comporte trois dimensions:

- Dimension formelle, par le biais de l'amélioration de la rédaction et de la réunion en une seule loi de toutes les dispositions concernant l'impôt sur les successions et les donations.
- Dimension qualitative, par le biais d'une simplification et d'une « débureaucratization » concrétisées par la suppression de la plupart des droits d'enregistrements perçus aujourd'hui sur les transactions immobilières.
- Dimension économique, en faisant porter plus fortement l'impôt sur la création de richesse effective (bénéfice réalisé par le vendeur) que sur la transaction immobilière elle-même (droits de mutation payés par l'acheteur, ce qui s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de faciliter l'accès à la propriété.

Cette importante réforme devra être neutre du point de vue des recettes globales de l'Etat. Le Conseil d'Etat souhaite que cette législation soit adoptée par le parlement en 2011 encore, de façon à permettre son entrée en vigueur au premier janvier 2013, après que les adaptations informatiques nécessaires auront été mises en œuvre.

Le programme de législature prévoit également à terme, l'adaptation du droit cantonal concernant l'imposition des personnes morales en fonction des réformes considérables liées à la résolution du différend fiscal avec l'Union européenne qui a éclaté en 2007. Il semble actuellement peu probable que les solutions proposées par la Suisse en 2009 puissent agréer à tous les Etats membres de l'Union, de sorte qu'il faut s'attendre à ce que le Conseil fédéral soit amené à proposer une refonte du droit fiscal plus profonde que celle envisagée jusqu'ici, dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises III. Cette appréciation est renforcée par le fait que le 8 juin 2010, les ministres des finances des "Vingt-Sept" ont demandé à la Commission européenne de négocier le ralliement de plusieurs pays tiers, dont la Suisse, au « code de bonne conduite fiscale », soit une sorte de « pacte de non-concurrence déloyale », en vigueur depuis 1998 au sein de l'Union européenne.

## M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Pour notre canton, les enjeux sont considérables. Genève héberge plusieurs centaines d'entreprises bénéficiant du statut de société holding ou de société mixte (environ 1'300), lesquelles occupent plusieurs milliers de collaborateurs-trices.

La suppression des régimes fiscaux contestés par l'Union européenne se traduirait:

- soit par une hausse d'impôts substantielle pour les sociétés concernées, qui conduirait vraisemblablement à la délocalisation d'un bon nombre d'entre elles, avec la perte de milliers d'emplois et de centaines de millions de recettes fiscales;
- soit par une réduction du taux effectif d'impôt de toutes les sociétés, qui induirait également des centaines de millions de pertes de recettes pour l'Etat de Genève.

Confronté à cette alternative plus que désagréable, le Conseil d'Etat a déjà indiqué qu'il entendait donner priorité à la conservation des emplois et forger une stratégie, en collaboration avec les sociétés concernées, les partenaires sociaux et les communes, afin de respecter les intérêts légitimes des uns et des autres. Ce processus inclura la détermination du taux d'impôt effectif concurrentiel au niveau international et intercantonal, l'examen de mesures permettant de compenser la baisse des recettes fiscales, ainsi que la répartition de la baisse entre la Confédération, le canton et les communes. Il débutera dès que le Conseil fédéral aura fait connaître ses intentions, ce qui devrait intervenir au début de l'année 2011.

### Autres projets

L'AFC sera également amenée à s'investir fortement afin que la Confédération adapte le plus rapidement possible le droit fédéral à l'arrêt de janvier 2010 du Tribunal fédéral sur l'imposition des frontaliers, la simple application à titre transitoire de cet arrêt étant à la fois complexe sur un plan administratif, déroutante pour les contribuables concernés et défavorable sur le plan financier.

Enfin, l'AFC préparera une série de modifications législatives permettant l'adaptation des lois cantonales aux modifications du droit fédéral et à l'évolution de la jurisprudence.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts entre le PB 2011 et le B2010 sont les suivants:

#### Recettes fiscales par type d'impôt (nature 40 et 44)

		C2009	B2010	PB2011	Ecart PB2011 / C2009		Ecart PB2011 / B2010	
Millions de francs					En %	En %		
<b>M01</b>	<b>Impôts, taxes et droits</b>	6'213.5	5'616.0	5'671.2	-542.3	-8.7%	55.2	1.0%
<b>M01.01</b>	<b>Personnes physiques (PP - IBO)</b>	<b>3'009.5</b>	<b>2'762.5</b>	<b>2'818.2</b>	<b>-191.3</b>	<b>-6.4%</b>	<b>55.8</b>	<b>2.0%</b>
<b>M01.02</b>	<b>Personnes physiques (PP - IS)</b>	<b>710.8</b>	<b>781.4</b>	<b>728.0</b>	<b>17.2</b>	<b>2.4%</b>	<b>-53.4</b>	<b>-6.8%</b>
<b>M01.03</b>	<b>Personnes morales (PM)</b>	<b>1'183.1</b>	<b>1'026.9</b>	<b>1'098.7</b>	<b>-84.4</b>	<b>-7.1%</b>	<b>71.8</b>	<b>7.0%</b>
<b>M01.04</b>	<b>Part cantonale aux recettes fédérales</b>	<b>375.4</b>	<b>353.6</b>	<b>357.0</b>	<b>-18.3</b>	<b>-4.9%</b>	<b>3.5</b>	<b>1.0%</b>
<b>M01.05</b>	<b>Autres impôts</b>	<b>934.7</b>	<b>691.7</b>	<b>669.3</b>	<b>-265.5</b>	<b>-28.4%</b>	<b>-22.4</b>	<b>-3.2%</b>
<b>M01.05.01</b>	Autres impôts, taxes et droits (sous-prestations DF)	785.3	560.2	533.6	-251.7	-32.1%	-26.6	-4.8%

## M01 Impôts, taxes et droits (suite)

<b>M01.05.02</b>	Production et perception de l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	88.8	90.3	94.0	5.2	5.8%	3.8	4.2%
<b>M01.05.03</b>	Perception de la taxe du droit des pauvres	23.8	14.8	14.8	-9.0	-37.8%	0.0	0.0%
<b>M01.05.04</b>	Production et perception de l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos	30.3	20.0	20.2	-10.1	-33.3%	0.2	1.0%
<b>M01.05.05</b>	Taxe personnelle	6.5	6.4	6.7	0.2	2.5%	0.3	4.7%

### Personnes physiques imposées selon le barème ordinaire (PP - IBO)

L'impôt sur le revenu et la fortune des PP - IBO (nature 40) est prévu à 2'818,2 millions, supérieur de 55,8 millions (+2,0%) au budget 2010 et en recul de 191,3 millions (-6,4%) comparé aux comptes 2009. Cette baisse est la conséquence directe de la loi 10199 sur l'imposition des personnes physiques impliquant une baisse d'impôt sur laquelle le peuple s'est prononcé le 27 septembre 2009, ainsi que des effets des correctifs sur les exercices antérieurs. L'exercice 2011 voit en particulier l'augmentation de la déduction pour charges de familles passer de 9'000 à 10'000 francs, (-18 millions de francs) et l'entrée en vigueur du dispositif destiné à limiter la charge maximale d'impôts sur la fortune et sur le revenu (-43 millions).

### Personnes physiques imposées à la source (PP - IS)

L'impôt sur le revenu des PP - IS (nature 40) est estimé à 728,0 millions en diminution de 53,4 millions (-6,8%) par rapport au budget 2010. Cette baisse s'explique par les effets de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs aux frontaliers y ayant droit. Le Tribunal fédéral, se fondant sur l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne sur la libre circulation des personnes (ACLP), est parvenu à la conclusion qu'une personne physique dont 90% ou plus du revenu mondial est acquis sur son lieu de travail doit être qualifiée de « quasi-résidente ». Il en résulte que cette personne doit pouvoir bénéficier du même régime de déductions qu'un résident. Cet impact ne pouvait pas être prévu lors du vote du budget 2010, ce qui génère un effet de palier.

Comparé aux comptes 2009, l'impôt à la source se situe 17,2 millions en dessus (+2,4%).

### Personnes morales (PM)

L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (nature 40) s'élève à 1'098,7 millions, dépassant le budget 2010 de 71,8 millions (7,0%). Il s'oriente à nouveau à la hausse après les baisses en partie confirmées sur la période 2008-2010 en raison de la reprise économique qui se traduit par un fort effet de récupération sur les bénéfices des entreprises. L'écart négatif par rapport aux comptes 2009 (-84,4 millions; -7,1%) s'explique par des correctifs particulièrement élevés lors du dernier bouclage. Par ailleurs, la disparition des centimes additionnels sur le bénéfice et le capital (halle 6) contribue également à ce repli.

### Part cantonale aux recettes fédérales

La part cantonale aux recettes fédérales (nature 44) s'inscrit en légère hausse de 3,5 millions de francs (+1,0%) par rapport au budget 2010 et atteint 357,0 millions de francs. Cette hausse est toutefois atténuée par rapport à celle enregistrée sur les impôts cantonaux correspondants, en raison notamment, pour les personnes physiques, de l'introduction des mesures destinées à alléger la charge fiscale des familles. La comparaison avec les derniers comptes fait apparaître, à l'instar des impôts cantonaux, une diminution notable de 18,3 millions de francs (-4,9%) liée à la comptabilisation de correctifs lors du bouclage des comptes 2009.

### Autres impôts:

L'ensemble des autres impôts (nature 40) se chiffrent, pour le projet de budget 2011, à 669,3 millions, en

## M01 Impôts, taxes et droits (suite)

baisse, par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009, à hauteur respectivement de -22,4 millions (-3,2%) et -265,5 millions (-28,4%). Ces baisses s'expliquent par un retour à la normale, après les niveaux exceptionnellement élevés des années 2009 et 2010. Les paragraphes qui suivent décrivent l'évolution des autres impôts de manière détaillée.

### *Impôt immobilier complémentaire*

L'impôt immobilier complémentaire atteint 152,8 millions et se caractérise, pour 2011, par une forte croissance de 22,6 millions (+ 17,4%) par rapport au budget 2010. Celle-ci n'est pas uniquement liée à l'évolution du marché, mais reflète également une modification dans la méthode d'estimation lors de la planification qui tendait historiquement à fortement sous-estimer la réalité. En revanche, l'écart par rapport aux comptes 2009 se limite à 3,1 millions de francs (+ 2,0%) en raison d'importants correctifs sur les années fiscales précédentes.

### *Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers*

L'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers est prévu pour 2011 à 100,0 millions et s'inscrit en hausse de 15 millions par rapport au budget 2010 (+ 17,6%). Il reste stable par rapport aux comptes 2009.

### *Droits d'enregistrement et de timbre*

Les droits d'enregistrement et de timbre sont évalués à 180,0 millions, légèrement supérieur au budget 2010 (+ 2,0 millions; + 1,1%). Comparés au niveau exceptionnel enregistré dans les comptes 2009, ils s'inscrivent en baisse de 37,6 millions (- 17,3%).

### *Droits de successions*

Les droits de successions se fixent à 100,0 millions, en recul de 58,0 et respectivement de 208,4 millions par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009. Ceci s'explique par les niveaux inhabituels enregistrés en 2009 et prévus pour 2010.

### *Impôts sur les chiens*

Les impôts sur les chiens restent pratiquement inchangés par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009 et se fixent à 0,8 million.

Ces commentaires s'entendent sous réserve d'une adoption par le Grand Conseil du projet de loi no 10'731 modifiant les modalités de taxation et de perception de l'impôt sur les chiens.

### *Production et perception de l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux*

Chaque année, le Conseil d'Etat a la possibilité d'indexer l'impôt sur les véhicules à moteur à hauteur de l'indice genevois des prix à la consommation. Pour 2011, le montant d'impôt se fixe à 94,0 millions, respectivement + 3,8 millions (+ 4,2%) par rapport au budget 2010 et + 5,2 millions (+ 5,8%) par rapport aux comptes 2009. Cette augmentation reflète l'application d'un taux d'indexation de 1% sur la projection des comptes 2010 estimé à 92,7 millions.

### *Perception de la taxe du droit des pauvres*

Le droit des pauvres demeure inchangé à 14,8 millions par rapport au budget 2010 et diminue de 9,0 millions (- 37,8%) par rapport aux comptes 2009 qui intégraient un correctif important.

### *Production et perception de l'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos*

L'impôt sur le produit des jeux provenant de l'exploitation des casinos reste stable (+ 0,2 million; + 1,0%) par rapport au budget 2010 et s'établit à 20,2 millions. En revanche il baisse de 10,1 millions par rapport aux comptes 2009 (- 33,3%), ces derniers intégrant le versement retardé de montants liés à l'année 2008.

### *Taxe personnelle*

## M01 Impôts, taxes et droits (suite)

La taxe personnelle est évaluée à 6,7 millions, soit légèrement au-dessus du niveau inscrit dans les comptes 2009 et dans le budget 2010.

### **Intérêts à charge ou en faveur de l'Etat de Genève**

Les intérêts moratoires sur impôts et sur acomptes (nature 42) s'établissent à 46,0 millions pour 2011, soit en progression de 24 millions (+109,1%) par rapport au budget 2010. En ce qui concerne les intérêts financiers sur impôts (nature 42), ils se montent à 44,0 millions dans le projet de budget 2011, dépassant le budget 2010 de 14,0 millions (+46,7%). Les différences importantes par rapport au budget 2010 sont attribuables à une réévaluation des intérêts créanciers pour l'année 2010, suite à laquelle les montants pour l'année 2011 ne diffèrent plus que marginalement de ceux réévalués pour 2010.

Quant aux autres intérêts passifs (nature 32), ils augmentent de 2 millions en 2011, résultant de l'augmentation du nombre de contribuables payant la totalité des acomptes avant échéance pour bénéficier de l'escompte.

### **Charges et produits de rétrocessions à la Confédération, aux communes genevoises et aux communes frontalières françaises**

La compensation financière aux communes françaises (nature 34), basée sur la masse salariale des contribuables frontaliers, se fixe à 169,7 millions dans le projet de budget 2011, en progression de 29,4 millions par rapport au budget 2010 (+ 20,9%) et 30,0 millions par rapport aux comptes 2009 (+ 21,5%). Cet important palier s'explique par le fait que les nouveaux flux financiers occasionnés par la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale, entrée en vigueur le 26 novembre 2009 n'avait pas été pris en compte dans l'établissement du budget 2010.

La retenue aux communes genevoises (nature 45) reste stable à 42,6 millions.

### **Créances irrécouvrables**

Les créances irrécouvrables (nature 33) se montent à 116,1 millions, elles affichent une diminution de 6,5 millions par rapport au budget 2010 (- 5,3%) et de 14,6 millions par rapport aux comptes 2009 (- 11,2%). Cette prévision est fondée sur les résultats enregistrés de janvier à juin 2010. Elle est la conséquence directe de la fin de l'opération d'assainissement du contentieux de l'administration qui a permis entre 2006 et 2009 de résorber le retard accumulé et qui a généré, outre la perception de recettes considérables, la production d'un volume d'irrécouvrables inhabituels.

### **Constitution et dissolution de provision pour débiteurs douteux**

La constitution de provision (nature 33) diminue de 26,7 millions par rapport au budget 2010 (- 28,8%). Cette baisse est la conséquence directe de la baisse d'impôts à percevoir et du retour à la normale des irrécouvrables. Elle recule de 130,8 millions (- 66,4%) par rapport au niveau exceptionnellement haut enregistré dans les comptes 2009.

La dissolution de provision pour débiteurs douteux (nature 43) s'élève à 106,7 millions, en diminution respectivement de 7,8 millions (- 6,8%) par rapport au budget 2010 et de 16 millions (- 13%) par rapport aux comptes 2009.

Il en résulte une provision pour débiteurs douteux projetée à 710,4 millions.

### **Autres**

Un changement dans la comptabilisation de la taxe d'assurance contre l'incendie et de sa redistribution prévu dès 2011 entraîne la suppression d'une charge de 6,5 millions (nature 34) et la suppression d'un revenu d'impôt de 8.1 millions (nature 40).

# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>254'175'000</b>	<b>-39'100'000</b>	<b>-13.3%</b>	<b>293'275'000</b>	<b>-</b>
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	254'000'000	-39'100'000	-13.3%	293'100'000	-
39 Imputations internes	175'000	0	0.0%	175'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>445'289'921</b>	<b>226'747'117</b>	<b>103.8%</b>	<b>218'542'804</b>	<b>-</b>
41 Patentes et concessions	564'583	0	0.0%	564'583	-
42 Revenus des biens	342'740'338	227'900'632	198.5%	114'839'706	-
44 Parts à des recettes sans affectation	96'985'000	345'185	0.4%	96'639'815	-
46 Subventions acquises	5'000'000	-1'498'700	-23.1%	6'498'700	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>191'114'921</b>	<b>265'847'117</b>	<b>-355.7%</b>	<b>-74'732'196</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'852'794</i>	<i>188'711</i>	<i>-9.2%</i>	<i>-2'041'505</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'400'956</i>	<i>-922'440</i>	<i>192.8%</i>	<i>-478'516</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>187'861'171</b>	<b>265'113'388</b>	<b>-343.2%</b>	<b>-77'252'217</b>	<b>-</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrées uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA

## Projets prioritaires et justification des écarts

### *Réalisation du programme de législature*

Le programme de législature prévoit une réduction des risques, auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec le vote en 2011 du projet de loi du Conseil d'Etat visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Il s'agit d'une première étape, qui doit être suivie d'un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat et par la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques en 2012.

### *Autres projets d'importance stratégique*

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités), sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2010*

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

#### 1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette (nature 32), inscrit au projet de budget 2011 est de 254 millions, soit 39,1 millions de moins qu'au budget 2010. Il est conforme à la « Stratégie de la gestion de la dette » adoptée chaque année par le Conseil d'Etat, qui est fondée pour 2011, sur les hypothèses suivantes:

- Le niveau de la dette retenu est de 10,8 milliards à la fin de l'année 2011. Il prend en compte un niveau de dette projeté à la fin de l'année 2010 à 10,5 milliards.
- Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) est de 0.5%. Les taux d'intérêt prévisionnels retenus pour les financements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) se basent sur les taux publiés par le Groupe de perspectives économiques en juin 2010, auxquels s'ajoute une marge de crédit.

L'objectif est d'atteindre un taux moyen de la dette inférieur à 2,60% en 2011, tout en maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part d'emprunts à court terme inférieure à 25%. Contrairement à la situation qui a prévalu ces dernières années du fait de la baisse de la dette, la part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera utilisée plus intensément en 2011, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts actuellement très bas, et de respecter le cadre budgétaire.

Les revenus non monétaires, en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières), sont relativement stables. Ces revenus sont enregistrés dans ce programme afin de donner au lecteur une information relative aux intérêts nets de la dette du petit Etat, hors financement du grand Etat.

#### 2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétés. Ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

## M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

### 3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Le seul flux significatif est la plus-value liée à la réévaluation des terrains de l'Etat situés dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), suite à leur déclassement. Cette réévaluation est estimée à 230 millions en 2011 (nature 42).

Cette plus-value sera reconnue dans les comptes dès la mise en œuvre de la loi relative à l'aménagement du quartier PAV, modifiant les limites de zone sur les territoires des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 affectée à des activités mixtes).

En effet, en vertu des normes IPSAS, les terrains en mains de l'Etat dans la zone PAV, actuellement enregistrés au coût historique seront considérés comme des terrains de rendement et seront par conséquent évalués à leur juste valeur en fonction de leur destination future (logement, activités tertiaires, etc.).

### 4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les principaux flux sont les suivants:

- La part cantonale au bénéfice de la BNS (nature 44) est présumée stable à 97 millions.
- Les dividendes des participations au patrimoine financier et au patrimoine administratif (nature 42) sont également stables, par rapport au budget 2010, à hauteur de 14,9 millions (dividendes BCGE, sucrerie d'Aarberg, tunnel du Mont-Blanc, etc.).
- Les rémunérations des garanties de l'Etat (nature 42) sont en légèrement en augmentation à 4,6 millions.
- Les successions en déshérence diminuent de 1,5 million (nature 46) par rapport au budget 2010, en fonction des résultats enregistrés ces dernières années.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.</b>						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière.	Efficacité	2.5%	2.6%	2.6%	N/A	
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière.	Efficacité	30%	30%	24%	30%	
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière.	Efficacité	25%	25%	22%	25%	

### Commentaires



# M03 Péréquation financière intercantonale

## Département responsable : DF

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>319'233'628</b>	<b>-2'118'671</b>	<b>-0.7%</b>	<b>321'352'299</b>
34 Parts et contributions sans affectation	319'233'628	-2'118'671	-0.7%	321'352'299
<b>REVENUS</b>	<b>102'808'048</b>	<b>2'941'492</b>	<b>2.9%</b>	<b>99'866'556</b>
44 Parts à des recettes sans affectation	102'808'048	2'941'492	2.9%	99'866'556
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-216'425'580</b>	<b>5'060'163</b>	<b>-2.3%</b>	<b>-221'485'743</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-2'328'638	-90'350	4.0%	-2'238'288
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'760'757	-1'236'116	235.6%	-524'641
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-220'514'976</b>	<b>3'733'696</b>	<b>-1.7%</b>	<b>-224'248'672</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
--	-------------	-------------------------------	---------------------	-------------

## Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

## M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur
- M03.02 Compensation des charges

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

Huit cantons contribuent actuellement au financement de la péréquation des ressources et dix-huit cantons en sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs dans un cercle comme la Conférence des gouvernements cantonaux extrêmement difficile, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de 18 voix.

Des éléments de calcul sont en défaveur du canton de Genève, qui est pénalisé par deux facteurs :

- pour la péréquation des ressources, la prise en compte des revenus des frontaliers, et
- pour la compensation des charges, la répartition de la dotation entre les charges géo-topographiques et les charges socio-démographiques.

Le canton espère que l'évaluation de l'efficacité de la RPT, durant l'automne 2010, permettra de rectifier la situation, du moins en partie. Du point de vue de la répartition entre charges géo-topographiques et socio-démographiques, le rapport entre cantons donateurs et bénéficiaires ne permet pas d'envisager un changement de répartition dans un avenir proche. En revanche, en ce qui concerne la question des revenus des frontaliers, la situation semble quelque peu évoluer dans un sens plus favorable au canton de Genève. Dans son rapport RPT, le Conseil fédéral, tout en proposant le maintien du statu quo, admet que les cantons frontaliers se trouvent dans une situation particulière et qu'une réduction partielle de leurs revenus puisse se justifier. D'autre part, la Conférence des gouvernements cantonaux a indiqué qu'une majorité (non qualifiée) des cantons approuvait une réduction de 25% des revenus des frontaliers, à prendre en compte dans le calcul de la RPT. Sur la base des chiffres 2010, une telle prise en compte diminuerait le revenu déterminant de 335 millions de francs, ce qui réduirait de 12,7 millions la contribution de notre canton au titre de la RPT.

Cela étant, le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons.

Par conséquent, il n'y a pas d'objectif, ni d'indicateur associé à ce programme.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2010***

Les données définitives de la RPT pour 2011 ne seront connues qu'après le dépôt du projet de budget 2011. Selon les chiffres actuellement disponibles, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs, hors corrections d'erreurs, devrait s'élever à 216,4 millions en 2011 (-5,1 millions par rapport à 2010), soit 493 francs par habitant. Le canton de Genève devient le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble

## M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug (deuxième jusqu'en 2010).

Les écarts sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : le canton versera 312,3 millions en 2011 (-2,1 millions et -16 millions par rapport à 2010 et 2009). Il demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

2. Compensation des charges excessives : le canton recevra 102,8 millions (+2,9 millions et -11,1 millions par rapport à 2010 et 2009) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques :

- 71,6 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+2,8 millions et -11,1 millions par rapport à 2010 et 2009),
- 31,2 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+0,1 million par rapport à 2010 et 2009).

3. Compensation des cas de rigueur : le canton continue de verser 6,9 millions annuellement.

### Objectifs et indicateurs

**Aucun objectif pour ce programme.**



# M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>76'627'337</b>	<b>2'285'197</b>	<b>3.1%</b>	<b>74'342'140</b>	-
30 Charges de personnel	62'209'484	2'985'843	5.0%	59'223'641	-
31 Dépenses générales	6'344'729	-815'136	-11.4%	7'159'865	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'181'824	114'490	10.7%	1'067'334	-
39 Imputations internes	6'891'300	0	0.0%	6'891'300	-
<b>REVENUS</b>	<b>408'286</b>	<b>2'147</b>	<b>0.5%</b>	<b>406'139</b>	-
43 Recettes diverses	408'286	2'147	0.5%	406'139	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-76'219'051</b>	<b>-2'283'050</b>	<b>3.1%</b>	<b>-73'936'001</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-508'687</i>	<i>-38'877</i>	<i>8.3%</i>	<i>-469'810</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'338'737</i>	<i>-2'047'013</i>	<i>22.0%</i>	<i>-9'291'724</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-88'066'475</b>	<b>-4'368'940</b>	<b>5.2%</b>	<b>-83'697'535</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>517.91</b>	<b>6.94</b>	<b>1.36%</b>	<b>510.96</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>506.54</i>	<i>2.68</i>	<i>0.53%</i>	<i>503.86</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>10.45</i>	<i>3.51</i>	<i>50.63%</i>	<i>6.94</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.91</i>	<i>0.75</i>	<i>460.49%</i>	<i>0.16</i>	-

## Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

M04.01 Production et perception des impôts.

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Sur le plan opérationnel, l'AFC poursuivra la mise en œuvre de diverses mesures visant à une bonne utilisation des moyens et ressources à disposition. Des applications informatiques performantes, le développement des compétences « métier » des collaborateurs-trices, leur motivation et leur degré de satisfaction, l'optimisation des processus et la qualité des relations avec les usagers sont des priorités permanentes de l'AFC. Les principales mesures prévues sont les suivantes :

- Optimisation de la production des taxateurs-trices, en élargissant le procédé de taxation semi-automatique;

## M04 Production et perception des impôts (suite)

- production de l'impôt dans les meilleurs délais, en améliorant l'organisation interne, la circulation des dossiers et les appuis techniques;
- amélioration des délais de perception, en réduisant le nombre de jours entre l'envoi du bordereau et les actes de poursuites;
- développement de l'impôt en ligne, en promouvant l'utilisation d'Internet pour une série de formulaires et en permettant un accès direct au compte;
- gestion plus efficace et plus proche des attentes des contribuables en difficultés financières importantes, par la désignation d'un-e responsable du secteur des remises d'impôt et des actes de défaut de biens;
- amélioration des conditions sur la place de travail en concrétisant une série de mesures destinées à promouvoir le bien-être au travail ;
- réduction du délai de traitement des demandes de *rulings* (accords).

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les variations significatives par rapport au budget 2010 s'expliquent comme suit:

- Variation des ETP:

Suite à la récente décision du Tribunal fédéral, le traitement des contribuables imposés à la source (PP-IS) doit être modifié. Les cas faisant l'objet d'une demande de déductions spécifiques doivent désormais être traités de la même manière que les contribuables imposés au barème ordinaire. Le surcroît de travail engendré a été évalué à 9 postes de taxateurs-trices (6 postes fixes et 3 postes auxiliaires).

L'évolution des postes prend également en compte: le transfert d'un ETP poste fixe auprès du Secrétariat général du DF en vue de la création d'un nouveau poste de responsable de la logistique départementale (gérée précédemment par l'AFC), le transfert d'un poste auprès de l'Unité des systèmes d'information pour assurer l'assistance aux contribuables utilisateurs des applications GE-Tax et le transfert d'un poste à la Direction générale des finances de l'Etat pour une durée d'une année.

- Dépenses de personnel:

La variation s'explique par l'augmentation des ETP, ainsi que par l'application des mécanismes salariaux et de l'indexation.

- Dépenses générales :

Les dépenses générales enregistrent une diminution de 815'000 francs, résultant de la diminution des frais de chèques postaux et bancaires consécutive à l'abandon des remboursements par BVR et à l'utilisation systématique des virements bancaires.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais.</b>						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM).	Efficacité	> 97.5%	> 97.5%	97.4%		

## M04 Production et perception des impôts (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Optimiser la perception de l'impôt impayé.</b>						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO).	Efficacité	< 150	< 160	170		
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).	Efficacité	< 180	< 180	240		
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO).	Efficacité	< 150	< 160	170		
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts).	Efficacité	< 180	< 180	180		
<b>3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais.</b>						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1.	Efficacité	> 85%	> 85%	85%		
<b>4. Optimiser la productivité des collaborateurs.</b>						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices).	Efficience	> 2'400	> 2'400	2'310		
<b>5. Favoriser l'impôt en ligne.</b>						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne.	Efficacité	> 50'000	> 40'000	0		

### Commentaires

#### Acronymes:

PP : Personne physique  
 PM : Personne morale  
 IBO : Impôt barème ordinaire  
 IS : Impôt à la source

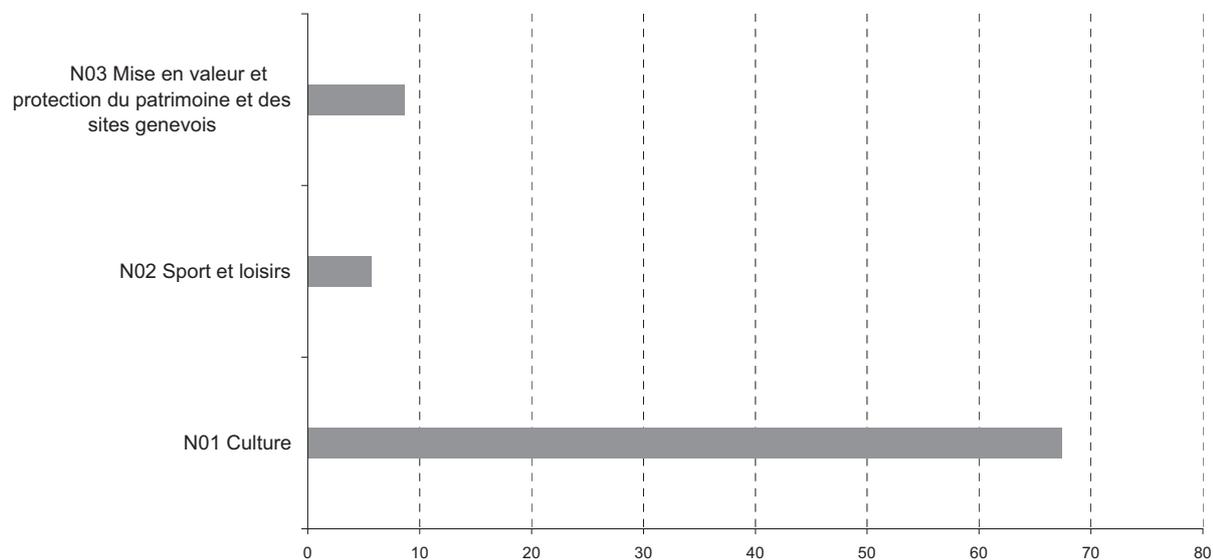
#### Indicateur 2.2

Les entreprises perçoivent l'impôt à la source qui doit être versé à l'AFC dans les 30 jours. Cet indicateur porte sur le temps en jours entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).

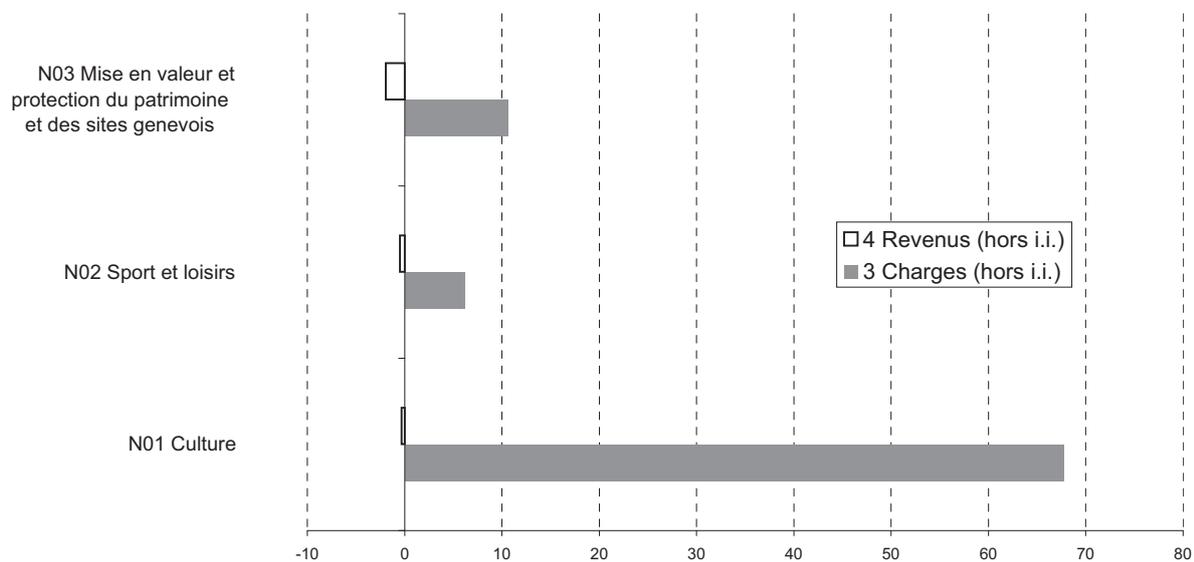


# N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# N Culture, sport et loisirs

## Synthèse des priorités

L'année 2011 s'annonce, pour le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), comme une étape décisive pour le développement des projets stratégiques reliés à la culture, au sport et aux loisirs.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à renforcer le rôle de l'Etat en matière de culture et à investir dans ce domaine. C'est dans cette perspective qu'un avant-projet de loi sur les arts et la culture a été élaboré par une commission d'experts incluant des représentant-e-s des communes et de la Ville. Ce projet visant la mise en œuvre d'une politique culturelle concertée et ambitieuse sera soumis au Grand Conseil en 2011, après une large consultation lancée par le Conseil d'Etat en 2010.

L'année 2011 verra ainsi se développer un véritable débat démocratique en vue de la mise sur pied d'une politique cantonale de la culture. Le projet d'art public, mettant en place des interventions artistiques sur le tracé du TCOB, se poursuivra en 2011, en étroite collaboration avec les communes et les départements concernés. La réforme de l'enseignement musical de base (REMB) deviendra effective en 2011. Le lancement de la Fondation romande pour le cinéma constitue également un projet intercantonal et régional majeur dès 2011. Elément fondateur et précieuse alliée pédagogique, la culture devra plus que jamais être accessible à chaque élève. Le projet Ecole, art et culture (PEAC) consiste précisément à renforcer les liens entre culture et école.

Le Conseil d'Etat s'engage dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à développer sa conception de la politique du sport, facteur d'intégration, de développement, de santé et de performance. Et ce dans tous les domaines : la jeunesse, le sport pour toutes et tous et le sport d'élite. De plus, une fondation destinée à l'organisation de manifestations sportives d'envergure sera créée dès 2011 avec la Ville de Genève.

Le dispositif sport-études sera développé et renforcé en 2011 au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau. Les mesures proposées ont notamment pour objectif d'aboutir à une meilleure continuité entre les niveaux d'enseignement du secondaire.

# N01 Culture

## Département responsable : DIP

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>67'719'666</b>	<b>3'876'970</b>	<b>6.1%</b>	<b>63'842'696</b>	-
30 Charges de personnel	2'398'728	57'630	2.5%	2'341'098	-
31 Dépenses générales	1'425'092	213'798	17.7%	1'211'294	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	10'983	1'064	10.7%	9'919	-
36 Subventions accordées	63'884'863	3'604'478	6.0%	60'280'385	-
<b>REVENUS</b>	<b>319'045</b>	<b>-29'825</b>	<b>-8.5%</b>	<b>348'870</b>	-
43 Recettes diverses	19'045	175	0.9%	18'870	-
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-30'000	-100.0%	30'000	-
46 Subventions acquises	300'000	0	0.0%	300'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-67'400'621</b>	<b>-3'906'795</b>	<b>6.2%</b>	<b>-63'493'826</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-83'149</i>	<i>-10'583</i>	<i>14.6%</i>	<i>-72'566</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-644'492</i>	<i>-103'772</i>	<i>19.2%</i>	<i>-540'720</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-68'128'261</b>	<b>-4'021'149</b>	<b>6.3%</b>	<b>-64'107'112</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>14.09</b>	<b>0.02</b>	<b>0.13%</b>	<b>14.07</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>12.26</i>	<i>0.02</i>	<i>0.15%</i>	<i>12.24</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.83</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.83</i>	-

## Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en oeuvre par le Service cantonal de la culture.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Dans sa politique culturelle, l'Etat porte une attention particulière au soutien à la création, à la relève, à l'innovation et l'émergence, à la diversité de l'offre et à la continuité des prestations, au rayonnement de la Genève culturelle ainsi qu'à l'accès aux arts et à la culture du plus grand nombre.

## N01 Culture (suite)

Les orientations fixées dans le cadre du programme de législature portent sur :

- le renforcement du rôle de l'Etat avec la redéfinition et mise en œuvre d'une politique culturelle cantonale concertée avec les communes, notamment par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture ;
- l'élargissement du dispositif d'enseignement artistique de base délégué, avec l'accréditation de nouvelles écoles et l'augmentation du nombre d'élèves dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme de l'enseignement musical de base (REMB) ;
- la réalisation d'interventions artistiques sur le tracé du TCOB (art public) ;
- la création de la Fondation romande pour le cinéma .

Par ailleurs, le déploiement au sein du DIP du plan d'actions Ecole, art et culture (PEAC) permettra de développer l'accès de tous élèves, en particulier les classes du REP, aux organismes et représentations culturelles.

Pour 2011, il s'agit aussi de poursuivre et consolider les projets en cours d'envergure supra-cantonale et de stabiliser les petites et moyennes institutions culturelles afin de pouvoir effectuer des changements dans les meilleures conditions.

Les principales articulations de ce développement sont les suivantes :

- Poursuite du projet intercantonal "Fondation romande pour le cinéma " visant à rassembler et optimiser tous les soutiens romands à la production cinématographique par une mise en commun et une augmentation des moyens. Genève qui représente 50% de la production cinématographique romande est leader sur ce projet et doit tenir ses engagements.
- Production et diffusion de spectacles de théâtre d'envergure avec la création de "Label+ Théâtre romand", projet pilote de régionalisation des soutiens sur 3 ans auquel Genève participe dans la cadre de la CDAC/CIIP.
- Adaptation du soutien à l'art dramatique

Des réallocations budgétaires et des augmentations modérées en faveur des nouvelles écoles accréditées permettent de mettre en œuvre la réforme de l'enseignement de base délégué dans les domaines artistiques (musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze) à la rentrée 2011. Des moyens complémentaires sont également destinés à la formation des élèves à fort potentiel et à la formation préprofessionnelle.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'indexation des traitements (+0.5% selon les estimations actuelles), de la révision du taux de cotisation CIA et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- Dans le cadre de la réorganisation du domaine culturel au DIP qui s'inscrit dans les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la future loi sur les arts et la culture, des ressources dispersées dans les ordres d'enseignement sont centralisées au service cantonal de la culture.
- Le nouveau règlement du fonds cantonal d'art contemporain (L10618) prévoit une augmentation des ressources de fonctionnement.
- L'augmentation prévue en 2011 pour la Fondation cinéma romand est financée en partie par réallocation de la rubrique 366.00901 "Aide aux jeunes créateurs". Toutes les aides accordées en faveur du cinéma le seront désormais par le biais de la nouvelle fondation.
- Le soutien à l'art dramatique s'accroît en 2011.
- Un budget ponctuel a été prévu dans le cadre de la préparation des manifestations du Tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau en 2012.
- Le projet de budget 2011 intègre les éléments en faveur des écoles de musique dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de base délégué comme évoqué plus haut.
- Enfin, un financement complémentaire est prévu pour l'Institut Jaques-Dalcroze.

Les objectifs et indicateurs présentés ensuite seront amenés à évoluer dès l'année prochaine en fonction des objectifs politiques de la nouvelle loi sur la culture.

# N01 Culture (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence</b>						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aide à la création	Efficacité	10%	9%	8%	> 10%	2012
<b>2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations</b>						
2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-	Efficacité	90%	90%	90%	85%	2014
<b>3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle</b>						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP	Efficacité	30	28	28	35	2013
<b>4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat</b>						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	200	12	0	1'000	2012
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	25	29	20	30	2012
<b>5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre</b>						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif	Efficacité	10'200	8'700	8'617	11'200	2014
5.2 Nombre d'élèves admis dans une haute école	Efficacité	2'000	1'600	1'400	2'500	2014
<b>6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés</b>						
6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique	Efficiency	<= 47.2	47.2	47.2		

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Le maintien d'un taux minimum de 10% de nouveaux bénéficiaires est souhaitable à terme.

#### Indicateur 2.1

Le maintien du ratio entre 85% et 90% est souhaitable pour garantir la diversité des bénéficiaires. Un ratio supérieur à 90% pourrait montrer une dispersion trop importante de l'offre.

#### Indicateur 4.1

L'objectif à terme est la mise en ligne via Internet, des 1'000 principales œuvres de la collection du Fonds cantonal.

#### Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre.

#### Indicateur 6.1

En 2009 et 2010, le taux d'encadrement est calculé à partir des chiffres des trois conservatoires. La baisse prévue de l'encadrement en 2011 s'explique par l'introduction de la réforme de l'enseignement musical de base. La valeur calculée découle de l'agrégat des cours individuels et collectifs sans distinction



# N02 Sport et loisirs

## Département responsable : DIP

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>6'135'762</b>	<b>-2'627'062</b>	<b>-30.0%</b>	<b>8'762'824</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	2'701'001	941'720	53.5%	1'759'281	-
31 Dépenses générales	1'018'726	15'519	1.5%	1'003'207	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	58'800	11'824	25.2%	46'976	-
35 Dédommagements à des tiers	40'044	0	0.0%	40'044	-
36 Subventions accordées	2'311'216	-3'600'000	-60.9%	5'911'216	-
39 Imputations internes	5'975	3'875	184.5%	2'100	-
<b>REVENUS</b>	<b>491'238</b>	<b>-3'480'384</b>	<b>-87.6%</b>	<b>3'971'622</b>	<b>-</b>
43 Recettes diverses	201'816	149'014	282.2%	52'802	-
46 Subventions acquises	289'422	-3'629'398	-92.6%	3'918'820	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-5'644'524</b>	<b>-853'322</b>	<b>17.8%</b>	<b>-4'791'202</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-82'797</i>	<i>-24'752</i>	<i>42.6%</i>	<i>-58'045</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-701'381</i>	<i>110'619</i>	<i>-13.6%</i>	<i>-812'000</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-6'428'701</b>	<b>-767'453</b>	<b>13.6%</b>	<b>-5'661'248</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>17.31</b>	<b>6.74</b>	<b>63.70%</b>	<b>10.58</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>16.34</i>	<i>6.02</i>	<i>58.38%</i>	<i>10.32</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.97</i>	<i>0.71</i>	<i>274.62%</i>	<i>0.26</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'encourager la pratique du sport et de l'activité physique en coordination avec les instances communales et nationales. Il soutient les sportifs et les clubs sportifs.

La Commission consultative cantonale de l'aide au sport propose au Conseil d'Etat (décision par arrêté une fois par année) la redistribution d'un sixième des fonds de la Loterie romande revenant au canton en faveur des sportifs genevois, des associations et clubs du canton et des communes.

Le programme gère également la partie genevoise de la prestation Jeunesse et Sports soutenue par la Confédération ainsi que l'encouragement au sport pour les enfants entre 7 et 9 ans.

Il est mis en œuvre par le Secrétariat général du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

## N02 Sport et loisirs (suite)

Ce programme vise à élaborer une politique cantonale du sport au cours de la législature 2010-2013.

Cette nouvelle politique cantonale du sport reposera notamment sur le développement de collaborations avec les communes, la valorisation du sport dans le parcours scolaire, parascolaire et périscolaire et le renforcement du dispositif de sport-études.

La nouvelle politique cantonale du sport permettra une organisation plus cohérente des prestations liées au sport et la concrétisation de projets de soutien aux organisateurs de manifestations sportives ou à la formation de la relève sportive au niveau cantonal.

Une refonte de la loi cantonale sur l'encouragement au sport a été lancée et devrait être présentée au Grand Conseil au cours de l'exercice 2011.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de l'annuité du personnel administratif et technique (versée dès le 01.01.2011), de l'indexation des traitements (+0.5% selon les estimations actuelles), de la révision du taux de cotisation CIA et, enfin, de l'ajustement des taux de réduction technique linéaire (RTL).
- Dès le budget 2011, le fonds de l'aide au sport est externalisé et n'émerge plus au budget du DIP. Ceci explique une diminution de -4.1 MCHF des subventions et de -3.6 MCHF des revenus correspondants.
- Les ressources liées au domaine sportif sont centralisées au service cantonal du sport et sont complétées par la création de 2 postes financés par réallocation des dépenses générales.
- Il convient de relever enfin le projet de formation de la relève dans le sport (soutien aux mouvements juniors) avec un impact de +0.5 MCHF sur les subventions
- Afin de finaliser la réorganisation des départements suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat, un poste a été transféré du DCTi au DIP.

Les objectifs et indicateurs de ce programme seront formalisés dès l'année prochaine en fonction du contenu de la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement au sport.

### **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

# N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DCTI

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>10'587'314</b>	<b>1'534'121</b>	<b>16.9%</b>	<b>9'053'193</b>
30 Charges de personnel	4'783'788	36'551	0.8%	4'747'237
31 Dépenses générales	1'909'526	-2'430	-0.1%	1'911'956
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'500'000	1'500'000	ND	-
36 Subventions accordées	2'394'000	0	0.0%	2'394'000
<b>REVENUS</b>	<b>1'930'493</b>	<b>1'662'434</b>	<b>620.2%</b>	<b>268'059</b>
43 Recettes diverses	1'930'493	1'900'034	6'238.0%	30'459
46 Subventions acquises	-	-237'600	-100.0%	237'600
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'656'821</b>	<b>128'313</b>	<b>-1.5%</b>	<b>-8'785'134</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-214'601</i>	<i>-31'382</i>	<i>17.1%</i>	<i>-183'219</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-870'022</i>	<i>-175'821</i>	<i>25.3%</i>	<i>-694'201</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-9'741'444</b>	<b>-78'890</b>	<b>0.8%</b>	<b>-9'662'554</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>32.20</b>	<b>0.22</b>	<b>0.69%</b>	<b>31.98</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>29.65</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>29.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.77</i>	<i>0.22</i>	<i>14.19%</i>	<i>1.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.78</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.78</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Ce programme vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

# N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a comme objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection. De ce fait, il se doit de poursuivre les recensements architecturaux et compléter les mesures de protection.

De plus, la gestion des connaissances acquises en matière de patrimoine doit bénéficier des nouvelles technologies informatiques, favorisant une meilleure information du public concerné.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La hausse provient de la constitution d'une provision pour risques et charges pour la subvention à la restauration de bâtiments (SRB) non prévue en 2010.

43 - Recettes diverses :

La variation positive s'explique par l'utilisation de la provision pour risques et charges concernant la subvention à la restauration de bâtiments (SRB) non prévue en 2010.

46 - Subventions acquises :

La subvention versée par la Confédération pour le fonds monuments, nature et sites est supprimée en 2011, en particulier pour le domaine de l'archéologie.

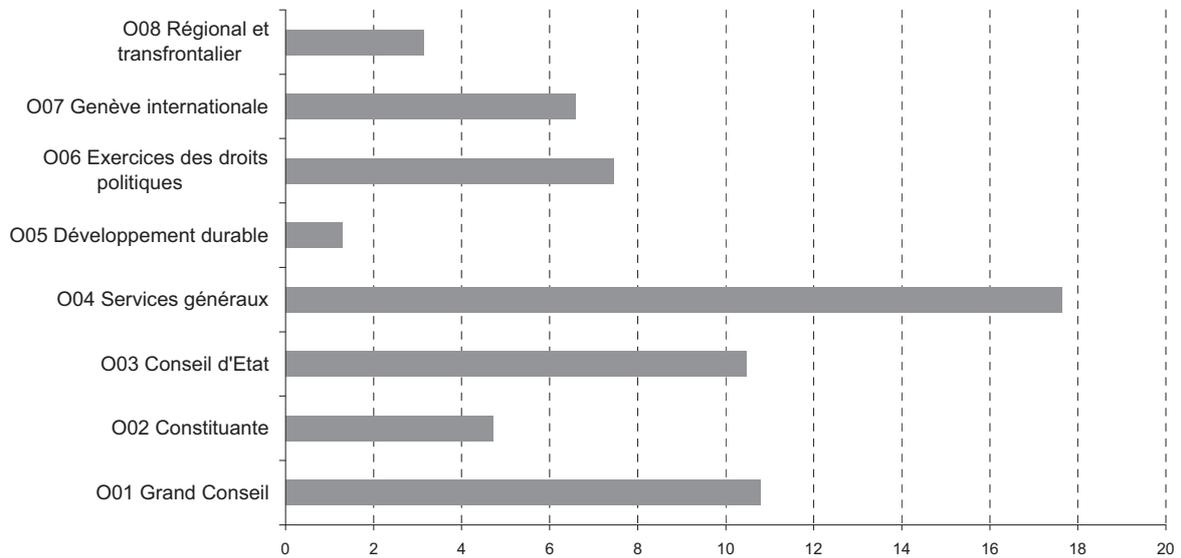
## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection</b>						
1.1 Nombre d'objets protégés par an	Efficacité	60	103	140	60	2015
<b>2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection</b>						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	40	9	39	40	2015
<b>3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection</b>						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	4	4	4	4	2015

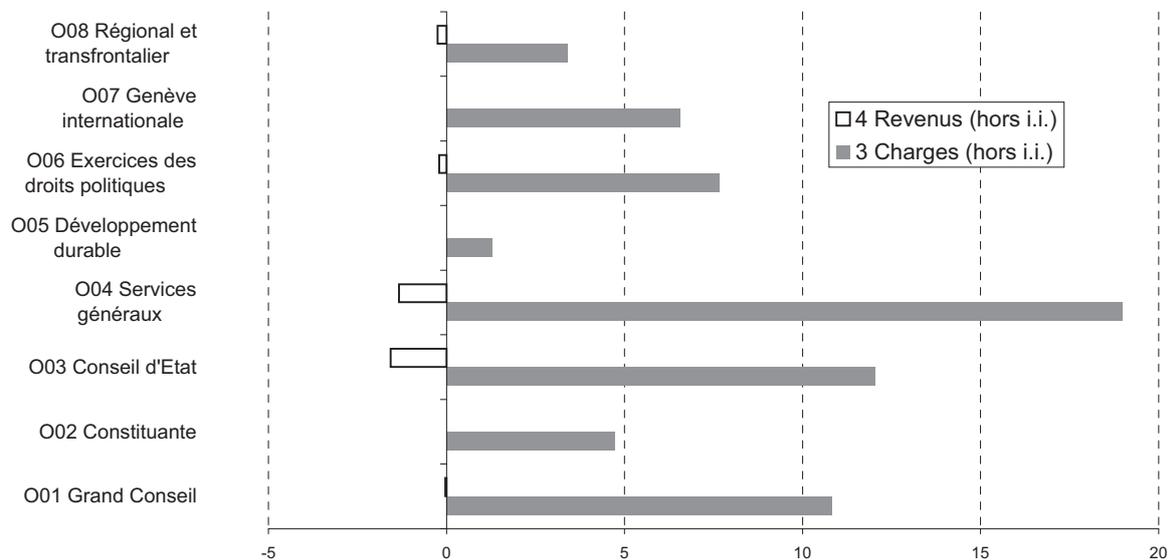
### Commentaires

# O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# O Autorités et gouvernance

## Synthèse des priorités

L'atteinte des objectifs définis pour 2011 dans le programme de législature du Conseil d'Etat 2010-2013 dépend en grande partie du fonctionnement harmonieux des institutions et de la bonne gouvernance de l'administration cantonale.

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à ses huit programmes - Grand Conseil, Constituante, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir en 2011 le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat tient au respect des engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable. Le développement dynamique et harmonieux de Genève passe également par la coopération inter-cantonale et transfrontalière. En 2011, l'accent portera sur un renforcement des politiques publiques coordonnées au niveau transfrontalier avec notamment la mise en place en 2011 du groupement euro-régional de coopération (GEC) qui agira en tant qu'organe de gouvernance doté d'une capacité financière, laquelle proviendra en partie de contributions figurant dans le présent budget. En 2011 est aussi prévue la rédaction du volet politiques publiques pour le projet d'agglomération II.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde sa croissance se réduit et nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale».

Enfin, 2011, en plus des quatre votations déjà prévues, sera une année électorale avec l'organisation des élections des conseils municipaux, des magistrats communaux et des chambres fédérales, relevant du programme exercice des droits politiques.

# 001 Grand Conseil

## Département responsable : GC

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>10'808'958</b>	<b>280'617</b>	<b>2.7%</b>	<b>10'528'341</b>	-
30 Charges de personnel	8'173'335	190'641	2.4%	7'982'694	-
31 Dépenses générales	2'591'075	89'060	3.6%	2'502'015	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	39'548	1'916	5.1%	37'632	-
39 Imputations internes	5'000	-1'000	-16.7%	6'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>43'353</b>	<b>10'026</b>	<b>30.1%</b>	<b>33'327</b>	-
43 Recettes diverses	33'353	26	0.1%	33'327	-
49 Imputations internes	10'000	10'000	ND	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'765'605</b>	<b>-270'591</b>	<b>2.6%</b>	<b>-10'495'014</b>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-891'291</i>	<i>-72'287</i>	<i>8.8%</i>	<i>-819'004</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'656'896</b>	<b>-342'878</b>	<b>3.0%</b>	<b>-11'314'018</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>23.97</b>	<b>1.00</b>	<b>4.35%</b>	<b>22.97</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>23.97</i>	<i>1.00</i>	<i>4.35%</i>	<i>22.97</i>	-

## Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

001.01 Grand Conseil.

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget du Grand Conseil fait apparaître une hausse modérée des dépenses, dans une proportion proche de la croissance moyenne du budget de l'Etat. Le Bureau du Grand Conseil a décidé de renforcer, avec un poste supplémentaire, le soutien scientifique aux commissions parlementaires. Il a aussi adapté certaines dépenses générales de fonctionnement du parlement, en lien notamment avec les frais de déplacement, les frais de repas des commissions, les frais de représentation et les frais liés aux manifestations organisées par le Grand Conseil. Ces adaptations sont essentiellement dues à des facteurs exogènes.

## **001 Grand Conseil (suite)**

On peut enfin relever que le budget du programme « Grand Conseil » agrège ses activités de support à la différence des autres départements où ces montants sont présentés séparément.

### **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

# 002 Constituante

## Département responsable : CST

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'878'823</b>	<b>-457'424</b>	<b>-8.6%</b>	<b>5'336'247</b>	-
30 Charges de personnel	2'791'873	-555'766	-16.6%	3'347'639	-
31 Dépenses générales	1'822'450	-65'358	-3.5%	1'887'808	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	100'800	0	0.0%	100'800	-
39 Imputations internes	163'700	163'700	ND	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>657</b>	<b>19</b>	<b>3.0%</b>	<b>638</b>	-
43 Recettes diverses	657	19	3.0%	638	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'878'166</b>	<b>457'443</b>	<b>-8.6%</b>	<b>-5'335'609</b>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-122'932	36'335	-22.8%	-159'267	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-5'001'098</b>	<b>493'778</b>	<b>-9.0%</b>	<b>-5'494'876</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.00</b>	<b>-1.02</b>	<b>-14.53%</b>	<b>7.02</b>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.32	-100.00%	0.32	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	6.00	-0.70	-10.45%	6.70	-

## Descriptif du programme

L'assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- Elle est composée de 80 membres.
- Le quorum est de 3%.
- L'apparement de listes est interdit.
- Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

002.01 Constituante.

## Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget de l'Assemblée constituante, adopté par cette dernière le 20 avril 2010, se traduit par une baisse importante des charges (-11.7%), et plus particulièrement des charges de personnel (-16.64% à 2'790'490). Cette situation s'explique par l'évolution du programme de travail qui se traduit, eu égard à l'avancement des travaux, par une importante diminution des jetons de présence des constituants.

Les dépenses générales diminuent également, notamment les activités logistiques liées aux séances de plénières et de commissions. En revanche, ont été budgétés des montants liés à la communication au sens large car l'année 2011

## 002 Constituante (suite)

verra un processus important d'information et de consultation de la population et des corps constitués sur l'avant-projet de nouvelle Constitution.

Concernant les postes (5.7 ETP d'agents spécialisés et 0.3 ETP d'auxiliaires), la différence avec les exercices antérieurs est délicate dans la mesure où le premier projet de budget 2009 établi avant l'entrée en fonction de l'Assemblée prévoyait un montant en francs et non en postes, montant qui a été réduit de moitié lors de la construction effective du budget 2009.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012</b>						
Date de la votation	Efficacité					

### Commentaires

# 003 Conseil d'Etat

## Département responsable : CHA

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>12'030'792</b>	<b>115'261</b>	<b>1.0%</b>	<b>11'915'531</b>	-
30 Charges de personnel	8'266'479	158'971	2.0%	8'107'508	-
31 Dépenses générales	2'803'313	190'644	7.3%	2'612'669	-
36 Subventions accordées	961'000	-234'354	-19.6%	1'195'354	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'567'278</b>	<b>-679'504</b>	<b>-30.2%</b>	<b>2'246'782</b>	-
41 Patentes et concessions	230'000	0	0.0%	230'000	-
42 Revenus des biens	20	0	0.0%	20	-
43 Recettes diverses	1'337'258	-659'504	-33.0%	1'996'762	-
49 Imputations internes	-	-20'000	-100.0%	20'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-10'463'514</b>	<b>-794'765</b>	<b>8.2%</b>	<b>-9'668'749</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'817'539</i>	<i>216'290</i>	<i>-10.6%</i>	<i>-2'033'829</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-12'167'176</i>	<i>-724'829</i>	<i>6.3%</i>	<i>-11'442'347</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-24'448'230</b>	<b>-1'303'305</b>	<b>5.6%</b>	<b>-23'144'925</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>46.85</b>	<b>-0.08</b>	<b>-0.17%</b>	<b>46.93</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>44.66</i>	<i>0.20</i>	<i>0.46%</i>	<i>44.45</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.19</i>	<i>-0.29</i>	<i>-59.75%</i>	<i>0.48</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	-

## Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat. Celles -ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

003.01 Conseil d'Etat.

## 003 Conseil d'Etat (suite)

### Projets prioritaires et justification des écarts

#### *Réalisation du programme de législation*

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a présenté en 2010 un programme de législation, témoignant ainsi d'un degré nouveau de coordination entre départements et de transversalité au sein de l'administration. Afin de tenir le cap ainsi fixé, en matière de sécurité publique, de mobilité ou de formation, pour ne citer que ces trois domaines, il importe que l'Etat-major du gouvernement soit fort et efficace.

#### *Justification des écarts par rapport au budget 2010* (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs)

Le budget 2011 permettant d'assurer ces tâches est sensiblement le même que celui de 2010. Il permettra, notamment, de poursuivre la mise en œuvre du nouvel ordre du jour des séances du Conseil d'Etat et l'informatisation de la gestion de ses dossiers ainsi que la dynamisation de la communication institutionnelle.

La diminution constatée sur la nature "Subventions accordées" s'explique par le fait que les contributions de l'Etat de Genève à la Conférence des gouvernements cantonaux et à la Fondation pour la Collaboration confédérale calculée au prorata de la population a été transférée sur la nature 31 (dépenses générales) selon recommandation de l'Inspection cantonale des finances.

Il faut relever aussi que par soucis de rationalisation, la ligne budgétaire réservée pour les aides et subventions extraordinaires du Conseil d'Etat, notamment face aux situations d'urgence, a été transférée du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé à la chancellerie.

Par ailleurs, certaines recettes ont été sensiblement diminuées en raison notamment de la forte baisse des dossiers de naturalisation transmis au Conseil d'Etat pour décision et à la chancellerie pour prestation de serment ainsi que par la diminution de la vente des textes légaux sur papier au profit de la consultation sur internet sur lequel ils sont mis à disposition gratuitement.

### Objectifs et indicateurs

**Aucun objectif pour ce programme.**

# 004 Services généraux

## 004.01 Audits de la Cour des Comptes

Département responsable : CDC

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>3'618'626</b>	<b>18'164</b>	<b>0.5%</b>	<b>3'600'462</b>	-
30 Charges de personnel	3'410'823	62'468	1.9%	3'348'355	-
31 Dépenses générales	164'746	0	0.0%	164'746	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	43'057	-44'304	-50.7%	87'361	-
<b>REVENUS</b>	<b>2'133</b>	<b>40</b>	<b>1.9%</b>	<b>2'093</b>	-
43 Recettes diverses	2'133	40	1.9%	2'093	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-3'616'493</b>	<b>-18'124</b>	<b>0.5%</b>	<b>-3'598'369</b>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-372'972</i>	<i>-50'820</i>	<i>15.8%</i>	<i>-322'152</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-3'989'465</b>	<b>-68'944</b>	<b>1.8%</b>	<b>-3'920'521</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>15.48</b>	<b>3.00</b>	<b>24.04%</b>	<b>12.48</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>4.00</i>	<i>3.00</i>	<i>300.00%</i>	<i>1.00</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>11.48</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>11.48</i>	-

### Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Etant un organe constitutionnel, elle est du même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'au contrôle du Grand Conseil, conformément à l'article 141 de la Constitution genevoise.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que « l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché » (art. 8 al. 1 loi D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 D 1 12).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 D 1 12).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités auditées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue

## 004 Services généraux (suite)

### 004.01 Audits de la Cour des Comptes

- de la régularité des comptes, de la légalité des activités et opérations et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens, de demandes du Conseil d'Etat, du Parlement ou du Pouvoir judiciaire, ou encore par autosaisine, rendre une décision de refus d'entrer en matière ou effectuer un audit de légalité, financier ou de gestion des entités (ou d'une partie de leurs activités) soumises au contrôle.
  3. Etablir des rapports portant sur les contrôles opérés. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations à l'audité pour que ce dernier puisse résoudre les problèmes de régularité, légalité ou de bon emploi identifiés. Identifier des économies.
  4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des rapports.
  5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport de gestion annuel, intégrant notamment les suites données aux recommandations.

Le champ de contrôle de la Cour comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 10 milliards de budget de fonctionnement et emploient environ 30'000 personnes.

#### Projets prioritaires et justification des écarts

La Cour s'efforcera de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Dans ce but, la Cour conduira des audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteurs, etc.), parallèlement aux audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles des entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds).

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations</b>						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	6'000	6'000	13'377	6'000	2012
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	24'000	24'000	44'803	24'000	2012
<b>2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)</b>						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier.	Efficacité	24	24	26	24	2012
<b>3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.</b>						

## 004 Services généraux (suite)

### 004.01 Audits de la Cour des Comptes

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, sur des revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficienc	4 mio	4 mio	10 mio	4 mio	2012

#### Commentaires



# 004 Services généraux

## 004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>735'997</b>	<b>1'653</b>	<b>0.2%</b>	<b>734'344</b>	-
30 Charges de personnel	519'497	1'653	0.3%	517'844	-
31 Dépenses générales	216'500	0	0.0%	216'500	-
<b>REVENUS</b>	<b>266</b>	<b>1</b>	<b>0.4%</b>	<b>265</b>	-
43 Recettes diverses	266	1	0.4%	265	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-735'731</b>	<b>-1'652</b>	<b>0.2%</b>	<b>-734'079</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-5'369	-254	5.0%	-5'115	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-64'054	7'208	-10.1%	-71'262	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-805'154</b>	<b>5'302</b>	<b>-0.7%</b>	<b>-810'456</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>2.00</b>	<b>0.17</b>	<b>9.29%</b>	<b>1.83</b>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.00	0.17	9.29%	1.83	-

### Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

### Projets prioritaires et justification des écarts

La CEPP traite, par année, 4 à 6 objets d'évaluation et publie 2 à 3 rapports. En 2011, la CEPP travaillera principalement sur les mandats confiés par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil:

- Evaluation de la loi sur les relations et le développement de la Genève internationale;
- évaluation de la politique d'information et d'orientation des jeunes en rupture de formation;
- évaluation de la politique de protection contre le bruit;
- évaluation de la politique de formation de la police.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.02 Evaluations de politiques publiques

La CEPP peut, en outre, être saisie par le Conseil d'Etat, la Commission de contrôle de gestion et la Commission des finances pour d'autres thèmes d'évaluation.

#### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010, à l'exception des mécanismes salariaux et de l'indexation appliqués aux charges de personnel.

#### **Objectifs et indicateurs**

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser des évaluations sur les politiques publiques et les effets des lois.</b>						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum.	Efficacité	2	2	2		

#### **Commentaires**

## 004 Services généraux

### 004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

#### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'899'840</b>	<b>20'231</b>	<b>0.4%</b>	<b>4'879'609</b>	-
30 Charges de personnel	4'219'410	20'231	0.5%	4'199'179	-
31 Dépenses générales	680'430	0	0.0%	680'430	-
<b>REVENUS</b>	<b>95'555</b>	<b>15</b>	<b>0.0%</b>	<b>95'540</b>	-
43 Recettes diverses	95'555	15	0.0%	95'540	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'804'285</b>	<b>-20'216</b>	<b>0.4%</b>	<b>-4'784'069</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-35'742	-1'754	5.2%	-33'988	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'232'655	-93'798	8.2%	-1'138'857	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-6'072'682</b>	<b>-115'768</b>	<b>1.9%</b>	<b>-5'956'914</b>	-

#### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>30.45</b>	<b>-1.01</b>	<b>-3.21%</b>	<b>31.46</b>	-
<i>ETP fixes</i>	27.45	-0.80	-2.83%	28.25	-
<i>ETP auxiliaires</i>	3.00	-0.21	-6.54%	3.21	-

#### Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

#### Projets prioritaires et justification des écarts

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Ses principaux projets pour l'année 2011 sont les suivants:

- Exploiter le fichier général des bâtiments (FGB) et le fichier de référence des logements (FRL) et diffuser les premiers résultats statistiques fondés sur ces deux fichiers;
- procéder à l'intégration des autres statistiques sur le domaine bâti (loyers, logements, locaux vacants) dans le système intégré bâtiments et logements;
- procéder à la révision de la statistique cantonale de la population, en lien avec le nouveau système de recensement de la population;
- régionaliser l'enquête structurelle auprès de la population et des ménages (premier exercice annuel);

## 004 Services généraux (suite)

### 004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

- mettre à jour les nouvelles projections démographiques pour l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- achever l'analyse de la précarité à l'échelon de l'agglomération transfrontalière dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier (partie suisse), en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes.

#### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010. En ce qui concerne les charges de personnel, l'augmentation liée aux mécanismes salariaux et à l'indexation est compensée par la perte de 0.8 ETP, cette diminution résultant d'un transfert interne au DF.

#### **Objectifs et indicateurs**

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié.</b>						
1.1 Taux de réalisation du programme.	Efficacité	95%	95%	100%	97%	2015

#### **Commentaires**

## 004 Services généraux

### 004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Département responsable : DF

#### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>1'155'215</b>	<b>26'821</b>	<b>2.4%</b>	<b>1'128'394</b>
30 Charges de personnel	1'128'725	26'071	2.4%	1'102'654
31 Dépenses générales	26'490	750	2.9%	25'740
<b>REVENUS</b>	<b>1'200'952</b>	<b>22</b>	<b>0.0%</b>	<b>1'200'930</b>
43 Recettes diverses	1'200'952	22	0.0%	1'200'930
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>45'737</b>	<b>-26'799</b>	<b>-36.9%</b>	<b>72'536</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-8'427</i>	<i>-567</i>	<i>7.2%</i>	<i>-7'860</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-174'546</i>	<i>-37'110</i>	<i>27.0%</i>	<i>-137'436</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-137'236</b>	<b>-64'477</b>	<b>88.6%</b>	<b>-72'759</b>

#### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>8.60</b>	<b>-0.08</b>	<b>-0.92%</b>	<b>8.68</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>7.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>7.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-0.08</i>	<i>-7.41%</i>	<i>1.08</i>

#### Descriptif de la prestation

Le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) a pour mission de:

- Veiller d'une manière générale à ce que les fondations et institutions de prévoyance sous sa surveillance soient administrées conformément au droit fédéral et cantonal, aux dispositions de leurs statuts, de leurs éventuels règlements et selon les règles d'une prudente gestion;
- contrôler la légalité et la gestion prudente (financièrement) de l'activité des fondations, des institutions de prévoyance et des Rentes Genevoises.

Les principales tâches exercées sont:

- La mise sous surveillance des fondations;
- le contrôle annuel des états financiers;
- les contrôles juridiques abstraits de tous les règlements, de leurs modifications, des contrats et conventions, ainsi que l'approbation par décision des règlements de liquidation partielle;
- l'approbation par décision des fusions transformations et transferts de patrimoine;
- l'approbation par décision des modifications statutaires;
- la tenue du registre cantonal de la prévoyance professionnelle;
- l'approbation par décision des dissolutions, liquidations totales, plans de répartition et radiations, le

## 004 Services généraux (suite)

### 004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

contrôle juridrique des mesures d'assainissement en cas de découverts et de surendettement, la nomination de commissaires ou de liquidateurs;

- l'octroi d'une dispense d'organe de révision pour les fondations classiques;
- la prise de toute autre décision d'office ou sur plainte relevant de sa responsabilité de surveillance.

#### Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) pour l'année 2011 sont les suivants:

- Préparer la transformation, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de l'actuel SSF en un établissement de droit public autonome doté de la personnalité juridique, conformément à la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée par le Parlement fédéral. Cette évolution passera par un projet de loi soumis au Grand Conseil;
- garantir une organisation efficace et de qualité de la surveillance, en particulier en effectuant les contrôles des états financiers des entités sous surveillance dans un délai de 12 mois;
- maintenir l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance, par le biais des émoluments.

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010, à l'exception des mécanismes salariaux et de l'indexation appliqués aux charges de personnel.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance.</b>						
1.1 Taux émoluments/charges.	Efficacité	100%	100%	107%		
<b>2. Garantir une organisation efficace de la surveillance.</b>						
2.1 Proportion des états financiers des entités sous surveillance contrôlés dans un délai de 12 mois.	Efficacité	> 90%	> 90%	100%		

#### Commentaires

## 004 Services généraux

### 004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIM

#### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>764'581</b>	<b>58'703</b>	<b>8.3%</b>	<b>705'878</b>	-
30 Charges de personnel	718'438	47'963	7.2%	670'475	-
31 Dépenses générales	46'143	10'740	30.3%	35'403	-
<b>REVENUS</b>	<b>770</b>	<b>41</b>	<b>5.6%</b>	<b>729</b>	-
43 Recettes diverses	770	41	5.6%	729	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-763'811</b>	<b>-58'662</b>	<b>8.3%</b>	<b>-705'149</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-99'460</i>	<i>5'728</i>	<i>-5.4%</i>	<i>-105'188</i>	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-186'457</i>	<i>-18'989</i>	<i>11.3%</i>	<i>-167'468</i>	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'049'728</b>	<b>-71'923</b>	<b>7.4%</b>	<b>-977'805</b>	-

#### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.25</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>5.25</b>	-
<i>ETP fixes</i>	<i>5.25</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.25</i>	-

#### Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat y relatifs  
Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leurs approbation par le Conseil d'Etat  
Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes  
Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs  
Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales  
Elaborer des statistiques et ratios

#### Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs de la surveillance des communes pour 2011 sont les suivants:

- Poursuivre le traitement des textes votés par les conseils municipaux;
- apporter son appui aux exécutifs dans le cadre de leurs tâches et participer aux divers projets touchant le domaine communal.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Veiller à l'application de la loi par les communes</b>						
1.1. Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC.	Qualité	0	0	0	0	2014

#### Commentaires

## 004 Services généraux

### 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

#### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>938'477</b>	<b>56'452</b>	<b>6.4%</b>	<b>882'025</b>	-
30 Charges de personnel	801'477	56'452	7.6%	745'025	-
31 Dépenses générales	137'000	0	0.0%	137'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>677</b>	<b>47</b>	<b>7.5%</b>	<b>630</b>	-
43 Recettes diverses	677	47	7.5%	630	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-937'800</b>	<b>-56'405</b>	<b>6.4%</b>	<b>-881'395</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-131'909	13'608	-9.4%	-145'517	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-95'044	6'516	-6.4%	-101'560	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'164'753</b>	<b>-36'281</b>	<b>3.2%</b>	<b>-1'128'472</b>	-

#### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>4.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>4.00</b>	-
<i>ETP fixes</i>	4.00	0.00	0.00%	4.00	-

#### Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le proposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficace et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

#### Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget 2011 correspond aux besoins des préposées à la protection des données et à la transparence pour sa 2<sup>ème</sup> année d'activité, sur 3 axes prioritaires:

- Communication sur les activités des préposées (frais de communication estimés à 60'000 francs, répartis sur 2010 et 2011);
- appui donné aux institutions (élaboration des procédures et des directives internes, formation des responsables LIPAD);
- mise en oeuvre concrète du catalogue des fichiers (achevé d'ici fin 2010).

## 004 Services généraux (suite)

### 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Par-ailleurs, les charges de personnel ont été augmentées afin de tenir compte de la situation réelle des collaborateurs/trices de ce service. Le nombre de poste fixe est identique au budget 2010.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige.</b>						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées.	Efficacité	95%			100%	2014
<b>2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi.</b>						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaborés des directives et des procédures d'ici fin 2011, conformément à la loi.	Efficacité	95%				

#### Commentaires

Il est prévu d'évaluer les objectifs à long terme (2013; 4 ans) par des sondages sur la satisfaction des citoyens.

# 004 Services généraux

## 004.07 Archives d'Etat

Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>2'587'152</b>	<b>-37'710</b>	<b>-1.4%</b>	<b>2'624'862</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	1'999'241	55'307	2.8%	1'943'934	-
31 Dépenses générales	339'200	-95'459	-22.0%	434'659	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	25'211	2'442	10.7%	22'769	-
35 Dédommagements à des tiers	223'500	0	0.0%	223'500	-
<b>REVENUS</b>	<b>21'683</b>	<b>47</b>	<b>0.2%</b>	<b>21'636</b>	<b>-</b>
43 Recettes diverses	17'683	47	0.3%	17'636	-
46 Subventions acquises	4'000	0	0.0%	4'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-2'565'469</b>	<b>37'757</b>	<b>-1.5%</b>	<b>-2'603'226</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-46'771</i>	<i>329</i>	<i>-0.7%</i>	<i>-47'100</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'624'337</i>	<i>-171'691</i>	<i>11.8%</i>	<i>-1'452'646</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-4'236'577</b>	<b>-133'605</b>	<b>3.3%</b>	<b>-4'102'972</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>15.60</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>15.60</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>15.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>15.60</i>	<i>-</i>

### Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherches et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

### Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service des Archives d'Etat de Genève pour 2011 sont les suivants:

- Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration;
- traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventarisation) et les communiquer;
- poursuivre le programme de numérisation et de restauration;
- poursuivre le programme de surveillance des archives communales;

## **004 Services généraux (suite)**

### **004.07 Archives d'Etat**

- publier un guide sur les recherches généalogiques;
- rédiger un concept pour l'archivage des données numériques et le faire approuver par le conseil d'Etat.

Ce volet du programme ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010

#### **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

# 004 Services généraux

## 004.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'271'881</b>	<b>118'018</b>	<b>2.8%</b>	<b>4'153'863</b>	-
30 Charges de personnel	4'157'011	117'988	2.9%	4'039'023	-
31 Dépenses générales	114'870	30	0.0%	114'840	-
<b>REVENUS</b>	<b>9'002</b>	<b>98</b>	<b>1.1%</b>	<b>8'904</b>	-
43 Recettes diverses	9'002	98	1.1%	8'904	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'262'879</b>	<b>-117'920</b>	<b>2.8%</b>	<b>-4'144'959</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-31'161	-2'228	7.7%	-28'933	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-530'063	-75'086	16.5%	-454'977	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-4'824'103</b>	<b>-195'234</b>	<b>4.2%</b>	<b>-4'628'869</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>27.40</b>	<b>0.17</b>	<b>0.62%</b>	<b>27.23</b>	-
<i>ETP fixes</i>	26.90	0.00	0.00%	26.90	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.17	51.52%	0.33	-

### Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D105) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.08 Audits et expertises de l'ICF

#### Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2011 sont les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

#### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Cette prestation ne présente pas de variations significatives par rapport au budget 2010, à l'exception des mécanismes salariaux et de l'indexation appliqués aux charges de personnel.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.</b>						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités.	Qualité	80%	80%	89%		

#### Commentaires

# 005 Développement durable

## Département responsable : DARES

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'286'364</b>	<b>79'508</b>	<b>6.6%</b>	<b>1'206'856</b>	-
30 Charges de personnel	912'760	79'876	9.6%	832'884	-
31 Dépenses générales	283'604	-368	-0.1%	283'972	-
36 Subventions accordées	90'000	0	0.0%	90'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>705</b>	<b>19</b>	<b>2.8%</b>	<b>686</b>	-
43 Recettes diverses	705	19	2.8%	686	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'285'659</b>	<b>-79'489</b>	<b>6.6%</b>	<b>-1'206'170</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-106'273	3'480	-3.2%	-109'753	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-152'503	-41'303	37.1%	-111'200	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'544'435</b>	<b>-117'312</b>	<b>8.2%</b>	<b>-1'427'123</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009	
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.94</b>	<b>0.14</b>	<b>2.33%</b>	<b>5.80</b>	-
<i>ETP fixes</i>	5.94	0.14	2.33%	5.80	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

005.01 Développement durable.

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Les multiples questionnements, qui surgissent dans le cadre des crises financières, économiques et environnementales auxquelles nous faisons face, créent un intérêt croissant pour la notion de développement durable, perçue comme une démarche permettant une meilleure prise en compte de la diversité des enjeux et, de ce fait, une plus grande capacité d'anticipation. Mais si la compréhension des enjeux d'un développement durable semble avoir considérablement progressé parmi les différents acteurs de notre canton, il reste aujourd'hui à transformer cette prise de conscience en une modification des comportements à long terme. C'est la raison pour laquelle l'objectif du programme de législature 2010-2013 vise à intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes.

Sur la base des constats du rapport d'évaluation 2007-2010 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), des objectifs ont été définis pour les quatre prochaines années. Le budget 2011 du Service cantonal du développement durable (SCDD) s'inscrit dans ce cadre.

## 005 Développement durable (suite)

Il s'agira, conformément au programme de législature, de renforcer les efforts d'informations et de conseils entrepris jusqu'à présent, en mettant davantage l'accent sur la mise à disposition d'outils facilitant l'intégration du développement durable au quotidien, tant au sein de l'administration cantonale qu'avec les acteurs de la société genevoise. Différents projets seront ainsi menés durant l'année, par l'ensemble des collaborateurs du SCDD, notamment:

1. La mise sur pied d'une démarche d'accompagnement (cours, mise en place de groupes tests, etc.) des acheteurs professionnels (entreprises, collectivités publiques, établissements publics autonomes & entités subventionnées) afin de faciliter l'utilisation du tout nouveau *Guide des achats professionnels responsables* et d'en maximiser l'impact ;
2. La mise sur pied du 8<sup>ème</sup> Festival du développement durable dans une multitude de lieux répartis sur l'ensemble du territoire genevois.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le SCDD poursuivra d'autres projets stratégiques :

1. L'élaboration d'un outil d'évaluation - sous l'angle du développement durable - des projets de l'administration cantonale, des établissements publics autonomes et des entités subventionnées ;
2. Le développement d'une offre attrayante dans le domaine du "tourisme durable", en partenariat avec Genève Tourisme & Bureau des Congrès et le Service de la promotion économique ;
3. La publication, dans le courant de l'été 2011, de recettes privilégiant les fruits et les légumes locaux et de saison, sélectionnées par un jury d'enfants ;

Chargé de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la *loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)*, le SCDD renforcera également les partenariats existants qui ont conduits à des avancées significatives ces dernières années. Certaines collaborations prometteuses seront ainsi poursuivies afin de déployer tous leurs effets, par exemple:

1. Les contacts établis avec les représentants du projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'y favoriser une intégration optimale des principes du développement durable ;
2. Les actions menées avec la Fédération des entreprises romandes (FER) et l'Association des communes genevoises (ACG) pour promouvoir et diffuser le *Guide des achats professionnels responsables* ;
3. Les projets menés en collaboration avec le Service de la promotion économiques et visant à renforcer le secteur des "cleantech" à Genève ;
4. Le renforcement des actions d'accompagnement et de soutien aux PME, via notamment le renouvellement du partenariat avec la Haute Ecole de Gestion ;
5. La poursuite du soutien financier et méthodologique auprès des collectivités publiques, et l'organisation d'échanges entre des communes engagées dans une démarche d'Agenda 21 ou qui souhaitent l'entreprendre.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec une légère augmentation de ressource affectée à ce programme et avec les mécanismes salariaux et l'indexation.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable</b>						
1.1 Taux de satisfaction des participants aux formations relatives au guide des achats professionnels responsables	Qualité					

## 005 Développement durable (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable</b>						
2.1 Nombre de visiteurs au festival du développement durable	Efficacité			18'000		
<b>3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable</b>						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience		3			
<b>4. Intégrer les critères de développement durable dans la promotion de la santé</b>						
4.1 Nombre de visites sur le site <a href="http://www.ge.ch/cuisinezmalin">www.ge.ch/cuisinezmalin</a>	Efficacité		4'000			

### Commentaires



# 006 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>7'649'325</b>	<b>2'699'130</b>	<b>54.5%</b>	<b>4'950'195</b>	-
30 Charges de personnel	2'622'800	560'513	27.2%	2'062'287	-
31 Dépenses générales	4'726'525	1'858'617	64.8%	2'867'908	-
36 Subventions accordées	300'000	280'000	1'400.0%	20'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>208'033</b>	<b>200'509</b>	<b>2'664.9%</b>	<b>7'524</b>	-
43 Recettes diverses	208'033	200'509	2'664.9%	7'524	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-7'441'292</b>	<b>-2'498'621</b>	<b>50.6%</b>	<b>-4'942'671</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-1'032'997	-219'608	27.0%	-813'389	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-504'809	-64'962	14.8%	-439'847	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'979'098</b>	<b>-2'783'191</b>	<b>44.9%</b>	<b>-6'195'907</b>	-

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>9.24</b>	<b>0.06</b>	<b>0.62%</b>	<b>9.18</b>	-
<i>ETP fixes</i>	9.20	0.10	1.12%	9.10	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.03	-0.05	-57.69%	0.08	-

## Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

006.01 Exercices de droits politiques.

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Réalisation du programme de législation

Le projet de vote par internet, qui contribue à la mise en œuvre de l'administration en ligne, va se poursuivre. Le vote par internet sera proposé pour toutes les votations et parallèlement se développer pour la première fois dans des communes pour les élections des conseillers municipaux et celle des conseillers administratifs, maires et adjoints. La promotion de ce système en Suisse et à l'étranger va s'intensifier.

### Autres projets d'importance stratégique

En 2011; en plus des votations habituelles, la chancellerie doit faire face aux élections des conseillers municipaux, aux élections des conseillers administratifs, maires et adjoints, et également à celles des Chambres fédérales (Conseil national et Conseil des Etats).

## 006 Exercices des droits politiques (suite)

**Justification des écarts par rapport au budget 2010** (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs)

Pour faire face à ces échéances électorales importantes, la chancellerie a augmenté son budget de 2'699'130F permettant notamment de couvrir :

- les charges de personnel auxiliaire pour le traitement des votes par correspondance, ainsi que pour le contrôle des signatures déposées à l'appui d'initiatives et de référendums;
- les dépenses générales dues à l'impression des brochures explicatives et des fascicules de listes pour les élections des Chambres fédérales;
- la participation de l'Etat aux frais électoraux des partis politiques, autres associations ou groupement pour toutes les élections, à l'exception de celle du Conseil national;
- l'organisation de trois dépouillements centralisés.

Les recettes liées à la vente de documents électoraux ont été augmentées de 200'000 F en 2011.

En 2012, en plus des votations usuelles, la chancellerie devra organiser l'élection de la Cour des comptes et la votation sur la nouvelle constitution.

Le budget 2012 sera adapté en conséquence en prenant en compte le fait qu'il n'y aura pas d'opération de dépouillement centralisé.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux</b>						
1.1. Nombre de recours fondés imputables au Service des votations et élections	Qualité	0	0		0	
<b>2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum</b>						
2.1. Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0		0	
2.2. Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés imputables au Service des votations et élections et de réclamations sur le délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0		0	
2.3. Sur le plan communal : nombre d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0		0	
<b>3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève</b>						
Mettre en oeuvre le vote par internet lors des élections municipales	Qualité					
<b>4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons</b>						
Augmentation des cantons partenaires	Efficience	3	2	1	8	2013

### Commentaires

# 007 Genève internationale

## Département responsable : DSPE

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>6'571'316</b>	<b>188'854</b>	<b>3.0%</b>	<b>6'382'462</b>	-
30 Charges de personnel	1'057'664	76'763	7.8%	980'901	-
31 Dépenses générales	1'931'350	134'476	7.5%	1'796'874	-
36 Subventions accordées	3'582'302	-22'385	-0.6%	3'604'687	-
<b>REVENUS</b>	<b>878</b>	<b>69</b>	<b>8.5%</b>	<b>809</b>	-
43 Recettes diverses	878	69	8.5%	809	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-6'570'438</b>	<b>-188'785</b>	<b>3.0%</b>	<b>-6'381'653</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-353'915	15'300	-4.1%	-369'215	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-610'084	-136'270	28.8%	-473'814	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-7'534'437</b>	<b>-309'755</b>	<b>4.3%</b>	<b>-7'224'682</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>7.36</b>	<b>0.83</b>	<b>12.68%</b>	<b>6.53</b>	-
<i>ETP fixes</i>	6.94	0.41	6.25%	6.53	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.42	0.42	ND	-	-

## Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres).

Ce programme est mis en œuvre par le délégué à la Genève internationale (DSPE) et par le service du protocole (CHA)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

007.01 Genève internationale.

## Projets prioritaires et justification des écarts

*Réalisation du programme de législation*

## 007 Genève internationale (suite)

Le Conseil d'Etat adoptera en 2010 les priorités de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale. Il arrêtera ainsi les objectifs qu'il entend atteindre d'ici la fin de la législature dans les domaines de l'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de la recherche et formation, des activités de la Genève internationale, de la communication et du dispositif de coordination et de soutien. Ces objectifs seront déterminants pour les actions menées dès l'année 2011. Cette politique cantonale s'inscrira néanmoins dans la continuité, notamment en mettant l'accent sur la promotion de la Genève internationale auprès de publics genevois, suisses et internationaux.

### **Autres projets d'importance stratégique**

Sur le plan de l'accueil de la communauté internationale, il s'agira en 2011 de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil en lien avec la Mission Suisse et de créer les conditions favorables à l'implantation de nouveaux acteurs internationaux sur notre territoire.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Le projet de budget 2011 ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2010. La variation financière sur la rubrique 31 est due principalement à l'organisation des réceptions organisées dans le cadre de World Telecom 2011.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs</b>						
1.1. Nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	≥ n-1		772	≥ n-1	2013
<b>2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale</b>						
2.1. Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	≥ n-1			≥ n-1	2013
2.2. Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	170		162	180	2013
<b>3. Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux</b>						
3.1. Nombre de rencontre entre la police et les responsables de sécurité des organisations internationales	Qualité	3		0	3	2013
<b>4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux</b>						
4.1. Production de matériel promotionnel	Efficacité	3				
4.2. Nombre d'évènements organisés	Efficacité	10				
4.3. Partenariat avec Genève tourisme, Swiss tourisme et Présence suisse	Efficacité	3				
<b>5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement</b>						
5.1. Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	4		0	10	2013
<b>6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève</b>						

## 007 Genève internationale (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Nombre d'OING présentes à Genève	Qualité	≥ n-1			≥ n-1	2013
<b>7. Assurer un service protocolaire de qualité</b>						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relative au service protocolaire	Qualité	0		0	0	2013

### Commentaires

#### *Indicateur 4.1*

Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film

#### *Indicateur 4.3*

La valeur cible fait référence à un contrat avec chaque partenaire



# 008 Régional et transfrontalier

## Département responsable : DARES

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>3'394'063</b>	<b>1'127'665</b>	<b>49.8%</b>	<b>2'266'398</b>	-
30 Charges de personnel	1'219'065	-20'580	-1.7%	1'239'645	-
31 Dépenses générales	644'998	298'245	86.0%	346'753	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	250'000	250'000	ND	-	-
36 Subventions accordées	1'280'000	600'000	88.2%	680'000	-
<b>REVENUS</b>	<b>250'940</b>	<b>249'901</b>	<b>24'052.1%</b>	<b>1'039</b>	-
43 Recettes diverses	250'940	249'901	24'052.1%	1'039	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-3'143'123</b>	<b>-877'764</b>	<b>38.7%</b>	<b>-2'265'359</b>	-
<i>Coût des activités de support</i>	-187'793	-31'899	20.5%	-155'894	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-195'603	-35'250	22.0%	-160'353	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-3'526'519</b>	<b>-944'913</b>	<b>36.6%</b>	<b>-2'581'606</b>	-

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>7.53</b>	<b>-0.53</b>	<b>-6.54%</b>	<b>8.06</b>	-
<i>ETP fixes</i>	6.53	0.63	10.73%	5.90	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.00	-0.16	-13.79%	1.16	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-1.00	-100.00%	1.00	-

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le Service des affaires extérieures.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

008.01 Régional et transfrontalier.

## Projets prioritaires et justification des écarts

### Projets prioritaires

Les relations transfrontalières deviennent un enjeu central pour le développement et l'avenir du canton. Dans le cadre du programme de législature 2010-2013, l'objectif majeur consiste à développer, soutenir et coordonner des politiques de services en lien avec le projet d'agglomération. Il s'agit de ne pas se limiter à la seule organisation du territoire et de l'espace, mais de faire ressortir les projets concrets, liés aux politiques publiques, qui sont actuellement menés ou qui doivent l'être dans les prochaines années.

## O08 Régional et transfrontalier (suite)

L'ensemble des collaborateurs du Service des affaires extérieures (SAE) contribuera à la mise en œuvre des projets inscrits dans le plan de législature :

- L'année 2011 s'annonce comme une année charnière dans la mise en place des stratégies de moyen et long terme. Sur la base du bilan des actions menées ces dernières années - qui sera disponible en décembre 2010 -, l'année 2011 sera cruciale pour la coopération régionale et transfrontalière. Il s'agira en effet, d'une part, de mettre en place une planification des différentes actions et programmes à mener dans le domaine des politiques de services et, d'autre part, de concrétiser les actions de court terme.
- Ces deux éléments doivent compléter l'approche spatiale du projet d'agglomération de deuxième génération qui doit être déposé à Berne en juin 2012, selon les exigences de la Confédération. Afin de s'assurer que ceci soit mené à bien, le service des affaires extérieures (SAE), collaborera étroitement avec les différents groupes de travail du comité régional franco-genevois (CRFG) et leur apportera le soutien nécessaire au bon avancement des projets.
- Par ailleurs, dans le but de renforcer l'efficacité de l'action transfrontalière, le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), via le SAE, participera également à la mise en place du groupement euro-régional de coopération (GEC). Cet organe de gouvernance, doté d'une personnalité juridique et d'une capacité financière, sera de nature à renforcer de façon significative l'efficacité de l'action transfrontalière.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le SAE poursuivra d'autres projets stratégiques, notamment :

- l'amélioration de la qualité de l'information au public en menant une refonte du site internet du CRFG. Un sondage en ligne sera mis sur pied afin de mesurer la satisfaction des utilisateurs du site.
- la consolidation des collaborations avec les organismes de coopération intercantonale : l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération dans le cadre de la Conférence des Gouvernements de Suisse Occidentale (CGSO) ainsi que dans celui de la Conférence des Gouvernements Cantonaux (CdC) dont le rôle et l'influence ne cessent de croître dans les relations avec la Confédération suisse.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est en lien avec une légère diminution de ressource affectée à ce programme.

L'augmentation des dépenses générales (nature 31) concerne le financement de projets liés à la coopération transfrontalière dans le cadre de la mise en place dès 2011 du Groupement eurorégional de coopération (GEC).

L'augmentation des amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) concerne la modification de la comptabilisation des engagements liés aux projets Interreg. Cette augmentation est compensée par une augmentation de même montant des revenus.

Concernant les subventions (nature 36), l'augmentation concerne également le financement de projets liés à la coopération transfrontalière dans le cadre de la mise en place dès 2011 du Groupement eurorégional de coopération (GEC).

Finalement, l'augmentation des revenus est liée à la modification de la comptabilisation des engagements liés aux projets Interreg dont l'effet concerne également l'augmentation de la nature 33 comme décrit ci-dessus.

### **Objectifs et indicateurs**

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures au comité régional franco-genevois pour développer des politiques de service</b>						

## O08 Régional et transfrontalier (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1 Pourcentage d'actions menées au sein du comité régional franco-genevois traduites en plan de projet (fiches-action)	Efficacité	90%				
1.2 Livraison de la revue des politiques de service à la direction du projet d'agglomération	Efficacité				Livrable 31.03.20 12	2012
1.3 Pourcentage de réduction de l'effectif du bureau du comité régional franco-genevois en améliorant ses prestations et services	Efficience	>= 50%				
<b>2. Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières</b>						
2.1 Nombre de visites du site internet du comité régional franco-genevois	Efficacité	120'000			168'000	2013
2.2 Taux de satisfaction des usagers du site par la mise en ligne d'un sondage sur le site du comité régional franco-genevois	Qualité				70%	2012
<b>3. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière</b>						
3.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	15			20	2013

### Commentaires

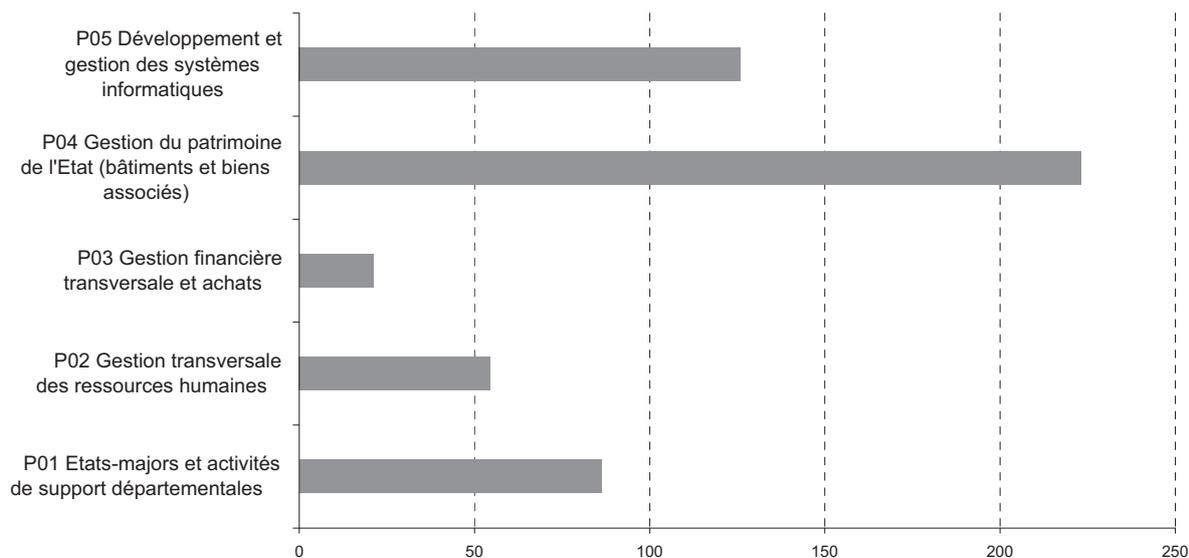
#### Objectif 1

Par politiques de service on entend des politiques publiques de type santé, culture et économie qui ne sont pas intégrées dans le schéma d'agglomération.

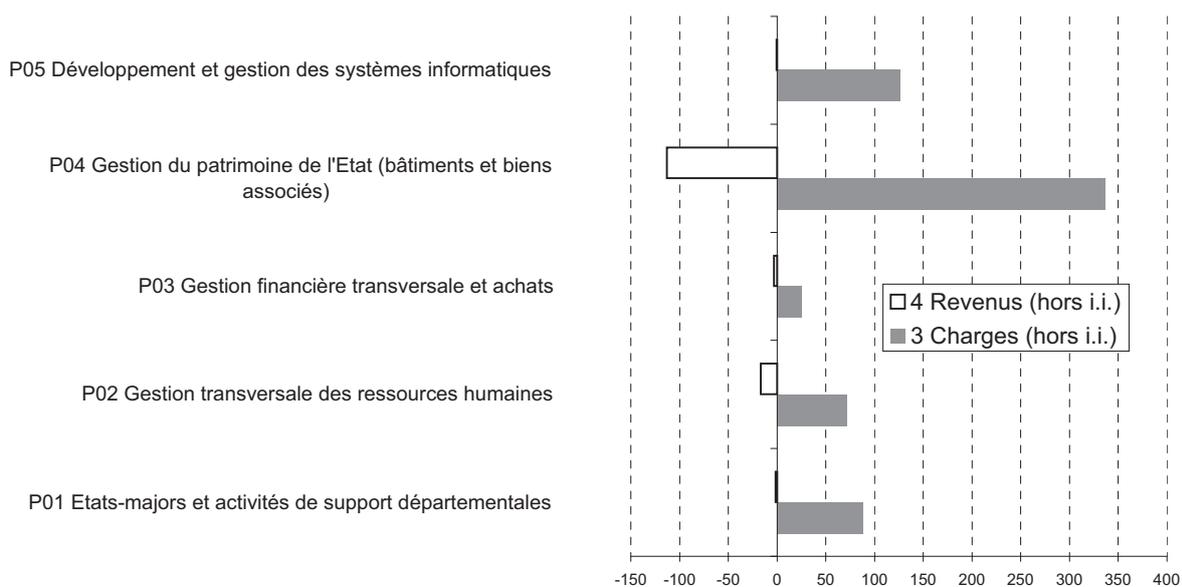


# P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# P Activités de support et prestations de moyen

## Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyen qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques, les finances et les achats.

En matière de ressources humaines, l'une des priorités majeures du programme de législature du Conseil d'Etat concerne l'avancement du projet de fusion et d'assainissement des caisses de pension publiques cantonales. Au terme de longues négociations menées par la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines avec les comités des caisses concernées et les associations représentatives du personnel, le Grand Conseil sera amené à traiter en 2011 un projet de loi dans ce sens. Cette réforme complexe vise à garantir la santé financière des caisses à long terme et à leur permettre de répondre aux nouvelles exigences du droit fédéral. En parallèle, les statuts de la caisse de retraite de la police seront adaptés au passage du premier âge de départ en retraite à 58 ans et au nouveau droit fédéral, ce qui entraînera une diminution des dépenses de l'Etat.

Un autre projet majeur concerne la conception d'un nouveau système d'évaluation des emplois-métiers et de la rémunération, en vue de permettre à l'Etat de demeurer compétitif sur un marché de l'emploi caractérisé par une pénurie de personnel à hautes qualifications. Cette importante réforme est conduite par la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines. L'année 2011 sera consacrée aux travaux d'analyse et d'évaluation, en vue d'une mise en œuvre du nouveau système en 2013.

Au niveau opérationnel, l'année 2011 permettra de mettre en œuvre dans tous les départements la conduite systématique des entretiens d'évaluation et de développement et les nouvelles pratiques en matière de gestion des absences, en vue de diminuer le taux d'absentéisme. La formation continue devient une priorité et bénéficie pour la deuxième année consécutive d'une augmentation de budget. Le pilotage de la gestion des RH bénéficiera d'indicateurs standardisés, d'un meilleur suivi statistique et de la production d'un bilan social.

L'année 2011 sera marquée par l'effort en vue d'optimiser les locaux de l'Etat de Genève et de rationaliser leur utilisation. Des travaux sont prévus dans plusieurs bâtiments administratifs en vue de les mettre en adéquation avec les normes d'occupation adoptées par le Conseil d'Etat. Les bâtiments scolaires bénéficieront de la suite de l'important programme de rénovation. En matière énergétique, et dans le cadre de l'objectif visant à réduire de 15% en 2013 la consommation des bâtiments, un programme d'installation de panneaux solaires sera mis en œuvre sur la toiture de certains immeubles de l'administration. La cartographie des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante sera achevée.

S'agissant du développement et de la gestion des systèmes informatiques, l'accent sera mis en 2011 sur la qualité des réponses aux utilisateurs, avec la mise en place d'un "helpdesk" adapté à l'administration en ligne. La sécurité des systèmes et de l'infrastructure informatique fera également l'objet d'efforts particuliers. A noter que les dépenses générales de ce programme seront réduites de 3 millions par l'internalisation de collaborateurs externes, et que les dépenses liées à l'entretien et à la mise à jour des logiciels diminueront de 2 millions.

En matière de gestion financière, les projets prioritaires sont la refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat et de son règlement d'application, ainsi que la suite de la réorganisation de la fonction finance au sein de l'Etat, incluant notamment la création d'une direction transversale des investissements. La nouvelle organisation doit permettre d'harmoniser les processus transversaux, de mettre en œuvre le contrôle interne transversal comptable et financier et d'améliorer la qualité de l'information financière.

Dans le domaine des achats, la refonte du système d'information de la Centrale commune d'achats sera finalisée en 2011 avec la mise en œuvre d'une plateforme unique pour toutes les saisies de demandes d'achats et d'engagements.

# P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : Présidence

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>87'719'438</b>	<b>2'367'982</b>	<b>2.8%</b>	<b>85'351'456</b>
30 Charges de personnel	70'628'040	4'098'840	6.2%	66'529'200
31 Dépenses générales	9'719'923	-1'889'014	-16.3%	11'608'937
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'792'708	130'381	3.6%	3'662'327
35 Dédommagements à des tiers	376'000	-20'000	-5.1%	396'000
36 Subventions accordées	3'138'500	68'100	2.2%	3'070'400
39 Imputations internes	64'267	-20'325	-24.0%	84'592
<b>REVENUS</b>	<b>1'538'458</b>	<b>-309'186</b>	<b>-16.7%</b>	<b>1'847'644</b>
42 Revenus des biens	96'606	1'005	1.1%	95'601
43 Recettes diverses	1'323'992	-22'300	-1.7%	1'346'292
46 Subventions acquises	24'560	-31'191	-55.9%	55'751
49 Imputations internes	93'300	-256'700	-73.3%	350'000
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-86'180'980</b>	<b>-2'677'168</b>	<b>3.2%</b>	<b>-83'503'812</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-11'458'727	703'825	-5.8%	-12'162'552
<i>Coûts répartis</i>	97'639'707	1'973'343	2.1%	95'666'364
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>433.00</b>	<b>14.67</b>	<b>3.51%</b>	<b>418.33</b>
<i>ETP fixes</i>	406.37	13.33	3.39%	393.04
<i>ETP auxiliaires</i>	21.56	0.35	1.63%	21.22
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.07	0.99	24.23%	4.08

## Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

## **P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)**

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
  - Ressources humaines
  - Finances
  - Contrôle interne
  - Systèmes d'information
  - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collèges spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Systèmes d'information
- P01.06 Logistique

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation, et en assurer le suivi.

Par ailleurs, chaque état-major traite des dossiers spécifiques. Par exemple en 2011, pour le DF, le secrétariat général aura pour objectif de déposer un nouveau système d'évaluation de fonction, d'assurer le suivi du projet de fusion des caisses de pension de prévoyance, de renforcer le contrôle interne transversal (RH et comptabilité-finance), et de préparer les décisions relatives à la modification de la loi sur la gestion administrative et financière.

Le Collège des secrétaires généraux poursuivra ses travaux de coordination et de suivi, en lien avec les directions générales transversales (OPE, DGFE, CTI, OBA), des grands projets transversaux d'administration générale structurants, tels que :

- la gestion des absences ;
- le budget par prestation et la mise en œuvre du contrôle de gestion qui en découle ;
- la mise en oeuvre des processus comptables et financiers harmonisés au sein des départements ;
- la formalisation d'un système de contrôle interne transversal, comptable et financier et l'atteinte, en 2012, du niveau 3 de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département ;

# P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

- le projet OLEG (optimisation des locaux de l'Etat de Genève) ;
- le projet AeL (administration en ligne).

## Justification des écarts par rapport au budget 2010

- Variations des ETP:

L'augmentation de 14,6 ETP se concentre à l'état-major et l'activité de support Finances et est principalement le résultat de transferts entre départements et de réallocations internes aux départements.

- Dépenses de personnel (nature 30):

La variation s'explique par l'augmentation des ETP ainsi que par l'application des mécanismes salariaux et de l'indexation.

- Dépenses générales (nature 31):

Les dépenses générales diminuent de 1,9 millions de francs. Cette baisse vient principalement du DF qui prévoit ainsi d'utiliser ces reports budgétaires en 2011 et anticipe à moyen terme que certains grands projets exigeant le recours à des mandataires externes disparaîtront.

- Subventions accordées (nature 36)

L'augmentation de 68'100 francs reflète l'adaptation des contributions aux conférences intercantionales (CIPP, CDIP, CUS) au DIP.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>01. Respecter les délais de réponses au Parlement.</b>						
1.1 Nombre d'objets parlementaires (motion, interpellation, pétition) pour lesquels les réponses sont fournies hors délais.	Efficacité	0			0	
<b>02. Maitriser les charges administratives</b>						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30 et 31).	Efficacité	3.1%	3.1%			
<b>03. Diminuer le taux d'absence.</b>						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité). Taux moyen en dessous de 5 % d'ici à fin 2011.	Efficacité	< 5%	< 5%	4.8%	< 5%	
<b>04. Améliorer les conditions de travail.</b>						
4.1 Taux de réalisation des EEDP après période probatoire. Période 1.1.2010 - 31.12.2011.	Efficacité	80%	-		90%	
<b>05. Respecter le cadre budgétaire.</b>						
5.1 Ecart en millions CHF entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors 338, 37 et 39).	Efficacité	+/- 100	+/- 100	58		

## P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Ecart en millions CHF entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, nat. 439, 47 et 49).	Efficacité	+/- 100	+/- 100	151		
<b>06. Optimiser le processus des dépassements de crédits.</b>						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais.	Efficacité	0	0	26	0	
<b>07. Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque département.</b>						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés en 2010, 2011, 2012.	Efficacité	60%	20%	N/A	100%	2012
<b>08. Respecter les délais de mise en œuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.</b>						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" ouvertes non traitées dans les délais.	Efficacité	0%			0%	
<b>09. Respecter les délais de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.</b>						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" ouvertes non traitées dans les délais.	Efficacité	0%			0%	
<b>10. Maitriser les systèmes d'information de l'Etat de Genève.</b>						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève.	Efficacité	100%	80%	43%		
<b>11. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs.</b>						
11.1 Coût annuel moyen par poste administratif.	Efficience				7'800	2016

### Commentaires

#### Indicateur 4.1

EEDP : Entretien d'évaluation et de développement du personnel.

#### Indicateur 7.1

SCI : Système de contrôle interne.

#### Indicateur 8.1

Le nombre d'étoiles d'une recommandation exprime son degré d'importance. Les recommandations "trois étoiles" sont les plus importantes.

#### Indicateurs 8.1 et 9.1

Ces indicateurs seront suivis dès le 1er janvier 2011 pour l'ensemble de l'Etat.

#### Indicateur 10.1

L'indicateur est calculé sur un sous-ensemble de cinq systèmes d'information représentatifs : finances, ressources humaines, territoire genevois, population et prestations sociales complémentaires.

#### Indicateur 11.1

# P02 Gestion transversale des ressources humaines

## Département responsable : DF

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>71'052'686</b>	<b>-25'555'182</b>	<b>-26.5%</b>	<b>96'607'868</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	46'827'613	-13'222'837	-22.0%	60'050'450	-
31 Dépenses générales	2'050'285	-46'472	-2.2%	2'096'757	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'174'788	-12'285'873	-35.7%	34'460'661	-
<b>REVENUS</b>	<b>16'622'058</b>	<b>-10'411'043</b>	<b>-38.5%</b>	<b>27'033'101</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	436'200	436'200	ND	-	-
43 Recettes diverses	15'978'014	-10'800'943	-40.3%	26'778'957	-
46 Subventions acquises	199'144	-55'000	-21.6%	254'144	-
49 Imputations internes	8'700	8'700	ND	-	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-54'430'628</b>	<b>15'144'139</b>	<b>-21.8%</b>	<b>-69'574'767</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-673'026	136'393	-16.9%	-809'419	-
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'094'401	-122'459	3.1%	-3'971'942	-
<i>Coûts répartis</i>	59'198'055	-15'158'073	-20.4%	74'356'129	-
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10		Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>90.69</b>	<b>0.75</b>	<b>0.84%</b>	<b>89.94</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	85.13	-0.57	-0.66%	85.70	-
<i>ETP auxiliaires</i>	4.20	0.81	23.74%	3.39	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.36	0.52	60.99%	0.85	-

## Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

## **P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)**

P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Réalisation du programme de législature***

L'année 2011 verra le traitement, par le Grand Conseil, du projet de loi de fusion de la CIA et de la CEH, avec des statuts et un plan de prévoyance conformes aux nouvelles exigences du droit fédéral. Il s'agit d'une réforme majeure et délicate, qui devrait assurer la santé financière des caisses de pension publiques au cours des quarante prochaines années, dans un contexte caractérisé par un allongement constant de l'espérance de vie à l'âge de la retraite et par des crises financières récurrentes.

Sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les grands établissements publics autonomes concernés, un nouveau système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération sera défini, assurant la compétitivité de l'Etat-employeur sur un marché du travail où sévit une pénurie de personnel hautement qualifié. Dans ce cadre, la question des diverses indemnités et primes accordées aux collaborateurs-trices devra être résolue de manière satisfaisante et équitable.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

Sur un plan plus opérationnel, les nouvelles pratiques de gestion des absences de courte et longue durée, introduites en 2010, seront pleinement opérationnelles. La réduction du taux d'absentéisme au sein de l'Etat, objectif auquel tant le Conseil d'Etat que le Grand Conseil accordent la plus grande importance, passera aussi par une formation toujours plus poussée des collaborateurs et une attention particulière à leur bien-être sur la place de travail.

Enfin, l'Office du personnel mettra à disposition un bilan social qui pourra être joint au rapport de gestion de l'Etat de Genève; il procédera à un suivi statistique de la pratique effective par les services des outils prévus par la LPAC, notamment l'entretien d'évaluation et de développement du personnel, les entretiens de services, les licenciements et autres sanctions disciplinaires.

En ce qui concerne le Groupe de confiance, il finalisera sa mise sur pied et mettra en application les éventuelles recommandations issues de l'évaluation externe.

#### ***Justification des écarts par rapport au budget 2010***

La gestion des pensions et retraites de l'Etat est à l'origine des grands écarts de ce programme:

1) Le coût du PLEND diminue à la suite d'une anticipation massive du nombre des préretraites demandées en 2010, conséquence directe de l'entrée en vigueur du droit fédéral qui exclut la retraite anticipée avant l'âge de 58 ans (contre 55 auparavant) ; ainsi le budget sur cette nature baisse de 6,3 millions, passant de 17,0 à 10,7 millions (nature 30).

2) Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de plan de pensions de la police et des fonctionnaires de la prison, l'âge de retraite sera relevé à 58 ans. En conséquence:

- la cotisation spéciale en faveur des assurés, intégralement à la charge de l'Etat et prévue par les statuts de la caisse, sera supprimée. L'indexation incombera, dans le cadre du nouveau plan de pensions, à la caisse de la police et des fonctionnaires de la prison;
- un pont-retraite en faveur du personnel assuré par la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison sera instauré.

Les impacts financiers sont les suivants :

- La disparition de l'indexation des rentes du budget de l'Etat soit une baisse de 11,3 millions ainsi que le

## P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

financement du pont-retraite pour 1,4 millions (nature 30);

- la suppression de la constitution de provisions pour l'indexation des rentes de 15,9 millions, actuellement à charge de l'Etat (nature 33);
- la suppression de l'utilisation de provisions pour indexation de 11,3 millions (nature 43).

3) Suite à l'augmentation de l'effectif des magistrats du PJ, les prestations aux pensionnés progressent de 0,7 million (nature 30) et la constitution de provisions pour pensions et prestations de libre passage des anciens magistrats du PJ augmente de 4 millions de francs (nature 33).

Les écarts significatifs restants sont les suivants:

1) Octroi d'un budget de 1,2 million pour le projet "retour au travail" permettant la couverture de la charge salariale des collaborateurs/trices suivis/es par le Service de Santé (SPE) et pour qui, le retour à leur poste est impossible. Cette prise en charge permettra de libérer le poste au sein de la structure initiale, jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée (poste similaire dans une autre structure, reconversion professionnelle (implication AI), droit à une rente AI, fin de rapport de service) (nature 30).

2) L'augmentation de 425'000 francs des coûts de formation continue concrétise la décision du Conseil d'Etat d'accroître progressivement l'enveloppe à disposition de l'OPE et des départements (nature 30).

3) Augmentation d'un poste pour le Groupe de confiance pour l'exercice 2011 (désormais six postes) en vue d'atteindre les effectifs prévus règlementairement et de couvrir les besoins liés à l'extension de son champ d'action aux établissements publics et autonomes. Par rapport au budget 2010, il s'agit d'une augmentation d'un poste de conseiller-ère en protection de la personnalité (nature 30).

4) La maîtrise des dépenses générales se traduit par une légère baisse (nature 31).

5) La variation de 436'200 francs sur la nature 42 correspond au produit des assurances scolaires dorénavant collecté à l'OPE.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer les compétences managériales.</b>						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement.	Efficacité	19%	14%	14%	25%	2013
<b>2. Concourir à l'équité salariale et faire évoluer le système d'évaluation de fonction.</b>						
2.1 Taux de réponse dans les 14 jours civils.	Qualité	80%	80%	80%	N/A	
<b>3. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.</b>						
3.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique.	Efficacité	90%	90%	96%		
<b>4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.</b>						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes.	Efficacité	< 1%	< 1%	N/A	< 1%	2013
<b>5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs</b>						
5.1 Nombre de salaires indûment versés.	Efficacité	< 5	< 5	N/A	< 5	2013

## P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
5.2 Montant de salaires indûment versés (CHF).	Efficacité	< 17'800	< 17'800	N/A	< 17'800	2013
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies par ETP (gestionnaire de paie).	Efficacité	1'115	1'115	1'189	1'115	2013
<b>6. Contribuer à la promotion du respect et de la non discrimination des personnes au sein du service public.</b>						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité.	Qualité	>n-1	>n-1			
6.2 Nombre de présentations de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs.	Efficacité	4	4			
<b>7. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.</b>						
7.1 Degré de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource.	Qualité	65%	60%		70%	2015
7.2 Nombre d'entretiens et d'interventions.	Efficacité	200	150		250	2015

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Cap Manager : formation certifiante (CAS) pour les cadres élaborée sous l'égide du centre de formation de l'Etat.

La cible 2009 et 2010 est la même car la formation Cap Manager est répartie sur deux ans depuis cette année. Il n'y aura donc pas de cadres certifiés en 2010. Le taux reste donc identique pour ces deux années.

#### Indicateur 2.1

Changement du système d'évaluation et de rémunération dès le 1er janvier 2013.

# P03 Gestion financière transversale et achats

## Département responsable : DF

### BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>24'450'578</b>	<b>-20'503'791</b>	<b>-45.6%</b>	<b>44'954'369</b>
30 Charges de personnel	17'551'477	868'797	5.2%	16'682'680
31 Dépenses générales	2'865'827	147'171	5.4%	2'718'656
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	0	-500'000	-100.0%	500'000
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'033'274	-21'019'759	-83.9%	25'053'033
<b>REVENUS</b>	<b>3'336'303</b>	<b>-34'919'756</b>	<b>-91.3%</b>	<b>38'256'059</b>
42 Revenus des biens	2'949'400	-1'501'000	-33.7%	4'450'400
43 Recettes diverses	386'903	-33'418'756	-98.9%	33'805'659
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-21'114'275</b>	<b>-14'415'965</b>	<b>215.2%</b>	<b>-6'698'310</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-240'369	131'458	-35.4%	-371'827
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'128'487	-597'429	23.6%	-2'531'057
<i>Coûts répartis</i>	24'483'130	14'881'937	155.0%	9'601'194
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>	<b>0</b>

### POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>122.59</b>	<b>2.76</b>	<b>2.30%</b>	<b>119.83</b>
<i>ETP fixes</i>	114.39	3.45	3.11%	110.93
<i>ETP auxiliaires</i>	3.11	-4.02	-56.40%	7.14
<i>ETP agents spécialisés</i>	5.09	3.33	188.78%	1.76

## Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances (DF) : planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Gestion transversale des investissements (DCTI) : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
3. Acquisition de biens et services (DF) : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE), l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF et la Direction de support du DCTI (Direction

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

transversale des investissements en 2011).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.02 Administrations transversales des investissements
- P03.03 Acquisition des biens et services

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Le programme de législature 2010-2013 prévoit une croissance des charges limitée à 2%. Le projet de budget 2011 atteint cet objectif, avec une croissance des charges égale à 2% par rapport au budget 2010.

D'autre part, le programme de législature prévoit que les résultats budgétés soient supérieurs à ceux du budget de l'année précédente. L'objectif est également atteint pour le projet de budget 2011.

L'ensemble des collaborateurs-trices de la fonction "finance" contribuent à la mise en œuvre des projets de réforme des finances de l'Etat, inscrits dans le programme de législature :

- Le projet de refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat devrait arriver à son terme en 2011, avec le vote du projet de loi. C'est dans ce cadre que doivent être définis les différents outils permettant l'atteinte de l'équilibre des finances publiques à moyen terme. Parallèlement, le Département des finances et le Département des constructions, des technologies et de l'information (pour la partie "investissements") devront préparer le règlement d'application de la loi.
- Sur le plan organisationnel et des processus, la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et la future Direction transversale des investissements du DCTI (ancienne Direction de support) doivent mener à bien le projet d'organisation de la fonction comptable au sein de l'Etat. Celui-ci vise à harmoniser les processus transversaux, à mieux utiliser les systèmes d'information, à mettre en œuvre le système de contrôle interne transversal comptable et financier. L'objectif est d'améliorer l'homogénéité et la qualité de l'information financière produite. Les dispositions organisationnelles et les nouveaux processus harmonisés seront repris dans le règlement d'application de la LGAF en 2011. Deux agents spécialisés ont été recrutés sur la période 2010-2011 pour mener à bien ce projet.
- Le projet de budget 2012 devra intégrer les normes du plan comptable MCH2 des collectivités publiques suisses.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la DGFE, en étroite collaboration avec la Direction transversale des investissements (DTI) et les directions financières des départements, poursuivront d'autres projets stratégiques :

- En avril 2011, l'Etat de Genève présentera non seulement les états financiers individuels du petit Etat pour l'exercice 2010, mais également les premiers états financiers consolidés selon les normes IPSAS.
- L'année 2011 constituera également la première année d'exécution du budget par politique publique, par programme et par prestation. Ce premier retour d'expérience permettra d'améliorer le processus d'élaboration et de contrôle budgétaire, et de mettre en œuvre, progressivement, le contrôle de gestion transversal pour le fonctionnement et les investissements.

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

- Une direction transversale dédiée aux investissements sera créée, afin d'assurer une gestion optimale des projets et des immobilisations. Dans ce cadre, un nouvel outil d'aide au pilotage des investissements sera utilisé pour suivre systématiquement tous les projets de l'Etat et fournir un reporting adapté aux différentes catégories d'utilisateurs. Une augmentation de 0.73 poste est prévue au projet de budget 2011 pour permettre à cette future direction transversale de remplir sa mission en matière de comptabilité transversale et de contrôle de gestion des investissements.
- Les règlements des investissements et des amortissements, ainsi que l'architecture des projets de loi d'investissement seront révisés afin de mieux prendre en compte les évolutions en cours.

L'année 2011 verra donc l'achèvement d'un long processus de réformes législative et normative, qui a notamment conduit le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à adopter et mettre en œuvre les normes IPSAS au sein de L'Etat et des grandes régies publiques, de même qu'à :

- généraliser les contrats de prestations pour l'octroi de subventions ;
- constituer une réserve conjoncturelle pour affronter les années difficiles, sans remise en cause des grandes prestations publiques ;
- mettre les états financiers cantonaux en phase avec les exigences du nouveau plan comptable des collectivités publiques suisses ;
- passer d'un budget fondé sur la logique organisationnelle à un budget par politique publique, par programme et par prestation, permettant un contrôle effectif par les autorités politiques et la société civile de l'atteinte des objectifs fixés sur le plan quantitatif et qualitatif ;
- introduire une stricte distinction entre les dépenses d'investissement et les charges de fonctionnement ;
- présenter une planification financière des comptes de fonctionnement et d'investissement, et mettre à disposition des outils d'aide à décision et au suivi.

L'achèvement de ce processus de réformes structurelles permettra à la DGFE et à la DTI de se concentrer ces prochaines années sur des objectifs plus opérationnels visant à une amélioration et à une simplification de leur organisation, de leur processus, et des outils informatiques. Il s'agit en particulier des objectifs suivants :

- Les travaux des commissions d'évaluation et de présélection des investissements (COPIN et CGPP) seront synchronisés avec le processus budgétaire, afin de prendre en compte, de manière anticipée, les nouveaux projets d'investissement. Par ailleurs, la planification décennale des investissements sera complétée par de nouveaux éléments et couplée avec le plan financier quadriennal.
- Les flux d'approvisionnement, de comptabilisation et de règlement des factures, relatifs aux projets de construction et de génie civil seront entièrement dématérialisés, afin d'accélérer le traitement des opérations tout en offrant une meilleure traçabilité des opérations.
- La gestion électronique des documents doit s'étendre en 2011 à la numérisation et à la comptabilisation des factures de fournisseurs au sein de la comptabilité transversale de l'Etat.
- Les objectifs de la Centrale commune d'achats (CCA) demeurent la maîtrise des coûts d'achats de l'Etat, l'augmentation de la qualité des services et l'intensification de la démarche d'achats durables. La refonte du système d'information des achats doit être finalisée en 2011. L'outil informatique I-store sera inséré dans l'outil I-proc, qui constituera à terme la plateforme unique pour toutes les saisies de demandes d'achats et d'engagements.

Dans ce cadre, il s'agira d'accroître l'effort en faveur du développement du niveau de compétences et du savoir-faire des collaborateurs-trices, notamment par le biais du recrutement et de la formation continue.

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2011 et le budget 2010 découlent des événements suivants :

- La réalisation, durant l'année 2010, d'actifs résiduels de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE entraîne une réduction des charges et des revenus 21,4 millions entre 2010 et 2011 (utilisation-dissolution des provisions sur les pertes sur débiteurs en 2010 - natures 33-43 et nature 32). La dissolution en 2010 de la provision d'intérêts non affectés de l'ex-Fondation explique également une réduction des revenus de 12 millions entre 2010 et 2011 (nature 43). Enfin, les produits des conventions de l'ex-Fondation (nature 42) sont en diminution de 1,5 millions en 2011.
- En ce qui concerne les dépenses générales (nature 31), l'augmentation provient de la future Direction transversale des investissements, qui devra piloter de nouveaux projets (ex. outil GE-Invest pour la planification et le contrôle de gestion des investissements, Facture Express pour la dématérialisation des factures, etc.), et assurer l'accompagnement au changement qui en résulte. La DTI devra également coordonner la réalisation d'expertises indépendantes, portant notamment sur l'évaluation et la valorisation des actifs, nécessitant le recours ponctuel à des consultants spécialisés.
- L'augmentation des "ETP fixes" résulte de la création de 0.75 poste supplémentaire à la Direction transversale des investissements (DCTI) et du transfert de deux autres postes à la CCA (transfert interne au DF). S'agissant de la Direction transversale des investissements, l'augmentation du nombre d'ETP découle de la forte progression du volume des investissements depuis le début de la précédente législature et de la mise en place de la gestion des immobilisations et des tâches supplémentaires y relatives (ex. bouclage intermédiaire et consolidé des comptes, activation des charges salariales, élaboration et contrôle des projets de loi). Par ailleurs, la mise en œuvre d'un nouveau système de planification et de contrôle de gestion des projets d'investissement nécessite un soutien accru des directions opérationnelles en charge des investissements. Le volume d'activité de la CCA croît régulièrement en raison de l'augmentation des commandes au sein du petit Etat et de l'extension de son périmètre d'activité au grand Etat (mesure 26 du P1). Depuis 2005, les effectifs sont stables alors que l'activité a évolué de manière significative : +33,2% s'agissant du nombre de ligne de commandes, et +135% pour les appels d'offres publics. Les gains de productivité ont donc été élevés et un plafond est désormais atteint en matière d'efficacité. Les deux postes supplémentaires prévus au projet de budget 2011 pour répondre à cette croissance de l'activité résultent d'une réallocation interne au sein du Département des finances.
- L'accroissement des "ETP agents spécialisés" provient des postes créés afin de coordonner le projet d'harmonisation des processus et d'organisation de la comptabilité, ainsi que la mise en œuvre du système de contrôle interne transversal comptable et financier.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>01. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.</b>						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires).	Efficiencia	12'000	11'500	11'287		
<b>02. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.</b>						

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif.	Efficacité	4	5	17		
2.1.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif.	Efficacité	2	3	3		
2.2 Taux de respect de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr. 1'000.	Efficacité	60%	40%	39%		
2.3.1 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures).	Efficacité	35%	25%	26%		
2.3.2 Proportion de factures en régularisation (en % du total des factures).	Efficacité	65%	75%	74%		
<b>03. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.</b>						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %).	Efficacité	8%	8%	9.7%		
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI).	Efficacité	90%	84%	82%		
<b>04. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.</b>						
4.1 Nombre annuel de réclamations.	Qualité	1'200	1'280	1'280		
<b>05. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.</b>						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats.	Efficacité	880	846	960		
<b>06. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).</b>						
6.1. Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RG).	Qualité	75%	70%	73%	90%	2014
<b>07. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclage des lois d'investissement.</b>						
7.1. Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges).	Efficacité	90%	80%		100%	2012
<b>08. Fiabiliser les référentiels CFI_PA/FA (modules de gestion financière des projets et des immobilisations) en améliorant la qualité des informations fournies par les investisseurs.</b>						
8.1. Taux d'erreur sur les formulaires de demande d'ouverture, de modification et de fermeture des lois/projets d'investissement.	Qualité	10%	33%	50%	5%	2012
<b>09. Optimiser la planification à moyen et long terme des investissements (PDI) et la synchroniser avec le PFQ.</b>						
9.1. Mise à jour des données 2 fois par an, lors de l'élaboration du budget N+1 et lors du bouclage des comptes N.	Efficacité	2x	1x	1x	2x	2011
<b>10. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.</b>						
10.1. Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	80%			90%	2012

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

### Commentaires

#### *Indicateurs 2.2 et 2.3*

Les indicateurs 2.2 et 2.3 sont des indicateurs globaux de la performance de l'Etat. Ils mesurent le taux de respect de la directive sur les engagements systématiques pour les achats supérieurs à 1000 francs et la proportion de factures sur commandes, c'est-à-dire, celles qui ont fait l'objet d'une demande d'achat. Le fait de renseigner les engagements dans le système d'information de l'Etat, au travers d'une demande d'achat au moment de la commande, vise à assurer une meilleure discipline budgétaire et à permettre de déterminer en tout temps, la situation financière de l'Etat. Cela facilite les clôtures intermédiaires et raccourcit les délais de bouclage des comptes. Ces indicateurs ne peuvent être de la responsabilité de la Direction générale des finances de l'Etat, compte tenu du fait que les demandes d'achats et les commandes émanent de l'ensemble des services. Ils sont toutefois mentionnés dans ce programme, car ils doivent faire l'objet d'un suivi au plus haut niveau de l'Etat.

#### *Indicateur 3.1*

La référence des prix publics a évolué depuis l'année 2009, ce qui explique la diminution de l'indicateur. En effet, les économies 2009 ne peuvent être reproduites puisque les prix de référence ont été adaptés aux nouveaux volumes (en augmentation grâce aux regroupements) et aux nouveaux types de fournisseurs (remontée dans la chaîne des distributeurs pour bénéficier de meilleures conditions financières). Par ailleurs, cet indicateur est également lié à la consommation des services (effet volume-prix) sur laquelle la Centrale commune d'achats n'a pas de maîtrise.

### **Indicateurs 6 à 10**

Ces indicateurs globaux de la performance de l'Etat ne sont pas entièrement maîtrisés par la DTI car ils dépendent en premier lieu de l'activité des offices et directions en charge des investissements. La responsabilité de la future DTI est donc limitée à la mise en place de systèmes et de processus de gestion qui permettent d'atteindre les cibles fixées à moyen terme.

# P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DCTI

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>336'547'853</b>	<b>24'000'793</b>	<b>7.7%</b>	<b>312'547'060</b>
30 Charges de personnel	27'501'591	454'210	1.7%	27'047'381
31 Dépenses générales	155'459'325	6'335'616	4.2%	149'123'709
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	151'054'406	16'850'967	12.6%	134'203'439
36 Subventions accordées	2'222'531	50'000	2.3%	2'172'531
39 Imputations internes	310'000	310'000	ND	-
<b>REVENUS</b>	<b>113'337'392</b>	<b>1'911'881</b>	<b>1.7%</b>	<b>111'425'511</b>
42 Revenus des biens	107'370'709	-43'500	-0.0%	107'414'209
43 Recettes diverses	5'482'664	1'810'381	49.3%	3'672'283
46 Subventions acquises	339'019	0	0.0%	339'019
49 Imputations internes	145'000	145'000	ND	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-223'210'461</b>	<b>-22'088'912</b>	<b>11.0%</b>	<b>-201'121'549</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-8'748'586</i>	<i>-209'049</i>	<i>2.4%</i>	<i>-8'539'537</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'266'071</i>	<i>66'933'403</i>	<i>-95.3%</i>	<i>-70'199'474</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>235'225'118</i>	<i>-44'635'441</i>	<i>-15.9%</i>	<i>279'860'559</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10	Budget 2010	Compte 2009
		en ETP	en %	
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>273.14</b>	<b>-3.86</b>	<b>-1.39%</b>	<b>277.00</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>254.80</i>	<i>-4.90</i>	<i>-1.89%</i>	<i>259.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.81</i>	<i>0.31</i>	<i>6.89%</i>	<i>4.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>13.53</i>	<i>0.73</i>	<i>5.70%</i>	<i>12.80</i>

## Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de :

Acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- la gestion des transactions foncières de l'Etat
- la promotion des espaces publics de l'Etat de Genève
- l'affectation des locaux
- l'étude et la construction de bâtiments neufs
- la location auprès de tiers
- la maintenance
- la rénovation et transformation des bâtiments existants
- la gestion des approvisionnements en énergies et des contrats d'entretien
- l'entretien courant des bâtiments existants
- l'inventaire régulier des biens immobiliers
- la gestion administrative du patrimoine auprès de l'administration ou de tiers privés
- le nettoyage des locaux occupés

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office des bâtiments, en particulier par :

- la direction des Investissement, du Patrimoine et des Actifs

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- la direction de la Gestion et de l'Exploitation
- la direction des Opérations Foncières

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- P04.01 Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat
- P04.02 Maintenance et gestion technique du parc
- P04.03 Gestion du patrimoine de l'Etat

### **Projets prioritaires et justification des écarts**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Le programme de législature se concentre sur les axes prioritaires suivants :

- Optimisation des locaux

Un plan de déploiement de travaux d'ampleur dans plusieurs bâtiments administratifs sera mis en œuvre pour optimiser les locaux de l'Etat de Genève. Il permettra, selon les cas, de rénover, assainir et mettre en adéquation ces bâtiments avec les normes d'occupation adoptées par le Conseil d'Etat et ce, dans le but de rationaliser des espaces pour freiner la croissance des locations et garantir la satisfaction des besoins des utilisateurs.

- Rénovation des bâtiments scolaires

Les bâtiments scolaires font actuellement l'objet d'un programme de rénovation en profondeur. L'ordre de priorité des bâtiments rénovés est donné par l'état de vétusté, tant du bâti que des installations techniques. Les travaux s'accompagneront rationnellement de la remise à niveau des installations pédagogiques. A ce stade, les bâtiments identifiés sont le CO Budé, le CO Marais, le Collège Rousseau, le CFP Ternier et le CFPA Necker. Ce programme de rénovation s'inscrit dans une démarche déjà initiée à grande échelle, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble.

- Efficacité énergétique

La raréfaction des énergies fossiles et leur effet sur le climat nous oblige à innover, à investir, à diminuer notre consommation et à réduire notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables. Le projet de lois "efficacité énergétique" a permis à fin 2009 de réduire de 7.7% les consommations, et de considérer comme accessible l'objectif des 15% de réduction en 2013. De plus, un vaste programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics qui s'y prêtent, permettra de substituer une part non négligeable de notre consommation d'électricité par de l'énergie 100% solaire.

- Chantiers d'importance

À ouvrir: HUG nouveau bâtiment des lits; HEG Battelle; la Brenaz II; 6e étape du CMU: La Bécassière; Ancienne École de médecine; CO Budé; UNI Bastions.

À poursuivre: HUG Hôpital des enfants; HUG maternité étape 3.2; collège Sismondi 2ème étape; collège Calvin; conservatoire populaire de musique; CMU 5ème étape; Champ-Dollon rénovation et adaptation; Curabilis; Cento Rapido; Palais de Justice.

#### ***Autres projets d'importance stratégiques***

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'office des bâtiments poursuivra d'autres projets stratégiques :

- Maintenir et rétablir la valeur du patrimoine immobilier de l'Etat, en améliorant l'entretien et la rénovation des bâtiments, en concertation avec les utilisateurs et en tenant compte de leurs besoins.
- La cartographie des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante s'achèvera en 2011 et les assainissements requis se poursuivront, selon le principe de précaution souhaité par le CE.
- Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat en améliorant sa rentabilité par la location à des tiers et par les opérations foncières définies.
- Développer et professionnaliser les outils informatiques de l'office dans le but d'une coordination optimale et transparente des systèmes d'information des bâtiments, indispensables à une bonne gestion transversale des activités.
- Consolider les compétences internes (formations, gestion, transversalité, synergies et efficience,) en vue de garantir la qualité des prestations de l'office et assurer le niveau d'entretien et d'investissement souhaité.

### Justification des écarts par rapport au budget 2010

30 - Charges de personnel / ETP :

La baisse des "ETP fixes" s'explique principalement par deux phénomènes qui se compensent partiellement. L'office des bâtiments réalloue 10 postes dont il n'a plus besoin sur d'autres programmes. Ces postes ont une masse salariale modeste. A l'inverse, les investissements et la gérance sont renforcés par la création de 5 postes (architectes, ingénieurs, gestionnaire) dont le coût moyen par poste est supérieur à celui des postes réalloués. Au final, et en rajoutant également l'impact des mécanismes salariaux, la masse salariale de ce programme augmente légèrement par rapport au budget 2010.

31 - Dépenses générales :

Les dépenses supplémentaires liées aux nouvelles locations sont issues principalement de la mise en place du projet Justice 2010, et, dans une moindre mesure, de nouveaux besoins pour d'autres services de l'Etat. De plus, la hausse de l'entretien des immeubles s'explique par des dépenses supplémentaires liées aux travaux et contrats d'entretien des bâtiments et des parcelles des écoles.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

42 - Revenus des biens :

Les revenus non monétaires dont les charges de subventions sont comptabilisées dans les départements de tutelle, sont en légère baisse. L'impact au niveau de l'Etat est neutre.

43 - Revenus divers :

L'augmentation s'explique par l'utilisation de provisions sur débiteurs douteux. Ce montant n'a pas été budgété en 2010.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs</b>						
1.1 Coût moyen par poste administratif	Efficience				7800	2016

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier de l'Etat</b>						
2.1. Ecart entre les coûts des projets réalisés pour maintenir la valeur du parc immobilier et les prévisions financières initiales	Efficacité	+ - 5%				
<b>3. Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (gestion foncière, énergétique et administrative)</b>						
3.1. Suivi des consommations des fluides (selon la loi 10209 efficacité énergétique)	Efficience	-11.4%	-9.5%	-7.7%	-15%	2013

### Commentaires

#### *Indicateur 1.1 et 2.1*

Les données nécessaires au montage de ces indicateurs sont en cours de recensement et traitement et seront disponibles au 1er trimestre 2011.

#### *Indicateur 3.1*

L'amélioration d'efficacité énergétique des installations techniques (pompes, ventilateurs, chaudières, éclairage, compresseurs, moteurs, etc.) a pour but, à climat identique, de réduire de 15% les consommations d'énergie, d'ici 2013 par rapport à 2005. Les données 2009, 2010 et 2011 s'entendent "cumulées".

# P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Département responsable : DCTI

## BUDGET

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en F	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>CHARGES</b>	<b>126'540'751</b>	<b>2'497'966</b>	<b>2.0%</b>	<b>124'042'785</b>
30 Charges de personnel	48'058'310	5'519'426	13.0%	42'538'884
31 Dépenses générales	44'805'109	-6'283'001	-12.3%	51'088'110
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	33'667'332	3'261'541	10.7%	30'405'791
39 Imputations internes	10'000	0	0.0%	10'000
<b>REVENUS</b>	<b>695'353</b>	<b>2'910</b>	<b>0.4%</b>	<b>692'443</b>
43 Recettes diverses	693'363	2'910	0.4%	690'453
46 Subventions acquises	1'990	0	0.0%	1'990
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-125'845'398</b>	<b>-2'495'056</b>	<b>2.0%</b>	<b>-123'350'342</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-3'314'115	98'480	-2.9%	-3'412'595
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'416'828	-7'617'859	-238.0%	3'201'031
<i>Coûts répartis</i>	133'576'341	10'014'435	8.1%	123'561'906
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Budget 2011	Variations PB11-B10 en ETP	Budget 2010 en %	Compte 2009
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>380.08</b>	<b>16.78</b>	<b>4.62%</b>	<b>363.30</b>
<i>ETP fixes</i>	336.40	0.00	0.00%	336.40
<i>ETP auxiliaires</i>	8.86	-3.42	-27.85%	12.28
<i>ETP agents spécialisés</i>	34.82	20.20	138.17%	14.62

## Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- Garantir l'exploitation de l'informatique au sein de tous les départements (24/7 dans certains départements);
- Assurer l'évolution des applications métiers et techniques;
- Maintenir toutes les infrastructures composant le socle technologique (serveurs, postes de travail - 22'000 - réseau de télécommunication, ...);
- Apporter l'expertise technique dans la rédaction des projets de loi, en collaboration avec les directions des SI concernées;
- Contribuer d'une manière déterminante dans le déploiement du programme Ael;
- Participer aux structures transversales dans la gestion des SI (Collège spécialisé des systèmes d'information, Commission de gestion du portefeuille des projets, sécurité, observatoire technologique, ...);
- Garantir une sécurité maximale de nos systèmes.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des systèmes informatiques de l'Etat:

- Gestion des infrastructures informatiques;
- Maintenances, évolutions et développements de systèmes informatiques de tous les départements avec les structures concernées, en tenant compte des spécificités métiers et organisationnelles diverses;
- Une nouvelle organisation du CTI composée d'unités orientées vers le client (gestion des projets, développement des solutions, gestion des infrastructures et des services). Cette nouvelle organisation participe à la mise en place d'une véritable direction des systèmes d'information de l'Etat.

# P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"
- P05.02 Gestion du portefeuille de projets
- P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

## Projets prioritaires et justification des écarts

### **Réalisation du programme de législature**

Le programme d'AeL n'est pas un projet informatique traditionnel. Il ne vise pas à refondre une application ni à renouveler une infrastructure technique existante. Ce programme met en place un ensemble de dispositifs et de mesures qui permettent à l'Etat de délivrer ses prestations directement au destinataire, lorsque celui-ci en a besoin et sans qu'il n'ait à passer par des canaux matériels traditionnels : déplacement, guichet, courrier, téléphone, etc.

Le programme d'AeL comprend quatre parties :

- I. La construction des composants transversaux techniques nécessaires au déploiement et au fonctionnement des points ci-dessus;
- II. La réalisation de l'harmonisation des registres conformément à la loi fédérale (ci-après LHR) et, comme conséquence de cette loi, la réalisation des bases métiers transversales comprenant les principaux autres registres de l'Etat;
- III. Le déploiement de prestations destinées aux usagers des services de l'Etat;
- IV. L'accompagnement de ces prestations auprès de la population et l'accompagnement du changement au sein de l'administration;
- V. La conduite du programme.

### **Autres projets d'importance stratégique**

- Depuis 2009, un effort très important est accordé dans la cartographie des systèmes d'information et dans la gestion du patrimoine;
- Une direction dédiée à la sécurité de nos systèmes, en lien avec les départements, a été créée pour prendre en compte tous les aspects de la sécurité (gestion technique, crises, enquêtes et suivi des applications stratégiques). Cette direction gère en outre tous les événements importants, les manifestations internationales, ...);
- Le e-voting : L'extension de l'utilisation de l'e-voting, tant en interne de la République et du canton de Genève que de la Confédération avec les Suisses de l'étranger.
- La création d'un centre éditique, en partenariat avec les Services industriels de Genève et la société Xerox, permettra d'une part d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des filières d'édition et d'autre part d'optimiser la rentabilité de nos infrastructures.

### Internalisation de L.S.E.

Le CTI poursuit sa réorganisation visant à centrer son activité autour du client en poursuivant ses efforts dans la gestion de son personnel tant au niveau des effectifs, que de la planification ou des compétences. L'internalisation des personnes en contrats de location de services qui effectuent des tâches pérennes, notamment les travaux de maintenance, répond à cette ambition, ainsi qu'à une recommandation de la Cour des comptes. Cette action traduit en plus la volonté du CTI de gérer au meilleur coût les projets et les tâches qui lui sont confiés et de réduire sa dépendance vis-à-vis des ressources externes.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2010**

30 - Charges de personnel / ETP :

La hausse de la masse salariale et des "ETP agents spécialisés" s'explique principalement de deux manières. L'internalisation de 20 collaborateurs externes employés sous le régime de la location de services (L.S.E.)

## P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

en agents spécialisés permet de réduire de 3 millions F les dépenses générales, puisqu'une personne engagée en interne à l'Etat coûte moins cher qu'un consultant externe. De plus, la réduction de l'activation de charges salariales génère comptablement une augmentation de 2 millions F sur la nature 30.

La variation à la baisse des "ETP auxiliaires" résulte d'une réallocation de postes sur d'autres programmes dont l'impact global est neutre.

### 31 - Dépenses générales :

L'internalisation de 20 ETP, payés jusqu'à présent en location de service, a pour effet de diminuer les dépenses générales (- 3 millions F). Les dépenses liées à l'entretien, à la mise à jour des logiciels et aux frais de communication sont revues à la baisse (- 2 millions F).

### 33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB11	B10	C09	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service</b>						
1.1. Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	50%			70%	2012
1.2 Taux de satisfaction clients	Qualité	80%	80%		80%	2012
<b>2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts</b>						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	en cours de calcul	9551	10525	-5%	2014
<b>3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence</b>						
3.1 Taux de projets terminés ayant respecté les objectifs	Efficacité	80%			80%	2012

### Commentaires

#### Indicateur 2.1

Les coûts B10 et C09 sont donnés à titre indicatif et sont basés sur le calcul utilisé pour les imputations internes. Cette méthode est abandonnée en 2011 au profit de la méthode des coûts complets qui incorporent des postes de dépenses supplémentaires.



5. Projet de budget en francs  
par politique publique et programme



# Récapitulation du PROJET de Fonctionnement de l'Etat par politiques publiques

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT</b>							
	<i>Postes</i>	14.227.004 ETP		410.414 ETP	3,0%	13.816.590 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>7.838.968.079</b>		<b>115.905.221</b>	<b>1,5</b>	<b>7.723.062.858</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>7.619.258.219</b>	<b>254.024.332</b>	<b>3,4</b>	<b>7.365.233.887</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-219.709.860</b>		<b>138.119.111</b>		<b>-357.828.971</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>67.929,45%</b>			<b>46,3</b>	<b>46.437,25%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.168.472.332		73.501.208	3,5	2.094.971.124	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	425.000.366		6.193.846	1,5	418.806.520	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	275.005.000		-37.600.000	-12,0	312.605.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	611.085.876		-18.098.292	-2,9	629.184.168	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	489.096.478		19.684.543	4,2	469.411.935	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	161.664.310		3.395.500	2,1	158.268.810	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.661.448.320		109.036.850	3,1	3.552.411.470	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	29.959.700		105.700	0,4	29.854.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	17.235.697		-40.314.134	-70,1	57.549.831	
40	IMPÔTS.		5.314.195.670	51.780.000	1,0	5.262.415.670	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.392.223	-2.800	0,0	14.395.023	
42	REVENUS DES BIENS		635.751.241	267.601.185	72,7	368.150.056	
43	RECETTES DIVERSES		605.676.274	-43.042.336	-6,6	648.718.610	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		556.834.379	6.755.687	1,2	550.078.692	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		135.370.941	-11.885.363	-8,1	147.256.304	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		309.842.094	23.026.393	8,0	286.815.701	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		29.959.700	105.700	0,4	29.854.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		17.235.697	-40.314.134	-70,1	57.549.831	



# Récapitulation A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A - FORMATION</b>							
	<i>Postes</i>	<i>7.195,549 ETP</i>		<i>119,843 ETP</i>	<i>1,7%</i>	<i>7.075,706 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.898.819.492</b>		<b>50.276.815</b>	<b>2,7</b>	<b>1.848.542.677</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>89.611.084</b>	<b>10.508.765</b>	<b>13,3</b>	<b>79.102.319</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.809.208.408</b>		<b>-39.768.050</b>		<b>-1.769.440.358</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-6.119,78%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-6.153,40%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.115.676.632		32.444.954	3,0	1.083.231.678	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	42.730.784		464.325	1,1	42.266.459	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.203.130		7.636.484	56,3	13.566.646	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.320.000		20.000	0,3	6.300.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	712.767.084		9.705.427	1,4	703.061.657	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	121.862		5.625	4,8	116.237	
42	REVENUS DES BIENS		230.901	215.000	NS	15.901	
43	RECETTES DIVERSES		36.839.514	4.220.539	12,9	32.618.975	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.127.500	-413.500	-6,3	6.541.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		46.268.943	6.451.726	16,2	39.817.217	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		144.226	35.000	32,0	109.226	

# A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A - FORMATION</b>							
	<i>Postes</i>	7.195,549 ETP		119,843 ETP	1,7%	7.075,706 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	1.898.819.492		50.276.815	2,7	1.848.542.677	
4	<b>REVENUS</b>		89.611.084	10.508.765	13,3	79.102.319	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-1.809.208.408		-39.768.050		-1.769.440.358	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-6.119,78%			-0,5	-6.153,40%	
<b>A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE</b>							
	<i>Postes</i>	3.832,759 ETP		64,833 ETP	1,7%	3.767,926 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	604.043.705		15.272.964	2,6	588.770.741	
4	<b>REVENUS</b>		9.624.709	575.834	6,4	9.048.875	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-594.418.996		-14.697.130		-579.721.866	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-975,99%			1,2	-964,52%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	586.334.323		13.316.801	2,3	573.017.522	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.293.716		82.110	0,6	14.211.606	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.016.261		1.868.928	NS	147.333	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	20.000		20.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.362.280		0	0,0	1.362.280	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	17.125		-14.875	-46,5	32.000	
42	REVENUS DES BIENS		50.020	35.000	233,0	15.020	
43	RECETTES DIVERSES		8.651.709	-34.580	-0,4	8.686.289	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		500.000	250.000	100,0	250.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		422.980	325.414	333,5	97.566	
<b>A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE ET FORMATION CONTINUE</b>							
	<i>Postes</i>	2.421,635 ETP		59,470 ETP	2,5%	2.362,165 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	473.269.410		16.126.150	3,5	457.143.260	
4	<b>REVENUS</b>		59.787.654	5.638.829	10,4	54.148.825	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-413.481.756		-10.487.321		-402.994.435	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-2.398,35%			-0,3	-2.405,89%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	397.564.602		14.400.491	3,8	383.164.111	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.769.021		132.995	0,9	15.636.026	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.699.778		1.596.191	31,3	5.103.587	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.950.000		0	0,0	3.950.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	49.274.009		-10.527	0,0	49.284.536	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	12.000		7.000	140,0	5.000	
42	REVENUS DES BIENS		180.020	180.000	NS	20	
43	RECETTES DIVERSES		14.196.144	1.455.907	11,4	12.740.237	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		5.627.500	-313.500	-5,3	5.941.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.783.990	4.316.422	12,2	35.467.568	
<b>A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES</b>							

# A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>941,155 ETP</i>		<i>-4,460 ETP</i>	<i>-0,5%</i>	<i>945,615 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>285.691.579</b>		<b>11.574.685</b>	<b>4,2</b>	<b>274.116.894</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>15.702.128</b>	<b>1.796.750</b>	<b>12,9</b>	<b>13.905.378</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-269.989.451</b>		<b>-9.777.935</b>		<b>-260.211.516</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1.750,48%</b>			<b>-2,0</b>	<b>-1.785,30%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	131.777.707		4.727.662	3,7	127.050.045	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.668.047		249.220	2,0	12.418.827	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.110.115		3.456.717	209,1	1.653.398	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	136.042.973		3.127.586	2,4	132.915.387	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	92.737		13.500	17,0	79.237	
42	REVENUS DES BIENS		861	0	0,0	861	
43	RECETTES DIVERSES		13.991.661	2.799.212	25,0	11.192.449	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-350.000	-100,0	350.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.565.380	-687.462	-30,5	2.252.842	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		144.226	35.000	32,0	109.226	
<b>A04 - HAUTES ÉCOLES</b>							
	<i>Postes</i>				<i>ND</i>		
3	<b>CHARGES</b>	<b>535.814.798</b>		<b>7.303.016</b>	<b>1,4</b>	<b>528.511.782</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>4.496.593</b>	<b>2.497.352</b>	<b>124,9</b>	<b>1.999.241</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-531.318.205</b>		<b>-4.805.664</b>		<b>-526.512.541</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-994,96%</b>			<b>-0,3</b>	<b>-997,69%</b>	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.376.976		714.648	10,7	6.662.328	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.350.000		0	0,0	2.350.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	526.087.822		6.588.368	1,3	519.499.454	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.496.593	2.497.352	124,9	1.999.241	



## Récapitulation B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL</b>							
	<i>Postes</i>	<i>391,300 ETP</i>		<i>-4,400 ETP</i>	<i>-1,1%</i>	<i>395,700 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>166.934.670</b>		<b>-2.217.404</b>	<b>-1,3</b>	<b>169.152.074</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>67.971.008</b>	<b>-2.000.060</b>	<b>-2,9</b>	<b>69.971.068</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-98.963.662</b>		<b>217.344</b>		<b>-99.181.006</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-140,63%</b>			<b>0,9</b>	<b>-139,40%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	58.616.382		-217.404	-0,4	58.833.786	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.054.288		0	0,0	2.054.288	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	314.000		0	0,0	314.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	105.750.000		-2.000.000	-1,9	107.750.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	200.000		0	0,0	200.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	
43	RECETTES DIVERSES		18.504.110	-2.000.060	-9,8	20.504.170	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		49.384.798	0	0,0	49.384.798	

## B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL</b>							
	<i>Postes</i>	<i>391,300 ETP</i>		<i>-4,400 ETP</i>	<i>-1,1%</i>	<i>395,700 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>166.934.670</b>		<b>-2.217.404</b>	<b>-1,3</b>	<b>169.152.074</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>67.971.008</b>	<b>-2.000.060</b>	<b>-2,9</b>	<b>69.971.068</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-98.963.662</b>		<b>217.344</b>		<b>-99.181.006</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-140,63%</b>			<b>0,9</b>	<b>-139,40%</b>	
<b>B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS</b>							
	<i>Postes</i>	<i>330,000 ETP</i>		<i>-2,300 ETP</i>	<i>-0,7%</i>	<i>332,300 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>157.942.491</b>		<b>-2.296.301</b>	<b>-1,4</b>	<b>160.238.792</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>64.813.892</b>	<b>-2.000.126</b>	<b>-3,0</b>	<b>66.814.018</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-93.128.599</b>		<b>296.175</b>		<b>-93.424.774</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-75,74%</b>			<b>1,2</b>	<b>-74,82%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	50.215.494		-296.301	-0,6	50.511.795	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.606.997		0	0,0	1.606.997	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	170.000		0	0,0	170.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	105.750.000		-2.000.000	-1,9	107.750.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	200.000		0	0,0	200.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	
43	RECETTES DIVERSES		16.997.152	-2.000.126	-10,5	18.997.278	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		47.734.640	0	0,0	47.734.640	
<b>B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b>							
	<i>Postes</i>	<i>61,300 ETP</i>		<i>-2,100 ETP</i>	<i>-3,3%</i>	<i>63,400 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>8.992.179</b>		<b>78.897</b>	<b>0,9</b>	<b>8.913.282</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.157.116</b>	<b>66</b>	<b>0,0</b>	<b>3.157.050</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-5.835.063</b>		<b>-78.831</b>		<b>-5.756.232</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-64,89%</b>			<b>0,5</b>	<b>-64,58%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.400.888		78.897	0,9	8.321.991	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	447.291		0	0,0	447.291	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	144.000		0	0,0	144.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.506.958	66	0,0	1.506.892	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.650.158	0	0,0	1.650.158	

## Récapitulation C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C - ACTION SOCIALE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>156,477 ETP</i>		<i>24,075 ETP</i>	<i>18,2%</i>	<i>132,402 ETP</i>	
3	CHARGES	686.397.984		31.442.696	4,8	654.955.288	
4	REVENUS		180.185.058	17.651.423	10,9	162.533.635	
	COUVERTURE en F	-506.212.926		-13.791.273		-492.421.653	
	COUVERTURE en %	-1.109,01%			-1,4	-1.124,29%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	19.770.747		3.821.807	24,0	15.948.940	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	776.893		104.754	15,6	672.139	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	53.140.000		4.850.000	10,0	48.290.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	610.956.444		22.666.135	3,9	588.290.309	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	553.900		0	0,0	553.900	
42	REVENUS DES BIENS		35.700	0	0,0	35.700	
43	RECETTES DIVERSES		53.989.944	7.651.423	16,5	46.338.521	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		124.959.414	10.000.000	8,7	114.959.414	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	

## C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C - ACTION SOCIALE</b>							
	<i>Postes</i>	156,477 ETP		24,075 ETP	18,2%	132,402 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>686.397.984</b>		<b>31.442.696</b>	<b>4,8</b>	<b>654.955.288</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>180.185.058</b>	<b>17.651.423</b>	<b>10,9</b>	<b>162.533.635</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-506.212.926</b>		<b>-13.791.273</b>		<b>-492.421.653</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1.109,01%</b>			<b>-1,4</b>	<b>-1.124,29%</b>	
<b>C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE</b>							
	<i>Postes</i>	26,606 ETP		-0,058 ETP	-0,2%	26,664 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>333.561.467</b>		<b>4.619.196</b>	<b>1,4</b>	<b>328.942.271</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>172.425.944</b>	<b>16.650.252</b>	<b>10,7</b>	<b>155.775.692</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-161.135.523</b>		<b>12.031.056</b>		<b>-173.166.579</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-180,96%</b>			<b>-5,3</b>	<b>-191,04%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.433.714		269.196	8,5	3.164.518	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	247.753		0	0,0	247.753	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	45.700.000		4.350.000	10,5	41.350.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	284.180.000		0	0,0	284.180.000	
43	RECETTES DIVERSES		47.467.531	6.650.252	16,3	40.817.279	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		124.958.413	10.000.000	8,7	114.958.413	
<b>C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE</b>							
	<i>Postes</i>	46,503 ETP		17,759 ETP	61,8%	28,744 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>37.699.811</b>		<b>-551.622</b>	<b>-1,4</b>	<b>38.251.433</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>5.227.271</b>	<b>1.000.174</b>	<b>23,7</b>	<b>4.227.097</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-32.472.540</b>		<b>1.551.796</b>		<b>-34.024.336</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-152,89%</b>			<b>-3,9</b>	<b>-159,12%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.744.098		2.343.624	68,9	3.400.474	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	286.963		104.754	57,5	182.209	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.000.000		500.000	7,7	6.500.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	24.168.750		-3.500.000	-12,7	27.668.750	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	500.000		0	0,0	500.000	
42	REVENUS DES BIENS		700	0	0,0	700	
43	RECETTES DIVERSES		5.225.570	1.000.174	23,7	4.225.396	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.001	0	0,0	1.001	
<b>C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE</b>							
	<i>Postes</i>	6,632 ETP		-0,192 ETP	-2,8%	6,824 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>268.766.122</b>		<b>25.541.984</b>	<b>10,5</b>	<b>243.224.138</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>1.138.650</b>	<b>-209</b>	<b>0,0</b>	<b>1.138.859</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-267.627.472</b>		<b>-25.542.193</b>		<b>-242.085.279</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-480,43%</b>			<b>0,1</b>	<b>-479,78%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.077.495		-222.208	-17,1	1.299.703	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	102.593		0	0,0	102.593	

## C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE</b>							
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	400.000		0	0,0	400.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	267.186.034		25.764.192	10,7	241.421.842	
43	RECETTES DIVERSES		1.138.650	-209	0,0	1.138.859	
<b>C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTELLE ET CURATELLE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>75,900 ETP</i>		<i>6,600 ETP</i>	<i>9,5%</i>	<i>69,300 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>9.625.817</b>		<b>1.474.991</b>	<b>18,1</b>	<b>8.150.826</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>191.209</b>	<b>1.243</b>	<b>0,7</b>	<b>189.966</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-9.434.608</b>		<b>-1.473.748</b>		<b>-7.960.860</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-198,01%</b>			<b>0,2</b>	<b>-197,66%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.367.496		1.474.991	18,7	7.892.505	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	124.421		0	0,0	124.421	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.000		0	0,0	40.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000		0	0,0	40.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	53.900		0	0,0	53.900	
42	REVENUS DES BIENS		35.000	0	0,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES		156.209	1.243	0,8	154.966	
<b>C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION</b>							
	<i>Postes</i>	<i>0,836 ETP</i>		<i>-0,034 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>0,870 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>36.744.767</b>		<b>358.147</b>	<b>1,0</b>	<b>36.386.620</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>1.201.984</b>	<b>-37</b>	<b>0,0</b>	<b>1.202.021</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-35.542.783</b>		<b>-358.184</b>		<b>-35.184.599</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-96,73%</b>			<b>0,0</b>	<b>-96,70%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	147.944		-43.796	-22,8	191.740	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.163		0	0,0	15.163	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	35.381.660		401.943	1,1	34.979.717	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.984	-37	-1,8	2.021	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	



## Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>D - PERSONNES ÂGÉES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>65,439 ETP</i>		<i>-0,276 ETP</i>	<i>-0,4%</i>	<i>65,715 ETP</i>	
3	CHARGES	452.915.941		22.364.868	5,2	430.551.073	
4	REVENUS		83.774.687	-756.297	-0,9	84.530.984	
	COUVERTURE en F	-369.141.254		-23.121.165		-346.020.089	
	COUVERTURE en %	-346,29%			0,5	-344,70%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.317.959		33.486	0,4	8.284.473	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	464.590		-61.027	-11,6	525.617	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	25.060.246		1.097.019	4,6	23.963.227	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	419.067.320		21.295.390	5,4	397.771.930	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	
42	REVENUS DES BIENS		9.322	0	0,0	9.322	
43	RECETTES DIVERSES		29.204.875	2.040.183	7,5	27.164.692	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		54.560.490	-2.796.480	-4,9	57.356.970	

## D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>D - PERSONNES ÂGÉES</b>							
	<i>Postes</i>	65,439 ETP		-0,276 ETP	-0,4%	65,715 ETP	
3	CHARGES	452.915.941		22.364.868	5,2	430.551.073	
4	REVENUS		83.774.687	-756.297	-0,9	84.530.984	
	COUVERTURE en F	-369.141.254		-23.121.165		-346.020.089	
	COUVERTURE en %	-346,29%			0,5	-344,70%	
<b>D01 - MISE EN ŒUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES</b>							
	<i>Postes</i>	6,802 ETP		-0,274 ETP	-3,9%	7,076 ETP	
3	CHARGES	140.252.969		20.230.122	16,9	120.022.847	
4	REVENUS		23.428	-296	-1,2	23.724	
	COUVERTURE en F	-140.229.541		-20.230.418		-119.999.123	
	COUVERTURE en %	-199,87%			0,4	-199,13%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.203.263		-356.226	-22,8	1.559.489	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	123.326		0	0,0	123.326	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.310.106		514.419	10,7	4.795.687	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	133.616.274		20.071.929	17,7	113.544.345	
43	RECETTES DIVERSES		23.428	-296	-1,2	23.724	
<b>D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES</b>							
	<i>Postes</i>	58,637 ETP		-0,002 ETP	0,0%	58,639 ETP	
3	CHARGES	312.662.972		2.134.746	0,7	310.528.226	
4	REVENUS		83.751.259	-756.001	-0,9	84.507.260	
	COUVERTURE en F	-228.911.713		-2.890.747		-226.020.966	
	COUVERTURE en %	-146,42%			0,6	-145,57%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.114.696		389.712	5,8	6.724.984	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	341.264		-61.027	-15,2	402.291	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	19.750.140		582.600	3,0	19.167.540	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	285.451.046		1.223.461	0,4	284.227.585	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	
42	REVENUS DES BIENS		9.322	0	0,0	9.322	
43	RECETTES DIVERSES		29.181.447	2.040.479	7,5	27.140.968	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		54.560.490	-2.796.480	-4,9	57.356.970	

# Récapitulation E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>E - HANDICAP</b>							
	<i>Postes</i>	<i>49,484 ETP</i>		<i>-0,299 ETP</i>	<i>-0,6%</i>	<i>49,783 ETP</i>	
3	CHARGES	390.352.232		10.240.087	2,7	380.112.145	
4	REVENUS		61.063.171	-541.961	-0,9	61.605.132	
	COUVERTURE en F	-329.289.061		-10.782.048		-318.507.013	
	COUVERTURE en %	-445,65%			0,2	-444,76%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.418.841		-112.117	-1,7	6.530.958	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	379.949		-43.727	-10,3	423.676	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.149.860		417.400	3,0	13.732.460	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	369.399.408		9.978.531	2,8	359.420.877	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	
42	REVENUS DES BIENS		48.774	0	0,0	48.774	
43	RECETTES DIVERSES		21.924.588	1.461.559	7,1	20.463.029	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.089.809	-2.003.520	-4,9	41.093.329	

## E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>E - HANDICAP</b>							
	<i>Postes</i>	<i>49,484 ETP</i>		<i>-0,299 ETP</i>	<i>-0,6%</i>	<i>49,783 ETP</i>	
3	CHARGES	390.352.232		10.240.087	2,7	380.112.145	
4	REVENUS		61.063.171	-541.961	-0,9	61.605.132	
	COUVERTURE en F	-329.289.061		-10.782.048		-318.507.013	
	COUVERTURE en %	-445,65%			0,2	-444,76%	
<b>E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>7,470 ETP</i>		<i>-0,302 ETP</i>	<i>-3,9%</i>	<i>7,772 ETP</i>	
3	CHARGES	166.346.939		8.710.736	5,5	157.636.203	
4	REVENUS		1.060.122	-327	0,0	1.060.449	
	COUVERTURE en F	-165.286.817		-8.711.063		-156.575.754	
	COUVERTURE en %	-299,23%			0,0	-299,19%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.321.629		-391.256	-22,8	1.712.885	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	135.456		0	0,0	135.456	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	164.889.854		9.101.992	5,8	155.787.862	
42	REVENUS DES BIENS		42.096	0	0,0	42.096	
43	RECETTES DIVERSES		1.017.727	-327	0,0	1.018.054	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		299	0	0,0	299	
<b>E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>42,014 ETP</i>		<i>0,003 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>42,011 ETP</i>	
3	CHARGES	224.005.293		1.529.351	0,7	222.475.942	
4	REVENUS		60.003.049	-541.634	-0,9	60.544.683	
	COUVERTURE en F	-164.002.244		-2.070.985		-161.931.259	
	COUVERTURE en %	-146,42%			0,6	-145,57%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.097.212		279.139	5,8	4.818.073	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	244.493		-43.727	-15,2	288.220	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.149.860		417.400	3,0	13.732.460	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	204.509.554		876.539	0,4	203.633.015	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	
42	REVENUS DES BIENS		6.678	0	0,0	6.678	
43	RECETTES DIVERSES		20.906.861	1.461.886	7,5	19.444.975	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		39.089.510	-2.003.520	-4,9	41.093.030	

# Récapitulation F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>254,700 ETP</i>		<i>3,300 ETP</i>	<i>1,3%</i>	<i>251,400 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>128.376.096</b>		<b>5.612.188</b>	<b>4,6</b>	<b>122.763.908</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>115.216.784</b>	<b>10.140.883</b>	<b>9,7</b>	<b>105.075.901</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-13.159.312</b>		<b>4.528.695</b>		<b>-17.688.007</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-432,06%</b>			<b>-1,2</b>	<b>-437,48%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	37.739.884		1.974.285	5,5	35.765.599	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	33.267.206		719.034	2,2	32.548.172	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.036.640		2.512.882	55,5	4.523.758	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	94.625		0	0,0	94.625	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	21.396.971		758.392	3,7	20.638.579	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	28.038.700		105.700	0,4	27.933.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	639.220		-458.105	-41,7	1.097.325	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.471.340	0	0,0	13.471.340	
42	REVENUS DES BIENS		22.367.836	-107.000	-0,5	22.474.836	
43	RECETTES DIVERSES		46.370.847	10.271.445	28,5	36.099.402	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		277.296	0	0,0	277.296	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.373.395	49.153	1,1	4.324.242	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		28.038.700	105.700	0,4	27.933.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		317.370	-178.415	-36,0	495.785	

## F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE</b>							
	<i>Postes</i>	254,700 ETP		3,300 ETP	1,3%	251,400 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	128.376.096		5.612.188	4,6	122.763.908	
4	<b>REVENUS</b>		115.216.784	10.140.883	9,7	105.075.901	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-13.159.312		4.528.695		-17.688.007	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-432,06%			-1,2	-437,48%	
<b>F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>							
	<i>Postes</i>	60,992 ETP		-1,442 ETP	-2,3%	62,434 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	29.107.931		-458.876	-1,6	29.566.807	
4	<b>REVENUS</b>		18.533.167	-3.536.590	-16,0	22.069.757	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-10.574.764		-3.077.714		-7.497.050	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-362,55%			12,7	-321,71%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.031.530		405.994	4,2	9.625.536	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.360.965		878.676	7,0	12.482.289	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.288.258		256.454	8,5	3.031.804	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.625		0	0,0	2.625	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.247.959		-2.000.000	-47,1	4.247.959	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	13.744		0	0,0	13.744	
42	REVENUS DES BIENS		8.489.710	0	0,0	8.489.710	
43	RECETTES DIVERSES		9.607.981	-3.536.590	-26,9	13.144.571	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		179.576	0	0,0	179.576	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		255.900	0	0,0	255.900	
<b>F02 - ENERGIE</b>							
	<i>Postes</i>	21,958 ETP		5,442 ETP	33,0%	16,516 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	25.368.244		5.159.850	25,5	20.208.394	
4	<b>REVENUS</b>		29.917.708	9.001.302	43,0	20.916.406	
	<b>COUVERTURE en F</b>	4.549.464		3.841.452		708.012	
	<b>COUVERTURE en %</b>	17,93%			411,9	3,50%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.375.571		833.975	32,8	2.541.596	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.121.285		-831.645	-28,2	2.952.930	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.800.000		2.157.520	335,8	642.480	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.920.812		3.000.000	33,6	8.920.812	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	5.150.000		0	0,0	5.150.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	576		0	0,0	576	
42	REVENUS DES BIENS		9.570.523	0	0,0	9.570.523	
43	RECETTES DIVERSES		14.197.185	9.001.302	173,2	5.195.883	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.000.000	0	0,0	1.000.000	

## F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F02 - ENERGIE</b>							
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		5.150.000	0	0,0	5.150.000	
<b>F03 - GESTION DES EAUX</b>							
	<i>Postes</i>	<i>73,300 ETP</i>		<i>-1,900 ETP</i>	<i>-2,5%</i>	<i>75,200 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>22.771.272</b>		<b>-1.460.467</b>	<b>-6,0</b>	<b>24.231.739</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>31.828.965</b>	<b>4.318.387</b>	<b>15,7</b>	<b>27.510.578</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>9.057.693</b>		<b>5.778.854</b>		<b>3.278.839</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>79,33%</b>			<b>190,9</b>	<b>27,27%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.414.698		5.802	0,1	10.408.896	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.512.426		-804.835	-7,1	11.317.261	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	430.148		41.671	10,7	388.477	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	60.000		0	0,0	60.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.295.000		-240.000	-15,6	1.535.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	59.000		-463.105	-88,7	522.105	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.141.340	0	0,0	13.141.340	
42	REVENUS DES BIENS		75.785	0	0,0	75.785	
43	RECETTES DIVERSES		16.685.808	4.796.802	40,3	11.889.006	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		97.720	0	0,0	97.720	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.827.942	0	0,0	1.827.942	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		370	-478.415	-99,9	478.785	
<b>F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR</b>							
	<i>Postes</i>	<i>76,650 ETP</i>		<i>1,150 ETP</i>	<i>1,5%</i>	<i>75,500 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>19.491.908</b>		<b>2.173.925</b>	<b>12,6</b>	<b>17.317.983</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>10.532.189</b>	<b>291.602</b>	<b>2,8</b>	<b>10.240.587</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-8.959.719</b>		<b>-1.882.323</b>		<b>-7.077.396</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-86,98%</b>			<b>28,2</b>	<b>-67,88%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.436.372		534.155	5,4	9.902.217	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.443.260		1.523.838	31,0	4.919.422	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	421.727		49.341	13,3	372.386	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	790.649		66.591	9,2	724.058	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	845.000		0	0,0	845.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	554.900		0	0,0	554.900	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		330.000	0	0,0	330.000	
42	REVENUS DES BIENS		4.231.818	-42.000	-1,0	4.273.818	
43	RECETTES DIVERSES		3.677.818	2.449	0,1	3.675.369	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.130.553	31.153	2,8	1.099.400	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		845.000	0	0,0	845.000	

## F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR</b>							
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		317.000	300.000	NS	17.000	
<b>F05 - POLITIQUE AGRICOLE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>21,800 ETP</i>		<i>0,050 ETP</i>	<i>0,2%</i>	<i>21,750 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>31.636.741</b>		<b>197.756</b>	<b>0,6</b>	<b>31.438.985</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>24.404.755</b>	<b>66.182</b>	<b>0,3</b>	<b>24.338.573</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-7.231.986</b>		<b>-131.574</b>		<b>-7.100.412</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-79,79%</b>			<b>1,4</b>	<b>-78,66%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.481.713		194.359	5,9	3.287.354	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	829.270		-47.000	-5,4	876.270	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	96.507		7.896	8,9	88.611	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	32.000		0	0,0	32.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.142.551		-68.199	-1,3	5.210.750	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	22.043.700		105.700	0,5	21.938.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	11.000		5.000	83,3	6.000	
42	REVENUS DES BIENS			-65.000	-100,0	65.000	
43	RECETTES DIVERSES		2.202.055	7.482	0,3	2.194.573	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		159.000	18.000	12,8	141.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		22.043.700	105.700	0,5	21.938.000	

# Récapitulation

## G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</b>							
	<i>Postes</i>	243,700 ETP		9,900 ETP	4,2%	233,800 ETP	
3	CHARGES	131.061.978		2.027.288	1,6	129.034.690	
4	REVENUS		39.283.437	792.895	2,1	38.490.542	
	COUVERTURE en F	-91.778.541		-1.234.393		-90.544.148	
	COUVERTURE en %	-1.229,66%			6,2	-1.158,13%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	39.247.390		3.868.757	10,9	35.378.633	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	12.252.052		534.099	4,6	11.717.953	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.311.281		1.783.632	116,8	1.527.649	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	76.052.700		-3.864.300	-4,8	79.917.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	72.360		-294.900	-80,3	367.260	
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	
43	RECETTES DIVERSES		37.106.537	594.719	1,6	36.511.818	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.097.200	198.176	10,4	1.899.024	

# G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</b>							
	<i>Postes</i>	243,700 ETP		9,900 ETP	4,2%	233,800 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	131.061.978		2.027.288	1,6	129.034.690	
4	<b>REVENUS</b>		39.283.437	792.895	2,1	38.490.542	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-91.778.541		-1.234.393		-90.544.148	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-1.229,66%			6,2	-1.158,13%	
<b>G01 - ACCÈS AU LOGEMENT</b>							
	<i>Postes</i>	54,800 ETP		3,000 ETP	5,8%	51,800 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	79.144.226		-4.632.768	-5,5	83.776.994	
4	<b>REVENUS</b>		13.954.305	2.398.963	20,8	11.555.342	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-65.189.921		7.031.731		-72.221.652	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-436,52%			-2,4	-447,34%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.773.256		934.125	13,7	6.839.131	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	187.720		0	0,0	187.720	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.622.750		806.407	98,8	816.343	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	69.495.500		-6.373.300	-8,4	75.868.800	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	65.000		0	0,0	65.000	
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	
43	RECETTES DIVERSES		11.789.605	2.200.787	23,0	9.588.818	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.085.000	198.176	10,5	1.886.824	
<b>G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..</b>							
	<i>Postes</i>	55,250 ETP		5,000 ETP	10,0%	50,250 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	23.373.858		3.004.078	14,7	20.369.780	
4	<b>REVENUS</b>		379.303	-1.216.408	-76,2	1.595.711	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-22.994.555		-4.220.486		-18.774.069	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-393,60%			6,1	-371,09%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.200.517		2.340.696	23,7	9.859.821	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.834.488		934.397	9,4	9.900.091	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	154.698		14.985	10,7	139.713	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	57.200		9.000	18,7	48.200	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	760		-295.000	-99,7	295.760	
43	RECETTES DIVERSES		379.303	-1.216.408	-76,2	1.595.711	
<b>G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS</b>							
	<i>Postes</i>	83,850 ETP		2,000 ETP	2,4%	81,850 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	19.958.422		3.135.715	18,6	16.822.707	
4	<b>REVENUS</b>		7.488.195	4.400.086	142,5	3.088.109	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-12.470.227		1.264.371		-13.734.598	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-565,42%			-9,7	-626,33%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.896.126		101.953	0,9	11.794.173	

## G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS</b>							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	661.796		-366.238	-35,6	1.028.034	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	900.000		900.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.500.000		2.500.000	62,5	4.000.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	500		0	0,0	500	
43	RECETTES DIVERSES		7.488.195	4.400.086	142,5	3.088.109	
<b>G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS</b>							
	<i>Postes</i>	<i>49,800 ETP</i>		<i>-0,100 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>49,900 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>8.585.472</b>		<b>520.263</b>	<b>6,5</b>	<b>8.065.209</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>17.461.634</b>	<b>-4.789.746</b>	<b>-21,5</b>	<b>22.251.380</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>8.876.162</b>		<b>-5.310.009</b>		<b>14.186.171</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>165,87%</b>			<b>-42,1</b>	<b>286,63%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.377.491		491.983	7,1	6.885.508	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	568.048		-34.060	-5,7	602.108	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	633.833		62.240	10,9	571.593	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.100		100	1,7	6.000	
43	RECETTES DIVERSES		17.449.434	-4.789.746	-21,5	22.239.180	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		12.200	0	0,0	12.200	



# Récapitulation H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H - SÉCURITÉ ET POPULATION</b>							
	<i>Postes</i>	2.968,428 ETP		157,428 ETP	5,6%	2.811,000 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>519.287.343</b>		<b>-29.862.972</b>	<b>-5,4</b>	<b>549.150.315</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>200.547.952</b>	<b>-49.710.841</b>	<b>-19,9</b>	<b>250.258.793</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-318.739.391</b>		<b>-19.847.869</b>		<b>-298.891.522</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1.607,88%</b>			<b>-8,0</b>	<b>-1.746,99%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	411.746.577		11.485.063	2,9	400.261.514	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	43.968.995		2.152.054	5,1	41.816.941	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.129.449		444.790	5,8	7.684.659	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION			-1.083.000	-100,0	1.083.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	18.863.946		-3.183.500	-14,4	22.047.446	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	33.867.476		94.796	0,3	33.772.680	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	721.000		0	0,0	721.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.989.900		-39.773.175	-95,2	41.763.075	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	
42	REVENUS DES BIENS		430.025	-7.916	-1,8	437.941	
43	RECETTES DIVERSES		147.412.922	-11.756.353	-7,4	159.169.275	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		28.934.347	1.172.137	4,2	27.762.210	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		14.249.078	2.281.241	19,1	11.967.837	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		721.000	0	0,0	721.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.765.580	-41.399.950	-82,5	50.165.530	

## H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H - SÉCURITÉ ET POPULATION</b>							
	<i>Postes</i>	2.968,428 ETP		157,428 ETP	5,6%	2.811,000 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	519.287.343		-29.862.972	-5,4	549.150.315	
4	<b>REVENUS</b>		200.547.952	-49.710.841	-19,9	250.258.793	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-318.739.391		-19.847.869		-298.891.522	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-1.607,88%			-8,0	-1.746,99%	
<b>H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION</b>							
	<i>Postes</i>	202,411 ETP		-1,924 ETP	-0,9%	204,335 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	32.950.315		2.469.620	8,1	30.480.695	
4	<b>REVENUS</b>		20.669.441	4.392.302	27,0	16.277.139	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-12.280.874		1.922.682		-14.203.556	
	<b>COUVERTURE en %</b>	258,18%			22,9	210,10%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	25.155.229		180.116	0,7	24.975.113	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.718.459		-361.303	-17,4	2.079.762	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	366.727		36.882	11,2	329.845	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.214.300		2.614.000	100,5	2.600.300	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	375.600		0	0,0	375.600	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	120.000		-75	-0,1	120.075	
43	RECETTES DIVERSES		19.157.816	3.611.077	23,2	15.546.739	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.201.625	781.225	185,8	420.400	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		190.000	0	0,0	190.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		120.000	0	0,0	120.000	
<b>H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
	<i>Postes</i>	1.761,698 ETP		73,441 ETP	4,4%	1.688,257 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	297.849.910		-38.671.316	-11,5	336.521.226	
4	<b>REVENUS</b>		96.413.137	-55.001.864	-36,3	151.415.001	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-201.436.773		-16.330.548		-185.106.225	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-466,77%			-14,0	-542,67%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	259.616.155		4.505.122	1,8	255.111.033	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	22.657.861		2.181.984	10,7	20.475.877	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.069.498		342.357	9,2	3.727.141	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION			-1.083.000	-100,0	1.083.000	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	197.500		-4.897.500	-96,1	5.095.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.980.496		97.796	1,0	9.882.700	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.328.400		-39.818.075	-96,8	41.146.475	
42	REVENUS DES BIENS		7.000	-4.000	-36,4	11.000	
43	RECETTES DIVERSES		64.964.320	-17.275.014	-21,0	82.239.334	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		21.254.650	89.650	0,4	21.165.000	

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		9.881.667	1.863.000	23,2	8.018.667	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		305.500	-39.675.500	-99,2	39.981.000	
<b>H03 - SÉCURITÉ CIVILE.</b>							
	<i>Postes</i>	<i>46,200 ETP</i>		<i>-2,300 ETP</i>	<i>-4,7%</i>	<i>48,500 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>8.737.135</b>		<b>-180.983</b>	<b>-2,0</b>	<b>8.918.118</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.073.061</b>	<b>19.764</b>	<b>0,6</b>	<b>3.053.297</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-5.664.074</b>		<b>200.747</b>		<b>-5.864.821</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-109,94%</b>			<b>-15,7</b>	<b>-130,38%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.151.076		-274.839	-4,3	6.425.915	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	885.781		41.150	4,9	844.631	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	853.728		82.706	10,7	771.022	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000		0	0,0	15.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	477.050		-30.000	-5,9	507.050	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	231.000		0	0,0	231.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	123.500		0	0,0	123.500	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES		2.008.744	1.639.764	444,4	368.980	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		345.000	0	0,0	345.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		453.317	0	0,0	453.317	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		231.000	0	0,0	231.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-1.620.000	-100,0	1.620.000	
<b>H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR</b>							
	<i>Postes</i>	<i>35,200 ETP</i>		<i>-0,400 ETP</i>	<i>-1,1%</i>	<i>35,600 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>5.213.473</b>		<b>167.143</b>	<b>3,3</b>	<b>5.046.330</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>4.526.575</b>	<b>121.322</b>	<b>2,8</b>	<b>4.405.253</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-686.898</b>		<b>-45.821</b>		<b>-641.077</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-182,13%</b>			<b>1,9</b>	<b>-178,81%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.396.940		156.226	3,7	4.240.714	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	226.650		-5.350	-2,3	232.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.883		3.767	10,7	35.116	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.000		0	0,0	3.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	542.500		7.000	1,3	535.500	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.500		5.500	ND		
42	REVENUS DES BIENS		386.525	-3.916	-1,0	390.441	
43	RECETTES DIVERSES		298.144	19.142	6,9	279.002	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.791.906	106.096	2,9	3.685.810	

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR</b>							
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		50.000	0	0,0	50.000	
<b>H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION</b>							
	<i>Postes</i>	<i>117,230 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>117,230 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>16.702.438</b>		<b>498.067</b>	<b>3,1</b>	<b>16.204.371</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>28.538.506</b>	<b>161.765</b>	<b>0,6</b>	<b>28.376.741</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>11.836.068</b>		<b>-336.302</b>		<b>12.172.370</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>70,86%</b>			<b>-5,7</b>	<b>75,12%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.315.031		287.506	2,2	13.027.525	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.951.240		42.057	2,2	1.909.183	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.066.167		163.504	18,1	902.663	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	370.000		5.000	1,4	365.000	
43	RECETTES DIVERSES		27.898.506	142.765	0,5	27.755.741	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		640.000	19.000	3,1	621.000	
<b>H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>246,800 ETP</i>		<i>7,100 ETP</i>	<i>3,0%</i>	<i>239,700 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>38.447.274</b>		<b>-99.259</b>	<b>-0,3</b>	<b>38.546.533</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>36.506.499</b>	<b>-104.338</b>	<b>-0,3</b>	<b>36.610.837</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.940.775</b>		<b>-5.079</b>		<b>-1.935.696</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,75%</b>			<b>0,2</b>	<b>-99,58%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.967.787		134.711	0,5	29.833.076	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.715.452		-268.461	-3,4	7.983.913	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	756.035		34.491	4,8	721.544	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	8.000		0	0,0	8.000	
42	REVENUS DES BIENS		36.500	0	0,0	36.500	
43	RECETTES DIVERSES		28.179.919	112	0,0	28.179.807	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.290.080	-104.450	-1,2	8.394.530	
<b>H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT</b>							
	<i>Postes</i>	<i>540,545 ETP</i>		<i>82,200 ETP</i>	<i>17,9%</i>	<i>458,345 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>95.510.068</b>		<b>6.323.092</b>	<b>7,1</b>	<b>89.186.976</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>7.784.314</b>	<b>696.536</b>	<b>9,8</b>	<b>7.087.778</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-87.725.754</b>		<b>-5.626.556</b>		<b>-82.099.198</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-633,86%</b>			<b>-0,2</b>	<b>-634,96%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	70.139.664		6.885.881	10,9	63.253.783	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.185.249		521.653	6,8	7.663.596	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	978.411		-218.917	-18,3	1.197.328	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	13.429.146		-900.000	-6,3	14.329.146	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.743.098		0	0,0	2.743.098	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	34.500		34.475	NS	25	

## H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT</b>							
43	RECETTES DIVERSES		4.629.054	102.129	2,3	4.526.925	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.701.166	176.166	11,6	1.525.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.454.094	418.241	40,4	1.035.853	
<b>H08 - DROITS HUMAINS</b>							
	<i>Postes</i>	<i>18,344 ETP</i>		<i>-0,689 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>19,033 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>23.876.730</b>		<b>-369.336</b>	<b>-1,5</b>	<b>24.246.066</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.036.419</b>	<b>3.672</b>	<b>0,1</b>	<b>3.032.747</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-20.840.311</b>		<b>373.008</b>		<b>-21.213.319</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-444,48%</b>			<b>-0,3</b>	<b>-445,80%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.004.695		-389.660	-11,5	3.394.355	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	628.303		324	0,1	627.979	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.000		0	0,0	5.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	19.748.732		20.000	0,1	19.728.732	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	490.000		0	0,0	490.000	
43	RECETTES DIVERSES		276.419	3.672	1,3	272.747	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.270.000	0	0,0	2.270.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		490.000	0	0,0	490.000	



# Récapitulation I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>I - JUSTICE</b>							
	<i>Postes</i>	549,417 ETP		68,997 ETP	14,4%	480,420 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>120.177.289</b>		<b>16.197.688</b>	<b>15,6</b>	<b>103.979.601</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>40.016.351</b>	<b>8.092</b>	<b>0,0</b>	<b>40.008.259</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-80.160.938</b>		<b>-16.189.596</b>		<b>-63.971.342</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1.871,29%</b>			<b>8,8</b>	<b>-1.720,61%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	92.348.602		14.949.433	19,3	77.399.169	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.646.040		965.469	7,1	13.680.571	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.427.547		-12.214	-0,8	1.439.761	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485.100		300.000	2,7	11.185.100	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	265.000		-5.000	-1,9	270.000	
43	RECETTES DIVERSES		38.827.101	5.342	0,0	38.821.759	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.189.250	2.750	0,2	1.186.500	

# I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>I - JUSTICE</b>							
	<i>Postes</i>	549,417 ETP		68,997 ETP	14,4%	480,420 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	120.177.289		16.197.688	15,6	103.979.601	
4	<b>REVENUS</b>		40.016.351	8.092	0,0	40.008.259	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-80.160.938		-16.189.596		-63.971.342	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-1.871,29%			8,8	-1.720,61%	
<b>I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.</b>							
	<i>Postes</i>	549,417 ETP		68,997 ETP	14,4%	480,420 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	120.177.289		16.197.688	15,6	103.979.601	
4	<b>REVENUS</b>		40.016.351	8.092	0,0	40.008.259	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-80.160.938		-16.189.596		-63.971.342	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-1.871,29%			8,8	-1.720,61%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	92.348.602		14.949.433	19,3	77.399.169	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.646.040		965.469	7,1	13.680.571	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.427.547		-12.214	-0,8	1.439.761	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485.100		300.000	2,7	11.185.100	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	265.000		-5.000	-1,9	270.000	
43	RECETTES DIVERSES		38.827.101	5.342	0,0	38.821.759	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.189.250	2.750	0,2	1.186.500	

# Récapitulation J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J - MOBILITÉ</b>							
	<i>Postes</i>	<i>222,050 ETP</i>		<i>11,450 ETP</i>	<i>5,4%</i>	<i>210,600 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>336.066.937</b>		<b>27.886.148</b>	<b>9,0</b>	<b>308.180.789</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>66.221.941</b>	<b>4.046.423</b>	<b>6,5</b>	<b>62.175.518</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-269.844.996</b>		<b>-23.839.725</b>		<b>-246.005.271</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>9.330,32%</b>			<b>-81,3</b>	<b>49.896,80%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	26.093.298		2.572.793	10,9	23.520.505	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	25.231.276		779.000	3,2	24.452.276	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	55.625.506		5.469.375	10,9	50.156.131	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	22.400.000		1.200.000	5,7	21.200.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	201.049.370		16.156.000	8,7	184.893.370	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.667.487		1.708.980	43,2	3.958.507	
42	REVENUS DES BIENS		23.290.460	950.464	4,3	22.339.996	
43	RECETTES DIVERSES		12.660.605	-85.831	-0,7	12.746.436	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		8.040.000	-12.638.000	-61,1	20.678.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		15.768.605	14.075.000	831,1	1.693.605	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		6.462.271	1.744.790	37,0	4.717.481	

## J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J - MOBILITÉ</b>							
	<i>Postes</i>	222,050 ETP		11,450 ETP	5,4%	210,600 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	336.066.937		27.886.148	9,0	308.180.789	
4	<b>REVENUS</b>		66.221.941	4.046.423	6,5	62.175.518	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-269.844.996		-23.839.725		-246.005.271	
	<b>COUVERTURE en %</b>	9.330,32%			-81,3	49.896,80%	
<b>J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ</b>							
	<i>Postes</i>	68,200 ETP		8,450 ETP	14,1%	59,750 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	232.285.009		20.501.861	9,7	211.783.148	
4	<b>REVENUS</b>		11.843.895	1.238	0,0	11.842.657	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-220.441.114		-20.500.623		-199.940.491	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-19,12%			-273,2	11,04%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.465.772		1.465.163	18,3	8.000.609	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.733.276		1.099.000	16,6	6.634.276	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.104.591		581.698	10,5	5.522.893	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.900.000		1.200.000	17,9	6.700.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	201.049.370		16.156.000	8,7	184.893.370	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.000		0	0,0	32.000	
42	REVENUS DES BIENS		11.237.000	0	0,0	11.237.000	
43	RECETTES DIVERSES		383.595	1.238	0,3	382.357	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		223.300	0	0,0	223.300	
<b>J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS</b>							
	<i>Postes</i>	153,850 ETP		3,000 ETP	2,0%	150,850 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	103.781.928		7.384.287	7,7	96.397.641	
4	<b>REVENUS</b>		54.378.046	4.045.185	8,0	50.332.861	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-49.403.882		-3.339.102		-46.064.780	
	<b>COUVERTURE en %</b>	9.349,44%			-81,3	49.885,76%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.627.526		1.107.630	7,1	15.519.896	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.498.000		-320.000	-1,8	17.818.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	49.520.915		4.887.677	11,0	44.633.238	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.500.000		0	0,0	14.500.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.635.487		1.708.980	43,5	3.926.507	
42	REVENUS DES BIENS		12.053.460	950.464	8,6	11.102.996	
43	RECETTES DIVERSES		12.277.010	-87.069	-0,7	12.364.079	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		8.040.000	-12.638.000	-61,1	20.678.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		15.545.305	14.075.000	957,3	1.470.305	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		6.462.271	1.744.790	37,0	4.717.481	

# Récapitulation K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>							
	<i>Postes</i>	<i>111,843 ETP</i>		<i>-4,326 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>116,169 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.157.701.020</b>		<b>42.037.138</b>	<b>3,8</b>	<b>1.115.663.882</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>7.950.388</b>	<b>-6.393.688</b>	<b>-44,6</b>	<b>14.344.076</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.149.750.632</b>		<b>-48.430.826</b>		<b>-1.101.319.806</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1.624,57%</b>			<b>3,9</b>	<b>-1.563,93%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.762.292		36.483	0,2	17.725.809	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.221.986		471.781	9,9	4.750.205	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	21.221.129		2.071.901	10,8	19.149.228	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.470.000		7.379.000	NS	91.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.105.880.387		32.041.973	3,0	1.073.838.414	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	145.226		36.000	33,0	109.226	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		9.200	-2.800	-23,3	12.000	
42	REVENUS DES BIENS		3.000	500	20,0	2.500	
43	RECETTES DIVERSES		5.664.088	-6.544.374	-53,6	12.208.462	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.274.100	222.986	10,9	2.051.114	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-70.000	-100,0	70.000	

# K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>							
	<i>Postes</i>	111,843 ETP		-4,326 ETP	-3,7%	116,169 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	1.157.701.020		42.037.138	3,8	1.115.663.882	
4	<b>REVENUS</b>		7.950.388	-6.393.688	-44,6	14.344.076	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-1.149.750.632		-48.430.826		-1.101.319.806	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-1.624,57%			3,9	-1.563,93%	
<b>K01 - RÉSEAU DE SOINS</b>							
	<i>Postes</i>	5,993 ETP		-1,296 ETP	-17,8%	7,289 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	1.115.999.398		41.216.144	3,8	1.074.783.254	
4	<b>REVENUS</b>		1.335.712	-4.359.354	-76,5	5.695.066	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-1.114.663.686		-45.575.498		-1.069.088.188	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-485,27%			-2,2	-496,29%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.036.258		-305.863	-22,8	1.342.121	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	969.080		378.019	64,0	591.061	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	20.420.314		1.607.642	8,5	18.812.672	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.079.000		1.079.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.092.494.746		38.457.346	3,6	1.054.037.400	
43	RECETTES DIVERSES		1.335.712	-4.359.354	-76,5	5.695.066	
<b>K02 - RÉGULATION SANITAIRE</b>							
	<i>Postes</i>	24,393 ETP		-1,550 ETP	-6,0%	25,943 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	12.552.820		282.891	2,3	12.269.929	
4	<b>REVENUS</b>		740.411	-264.048	-26,3	1.004.459	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-11.812.409		-546.939		-11.265.470	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-457,64%			8,6	-421,27%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.232.062		104.612	2,5	4.127.450	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	743.316		-47.134	-6,0	790.450	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	415.014		409.704	NS	5.310	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.300.000		6.300.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	862.428		-6.426.292	-88,2	7.288.720	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-57.999	-100,0	57.999	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		5.000	0	0,0	5.000	
43	RECETTES DIVERSES		735.411	-264.048	-26,4	999.459	
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>							
	<i>Postes</i>	81,457 ETP		-1,480 ETP	-1,8%	82,937 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	29.148.802		538.103	1,9	28.610.699	
4	<b>REVENUS</b>		5.874.265	-1.770.286	-23,2	7.644.551	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-23.274.537		-2.308.389		-20.966.148	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-681,66%			5,5	-646,37%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.493.972		237.734	1,9	12.256.238	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.509.590		140.896	4,2	3.368.694	

## K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>							
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	385.801		54.555	16,5	331.246	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	91.000		0	0,0	91.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	12.523.213		10.919	0,1	12.512.294	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	145.226		93.999	183,5	51.227	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		4.200	-2.800	-40,0	7.000	
42	REVENUS DES BIENS		3.000	500	20,0	2.500	
43	RECETTES DIVERSES		3.592.965	-1.920.972	-34,8	5.513.937	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.274.100	222.986	10,9	2.051.114	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-70.000	-100,0	70.000	



# Récapitulation L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L - ECONOMIE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>68,700 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>68,700 ETP</i>	
3	CHARGES	31.375.674		-734.490	-2,3	32.110.164	
4	REVENUS		52.457.435	1.174.922	2,3	51.282.513	
	COUVERTURE en F	21.081.761		1.909.412		19.172.349	
	COUVERTURE en %	5.912,29%			-5,0	6.223,91%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.075.098		24.937	0,2	10.050.161	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.879.071		10.656	0,6	1.868.415	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	214.357		35.750	20,0	178.607	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	19.161.648		-841.333	-4,2	20.002.981	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	45.500		35.500	355,0	10.000	
42	REVENUS DES BIENS		41.660.250	1.756.800	4,4	39.903.450	
43	RECETTES DIVERSES		10.654.260	-246.569	-2,3	10.900.829	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.925	0	0,0	42.925	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	-335.309	-77,0	435.309	

# L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L - ECONOMIE</b>							
	<i>Postes</i>	68,700 ETP		0,000 ETP	0,0%	68,700 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	31.375.674		-734.490	-2,3	32.110.164	
4	<b>REVENUS</b>		52.457.435	1.174.922	2,3	51.282.513	
	<b>COUVERTURE en F</b>	21.081.761		1.909.412		19.172.349	
	<b>COUVERTURE en %</b>	5.912,29%			-5,0	6.223,91%	
<b>L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE</b>							
	<i>Postes</i>	18,723 ETP		0,000 ETP	0,0%	18,723 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	23.235.755		-3.485	0,0	23.239.240	
4	<b>REVENUS</b>		12.921.467	350.094	2,8	12.571.373	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-10.314.288		353.579		-10.667.867	
	<b>COUVERTURE en %</b>	6.032,44%			-4,7	6.332,51%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.366.585		129.978	4,0	3.236.607	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.313.336		-16.848	-1,3	1.330.184	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	48.705		4.718	10,7	43.987	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	18.507.129		-121.333	-0,7	18.628.462	
42	REVENUS DES BIENS		12.000.000	250.000	2,1	11.750.000	
43	RECETTES DIVERSES		878.542	100.094	12,9	778.448	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.925	0	0,0	42.925	
<b>L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES</b>							
	<i>Postes</i>				ND		
3	<b>CHARGES</b>	638.919		0	0,0	638.919	
4	<b>REVENUS</b>		29.626.250	1.500.000	5,3	28.126.250	
	<b>COUVERTURE en F</b>	28.987.331		1.500.000		27.487.331	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-200,00%			0,0	-200,00%	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	638.919		0	0,0	638.919	
42	REVENUS DES BIENS		29.626.250	1.500.000	5,3	28.126.250	
<b>L03 - RÉGULATION DU COMMERCE</b>							
	<i>Postes</i>	49,977 ETP		0,000 ETP	0,0%	49,977 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	7.501.000		-731.005	-8,9	8.232.005	
4	<b>REVENUS</b>		9.909.718	-675.172	-6,4	10.584.890	
	<b>COUVERTURE en F</b>	2.408.718		55.833		2.352.885	
	<b>COUVERTURE en %</b>	79,85%			-12,6	91,41%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.708.513		-105.041	-1,5	6.813.554	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	565.735		27.504	5,1	538.231	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	165.652		31.032	23,1	134.620	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.600		-720.000	-97,9	735.600	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	45.500		35.500	355,0	10.000	
42	REVENUS DES BIENS		34.000	6.800	25,0	27.200	

## L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L03 - RÉGULATION DU COMMERCE</b>							
43	RECETTES DIVERSES		9.775.718	-346.663	-3,4	10.122.381	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	-335.309	-77,0	435.309	



# Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M - FINANCE ET IMPÔTS</b>							
	<i>Postes</i>	506,544 ETP		2,682 ETP	0,5%	503,862 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.023.155.965</b>		<b>-49.252.569</b>	<b>-4,6</b>	<b>1.072.408.534</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>6.473.285.701</b>	<b>314.895.395</b>	<b>5,1</b>	<b>6.158.390.306</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>5.450.129.736</b>		<b>364.147.964</b>		<b>5.085.981.772</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>79.065,41%</b>			<b>474,8</b>	<b>13.755,42%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.209.484		2.985.843	5,0	59.223.641	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.344.729		-815.136	-11,4	7.159.865	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	275.000.000		-37.100.000	-11,9	312.100.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	183.501.824		-33.065.510	-15,3	216.567.334	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	488.933.628		20.767.543	4,4	468.166.085	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.166.300		-2.025.309	-22,0	9.191.609	
40	IMPÔTS.		5.314.195.670	51.780.000	1,0	5.262.415.670	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	
42	REVENUS DES BIENS		436.742.338	265.900.632	155,6	170.841.706	
43	RECETTES DIVERSES		117.341.731	-8.066.224	-6,4	125.407.955	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		556.834.379	6.755.687	1,2	550.078.692	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.607.000	24.000	0,1	42.583.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.000.000	-1.498.700	-23,1	6.498.700	

## M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M - FINANCE ET IMPÔTS</b>							
	<i>Postes</i>	506,544 ETP		2,682 ETP	0,5%	503,862 ETP	
3	CHARGES	1.023.155.965		-49.252.569	-4,6	1.072.408.534	
4	REVENUS		6.473.285.701	314.895.395	5,1	6.158.390.306	
	COUVERTURE en F	5.450.129.736		364.147.964		5.085.981.772	
	COUVERTURE en %	79.065,41%			474,8	13.755,42%	
<b>M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS</b>							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	373.120.000		-10.319.095	-2,7	383.439.095	
4	REVENUS		5.924.779.446	85.204.639	1,5	5.839.574.807	
	COUVERTURE en F	5.551.659.446		95.523.734		5.456.135.712	
	COUVERTURE en %	79.364,87%			464,7	14.054,87%	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	21.000.000		2.000.000	10,5	19.000.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	182.320.000		-33.180.000	-15,4	215.500.000	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	169.700.000		22.886.214	15,6	146.813.786	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	100.000		-2.025.309	-95,3	2.125.309	
40	IMPÔTS.		5.314.195.670	51.780.000	1,0	5.262.415.670	
42	REVENUS DES BIENS		94.002.000	38.000.000	67,9	56.002.000	
43	RECETTES DIVERSES		116.933.445	-8.068.371	-6,5	125.001.816	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		357.041.331	3.469.010	1,0	353.572.321	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.607.000	24.000	0,1	42.583.000	
<b>M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	254.175.000		-39.100.000	-13,3	293.275.000	
4	REVENUS		445.289.921	226.747.117	103,8	218.542.804	
	COUVERTURE en F	191.114.921		265.847.117		-74.732.196	
	COUVERTURE en %	-100,00%			0,0	-100,00%	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	254.000.000		-39.100.000	-13,3	293.100.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	175.000		0	0,0	175.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	
42	REVENUS DES BIENS		342.740.338	227.900.632	198,5	114.839.706	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		96.985.000	345.185	0,4	96.639.815	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.000.000	-1.498.700	-23,1	6.498.700	
<b>M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE</b>							
	<i>Postes</i>				ND		
3	CHARGES	319.233.628		-2.118.671	-0,7	321.352.299	
4	REVENUS		102.808.048	2.941.492	2,9	99.866.556	
	COUVERTURE en F	-216.425.580		5.060.163		-221.485.743	
	COUVERTURE en %	-100,00%			0,0	-100,00%	

## M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE</b>							
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	319.233.628		-2.118.671	-0,7	321.352.299	
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		102.808.048	2.941.492	2,9	99.866.556	
<b>M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS</b>							
	<i>Postes</i>	<i>506,544 ETP</i>		<i>2,682 ETP</i>	<i>0,5%</i>	<i>503,862 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>76.627.337</b>		<b>2.285.197</b>	<b>3,1</b>	<b>74.342.140</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>408.286</b>	<b>2.147</b>	<b>0,5</b>	<b>406.139</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-76.219.051</b>		<b>-2.283.050</b>		<b>-73.936.001</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,47%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,45%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.209.484		2.985.843	5,0	59.223.641	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.344.729		-815.136	-11,4	7.159.865	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.181.824		114.490	10,7	1.067.334	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.891.300		0	0,0	6.891.300	
43	RECETTES DIVERSES		408.286	2.147	0,5	406.139	



## Récapitulation N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>							
	<i>Postes</i>	<i>58,248 ETP</i>		<i>6,040 ETP</i>	<i>11,6%</i>	<i>52,208 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>84.442.742</b>		<b>2.784.029</b>	<b>3,4</b>	<b>81.658.713</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>2.740.776</b>	<b>-1.847.775</b>	<b>-40,3</b>	<b>4.588.551</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-81.701.966</b>		<b>-4.631.804</b>		<b>-77.070.162</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1.498,65%</b>			<b>-226,4</b>	<b>1.185,82%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.883.517		1.035.901	11,7	8.847.616	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.353.344		226.887	5,5	4.126.457	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.569.783		1.512.888	NS	56.895	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	68.590.079		4.478	0,0	68.585.601	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.975		3.875	184,5	2.100	
43	RECETTES DIVERSES		2.151.354	2.049.223	NS	102.131	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-30.000	-100,0	30.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		589.422	-3.866.998	-86,8	4.456.420	

## N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>							
	<i>Postes</i>	58,248 ETP		6,040 ETP	11,6%	52,208 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	84.442.742		2.784.029	3,4	81.658.713	
4	<b>REVENUS</b>		2.740.776	-1.847.775	-40,3	4.588.551	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-81.701.966		-4.631.804		-77.070.162	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-1.498,65%			-226,4	1.185,82%	
<b>N01 - CULTURE</b>							
	<i>Postes</i>	12,261 ETP		0,018 ETP	0,1%	12,243 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	67.719.666		3.876.970	6,1	63.842.696	
4	<b>REVENUS</b>		319.045	-29.825	-8,5	348.870	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-67.400.621		-3.906.795		-63.493.826	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-789,33%			-0,1	-789,97%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.398.728		57.630	2,5	2.341.098	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.425.092		213.798	17,7	1.211.294	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.983		1.064	10,7	9.919	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	63.884.863		3.604.478	6,0	60.280.385	
43	RECETTES DIVERSES		19.045	175	0,9	18.870	
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-30.000	-100,0	30.000	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		300.000	0	0,0	300.000	
<b>N02 - SPORT ET LOISIRS</b>							
	<i>Postes</i>	16,337 ETP		6,022 ETP	58,4%	10,315 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	6.135.762		-2.627.062	-30,0	8.762.824	
4	<b>REVENUS</b>		491.238	-3.480.384	-87,6	3.971.622	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-5.644.524		-853.322		-4.791.202	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-344,08%			-114,6	2.364,06%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.701.001		941.720	53,5	1.759.281	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.018.726		15.519	1,5	1.003.207	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	58.800		11.824	25,2	46.976	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.311.216		-3.600.000	-60,9	5.911.216	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.975		3.875	184,5	2.100	
43	RECETTES DIVERSES		201.816	149.014	282,2	52.802	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		289.422	-3.629.398	-92,6	3.918.820	
<b>N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS</b>							
	<i>Postes</i>	29,650 ETP		0,000 ETP	0,0%	29,650 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	10.587.314		1.534.121	16,9	9.053.193	
4	<b>REVENUS</b>		1.930.493	1.662.434	620,2	268.059	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-8.656.821		128.313		-8.785.134	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-365,24%			-5,9	-388,27%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.783.788		36.551	0,8	4.747.237	

## N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS</b>							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.909.526		-2.430	-0,1	1.911.956	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.500.000		1.500.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.394.000		0	0,0	2.394.000	
43	RECETTES DIVERSES		1.930.493	1.900.034	NS	30.459	
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-237.600	-100,0	237.600	



# Récapitulation

## O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>188,036 ETP</i>		<i>4,682 ETP</i>	<i>2,6%</i>	<i>183,354 ETP</i>	
3	CHARGES	65.591.410		4.295.943	7,0	61.295.467	
4	REVENUS		3.402.882	-218.650	-6,0	3.621.532	
	COUVERTURE en F	-62.188.528		-4.514.593		-57.673.935	
	COUVERTURE en %	-3.279,02%			1,2	-3.239,65%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	41.998.598		878.551	2,1	41.120.047	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.528.694		2.421.377	17,2	14.107.317	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	458.616		210.054	84,5	248.562	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.213.302		623.261	11,1	5.590.041	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	168.700		162.700	NS	6.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		230.000	0	0,0	230.000	
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		3.158.862	-208.650	-6,2	3.367.512	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.000	-10.000	-50,0	20.000	

# O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE</b>							
	<i>Postes</i>	188,036 ETP		4,682 ETP	2,6%	183,354 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	65.591.410		4.295.943	7,0	61.295.467	
4	<b>REVENUS</b>		3.402.882	-218.650	-6,0	3.621.532	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-62.188.528		-4.514.593		-57.673.935	
	<b>COUVERTURE en %</b>				1,2	-3.239,65%	
<b>O01 - GRAND CONSEIL..</b>							
	<i>Postes</i>	23,970 ETP		1,000 ETP	4,4%	22,970 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	10.808.958		280.617	2,7	10.528.341	
4	<b>REVENUS</b>		43.353	10.026	30,1	33.327	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-10.765.605		-270.591		-10.495.014	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-498,61%			-0,1	-498,89%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.173.335		190.641	2,4	7.982.694	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.591.075		89.060	3,6	2.502.015	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	39.548		1.916	5,1	37.632	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.000		-1.000	-16,7	6.000	
43	RECETTES DIVERSES		33.353	26	0,1	33.327	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.000	10.000	ND		
<b>O02 - CONSTITUANTE..</b>							
	<i>Postes</i>				ND		
3	<b>CHARGES</b>	4.878.823		-457.424	-8,6	5.336.247	
4	<b>REVENUS</b>		657	19	3,0	638	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-4.878.166		457.443		-5.335.609	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-99,99%			0,0	-99,99%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.791.873		-555.766	-16,6	3.347.639	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.822.450		-65.358	-3,5	1.887.808	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	100.800		0	0,0	100.800	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	163.700		163.700	ND		
43	RECETTES DIVERSES		657	19	3,0	638	
<b>O03 - CONSEIL D'ETAT</b>							
	<i>Postes</i>	44,657 ETP		0,204 ETP	0,5%	44,453 ETP	
3	<b>CHARGES</b>	12.030.792		115.261	1,0	11.915.531	
4	<b>REVENUS</b>		1.567.278	-679.504	-30,2	2.246.782	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-10.463.514		-794.765		-9.668.749	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-900,58%			5,6	-852,97%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.266.479		158.971	2,0	8.107.508	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.803.313		190.644	7,3	2.612.669	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	961.000		-234.354	-19,6	1.195.354	

# O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
41	PATENTES ET CONCESSIONS		230.000	0	0,0	230.000	
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		1.337.258	-659.504	-33,0	1.996.762	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-20.000	-100,0	20.000	
<b>O04 - SERVICES GÉNÉRAUX.</b>							
	<i>Postes</i>	<i>90,800 ETP</i>		<i>2,200 ETP</i>	<i>2,5%</i>	<i>88,600 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>18.971.769</b>		<b>262.332</b>	<b>1,4</b>	<b>18.709.437</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>1.331.038</b>	<b>311</b>	<b>0,0</b>	<b>1.330.727</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-17.640.731</b>		<b>-262.021</b>		<b>-17.378.710</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-992,59%</b>			<b>0,2</b>	<b>-990,12%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.954.622		388.133	2,3	16.566.489	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.725.379		-83.939	-4,6	1.809.318	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	68.268		-41.862	-38,0	110.130	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	
43	RECETTES DIVERSES		1.327.038	311	0,0	1.326.727	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	
<b>004.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>4,000 ETP</i>		<i>3,000 ETP</i>	<i>300,0%</i>	<i>1,000 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>3.618.626</b>		<b>18.164</b>	<b>0,5</b>	<b>3.600.462</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>2.133</b>	<b>40</b>	<b>1,9</b>	<b>2.093</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-3.616.493</b>		<b>-18.124</b>		<b>-3.598.369</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-199,90%</b>			<b>0,0</b>	<b>-199,90%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.410.823		62.468	1,9	3.348.355	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	164.746		0	0,0	164.746	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	43.057		-44.304	-50,7	87.361	
43	RECETTES DIVERSES		2.133	40	1,9	2.093	
<b>004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES</b>							
	<i>Postes</i>				<i>ND</i>		
3	<b>CHARGES</b>	<b>735.997</b>		<b>1.653</b>	<b>0,2</b>	<b>734.344</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>266</b>	<b>1</b>	<b>0,4</b>	<b>265</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-735.731</b>		<b>-1.652</b>		<b>-734.079</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,96%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,96%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	519.497		1.653	0,3	517.844	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	216.500		0	0,0	216.500	
43	RECETTES DIVERSES		266	1	0,4	265	

# O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES</i>							
	<i>Postes</i>	<i>27,450 ETP</i>		<i>-0,800 ETP</i>	<i>-2,8%</i>	<i>28,250 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>4.899.840</b>		<b>20.231</b>	<b>0,4</b>	<b>4.879.609</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>95.555</b>	<b>15</b>	<b>0,0</b>	<b>95.540</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-4.804.285</b>		<b>-20.216</b>		<b>-4.784.069</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-98,05%</b>			<b>0,0</b>	<b>-98,04%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.219.410		20.231	0,5	4.199.179	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	680.430		0	0,0	680.430	
43	RECETTES DIVERSES		95.555	15	0,0	95.540	
<i>004.04 - SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE..</i>							
	<i>Postes</i>	<i>7,600 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>7,600 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.155.215</b>		<b>26.821</b>	<b>2,4</b>	<b>1.128.394</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>1.200.952</b>	<b>22</b>	<b>0,0</b>	<b>1.200.930</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>45.737</b>		<b>-26.799</b>		<b>72.536</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>3,96%</b>			<b>-38,4</b>	<b>6,43%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.128.725		26.071	2,4	1.102.654	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	26.490		750	2,9	25.740	
43	RECETTES DIVERSES		1.200.952	22	0,0	1.200.930	
<i>004.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES</i>							
	<i>Postes</i>	<i>5,250 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>5,250 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>764.581</b>		<b>58.703</b>	<b>8,3</b>	<b>705.878</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>770</b>	<b>41</b>	<b>5,6</b>	<b>729</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-763.811</b>		<b>-58.662</b>		<b>-705.149</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,90%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,90%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	718.438		47.963	7,2	670.475	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	46.143		10.740	30,3	35.403	
43	RECETTES DIVERSES		770	41	5,6	729	
<i>004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</i>							
	<i>Postes</i>	<i>4,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>4,000 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>938.477</b>		<b>56.452</b>	<b>6,4</b>	<b>882.025</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>677</b>	<b>47</b>	<b>7,5</b>	<b>630</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-937.800</b>		<b>-56.405</b>		<b>-881.395</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-299,78%</b>			<b>0,0</b>	<b>-299,79%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	801.477		56.452	7,6	745.025	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	137.000		0	0,0	137.000	
43	RECETTES DIVERSES		677	47	7,5	630	

# O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<i>004.07 - ARCHIVES D'ETAT.</i>							
	<i>Postes</i>	<i>15,600 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,600 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>2.587.152</b>		<b>-37.710</b>	<b>-1,4</b>	<b>2.624.862</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>21.683</b>	<b>47</b>	<b>0,2</b>	<b>21.636</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-2.565.469</b>		<b>37.757</b>		<b>-2.603.226</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,16%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,18%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.999.241		55.307	2,8	1.943.934	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	339.200		-95.459	-22,0	434.659	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	25.211		2.442	10,7	22.769	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	
43	RECETTES DIVERSES		17.683	47	0,3	17.636	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.000	0	0,0	4.000	
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF</i>							
	<i>Postes</i>	<i>26,900 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>26,900 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>4.271.881</b>		<b>118.018</b>	<b>2,8</b>	<b>4.153.863</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>9.002</b>	<b>98</b>	<b>1,1</b>	<b>8.904</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-4.262.879</b>		<b>-117.920</b>		<b>-4.144.959</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,79%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,79%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.157.011		117.988	2,9	4.039.023	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	114.870		30	0,0	114.840	
43	RECETTES DIVERSES		9.002	98	1,1	8.904	
<b>005 - DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>5,935 ETP</i>		<i>0,135 ETP</i>	<i>2,3%</i>	<i>5,800 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.286.364</b>		<b>79.508</b>	<b>6,6</b>	<b>1.206.856</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>705</b>	<b>19</b>	<b>2,8</b>	<b>686</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.285.659</b>		<b>-79.489</b>		<b>-1.206.170</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,95%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,94%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	912.760		79.876	9,6	832.884	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	283.604		-368	-0,1	283.972	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	90.000		0	0,0	90.000	
43	RECETTES DIVERSES		705	19	2,8	686	
<b>006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>9,204 ETP</i>		<i>0,102 ETP</i>	<i>1,1%</i>	<i>9,102 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>7.649.325</b>		<b>2.699.130</b>	<b>54,5</b>	<b>4.950.195</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>208.033</b>	<b>200.509</b>	<b>NS</b>	<b>7.524</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-7.441.292</b>		<b>-2.498.621</b>		<b>-4.942.671</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-294,75%</b>			<b>-1,0</b>	<b>-297,81%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.622.800		560.513	27,2	2.062.287	

## O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.726.525		1.858.617	64,8	2.867.908	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.000		280.000	NS	20.000	
43	RECETTES DIVERSES		208.033	200.509	NS	7.524	
<b>007 - GENÈVE INTERNATIONALE</b>							
	<i>Postes</i>	<i>6,937 ETP</i>		<i>0,408 ETP</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,529 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>6.571.316</b>		<b>188.854</b>	<b>3,0</b>	<b>6.382.462</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>878</b>	<b>69</b>	<b>8,5</b>	<b>809</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-6.570.438</b>		<b>-188.785</b>		<b>-6.381.653</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-299,95%</b>			<b>0,0</b>	<b>-299,96%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.057.664		76.763	7,8	980.901	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.931.350		134.476	7,5	1.796.874	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.582.302		-22.385	-0,6	3.604.687	
43	RECETTES DIVERSES		878	69	8,5	809	
<b>008 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER</b>							
	<i>Postes</i>	<i>6,533 ETP</i>		<i>0,633 ETP</i>	<i>10,7%</i>	<i>5,900 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>3.394.063</b>		<b>1.127.665</b>	<b>49,8</b>	<b>2.266.398</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>250.940</b>	<b>249.901</b>	<b>NS</b>	<b>1.039</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-3.143.123</b>		<b>-877.764</b>		<b>-2.265.359</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-92,61%</b>			<b>-7,4</b>	<b>-99,95%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.219.065		-20.580	-1,7	1.239.645	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	644.998		298.245	86,0	346.753	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	250.000		250.000	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.280.000		600.000	88,2	680.000	
43	RECETTES DIVERSES		250.940	249.901	NS	1.039	

# Récapitulation

## P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN</b>							
	<i>Postes</i>	<i>1.197,089 ETP</i>		<i>11,318 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>1.185,771 ETP</i>	
3	CHARGES	646.311.306		-17.192.232	-2,6	663.503.538	
4	REVENUS		135.529.564	-43.725.194	-24,4	179.254.758	
	COUVERTURE en F	-510.781.742		-26.532.962		-484.248.780	
	COUVERTURE en %	-6.674,08%			1,9	-6.551,36%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	210.567.031		-2.281.564	-1,1	212.848.595	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	214.900.469		-1.735.700	-0,8	216.636.169	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	0		-500.000	-100,0	500.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	214.722.508		-13.062.743	-5,7	227.785.251	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	376.000		-20.000	-5,1	396.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.361.031		118.100	2,3	5.242.931	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	384.267		289.675	306,2	94.592	
42	REVENUS DES BIENS		110.852.915	-1.107.295	-1,0	111.960.210	
43	RECETTES DIVERSES		23.864.936	-42.428.708	-64,0	66.293.644	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		564.713	-86.191	-13,2	650.904	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		247.000	-103.000	-29,4	350.000	

# P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN</b>							
	<i>Postes</i>	1.197,089 ETP		11,318 ETP	1,0%	1.185,771 ETP	
3	CHARGES	646.311.306		-17.192.232	-2,6	663.503.538	
4	REVENUS		135.529.564	-43.725.194	-24,4	179.254.758	
	COUVERTURE en F	-510.781.742		-26.532.962		-484.248.780	
	COUVERTURE en %	-6.674,08%			1,9	-6.551,36%	
<b>P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES</b>							
	<i>Postes</i>	406,369 ETP		13,333 ETP	3,4%	393,036 ETP	
3	CHARGES	87.719.438		2.367.982	2,8	85.351.456	
4	REVENUS		1.538.458	-309.186	-16,7	1.847.644	
	COUVERTURE en F	-86.180.980		-2.677.168		-83.503.812	
	COUVERTURE en %	-5.038,15%			0,3	-5.020,93%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	70.628.040		4.098.840	6,2	66.529.200	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.719.923		-1.889.014	-16,3	11.608.937	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.792.708		130.381	3,6	3.662.327	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	376.000		-20.000	-5,1	396.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.138.500		68.100	2,2	3.070.400	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	64.267		-20.325	-24,0	84.592	
42	REVENUS DES BIENS		96.606	1.005	1,1	95.601	
43	RECETTES DIVERSES		1.323.992	-22.300	-1,7	1.346.292	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		24.560	-31.191	-55,9	55.751	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		93.300	-256.700	-73,3	350.000	
<b>P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES</b>							
	<i>Postes</i>	85,134 ETP		-0,568 ETP	-0,7%	85,702 ETP	
3	CHARGES	71.052.686		-25.555.182	-26,5	96.607.868	
4	REVENUS		16.622.058	-10.411.043	-38,5	27.033.101	
	COUVERTURE en F	-54.430.628		15.144.139		-69.574.767	
	COUVERTURE en %	-331,46%			0,8	-328,73%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	46.827.613		-13.222.837	-22,0	60.050.450	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.050.285		-46.472	-2,2	2.096.757	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.174.788		-12.285.873	-35,7	34.460.661	
42	REVENUS DES BIENS		436.200	436.200	ND		
43	RECETTES DIVERSES		15.978.014	-10.800.943	-40,3	26.778.957	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		199.144	-55.000	-21,6	254.144	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.700	8.700	ND		
<b>P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS</b>							
	<i>Postes</i>	114,386 ETP		3,453 ETP	3,1%	110,933 ETP	

# P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2011		VARIATION B11 - B10		BUDGET 2010	COMPTE 2009
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS</b>							
3	<b>CHARGES</b>	<b>24.450.578</b>		<b>-20.503.791</b>	<b>-45,6</b>	<b>44.954.369</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.336.303</b>	<b>-34.919.756</b>	<b>-91,3</b>	<b>38.256.059</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-21.114.275</b>		<b>-14.415.965</b>		<b>-6.698.310</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-452,93%</b>			<b>27,7</b>	<b>-354,60%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.551.477		868.797	5,2	16.682.680	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.865.827		147.171	5,4	2.718.656	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	0		-500.000	-100,0	500.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.033.274		-21.019.759	-83,9	25.053.033	
42	REVENUS DES BIENS		2.949.400	-1.501.000	-33,7	4.450.400	
43	RECETTES DIVERSES		386.903	-33.418.756	-98,9	33.805.659	
<b>P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)</b>							
	<i>Postes</i>	<i>254,800 ETP</i>		<i>-4,900 ETP</i>	<i>-1,9%</i>	<i>259,700 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>336.547.853</b>		<b>24.000.793</b>	<b>7,7</b>	<b>312.547.060</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>113.337.392</b>	<b>1.911.881</b>	<b>1,7</b>	<b>111.425.511</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-223.210.461</b>		<b>-22.088.912</b>		<b>-201.121.549</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-453,45%</b>			<b>1,0</b>	<b>-449,10%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	27.501.591		454.210	1,7	27.047.381	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	155.459.325		6.335.616	4,2	149.123.709	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	151.054.406		16.850.967	12,6	134.203.439	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.222.531		50.000	2,3	2.172.531	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	310.000		310.000	ND		
42	REVENUS DES BIENS		107.370.709	-43.500	0,0	107.414.209	
43	RECETTES DIVERSES		5.482.664	1.810.381	49,3	3.672.283	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		339.019	0	0,0	339.019	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		145.000	145.000	ND		
<b>P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES</b>							
	<i>Postes</i>	<i>336,400 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>336,400 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>126.540.751</b>		<b>2.497.966</b>	<b>2,0</b>	<b>124.042.785</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>695.353</b>	<b>2.910</b>	<b>0,4</b>	<b>692.443</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-125.845.398</b>		<b>-2.495.056</b>		<b>-123.350.342</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-398,08%</b>			<b>0,0</b>	<b>-398,00%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	48.058.310		5.519.426	13,0	42.538.884	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	44.805.109		-6.283.001	-12,3	51.088.110	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	33.667.332		3.261.541	10,7	30.405.791	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.000		0	0,0	10.000	
43	RECETTES DIVERSES		693.363	2.910	0,4	690.453	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.990	0	0,0	1.990	



## Annexes



## Liste des programmes par département



## Liste des programmes par département

### 01 Chancellerie d'Etat

O03 Conseil d'Etat  
O06 Exercices des droits politiques

### 02 Finances

H06 Exécution des poursuites et faillites  
M01 Impôts, taxes et droits  
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif  
M03 Péréquation financière intercantonale  
M04 Production et perception des impôts  
O04 Services généraux  
O04.02 Evaluation des politiques publiques  
O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques  
O04.04 Surveillance des fondations et institutions  
O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales  
O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD  
O04.07 Archives d'Etat  
O04.08 Audis et expertises de l'ICF  
P02 Gestion transversale des ressources humaines  
P03 Gestion financière transversale et achats

### 03 Instruction publique, culture et sport

A01 Enseignement obligatoire  
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue  
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles  
A04 Hautes écoles  
N01 Culture  
N02 Sport et loisirs

### 04 Sécurité, police et environnement

F01 Protection de l'environnement  
F02 Energie  
H01 Population, droit de cité et migration  
H02 Sécurité publique  
H04 Armée et obligation de servir  
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation  
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement  
H08 Droits humains  
O07 Genève internationale

### 05 Constructions et technologies de l'information

G01 Accès au logement  
G02 Aménagement du territoire  
G03 Conformité des constructions et des chantiers  
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels  
J02 Infrastructures routières et de transports publics  
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois  
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)  
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

### 06 Intérieur et mobilité

F03 Gestion des eaux  
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air  
F05 Politique agricole  
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels  
H03 Sécurité civile  
J01 Transports et mobilité

### 07 Solidarité et emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois  
B02 Surveillance du marché du travail  
C01 Accès à l'assurance-maladie  
C02 Soutien à la famille  
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale  
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle  
C05 Actions en matière d'asile et de migration  
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées  
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées  
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées  
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées  
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

### 08 Affaires régionales, économie et santé

K01 Réseau de soins  
K02 Régulation sanitaire  
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention  
L01 Développement et soutien à l'économie  
L03 Régulation du commerce  
O05 Développement durable  
O08 Régional et transfrontalier

### Présidence

P01 Etats-majors et activités de support départementales

### 11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

### 12 Cour des comptes

O04.01 Cour des comptes

### 13 Constituante

O02 Constituante

### 14 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire



Comparaison et classification par nature à  
3 positions et par politique publique

## Comparaison par nature des charges de fonctionnement 2011/2009

Nature	Libellés	Projet de budget 2011	Écart par rapport au Budget 2010		Budget 2010	Compte 2009
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'168'472'332</b>	<b>73'501'208</b>	<b>3.51%</b>	<b>2'094'971'124.00</b>	<b>2'081'862'762.91</b>
300	Autorités, commissions et juges	44'399'808	7'414'979	20.05%	36'984'829.00	34'174'211.22
301	Traitements du personnel	1'020'237'177	46'488'475	4.77%	973'748'702.00	931'066'525.26
302	Traitement du corps enseignant	733'832'133	14'439'418	2.01%	719'392'715.00	715'427'942.89
303	Assurances sociales	137'602'812	5'572'312	4.22%	132'030'500.00	126'453'980.84
304	Caisse de pension et de prévoyance	197'513'563	9'312'167	4.95%	188'201'396.00	224'057'290.95
305	Assurance maladie et accidents	13'946'772	263'644	1.93%	13'683'128.00	11'756'588.78
306	Prestations en nature	3'940'162	791'835	25.15%	3'148'327.00	2'599'247.36
307	Prestations aux retraités	24'622'731	-15'263'592	-38.27%	39'886'323.00	40'559'270.95
308	Personnel temporaire, chômeurs	-16'500'000	3'241'007	-16.42%	-19'741'007.00	-11'125'152.21
309	Formation, recrutement, div. charges	8'877'174	1'240'963	16.25%	7'636'211.00	6'892'856.87
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>425'000'366</b>	<b>6'193'846</b>	<b>1.48%</b>	<b>418'806'520.00</b>	<b>435'427'804.17</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	24'711'664	223'708	0.91%	24'487'956.00	24'003'926.11
311	Mobilier, machines et véhicules	3'480'790	-359'317	-9.36%	3'840'107.00	3'935'731.89
312	Eau, énergie, combustibles	38'508'700	-30'000	-0.08%	38'538'700.00	42'355'088.00
313	Marchandises	19'312'503	338'281	1.78%	18'974'222.00	18'660'759.84
314	Entretien des immeubles	80'232'286	203'192	0.25%	80'029'094.00	73'026'484.45
315	Entretien de mobilier par des tiers	22'520'546	-714'279	-3.07%	23'234'825.00	24'817'938.65
316	Loyers, fermages, redevances	60'064'929	4'431'811	7.97%	55'633'118.00	48'792'670.46
317	Débours	14'364'379	-928'521	-6.07%	15'292'900.00	14'070'438.16
318	Honoraires, prest. de service de tiers	161'804'569	3'028'971	1.91%	158'775'598.00	185'764'559.03
319	Report de crédits	-	-	-	-	207.50
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs et frais d'emprunts</b>	<b>275'005'000</b>	<b>-37'600'000</b>	<b>-12.03%</b>	<b>312'605'000.00</b>	<b>301'015'661.35</b>
320	Engagements courants	5'295'000	2'000'000	60.70%	3'295'000.00	4'090'716.15
321	Dettes à court terme	2'100'000	-11'905'000	-85.01%	14'005'000.00	1'779'724.75
322	Dettes à moyen et long terme	248'714'000	-24'686'000	-9.03%	273'400'000.00	274'280'314.40
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	-2'259'000	-48.53%	4'655'000.00	3'037'061.67
328	Frais et coûts financiers	500'000	-750'000	-60.00%	1'250'000.00	257'969.40
329	Autres intérêts passifs	16'000'000	-	0.00%	16'000'000.00	17'569'874.98
<b>33</b>	<b>Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>611'085'876</b>	<b>-18'098'292</b>	<b>-2.88%</b>	<b>629'184'168.00</b>	<b>913'206'255.04</b>
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	20'000	-	-	-94'803.19
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	260'792'863	25'254'672	10.72%	235'538'191.00	247'669'847.91
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	3'395'669	328'959	10.73%	3'066'710.00	3'880'424.67
333	Dépréciations d'actifs	237'285	150'000	171.85%	87'285.00	209'774.00
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	-	-	-	-	5'171'5612.00
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	35'724'183	3'460'799	10.73%	32'263'384.00	39'622'882.79
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	-	-	-	-	24'879'939.49
338	Provisions	181'694'014	-24'680'927	-11.96%	206'374'941.00	397'144'069.59
339	Créances irrécouvrables	129'221'862	-22'631'795	-14.90%	151'853'657.00	148'178'507.78
<b>34</b>	<b>Parts et contributions sans affectation</b>	<b>489'096'478</b>	<b>19'684'543</b>	<b>4.19%</b>	<b>469'411'935.00</b>	<b>530'940'402.71</b>
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	0.00%	162'850.00	4'535'973.50
341	Contributions à des communes	-	-	-	-	-
342	Part des communes aux impôts spéciaux	-	-	-	-	-
343	Part des communes taxes assur. inc.	-	-3'240'000	-100.00%	3'240'000.00	3'314'584.38
344	Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie	-	-3'240'000	-100.00%	3'240'000.00	3'314'584.38
346	Comp. fin. aux communes françaises	169'700'000	29'366'214	20.93%	140'333'786.00	139'664'719.10
347	Part des comm. à l'impôt s/ la dissolution des réserves et provisions	-	-	-	-	-
348	RPT	319'233'628	-2'118'671	-0.66%	321'352'299.00	334'979'671.40
349	Autres parts	-	-1'083'000	-100.00%	1'083'000.00	45'130'869.95
<b>35</b>	<b>Dédommagements à des tiers</b>	<b>161'664'310</b>	<b>3'395'500</b>	<b>2.15%</b>	<b>158'268'810.00</b>	<b>212'557'368.17</b>
350	Confédération	25'532'000	1'438'500	5.97%	24'093'500.00	21'278'144.90
351	Cantons	28'360'990	5'878'000	26.14%	22'482'990.00	28'636'703.54
352	Communes	16'151'320	-3'921'000	-19.53%	20'072'320.00	25'078'878.30
353	Propres établissements	-	-	-	-	75'575'006.17
355	Dédommagement à des institutions privées	13'500'000	1'500'000	12.50%	12'000'000.00	12'073'411.15
356	Dédommagement à des personnes physiques	78'120'000	-1'500'000	-1.88%	79'620'000.00	49'915'224.11
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>3'661'448'320</b>	<b>109'036'850</b>	<b>3.07%</b>	<b>3'552'411'470.00</b>	<b>3'356'581'813.09</b>
360	Confédération	882'439	-103'915	-10.54%	986'354.00	962'644.00
361	Cantons	93'960'496	3'539'969	3.92%	90'420'527.00	82'681'258.15
362	Communes	6'377'618	-1'964'000	-23.54%	8'341'618.00	6'448'528.66
363	Propres établissements	1'737'467'710	44'059'794	2.60%	1'693'407'916.00	1'650'065'379.63
364	Sociétés d'économie mixte	49'619'014	4'275'308	9.43%	45'343'706.00	55'185'347.00
365	Institutions privées	599'972'630	52'009'729	9.49%	547'962'901.00	514'396'165.71
366	Personnes physiques	1'159'663'413	7'144'965	0.62%	1'152'518'448.00	1'035'408'198.83
367	Etranger	13'505'000	75'000	0.56%	13'430'000.00	11'434'291.31
	<b>Taux intermédiaire</b>	<b>7'791'772'682</b>	<b>156'113'655</b>	<b>2.04%</b>	<b>7'635'659'027.00</b>	<b>7'831'592'067.44</b>
<b>37</b>	<b>Subventions redistribuées</b>	<b>29'959'700</b>	<b>105'700</b>	<b>0.35%</b>	<b>29'854'000.00</b>	<b>300'515'586.43</b>
370	Confédération	-	-	-	-	4'370'941.00
371	Cantons	566'000	-	0.00%	566'000.00	1'909'956.15
372	Communes	1'926'000	-	0.00%	1'926'000.00	2'423'636.25
373	Propres établissements	300'000	-300'000	-50%	600'000.00	263'153'129.13
374	Sociétés d'économie mixte	800'000	-150'000	-15.79%	950'000.00	43'100.00
375	Institutions privées	3'075'000	300'000	10.81%	2'775'000.00	3'086'279.30
376	Personnes physiques	23'292'700	255'700	1.11%	23'037'000.00	25'528'544.60
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'235'697</b>	<b>-433'527'106</b>	<b>-96.18%</b>	<b>450'762'803.00</b>	<b>396'140'942.19</b>
390	Imputations internes	-	-395'338	-100.00%	395'338.00	152'651.00
391	Frais de bâtiments	-	-271'998'366	-100.00%	271'998'366.00	239'844'080.00
392	Intérêts de la dette	175'000	-	0.00%	175'000.00	46'705.34
394	Rétrocessions de recettes	-	-41'440'000	-100.00%	41'440'000.00	3'265'808.20
395	Informatique	-	-121'214'606	-100.00%	121'214'606.00	137'821'815.00
396	Subventions	-	-	-	-	-
397	Facturation interne	17'060'697	1'541'204	9.93%	15'519'493.00	14'989'882.65
399	Imputations internes	-	-20'000	-100.00%	20'000.00	20'000.00
	<b>Totaux généraux</b>	<b>7'838'968'079</b>	<b>-277'307'751</b>	<b>-3.42%</b>	<b>8'116'275'830.00</b>	<b>8'528'248'596.06</b>

### Comparaison par nature des revenus de fonctionnement 2011/2009

Nature	Libellés	Projet de budget 2011	Écart par rapport au Budget 2010		Budget 2010	Compte 2009
<b>40</b>	<b>Impôts</b>	<b>5'314'195'670</b>	<b>51'780'000</b>	<b>0.98%</b>	<b>5'262'415'670.00</b>	<b>5'838'150'023.18</b>
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'552'900'000	2'650'000	0.07%	3'550'250'000.00	3'726'866'871.61
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'098'700'000	71'800'000	6.99%	1'026'900'000.00	1'183'071'813.08
402	Impôts fonciers	152'800'000	22'600'000	17.36%	130'200'000.00	149'731'644.55
403	Impôts spéciaux	100'000'000	15'000'000	17.65%	85'000'000.00	100'431'198.30
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	180'000'000	2'000'000	1.12%	178'000'000.00	217'556'992.95
405	Produit des successions	100'000'000	-58'000'000	-36.71%	158'000'000.00	308'449'844.17
406	Autres impôts cantonaux	129'795'670	-4'270'000	-3.19%	134'065'670.00	152'041'658.52
<b>41</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>14'392'223</b>	<b>-2'800</b>	<b>-0.02%</b>	<b>14'395'023.00</b>	<b>13'523'287.92</b>
410	Patentes	14'162'223	-2'800	-0.02%	14'165'023.00	13'297'554.77
411	Concessions	230'000	-	0.00%	230'000.00	225'733.15
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>635'751'241</b>	<b>267'601'185</b>	<b>72.69%</b>	<b>368'150'056.00</b>	<b>517'265'586.49</b>
420	Revenus des biens du PF - Banques	299'227	-337'345	-52.99%	636'572.00	84'174.37
421	Revenus des biens du PF - Créances	90'488'874	38'087'535	72.68%	52'401'339.00	91'696'401.40
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'448'708	-1'155'625	-9.17%	12'604'333.00	8'890'876.52
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	8'126'250	-205'000	-2.46%	8'331'250.00	57'363'856.33
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	4'550'000	120'000	2.71%	4'430'000.00	81'835'606.59
425	Prêts du patrimoine administratif	48'656'038	-28'679'293	-37.08%	77'335'331.00	51'635'066.45
426	Part. perm. du patrimoine adm.	55'599'650	454'820	0.82%	55'144'830.00	53'946'072.80
427	Immeubles du patrimoine administratif	148'550'572	24'612'476	19.86%	123'938'096.00	99'232'054.74
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	260'306'818	235'060'147	931.05%	25'246'671.00	64'749'182.73
429	Autres revenus	7'725'104	-356'530	-4.41%	8'081'634.00	7'832'294.56
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>605'676'274</b>	<b>-43'042'336</b>	<b>-6.63%</b>	<b>648'718'610.00</b>	<b>737'836'679.16</b>
431	Emoluments administratifs	144'031'400	-1'568'786	-1.08%	145'600'186.00	141'212'778.47
432	Pensions d'établissements spécialisés	8'233'937	243'500	3.05%	7'990'437.00	6'724'892.02
433	Ecolages	883'646	-15'200	-1.69%	898'846.00	729'848.97
434	Redevances d'util. et prest. de service	40'693'882	-346'179	-0.84%	41'040'061.00	25'777'356.79
435	Ventes de marchandises	6'030'341	-175'987	-2.84%	6'206'328.00	5'009'091.93
436	Dédommagements de tiers	129'939'865	-967'387	-0.74%	130'907'252.00	165'685'490.39
437	Amendes	49'843'823	-17'158'177	-25.61%	67'002'000.00	40'909'478.07
438	Remboursement frais administratifs	150'000	-	0.00%	150'000.00	599'019.00
439	Dissolutions et provisions	225'869'380	-23'054'120	-9.26%	248'923'500.00	351'188'723.52
<b>44</b>	<b>Parts à des recettes sans affectation</b>	<b>556'834'379</b>	<b>6'755'687</b>	<b>1.23%</b>	<b>550'078'692.00</b>	<b>585'953'829.11</b>
440	Part à des recettes fédérales	433'285'000	845'185	0.20%	432'439'815.00	445'949'117.11
442	Part à l'impôt anticipé	20'741'331	2'969'010	16.71%	17'772'321.00	26'067'202.00
448	RPT	102'808'048	2'941'492	2.95%	99'866'556.00	113'937'510.00
<b>45</b>	<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>135'370'941</b>	<b>-11'885'363</b>	<b>-8.07%</b>	<b>147'256'304.00</b>	<b>170'421'337.98</b>
450	Confédération	69'751'280	-12'261'304	-14.95%	82'012'584.00	77'753'229.98
451	Cantons	7'638'316	-182'684	-2.34%	7'821'000.00	6'151'901.30
452	Communes	57'971'345	558'625	0.97%	57'412'720.00	86'506'206.70
453	Propres établissements	10'000	-	0.00%	10'000.00	10'000.00
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>309'842'094.00</b>	<b>23'026'393</b>	<b>8.03%</b>	<b>286'815'701.00</b>	<b>290'909'288.82</b>
460	Confédération	287'570'385	25'711'293	9.82%	261'859'092.00	245'828'280.01
461	Cantons	238'160	-146'840	-38.14%	385'000.00	272'378.08
462	Communes	-	-	-	-	-
463	Propres établissements	1'208'000	623'000	106.50%	585'000.00	1'239'081.95
464	Fonds alloués par des tiers	3'568'164	-3'773'388	-51.40%	7'341'552.00	7'384'780.17
466	Personnes physiques	2'085'000	198'176	10.50%	1'886'824.00	1'983'960.90
467	Subventions étrangers	300'000	-	0.00%	300'000.00	440'058.65
468	Produits différés de subventions d'investissement	1'955'628	-	0.00%	1'955'628.00	3'016'204.12
469	Autres subventions	12'916'757	414'152	3.31%	12'502'605.00	30'744'544.94
	<b>Totaux intermédiaire</b>	<b>7'572'062'822</b>	<b>294'232'766</b>	<b>4.04%</b>	<b>7'277'830'056.00</b>	<b>8'154'060'032.66</b>
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>29'959'700</b>	<b>105'700</b>	<b>0.35%</b>	<b>29'854'000.00</b>	<b>300'515'586.43</b>
470	Confédération	29'959'700	105'700	0.35%	29'854'000.00	211'429'200.43
471	Cantons	-	-	-	-	89'086'386.00
472	Communes	-	-	-	-	-
473	Propres établissements	-	-	-	-	-
475	Institutions privées	-	-	-	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'235'697</b>	<b>-433'527'106</b>	<b>-96.18%</b>	<b>450'762'803.00</b>	<b>396'140'942.19</b>
490	Imputations internes	-	-395'338	-100.00%	395'338.00	152'651.00
491	Revenus des bâtiments	-	-271'998'366	-100.00%	271'998'366.00	239'948'822.70
492	Charges et intérêts	175'000	-	0.00%	175'000.00	46'705.34
494	Parts à des recettes	-	-41'440'000	-100.00%	41'440'000.00	3'265'808.20
495	Informatique	-	-121'214'606	-100.00%	121'214'606.00	137'821'815.00
496	Subventions	-	-	-	-	-
497	Facturations internes	17'060'697	1'541'204	9.93%	15'519'493.00	14'885'139.95
499	Imputations internes	-	-20'000	-100.00%	20'000.00	20'000.00
	<b>Totaux généraux</b>	<b>7'619'258'219</b>	<b>-139'188'640</b>	<b>-1.79%</b>	<b>7'758'446'859.00</b>	<b>8'850'716'561.28</b>

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Projet de budget 2011**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GÈNÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'168'472'332</b>	<b>1'115'676'632</b>	<b>58'616'382</b>	<b>19'770'747</b>	<b>8'317'959</b>	<b>6'418'841</b>	<b>37'739'884</b>
300	Autorités, commissions et juges	44'399'808	199'222	114'660	35'992	30'494	33'494	283'500
301	Traitements du personnel	1'020'237'177	204'481'834	48'966'991	16'619'756	6'984'796	5'380'965	31'410'899
302	Traitement du corps enseignant	733'832'133	733'122'222					
303	Assurances sociales	137'602'812	71'720'437	3'755'262	1'277'260	535'049	413'052	2'424'992
304	Caisse de pension et de prévoyance	197'513'563	100'409'448	5'252'312	17'85'984	745'941	574'593	3'402'413
305	Assurance maladie et accidents	13'946'772	2'906'870	152'157	51'755	21'679	16'737	98'260
306	Prestations en nature	3'940'162	1'800					119'820
307	Prestations aux retraités	24'622'731	1'725'000					
308	Personnel temporaire, chômeurs	-16'500'000						
309	Formation, recrutement, div. charges	8'877'174	1'109'799	375'000				
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>425'000'366</b>	<b>42'730'784</b>	<b>2'054'288</b>	<b>776'893</b>	<b>464'590</b>	<b>379'949</b>	<b>33'267'206</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	24'711'664	13'235'072	447'205	112'185	52'325	39'619	312'018
311	Mobilier, machines et véhicules	3'480'790	2'204'680	29'728	3'980	3'265	2'338	138'617
312	Eau, énergie, combustibles	38'508'700						104'700
313	Marchandises	19'312'503	4'914'744	3'046	4'247	122	87	822'512
314	Entretien des immeubles	80'232'286						8'965'259
315	Entretien de mobilier par des tiers	22'520'546	1'033'073	32'186	7'109	1'663	1'191	369'574
316	Loyers, fermages, redevances	60'064'929	2'696'006	118'155	28'112	7'275	5'786	168'005
317	Débours	14'364'379	2'322'666	179'786	25'756	8'764	8'546	536'608
318	Honoraires, prest. de service de tiers	161'804'569	16'324'543	1'244'182	595'504	391'176	322'382	21'849'913
319	Report de crédits	-						
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs et frais d'emprunts</b>	<b>275'005'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
320	Engagements courants	5'295'000						
321	Dettes à court terme	2'100'000						
322	Dettes à moyen et long terme	248'714'000						
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000						
328	Frais et coûts financiers	500'000						
329	Autres intérêts passifs	16'000'000						
<b>33</b>	<b>Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>611'085'876</b>	<b>21'203'130</b>	<b>314'000</b>	<b>53'140'000</b>	<b>25'060'246</b>	<b>14'149'860</b>	<b>7'036'640</b>
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	20'000					
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	260'792'863	5'312'438					3'463'592
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	3'395'669	16'133					41'020
333	Dépréciations d'actifs	237'285	150'000					
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	-						
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	35'724'183	7'283'093			5'310'106		60'388
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	-						
338	Provisions	181'694'014	7'640'856	192'000	50'120'000	17'885'820	12'814'180	3'460'000
339	Créances irrécouvrables	129'221'862	780'610	122'000	3'020'000	1'864'320	1'335'680	11'640
<b>34</b>	<b>Parts et contributions sans affectation</b>	<b>489'096'478</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>162'850</b>
340	Part des communes aux recettes	162'850						162'850
341	Contributions à des communes	-						
342	Part des communes aux impôts spéciaux	-						
343	Part des communes taxes assur. inc.	-						
344	Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie	-						
346	Comp. fin. aux communes françaises	169'700'000						
347	Part des comm. à l'impôt s/ la dissolution des réserves et provisions	-						
348	RPT	319'233'628						
349	Autres parts	-						
<b>35</b>	<b>Dédommagements à des tiers</b>	<b>161'664'310</b>	<b>6'320'000</b>	<b>105'750'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>94'625</b>
350	Confédération	25'532'000		14'130'000				60'000
351	Cantons	28'360'990	6'320'000					32'000
352	Communes	16'151'320						2'625
353	Propres établissements	-						
355	Dédommagement à des institutions privées	13'500'000		13'500'000				
356	Dédommagement à des personnes physiques	78'120'000		78'120'000				
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>3'661'448'320</b>	<b>712'767'084</b>	<b>200'000</b>	<b>610'956'444</b>	<b>419'067'320</b>	<b>369'399'408</b>	<b>21'396'971</b>
360	Confédération	882'439						
361	Cantons	93'960'496	86'248'000		107'496			2'154'500
362	Communes	6'377'618	3'280'000		1'000			2'298'100
363	Propres établissements	1'737'467'710	428'147'885		78'475'290		55'152'953	2'472'964
364	Sociétés d'économie mixte	49'619'014	21'969'048					8'366'500
365	Institutions privées	599'972'630	107'780'987	200'000	12'072'808	133'133'874	109'736'901	3'546'006
366	Personnes physiques	1'159'663'413	67'341'164		520'299'850	285'933'446	204'509'554	1'638'901
367	Etranger	13'505'000						920'000
	<b>Totaux intermédiaire</b>	<b>7'791'772'682</b>	<b>1'898'697'630</b>	<b>166'934'670</b>	<b>684'644'084</b>	<b>452'910'115</b>	<b>390'348'058</b>	<b>99'698'176</b>
<b>37</b>	<b>Subventions redistribuées</b>	<b>29'959'700</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'200'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28'038'700</b>
370	Confédération	-						
371	Cantons	566'000						566'000
372	Communes	1'926'000						1'725'000
373	Propres établissements	300'000			300'000			
374	Sociétés d'économie mixte	800'000						800'000
375	Institutions privées	3'075'000			900'000			1'655'000
376	Personnes physiques	23'292'700						23'292'700
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'235'697</b>	<b>121'862</b>	<b>-</b>	<b>553'900</b>	<b>5'826</b>	<b>4'174</b>	<b>639'220</b>
390	Imputations internes	-						
391	Frais de bâtiments	-						
392	Intérêts de la dette	175'000						
394	Rétrocessions de recettes	-						
395	Informatique	-						
396	Subventions	-						
397	Facturation interne	17'060'697	121'862		553'900	5'826	4'174	639'220
399	Imputations internes	-						
	<b>Totaux généraux</b>	<b>7'838'968'079</b>	<b>1'898'819'492</b>	<b>166'934'670</b>	<b>686'397'984</b>	<b>452'915'941</b>	<b>390'352'232</b>	<b>128'376'096</b>

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Projet de budget 2011**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
<b>39'247'390</b>	<b>411'746'577</b>	<b>92'348'602</b>	<b>26'093'298</b>	<b>17'762'292</b>	<b>10'075'098</b>	<b>62'209'484</b>	<b>9'883'517</b>	<b>41'998'598</b>	<b>210'567'031</b>	<b>30</b>
287'000	275'976	33'046'993	18'000	210'800	104'491	8'500	471'157	9'003'364	276'165	300
32'860'924	328'061'613	47'505'325	25'400'614	14'718'965	8'354'168	52'432'203	7'687'559	27'225'128	162'145'437	301
							180'598		529'313	302
2'536'219	25'107'060	6'163'141	1'944'828	1'142'594	647'200	4'012'262	643'786	2'776'207	12'503'463	303
3'600'518	44'672'465	5'006'906	2'686'675	1'558'982	892'221	5'594'073	858'433	2'809'822	17'662'777	304
102'729	9'389'121	249'652	78'800	46'296	26'225	162'446	26'078	112'472	505'495	305
	3'147'442		47'500					5'000	618'600	306
									22'897'731	307
-140'000			-4'083'119						-12'276'881	308
	1'092'900	376'585		84'655	50'793		15'906	66'605	5'704'931	309
<b>12'252'052</b>	<b>43'968'995</b>	<b>14'646'040</b>	<b>25'231'276</b>	<b>5'221'986</b>	<b>1'879'071</b>	<b>6'344'729</b>	<b>4'353'344</b>	<b>16'528'694</b>	<b>214'900'469</b>	<b>31</b>
280'927	2'684'306	1'147'414	111'000	215'104	165'100	668'635	146'668	3'069'008	2'025'078	310
72'647	334'978	30'000	154'000	53'423	7'000	12'600	30'061	55'803	347'670	311
3'000	1'000		2'530'000						35'870'000	312
179'884	8'748'160	22'500	1'757'500	1'477'870	64'800	6'400	8'637	7'645	1'294'349	313
6'300	55'000		12'007'000						59'198'727	314
62'026	2'655'429	21'000	356'000	72'293	26'500	22'000	4'436	130'005	177'26'061	315
14'120	881'787	250'000	12'500	52'025	103'700	58'850	53'056	244'246	55'371'306	316
332'678	6'076'672	547'446	494'476	131'560	186'474	96'231	485'475	12'930'015	1'638'226	317
11'300'470	22'531'663	12'627'680	7'808'800	3'219'711	1'325'497	5'480'013	3'625'011	11'728'972	41'429'052	318
										319
-	-	5'000	-	-	-	275'000'000	-	-	-	32
		5'000				5'290'000				320
						2'100'000				321
						248'714'000				322
						2'396'000				323
						500'000				328
						16'000'000				329
<b>3'311'281</b>	<b>8'129'449</b>	<b>1'427'547</b>	<b>55'625'506</b>	<b>21'221'129</b>	<b>214'357</b>	<b>183'501'824</b>	<b>1'569'783</b>	<b>458'616</b>	<b>214'722'508</b>	<b>33</b>
										330
484'362	5'572'178	27'547	54'785'311	1'296'101	59'357	1'181'824	54'583	176'988	188'378'582	331
259'054	202							31'628	3'047'632	332
									87'285	333
150'853	564'569		640'195	19'895'028					1'819'951	335
										336
										337
800'000	275'000	800'000	100'000	25'000	60'000	66'210'000	1'507'600	250'000	19'553'558	338
1'617'012	1'717'500	600'000	100'000	5'000	95'000	116'110'000	7'600		1'835'500	339
-	-	-	-	-	-	488'933'628	-	-	-	34
										340
										341
										342
										343
										344
						169'700'000				346
										347
						319'233'628				348
										349
<b>126'195</b>	<b>18'863'946</b>	<b>-</b>	<b>22'400'000</b>	<b>7'470'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40'044</b>	<b>223'500</b>	<b>376'000</b>	<b>35</b>
	3'430'000		7'900'000	12'000						350
	15'270'446		6'309'000				40'044	13'500	376'000	351
126'195	163'500		14'500'000	1'149'000				210'000		352
										353
										355
										356
<b>76'052'700</b>	<b>33'867'476</b>	<b>11'485'100</b>	<b>201'049'370</b>	<b>1'105'880'387</b>	<b>19'161'648</b>	<b>-</b>	<b>68'590'079</b>	<b>6'213'302</b>	<b>5'361'031</b>	<b>36</b>
			782'439		89'000			11'000		360
				1'422'900	1'368'500				2'659'100	361
	492'018						256'500	50'000		362
10'650'000	11'585'890		193'445'460	947'439'177	9'904'819		115'272		2'078'000	363
				50'000	340'000		18'122'000	771'466		364
1'332'700	10'864'170		3'856'471	156'938'310	7'459'329		47'546'307	5'130'836	373'931	365
64'070'000	1'555'398	11'485'100		30'000			2'550'000		250'000	366
	9'370'000		2'965'000					250'000		367
<b>130'989'618</b>	<b>516'576'443</b>	<b>119'912'289</b>	<b>330'399'450</b>	<b>1'157'555'794</b>	<b>31'330'174</b>	<b>1'015'989'665</b>	<b>84'436'767</b>	<b>65'422'710</b>	<b>645'927'039</b>	<b>37</b>
-	721'000	-	-	-	-	-	-	-	-	370
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371
	201'000									372
										373
										374
	520'000									375
										376
<b>72'360</b>	<b>1'989'900</b>	<b>265'000</b>	<b>5'667'487</b>	<b>145'226</b>	<b>45'500</b>	<b>7'166'300</b>	<b>5'975</b>	<b>168'700</b>	<b>384'267</b>	<b>39</b>
										390
						175'000				391
										392
										394
										395
										396
72'360	1'989'900	265'000	5'667'487	145'226	45'500	6'991'300	5'975	168'700	384'267	397
										399
<b>131'061'978</b>	<b>519'287'343</b>	<b>120'177'289</b>	<b>336'066'937</b>	<b>1'157'701'020</b>	<b>31'375'674</b>	<b>1'023'155'965</b>	<b>84'442'742</b>	<b>65'591'410</b>	<b>646'311'306</b>	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement  
Projet de budget 2011**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
<b>40</b>	<b>Impôts</b>	<b>5'314'195'670</b>	-	-	-	-	-	-
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'552'900'000						
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'098'700'000						
402	Impôts fonciers	152'800'000						
403	Impôts spéciaux	100'000'000						
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	180'000'000						
405	Produit des successions	100'000'000						
406	Autres impôts cantonaux	129'795'670						
<b>41</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>14'392'223</b>	-	<b>82'100</b>	-	-	-	<b>13'471'340</b>
410	Patentes	14'162'223		82'100				13'471'340
411	Concessions	230'000						
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>635'751'241</b>	<b>230'901</b>	-	<b>35'700</b>	<b>9'322</b>	<b>48'774</b>	<b>22'367'836</b>
420	Revenus des biens du PF - Banques	299'227						
421	Revenus des biens du PF - Créances	90'488'874	8'901		35'700	9'322	48'774	
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'448'708	2'000					386'333
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	8'126'250						
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	4'550'000	50'000					
425	Prêts du patrimoine administratif	48'656'038						
426	Part. perm. du patrimoine adm.	55'599'650						2'762'000
427	Immeubles du patrimoine administratif	148'550'572						19'219'503
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	260'306'818						
429	Autres revenus	7'725'104	170'000					
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>605'676'274</b>	<b>36'839'514</b>	<b>18'504'110</b>	<b>53'989'944</b>	<b>29'204'875</b>	<b>21'924'588</b>	<b>46'370'847</b>
431	Emoluments administratifs	144'031'400	167'000	1'095'867	2'200	7'288		1'129'605
432	Pensions d'établissements spécialisés	8'233'937	7'173'387					
433	Ecolages	883'646	883'646					
434	Redevances d'util. et prest. de service	40'693'882	2'959'215		527'407			13'710'316
435	Ventes de marchandises	6'030'341	2'199'380					546'275
436	Dédommagements de tiers	129'939'865	17'091'464	17'000'220	4'740'337	12'768'267	10'153'908	17'121'790
437	Amendes	49'843'823		216'023				103'800
438	Remboursement frais administratifs	150'000						
439	Dissolutions et provisions	225'869'380	6'365'422	192'000	48'720'000	16'429'320	11'770'680	13'759'061
<b>44</b>	<b>Parts à des recettes sans affectation</b>	<b>556'834'379</b>	-	-	-	-	-	-
440	Part à des recettes fédérales	433'285'000						
442	Part à l'impôt anticipé	20'741'331						
448	RPT	102'808'048						
<b>45</b>	<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>135'370'941</b>	<b>6'127'500</b>	<b>49'384'798</b>	-	-	-	<b>277'296</b>
450	Confédération	69'751'280		49'384'798				179'576
451	Cantons	7'638'316	5'777'500					70'000
452	Communes	57'971'345	350'000					27'720
453	Propres établissements	10'000						
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>309'842'094</b>	<b>46'268'943</b>	-	<b>124'959'414</b>	<b>54'560'490</b>	<b>39'089'809</b>	<b>4'373'395</b>
460	Confédération	287'570'385	36'810'225		124'958'413	54'560'490	39'089'510	3'980'353
461	Cantons	238'160	38'160					
462	Communes	-						
463	Propres établissements	1'208'000	1'208'000					
464	Fonds alloués par des tiers	3'568'164	517'465		1'001		299	
466	Personnes physiques	2'085'000						
467	Subventions étrangers	300'000						300'000
468	Produits différés de subventions d'investissement	1'955'628	10'300					60'222
469	Autres subventions	12'916'757	7'684'793					32'820
	<b>Totaux intermédiaire</b>	<b>7'572'062'822</b>	<b>89'466'858</b>	<b>67'971'008</b>	<b>178'985'058</b>	<b>83'774'687</b>	<b>61'063'171</b>	<b>86'860'714</b>
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>29'959'700</b>	-	-	<b>1'200'000</b>	-	-	<b>28'038'700</b>
470	Confédération	29'959'700			1'200'000			28'038'700
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'235'697</b>	<b>144'226</b>	-	-	-	-	<b>317'370</b>
490	Imputations internes	-						
491	Revenus des bâtiments	-						
492	Charges et intérêts	175'000						
494	Parts à des recettes	-						
495	Informatique	-						
497	Facturations internes	17'060'697	144'226					317'370
499	Imputations internes	-						
	<b>Totaux généraux</b>	<b>7'619'258'219</b>	<b>89'611'084</b>	<b>67'971'008</b>	<b>180'185'058</b>	<b>83'774'687</b>	<b>61'063'171</b>	<b>115'216'784</b>

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement  
Projet de budget 2011**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
-	-	-	-	-	-	5'314'195'670	-	-	-	40
						3'552'900'000				400
						1'098'700'000				401
						152'800'000				402
						100'000'000				403
						180'000'000				404
						100'000'000				405
						129'795'670				406
-	35'000	-	-	9'200	-	564'583	-	230'000	-	41
	35'000			9'200		564'583				410
								230'000		411
79'700	430'025	-	23'290'460	3'000	41'660'250	436'742'338	-	20	110'852'915	42
	22'000					277'227				420
	14'500					90'305'051		20	66'606	421
						11'060'375				422
					8'126'250					423
						4'000'000			500'000	424
	336'525					48'289'513			30'000	425
			1'430'000			33'500'000				426
42'900	57'000		21'860'460						107'370'709	427
						260'306'818				428
36'800				3'000	34'000	4'595'704			2'885'600	429
37'106'537	147'412'922	38'827'101	12'660'605	5'664'088	10'654'260	117'341'731	2'151'354	3'158'862	23'864'936	43
30'363'600	81'233'425	15'722'400	50'000	1'390'150	9'605'000	1'265'000		1'837'985	161'880	431
	947'200						113'350			432
										433
247'080	5'272'703	16'277'434		650'000	55'000	300'267	46'900	26'000	621'560	434
35'700	1'532'666	304'600	45'000	39'900			6'000	715'300	605'520	435
304'157	10'899'928	4'352'667	12'215'605	3'275'038	659'260	9'066'464	85'104	329'577	9'876'079	436
254'000	47'452'000	1'370'000		283'000	165'000					437
			150'000							438
5'902'000	75'000	800'000	200'000	26'000	170'000	106'710'000	1'900'000	250'000	12'599'897	439
-	-	-	-	-	-	556'834'379	-	-	-	44
						433'285'000				440
						20'741'331				442
						102'808'048				448
-	28'934'347	-	8'040'000	-	-	42'607'000	-	-	-	45
	12'146'906		8'040'000							450
	1'790'816									451
	14'986'625					42'607'000				452
	10'000									453
2'097'200	14'249'078	-	15'768'605	2'274'100	42'925	5'000'000	589'422	4'000	564'713	46
8'000	13'821'094		14'218'300				120'000	4'000		460
				200'000						461
										462
										463
	401'317		80'000	2'074'100			469'422		24'560	464
2'085'000										466
										467
4'200	26'667		1'470'305		42'925				341'009	468
						5'000'000			199'144	469
39'283'437	191'061'372	38'827'101	59'759'670	7'950'388	52'357'435	6'473'285'701	2'740'776	3'392'882	135'282'564	
-	721'000	-	-	-	-	-	-	-	-	47
	721'000									470
-	8'765'580	1'189'250	6'462'271	-	100'000	-	-	10'000	247'000	49
										490
										491
	175'000									492
										494
										495
	8'590'580	1'189'250	6'462'271		100'000			10'000	247'000	497
										499
39'283'437	200'547'952	40'016'351	66'221'941	7'950'388	52'457'435	6'473'285'701	2'740'776	3'402'882	135'529'564	



Effectifs par politique publique et par département



## Evolution du nombre de postes budgétés (2007 à 2011)

ENTITES	ancienne structure				ENTITES	nouvelle structure		
	Budget 2007	Budget 2008	Budget 2009	Budget 2010		Budget 2009	Budget 2010	Projet Budget 2011
CHA	60.43	59.83	68.83	70.83	CHA	74.53	76.83	77.83
DF	769.85	769.65	762.00	772.00	DF	994.93	1'011.70	1'028.70
DIP	7'091.66	7'119.46	7'142.71	7'187.81	DIP	7'143.11	7'188.21	7'317.13
PAT	1'657.68	1'766.61	1'769.84	1'791.22	PAT	1'770.24	1'791.62	1'810.72
ENS	5'433.98	5'352.85	5'372.87	5'396.59	ENS	5'372.87	5'396.59	5'506.40
DI	2'741.03	2'729.83	2'692.73	2'787.63	DSPE	2'556.55	2'656.48	2'816.83
POL	1'554.85	1'554.55	1'572.55	1'645.55	POL	1'572.55	1'645.55	1'699.80
PAT	1'186.18	1'175.28	1'120.18	1'142.08	PAT	984.00	1'010.93	1'117.03
DCTI	1'116.89	1'098.21	1'092.85	1'089.85	DCTI	1'087.25	1'098.55	1'111.05
DT	518.60	483.89	483.68	493.50	DIM	380.53	363.95	364.50
DSE (y.c 276 / OCE)	688.41	684.80	683.65	678.35	DSE	683.65	678.35	697.35
DES	216.31	223.33	224.23	224.23	DARES	230.13	230.13	228.23
<b>Total Administration</b>	<b>13'203.18</b>	<b>13'169.00</b>	<b>13'150.68</b>	<b>13'304.20</b>	<b>Total Administration</b>	<b>13'150.68</b>	<b>13'304.20</b>	<b>13'641.62</b>
SGGC	20.97	21.97	22.97	22.97	SGGC	22.97	22.97	23.97
PJ	412.92	438.42	441.92	480.42	PJ	441.92	480.42	549.42
<b>Total Admin. 3 pouvoirs</b>	<b>13'637.07</b>	<b>13'629.39</b>	<b>13'615.57</b>	<b>13'807.59</b>	<b>Total Admin. 3 pouvoirs</b>	<b>13'615.57</b>	<b>13'807.59</b>	<b>14'215.01</b>
CdC	1.00	1.00	1.00	1.00	CdC	1.00	1.00	1.00
Constituante			4.00	0.00	Constituante	4.00	0.00	0.00
HES	524.39	513.10	577.51	601.78	HES	577.51	601.78	597.21
Université	1'933.13	1'941.53	1'959.78	2'013.93	Université	1'959.78	2'013.93	2'039.82
<b>Sous-total Uni-HES</b>	<b>2'457.52</b>	<b>2'454.63</b>	<b>2'537.29</b>	<b>2'615.71</b>	<b>Sous-total Uni-HES</b>	<b>2'537.29</b>	<b>2'615.71</b>	<b>2'637.03</b>
HUG	8'455.00	8'348.00	8'298.00	8'343.00	HUG	8'298.00	8'343.00	8'391.20
Joli-Mont et Montana	206.00	207.00	212.00	212.00	Joli-Mont et Montana	212.00	212.00	212.00
Hospice général	756.70	695.70	704.40	703.40	Hospice général	704.40	703.40	680.70
EPI (EPSE-CIP)		390.50	414.50	459.10	EPI (EPSE-CIP)	414.50	459.10	509.20
EPSE	241.75				EPSE			
CIP-CRPH	86.75				CIP-CRPH			
<b>Sous-total Etablis. publics médicaux</b>	<b>9'746.20</b>	<b>9'641.20</b>	<b>9'628.90</b>	<b>9'717.50</b>	<b>Sous-total Etablis. publics médicaux</b>	<b>9'628.90</b>	<b>9'717.50</b>	<b>9'793.10</b>
FSASD	1'376.10	1'390.40	1'390.40	1'465.84	FSASD	1'390.40	1'453.34	1'488.34
EMS	3'118.30	3'135.25	3'253.25	3'512.00	EMS	3'253.25	3'362.26	3'693.31
<b>Sous-total entités privées subvent.</b>	<b>4'494.40</b>	<b>4'525.65</b>	<b>4'643.65</b>	<b>4'977.84</b>	<b>Sous-total entités privées subvent.</b>	<b>4'643.65</b>	<b>4'815.60</b>	<b>5'181.65</b>
<b>Total Subvention.</b>	<b>16'698.12</b>	<b>16'621.48</b>	<b>16'809.84</b>	<b>17'311.05</b>	<b>Total Subvention.</b>	<b>16'809.84</b>	<b>17'148.81</b>	<b>17'611.78</b>
<b>TOTAL Grand Etat</b>	<b>30'336.19</b>	<b>30'251.87</b>	<b>30'430.42</b>	<b>31'119.64</b>	<b>TOTAL Grand Etat</b>	<b>30'430.41</b>	<b>30'957.40</b>	<b>31'827.79</b>

1) Pour 2008, la dotation de postes correspond aux postes réalisés 2007 moins les mesures liées à l'opération Victoria soit, pour 2007, 8'455 moins 107 postes pour Victoria. Le chiffre de 2007 de 8455 postes concerne uniquement la dotation ordinaire et extraordinaire, donc sans la dotation complémentaire évaluée en francs uniquement et qui était aussi comptabilisée dans les exercices précédents.  
A titre indicatif, les HUG ont recalculé les effectifs réalisés sans la dotation complémentaire en francs au cours des trois derniers exercices (2005 : 8'368, 2006 : 8'352, 2007 : 8'455).

## Evolution du nombre de postes budgétés par politique publique (1)

	Budget 2010	Nouveaux postes accordés par CE	Projet de Budget 2011
<b>A Formation</b>	7'075.71	119.84	7'195.55
<b>B Emploi, marché du travail</b>	395.70	-4.40	391.30
<b>C Action sociale</b>	132.40	24.08	156.48
<b>D Personnes âgées</b>	65.72	-0.28	65.44
<b>E Handicap</b>	49.78	-0.30	49.48
<b>F Environnement et énergie</b>	251.40	3.30	254.70
<b>G Aménagement et logement</b>	233.80	9.90	243.70
<b>H Sécurité et population</b>	2'811.00	157.43	2'968.43
<b>I Justice</b>	480.42	69.00	549.42
<b>J Mobilité</b>	210.60	11.45	222.05
<b>K Santé</b>	116.17	(2) -4.33	111.84
<b>L Economie</b>	68.70	-	68.70
<b>M Finance et impôts</b>	503.86	2.68	506.54
<b>N Culture, sports et loisirs</b>	52.21	6.04	58.25
<b>O Autorité et gouvernance</b>	174.35	1.68	176.04
<b>P Activités de support et prestations de moyen</b>	1'185.77	11.32	1'197.09
<b>Total Administration (3 pouvoirs)</b>	<b>13'807.59</b>	<b>407.41</b>	<b>14'215.00</b>

(1) Personnel sur postes fixes exprimés en ETP

(2) dont -1,5 ETP externalisés

## Subventions accordées



**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

depl 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>TOTAL ETAT</b>			Oui	<b>3'661'448'320</b>	<b>109'036'850</b>	<b>3'552'411'470</b>	<b>3'356'692'901.09</b>
	<b>Total A01 Enseignement obligatoire</b>				<b>1'362'280</b>	-	<b>1'362'280</b>	<b>1'322'790.00</b>
DIP	Excursions scolaires / classes multicolores (primaire)			pp	750'000	-	750'000	750'000.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (cycle d'orientation)			pp	320'000	-	320'000	311'770.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix * 1			af	109'450	-	109'450	110'420.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées 1			af	100'000	-	100'000	87'870.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO) (primaire)			af	40'000	-	40'000	19'900.00
DIP	Association mondiale pour école instrument de paix			af	32'830	-	32'830	32'830.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO) (cycle d'orientation)			af	10'000	-	10'000	10'000.00
	<b>Total A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue</b>				<b>49'274'009</b>	<b>-10'527</b>	<b>49'284'536</b>	<b>44'338'909.10</b>
DIP	Institut de formation des adultes de Genève (IFAGE)	PL 10608	2011	ind	2'318'500	-	2'318'500	2'318'500.00
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	L 10565	2013	af	1'054'000	-	1'054'000	983'060.00
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) (dont CEBIG) *	L 10562	2013	ind	1'293'500	-	1'293'500	930'033.20
DIP	Cours à divers organismes (dont CEBIG) *	L 10562	2013	af	742'000	-	742'000	660'130.89
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	L 10561	2013	ind	933'000	-	933'000	933'000.00
DIP	École hôtelière de Genève NM	L 10561	2013	ind	117'936	-	117'936	117'936.00
DIP	Association des répétiteurs - ARA	L 10552	2013	af	497'000	-	497'000	427'000.00
DIP	Allocations études automatiques			pp	207'544'400	-368'600	21'123'000	19'892'609.91
DIP	Allocations d'apprentissage			pp	4'503'700	-53'300	4'557'000	4'224'733.00
DIP	Chèques formation			pp	3'277'800	459'800	2'818'000	3'074'737.40
DIP	Subvention cantonale extraordinaire au FFPP			ns	2'911'373	-334'627	3'246'000	2'792'000.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises *			af	2'773'000	-	2'773'000	1'722'999.00
DIP	Subvention cantonale ordinaire au FFPP			ns	2'729'100	494'100	2'235'000	1'825'001.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (post-obligatoire)			pp	1'016'500	-	1'016'500	512'803.00
DIP	Conversions de prêts en allocations			pp	778'400	-471'600	1'250'000	730'186.00
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel			pp	749'000	-225'000	974'000	702'688.00
DIP	Remboursement taxes			pp	502'900	124'900	378'000	471'755.00
DIP	Remboursement des écologies de musique			pp	464'000	50'000	414'000	407'053.00
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis			pp	440'500	73'500	367'000	413'167.50
DIP	Allocations études spéciales			pp	350'300	-11'700	362'000	328'593.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton			af	311'000	170'000	141'000	206'963.20
DIP	Allocations d'études NM			pp	182'000	182'000	145'000	184'445.00
DIP	Université populaire de Genève			af	145'000	-	145'000	145'000.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix * 1			af	109'450	-	109'450	110'420.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	100'000	-100'000	200'000	45'950.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées 1			af	100'000	-	100'000	87'870.00
DIP	Université du 3 ème âge			af	69'650	-	69'650	69'650.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	23'000	-	23'000	
DIP	Fondation pour l'avenir			af	21'000	-	21'000	12'000.00
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM			ind	6'000	-	6'000	8'625.00
	<b>Total A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles</b>				<b>136'042'973</b>	<b>3'127'586</b>	<b>132'915'387</b>	<b>125'154'044.07</b>
DIP	Fondation Clair-Bois	PL 10622	2010	ind	13'768'671	1'273'721	12'494'950	12'353'270.00
DIP	Fondation SGIPA	PL 10622	2010	ind	4'249'569	776'562	3'473'007	3'202'219.00
DIP	Fondation Ensemble	PL 10622	2010	ind	6'984'459	602'734	6'381'725	5'826'312.00
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L 10361	2010	ind	28'393'991	3'482'353	24'911'638	24'092'379.00
DIP	Astural	L 10361	2010	ind	9'991'863	1'423'272	8'568'591	8'472'590.00
DIP	L'Arc	L 10361	2010	ind	1'783'457	848'457	935'000	935'000.00
DIP	La Voie lactée	L 10361	2010	ind	1'287'651	837'651	450'000	450'000.00
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)	L 10361	2010	ind	6'177'384	456'570	5'720'814	5'660'577.00
DIP	Ecole protestante d'altitude (EPA)	L 10361	2010	ind	2'429'590	421'302	2'008'288	1'987'716.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	L 10361	2010	ind	1'089'207	79'524	1'009'683	999'119.00
DIP	Atelier x	L 10361	2010	ind	359'450	3759	355'691	352'827.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM	L 10361	2010	ind	95'000	-	95'000	95'000.00
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	L 10361	2010	ind	1'539'790	-	1'539'790	10'10'648.73
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM	L 10361	2010	ind	21'779'048	876'808	20'902'240	1'539'790.00
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	L 10362	2011	ind	316'410	-	316'410	20'352'730.00
DIP	Ecole des parents	L 10525	2012	af	1'439'000	-	1'439'000	316'410.00
DIP	Colonies de vacances *	L 10564	2013	af	461'860	-10'000	471'860	1'391'121.00
DIP	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute) *	L 10298	2012	af	348'250	-	348'250	481'860.00
DIP	Fondation suisse du service social international	L 10297	2012	af	3'280'000	136'000	3'144'000	348'250.00
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)	art 4 LIAF		ind	175'000	-	175'000	2820'000.00
DIP	Appui social (office de la jeunesse)			pp	16'000	-	16'000	113'881.70
DIP	Appui social (office médico-pédagogique)			pp	700'000	-	700'000	548'175.00
DIP	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)			pp	236'209	236'209		
DIP	Assistants à la vie scolaire			af	30'000	-	30'000	30'000.00
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels			af	190'000	40'000	150'000	130'000.00
DIP	Centre intercantonal d'information sur les Croyances (CIC)			pp	280'000	-	280'000	297'142.50
DIP	Fonds Animation jeunesse			pp	20'000	-	20'000	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	8'601'172	-4'671'828	13'273'000	10'479'922.84
DIP	Frais de placements			pp	3'227'000	-	3'227'000	
DIP	Frais de placements			pp	129'350	-	129'350	129'350.00
DIP	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)			af				

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)			af	130'000	-	130'000	130'000.00
DIP	Institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée (IGE)			af	500'000	500'000		
DIP	Institutions hors canton accueillant des mineurs			af	179'100	-	179'100	968'122.75
DIP	Pour enseignement mineurs invalides placés en institutions privées			pp	85'000	-	85'000	2'710.00
DIP	Subsides pour la formation scolaire spéciale			pp	15'679'492	-4'185'508	19'865'000	19'546'920.55
DIP	Unions chrétiennes			af	90'000	-	90'000	90'000.00
DIP	<b>Total A04 Hautes écoles</b>				<b>526'087'822</b>	<b>6'588'368</b>	<b>519'499'454</b>	<b>497'683'364.20</b>
DIP	Université de Genève	L 10421	2011	ind	328'714'962	8'634'917	319'880'045	302'255'257.00
DIP	Université de Genève - mouvements des montants restituables	L 10421	2011	ind	-2'130'000	-2'130'000		
DIP	Université de Genève NM	L 10421	2011	ind	71'866'877	-3'048'613	74'915'490	76'711'117.35
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	L 10118	2011	ind	13'975'000	161'000	13'814'000	13'655'000.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) NM	L 10118	2011	ind	1'198'410	-	1'198'410	1'198'410.00
DIP	Conditions locales particulières - HESS2	art.4.LIAF		ind	6'409'291	124'907	6'284'384	6'112'758.00
DIP	Conditions locales particulières - HESS2 musique et autres arts	art.4.LIAF		ind	396'952	-393'434	790'386	685'571.00
DIP	Conditions locales particulières - HESSO	art.4.LIAF		ind	819'330	-440'409	1'259'739	1'453'857.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 musique et autres arts NM	art.4.LIAF		ind	1'720'000	70'000	1'650'000	1'250'000.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 NM	art.4.LIAF		ind	2'300'000	-700'000	3'000'000	3'000'000.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESSO NM	art.4.LIAF		ind	10'410'000	940'000	9'470'000	9'470'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2	art.4.LIAF		ind	23'353'000	1'067'000	22'286'000	21'380'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2 musique et autres arts	art.4.LIAF		ind	18'963'000	-28'000	18'991'000	17'400'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESSO	art.4.LIAF		ind	43'320'000	2'338'000	40'982'000	37'932'000.00
DIP	Allocations d'encouragement à la formation			pp		-		578'347.85
DIP	Conférence universitaire suisse (CUS)			ns	301'000	16'000	285'000	278'846.00
DIP	Fondation GIPRI			af		-200'000	200'000	200'000.00
DIP	Fondation Hardt			af	40'000	-	40'000	
DIP	Taxes scolaires - HESS2			pp	3'178'000	-63'000	3'241'000	3'079'200.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2 musique et autres arts			pp	182'000	-	182'000	76'500.00
DIP	Taxes scolaires - HESSO			pp	1'070'000	40'000	1'030'000	966'500.00
DIP	<b>Total B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois</b>				<b>200'000</b>	<b>-</b>	<b>200'000</b>	<b>150'000.00</b>
DSE	Intermittents du spectacle			ns	150'000	-	150'000	150'000.00
DSE	Programme d'occupation			af	50'000	-	50'000	
DSE	<b>Total C01 Accès à l'assurance-maladie</b>				<b>284'180'000</b>	<b>-</b>	<b>284'180'000</b>	<b>248'249'338.32</b>
DSE	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs			pp	243'600'000	1'000'000	242'600'000	213'185'206.70
DSE	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes			pp	40'500'000	-1'000'000	41'500'000	34'984'131.62
DSE	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés			af	40'000	-	40'000	
DSE	ASSUAS - association suisse des assurés			af	40'000	-	40'000	40'000.00
DSE	Forum santé			af		-		40'000.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>Total C02 Soutien à la famille</b>				<b>24'168'750</b>	<b>-3'500'000</b>	<b>27'668'750</b>	<b>16'844'880.06</b>
DSE	Arabelle foyer d'hébergement	L 10244	2012	af	545'000	-	545'000	545'000.00
DSE	Solidarité femmes	L 10244	2012	af	726'000	-	726'000	726'000.00
DSE	Sos femmes	L 10244	2012	af	355'000	-	355'000	355'000.00
DSE	Viol secours	L 10244	2012	af	295'000	-	295'000	295'000.00
DSE	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	L 10390	2012	af	300'000	-	300'000	300'000.00
DSE	Allocation familiales dans l'agriculture			pp	500'000	500'000		
DSE	Allocation familiales pour personnes non actives			pp	21'100'000	-4'000'000	25'100'000	14'300'000.00
DSE	Association des familles monoparentales			af	103'500	-	103'500	103'500.00
DSE	Commission cantonale de la famille			ns	50'000	-	50'000	26'149.65
DSE	Compagna			af	35'000	-	35'000	35'000.00
DF	Legs Rothschild (ville de Genève)			af	1'000	-	1'000	980.41
DSE	Maison genevoise des médiations			af	128'000	-	128'000	128'000.00
DSE	Pro-filia Genève			af	30'250	-	30'250	30'250.00
	<b>Total C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale</b>				<b>267'186'034</b>	<b>25'764'192</b>	<b>241'421'842</b>	<b>226'184'026.42</b>
DSE	Hospice Général : fonctionnement 1	PL 10601	2013	ind	54'961'461	-1'415'933	56'377'394	58'752'616.44
DSE	Hospice Général, utilisation immeuble NM	PL 10601	2013	ind	30'000	-275'472	305'472	305'472.00
DSE	Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)	L 10620	2012	ind	1'074'604	15'512	1'059'092	820'000.00
DSE	Association Argos	L 10399	2012	ind	2'992'650	4'1710	2'950'940	2'917'839.00
DSE	Association argos - intérêts sur prêts NM	L 10399	2012	ind	13'000	-1'625	14'625	16'250.00
DSE	Entreprise sociale l'Orangerie	L 10397	2012	af	246'000	-	246'000	246'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise	L 10291	2012	af	900'000	-	900'000	900'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise, utilisation immeuble NM	L 10291	2012	af	46'610	-	46'610	46'610.00
DSE	Centre social protestant Genève - atelier galiffe	L 10286	2012	af	601'511	-	601'511	601'511.00
DSE	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	L 10286	2012	af	20'358	-	20'358	20'358.00
DSE	Caritas Genève - reflets	L 10245	2012	af	455'000	-	455'000	455'000.00
DSE	Caritas-Genève, utilisation immeuble NM	L 10245	2012	af	29'025	-	29'025	29'025.00
DSE	Fondation Phenix	L 10192	2011	af	370'000	-	370'000	369'999.30
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue			af	36'000	-	36'000	36'000.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)			af	151'000	-	151'000	151'000.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres *			af	500'000	-	500'000	88'400.00
DSE	Carrefour prison			af	175'000	-	175'000	175'000.00
DSE	Commission consultative en matière d'addictions			ns	4'500	-	4'500	1'287.60
DSE	Conférence des directeurs des affaires sociales			ns	89'100	-	89'100	87'500.00
DSE	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale			ns	18'396	-	18'396	18'396.00
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles			af	750'000	-	750'000	44'098.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles *			af	400'000	-	400'000	285'000.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles *			af		-100'000	100'000	
DSE	Hospice Général : prestations 1			pp	200'231'519	27'000'000	173'231'519	156'709'789.48
DSE	Indeminités LAVI			pp	1'490'000	500'000	990'000	1'803'410.85
DSE	Intégration pour tous (IPT)			af	191'500	-	191'500	191'500.00
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)			pp	881'000	-	881'000	581'000.00
DSE	Remise de cotisations AVS			pp	400'000	-	400'000	403'163.75
DSE	Tél 143 la main tendue			af	127'800	-	127'800	127'800.00
	<b>Total C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle</b>				<b>40'000</b>	<b>-</b>	<b>40'000</b>	<b>6'861.15</b>
DSE	Appui social			pp	40'000	-	40'000	6'861.15
	<b>Total C05 Actions en matière d'asile et de migration</b>				<b>35'381'660</b>	<b>401'943</b>	<b>34'979'717</b>	<b>35'676'304.83</b>
DSE	Hospice Général : fonctionnement 1	PL 10601	2013	ind	23'429'329	401'943	23'027'386	23'997'547.56
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	L 10376	2012	af	235'000	-	235'000	235'000.00
DSE	AGORA - aumônerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés			af	15'000	-	15'000	15'000.00
DSE	Appartenances - Genève			af	95'000	-	95'000	95'000.00
DSE	Commission "forfait intégration" - domaine asile			pp	50'000	-	50'000	1'009'309.00
DSE	Elisa asile			af	50'000	-	50'000	50'000.00
DSE	Hospice Général : prestations 1			pp	11'057'331	-	11'057'331	10'002'752.52
DSE	Subvention aide au retour			pp	500'000	-	500'000	271'695.75
	<b>Total D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées</b>				<b>133'616'274</b>	<b>20'071'929</b>	<b>113'544'345</b>	<b>104'234'518.44</b>
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	L 10624	2013	ind	1'631'657	1'631'657		
DSE	EMS - Butini	L 10624	2013	ind	2'651'044	2'651'044		
DSE	EMS - Châtelaine	L 10624	2013	ind	2'617'943	2'617'943		
DSE	EMS - De la Rive	L 10624	2013	ind	1'798'530	1'798'530		
DSE	EMS - Domaine de la Louvière	L 10624	2013	ind	2'077'724	2'077'724		
DSE	EMS - Eynard Fatio	L 10624	2013	ind	2'683'809	2'683'809		
DSE	EMS - Foyer Béthel	L 10624	2013	ind	822'859	822'859		
DSE	EMS - Foyer St-Paul	L 10624	2013	ind	2'658'461	2'658'461		
DSE	EMS - Foyer Vallon	L 10624	2013	ind	2'017'475	2'017'475		
DSE	EMS - La Coccinelle	L 10624	2013	ind	1'305'556	1'305'556		
DSE	EMS - La Méridienne	L 10624	2013	ind	659'741	659'741		
DSE	EMS - La Petite Boissière	L 10624	2013	ind	2'175'315	2'175'315		
DSE	EMS - La Providenza	L 10624	2013	ind	1'979'634	1'979'634		

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

LIBELLÉ		LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSE	EMS - La Rhodanienne	L 10624	2013	ind	580'987	580'987		
DSE	EMS - La Terrassière	L 10624	2013	ind	2'295'021	2'295'021		
DSE	EMS - Le Léman	L 10624	2013	ind	910'045	910'045		
DSE	EMS - Le Nouveau-Kermont	L 10624	2013	ind	2'445'342	2'445'342		
DSE	EMS - Le Prieuré	L 10624	2013	ind	3'408'102	3'408'102		
DSE	EMS - Les Bruyères	L 10624	2013	ind	1'994'831	1'994'831		
DSE	EMS - Les Charmettes	L 10624	2013	ind	3'224'068	3'224'068		
DSE	EMS - Les Charmilles	L 10624	2013	ind	2'963'192	2'963'192		
DSE	EMS - Les Châtaigniers	L 10624	2013	ind	3'707'109	3'707'109		
DSE	EMS - Les Genèvefiers	L 10624	2013	ind	704'688	704'688		
DSE	EMS - Les Lauriers	L 10624	2013	ind	1'886'340	1'886'340		
DSE	EMS - Les Maronniers	L 10624	2013	ind	280'213	280'213		
DSE	EMS - Les Mimosas	L 10624	2013	ind	1'141'965	1'141'965		
DSE	EMS - Les Pervenches	L 10624	2013	ind	2'087'055	2'087'055		
DSE	EMS - Les Pins	L 10624	2013	ind	1'815'853	1'815'853		
DSE	EMS - Maison de la Tour	L 10624	2013	ind	1'245'480	1'245'480		
DSE	EMS - Maison de Pressy	L 10624	2013	ind	948'959	948'959		
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Sacommex	L 10624	2013	ind	5'398'098	5'398'098		
DSE	EMS - Maison Vessy	L 10624	2013	ind	6'321'005	6'321'005		
DSE	EMS - Mouilles	L 10624	2013	ind	2'085'112	2'085'112		
DSE	EMS - Notre-Dame	L 10624	2013	ind	1'240'011	1'240'011		
DSE	EMS - Poterie	L 10624	2013	ind	1'974'738	1'974'738		
DSE	EMS - Résidence Beaugard	L 10624	2013	ind	1'168'535	1'168'535		
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	L 10624	2013	ind	2'649'881	2'649'881		
DSE	EMS - Résidence de la Champagne	L 10624	2013	ind	1'569'279	1'569'279		
DSE	EMS - Résidence des Franchises	L 10624	2013	ind	2'000'507	2'000'507		
DSE	EMS - Résidence d'Hanna	L 10624	2013	ind	2'105'804	2'105'804		
DSE	EMS - Résidence Fort Barreau	L 10624	2013	ind	1'757'826	1'757'826		
DSE	EMS - Résidence Happy Days	L 10624	2013	ind	1'863'850	1'863'850		
DSE	EMS - Résidence Jura	L 10624	2013	ind	1'310'976	1'310'976		
DSE	EMS - Résidence Les Arénieres	L 10624	2013	ind	1'724'728	1'724'728		
DSE	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	L 10624	2013	ind	670'893	670'893		
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	L 10624	2013	ind	2'119'698	2'119'698		
DSE	EMS - Résidence Mandement	L 10624	2013	ind	1'475'584	1'475'584		
DSE	EMS - Résidence Nant-d'Avril	L 10624	2013	ind	1'192'450	1'192'450		
DSE	EMS - Résidence Saconnay	L 10624	2013	ind	1'552'427	1'552'427		
DSE	EMS - Résidence Vendée	L 10624	2013	ind	2'175'996	2'175'996		
DSE	EMS - Val Fleury	L 10624	2013	ind	7'733'877	7'733'877		

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSE	EMS - Villa Mona	L 10624	2013	ind	1'318'138	1'318'138	109'910'345	101'644'918.44
DSE	EMS - subvention d'exploitation	L 10624	2013	ind		-109'910'345		
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	L 10624	2013	ind	24'798'638	24'798'638		
DSE	Fondation la Vespérale, utilisation immeuble NM			ind	76'225	-339'775	416'000	104'000.00
DSE	Fédération genevoise des EMS (FEGEMS)	PL 10647	2010	af		-2'355'000	2'355'000	2'355'000.00
DSE	Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux (EMS) et de leurs familles (APAF)			af	100'000	-50'000	150'000	100'000.00
DSE	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)			pp	482'400	-200'000	682'400	
DSE	Pro Senectute			af	30'600	-	30'600	30'600.00
DSE	<b>Total D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées</b>				<b>285'451'046</b>	<b>1'223'461</b>	<b>284'227'585</b>	<b>262'545'627.44</b>
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC 1			pp	202'111'106	1'871'486	200'239'620	182'036'546.10
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC 1			pp	76'022'484	-939'325	76'961'809	73'954'130.24
DSE	Abonnements TPG - SPC 1			pp	4'107'330	291'300	381'6030	3'731'410.15
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance 1			pp	3'204'300	-	3'204'300	282'020.66
DSE	Service des prestations complémentaires : service social 1			pp	5'826	-	5'826	3'338.30
DSE	<b>Total E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées</b>				<b>164'889'854</b>	<b>9'107'992</b>	<b>155'787'862</b>	<b>144'174'265.35</b>
DSE	EPH Clair-Bois	L 10622	2010	ind	17'788'125	580'869	17'207'256	14'091'755.00
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	L 10622	2010	ind	205'092	-	205'092	205'092.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	L 10622	2010	ind	9'249'132	206'768	9'042'364	8'286'437.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	L 10622	2010	ind	30'544	-	30'544	30'544.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	L 10622	2010	ind	16'540'588	328'113	16'212'475	15'479'482.70
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	L 10622	2010	ind	325'772	-	325'772	691'150.00
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	L 10621	2013	ind	7'803'109	2'452'400	5'350'709	3'063'484.00
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	L 10621	2013	ind	500'000	500'000		
DSE	EPH Association Point du Jour	L 10621	2013	ind	297'225	3'163	294'062	291'009.00
DSE	EPH Aigues Vertes	L 10621	2013	ind	15'361'683	712'358	14'649'325	13'225'289.00
DSE	EPH Association Arcade 84	L 10621	2013	ind	469'104	43'526	425'578	415'621.00
DSE	EPH Association La Corolle	L 10621	2013	ind	2'557'994	27'600	2'530'394	2'166'719.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	L 10621	2013	ind	605'188	66'599	538'589	533'046.00
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	L 10621	2013	ind	4'321'345	40'007	4'281'338	4'244'066.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	L 10621	2013	ind	50'687'734	3'191'268	47'496'466	45'403'038.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	4'200'219	400'887	3'799'332	3'799'332.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	994'320	-	994'320	38'539.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	L 10621	2013	ind	3'079'166	16'120	3'063'046	2'726'586.00
DSE	EPH Fondation Trajets	L 10621	2013	ind	6'051'606	264'522	5'787'084	4'838'110.00
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	18'396	-	18'396	18'396.00
DSE	EPH Foyer Handicap	L 10621	2013	ind	18'157'307	195'001	17'962'306	17'232'670.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	260'820	-	260'820	260'820.00
DSE	EPH La Maison des Champs	L 10621	2013	ind	1'581'797	17'243	1'564'554	1'456'575.00
DSE	EPH Réalise	L 10621	2013	ind	686'991	5'548	681'443	577'385.00
DSE	Fondation cap loisirs	L 10398	2012	af	1'000'100	-	1'000'100	1'000'100.00
DSE	Fondation Cap loisirs - utilisation immeuble NM	L 10398	2012	af	84'000	-	84'000	84'000.00
DSE	Pro Mente Sana association romande	L 10287	2012	af	205'000	-	205'000	205'000.00
DSE	Association Cérébral Genève	L 10200	2011	af	80'000	-	80'000	80'000.00
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	L 10200	2011	af	124'345	-	124'345	124'345.00
DCTI	Assoc.centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			af	9'302	-	9'302	9'300.00
DSE	Association actif			af	105'500	-	105'500	
DSE	Association Anyatas pour personnes mentalement handicapées			af	40'000	-	40'000	40'000.00
DSE	Association autrement aujourd'hui			af	155'200	-	155'200	155'200.00
DSE	Association Danse habile			af	35'000	-	35'000	35'000.00
DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)			af	48'350	-	48'350	48'350.00
DCTI	Association handicapés architecture urbanisme (HAU)			af	20'000	-	20'000	20'000.00
DSE	Association Parole			af	125'000	-	125'000	125'000.00
DSE	Association Project			af		-		38'000.00
DSE	Centre de formation continue pour adultes (CEFCA)			af	100'000	-	100'000	67'500.00
DSE	Commission cantonale d'indication			ns		-		5'282.90
DSE	Enveloppe pour les nouvelles places 2008 et l'annualisation des places ouvertes en 2007			ind	165'000	-	165'000	2'487'957.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM			ind	500'000	-	500'000	165'000.00
DSE	Fonds Helios - actions soutien intégration personnes handicapées			af	300	-	300	139'267.00
DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)			af		-		317.75
DSE	Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées			af	160'000	50'000	110'000	110'000.00
DSE	Pro-Infirmités			af	159'500	-	159'500	159'500.00
DSE	<b>Total E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées</b>				<b>204'509'554</b>	<b>876'539</b>	<b>203'633'015</b>	<b>188'099'116.77</b>
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC 1			pp	144'801'194	1'340'814	143'460'380	130'418'905.50
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC 1			pp	54'465'816	-67'2975	55'138'791	52'983'958.97
DSE	Abonnements TPG - SPC 1			pp	2'942'670	208'700	2'733'970	2'673'344.65
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance 1			pp	2'295'700	-	2'295'700	2'020'515.94
DSE	Service des prestations complémentaires : service social 1			pp	4'174	-	4'174	2'391.70

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>Total F01 Protection de l'environnement</b>				<b>2'247'959</b>	<b>-2'000'000</b>	<b>4'247'959</b>	<b>7'188'976.76</b>
DSPE	Indemnite de reconstruction dechets spéciaux SIG	L 9826	2011	ind	2'000'000	-2'000'000	4'000'000	7'000'000.00
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes 1			ns	105'600	-	105'600	88'976.76
DSPE	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns	100'000	-	100'000	100'000.00
DSPE	Conv. interc. exploitation labo régional ouest événements type b			ns	36'405	-	36'405	
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	5'954	-	5'954	
	<b>Total F02 Energie</b>				<b>11'920'812</b>	<b>3'000'000</b>	<b>8'920'812</b>	<b>19'500'386.19</b>
DSPE	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie			ns	8'000'000	3'000'000	5'000'000	16'678'366.90
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton			ns	2'154'500	-	2'154'500	14'428'66.10
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes			ns	1'751'100	-	1'751'100	1'367'020.00
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes 1			ns	14'400	-	14'400	12'133.19
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	812	-	812	
	<b>Total F03 Gestion des eaux</b>				<b>1'295'000</b>	<b>-240'000</b>	<b>1'535'000</b>	<b>724'851.45</b>
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	art 4-LUAF		af	810'000	-190'000	1'000'000	453'390.00
DIM	Manœuvre du barrage du seujet			af	175'000	-	175'000	171'000.00
DIM	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes			ns	150'000	-50'000	200'000	
DIM	Cipei (commission internationale pour la protection du Léman)			af	110'000	-	110'000	100'461.45
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés			ns	50'000	-	50'000	
	<b>Total F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air</b>				<b>790'649</b>	<b>66'591</b>	<b>724'058</b>	<b>683'328.05</b>
DIM	Fondation Neptune	L 10360	2012	af	252'559	1'801	250'758	248'958.00
DIM	Fondation Neptune - capital de dotation NM	L 10360	2012	af	30'000	-	30'000	30'000.00
DIM	Fondation Neptune - prestations et locaux NM	L 10360	2012	af	54'000	-	54'000	50'742.30
DIM	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)			ns	52'000	-	52'000	
DIM	Fonds forestier : subventions diverses			af	35'000	-	35'000	13'130.00
DIM	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc			ns	2'000	-	2'000	
DIM	Subventions associations diverses *			af	7'000	-9'000	16'000	16'500.00
DIM	Subventions relatives à l'éducation à la nature			af	10'000	-	10'000	4'876.00
DIM	Subventions relatives à la faune			af	30'000	-	30'000	44'910.00
DIM	Subventions relatives à la nature et aux sites naturels			af	35'000	-	35'000	19'670.85
DIM	Subventions suite aux dégâts dus à la faune			ns	283'090	73'790	209'300	254'540.90

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>Total F05 Politique agricole</b>				<b>5'142'551</b>	<b>-68'199</b>	<b>5'210'750</b>	<b>4'311'826.23</b>
DIM	Opage, prestations de service et mise à disposition de locaux NM	L 10295	2012	ind	140'000	25'000	115'000	90'000.00
DIM	Opage promotion agricole	L 10295	2012	ind	2'440'000	-100'000	2'540'000	2'313'055.79
DIM	Opage, dotation NM	L 10295	2012	ind	150	-	150	150.00
DIM	Agri Genève - vulgarisation	L 10325	2012	af	215'000	5'000	210'000	210'000.00
DIM	Améliorations structurelles			pp	590'000	190'000	400'000	448'832.00
DIM	Contributions pour des prestations écologiques			pp	430'000	-	430'000	368'982.20
DIM	Améliorations foncières			ns	200'000	-	200'000	280'759.45
DIM	Prêts cantonaux de désendettement et aep à taux d'intérêts 0% NM			pp	181'801	57'801	124'000	105'808.94
DIM	Union maraichère de Genève, vulgarisation			af	120'000	-	120'000	120'000.00
DIM	Modes de production et matières premières renouvelables			pp	101'000	-31'000	132'000	120'000.00
DIM	Fondation zone agricole spéciale			ind	100'000	-	100'000	
DIM	Préservation espace rural et ressources naturelles			pp	81'800	-40'000	121'800	150'450.00
DIM	Promotion agricole			pp	80'000	-55'000	135'000	
DIM	Taxes viticoles affectées redistribuées			af	65'000	-	65'000	55'419.20
DIM	Améliorations foncières			ns	64'000	-136'000	200'000	15'000.00
DIM	Encouragement à la production animale			pp	49'300	-10'700	60'000	33'880.00
DIM	Améliorations foncières			pp	40'000	-	40'000	32'340.95
DIM	Lutte obligatoire contre maladies et ravageurs			pp	35'000	5'000	30'000	357.50
DIM	Subvention à l'AOVG (association des organisations viticoles genevoises)			af	35'000	3'000	32'000	32'000.00
DIM	Promotion agricole			af	30'500	-19'500	50'000	21'180.00
DIM	Encouragement à la production animale			af	27'500	-4'000	31'500	10'750.00
DIM	Contrôle des mesures paiements directs			ns	25'000	25'000	25'000	1'732.00
DIM	Lutte obligatoire contre maladies et ravageurs			ns	25'000	-	25'000	7'458.00
DIM	Office intercantonal de certification			ns	13'500	5'500	8'000	
DIM	Groupement technique horticole			af	10'000	10'000	6'000	6'000.00
DIM	Société genevoise d'apiculture			af	10'000	4'000	10'000	10'000.00
DIM	Bio Genève, vulgarisation			af	10'000	-	9'000	8'912.00
DIM	Centrale suisse de culture maraichère			ns	9'000	-	9'000	5'800.00
DIM	Union fruitière lémanique			af	6'000	200	5'800	
DIM	Agriculture : subventions diverses *			af	5'000	-	5'000	
DIM	Agriculture : autres subventions *			af	3'000	-	3'000	
DIM	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise			ns		-2'500	2'500	-1'636.80
DIM	Fédération cantonale genevoise aviculture, cyniculture, colombophilie et colombiculture			af				

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>Total G01 Accès au logement</b>				<b>69'495'500</b>	<b>-6'373'300</b>	<b>75'868'800</b>	<b>69'407'807.40</b>
DCTI	Cité Universitaire rente droit superficie NM	L 9974	2011	ind	539'000	-	539'000	539'000.00
DCTI	Cité Universitaire	L 9974 L9975	2011	ind	457'000	-	457'000	
DCTI	Cité Universitaire extension intérêt + droit superficie NM	L 9975	2011	ind	149'500	89'500	60'000	31'489'239.65
DCTI	Subvention au logement social			pp	26'000'000	-3'847'800	29'847'800	10'056'035.70
DCTI	Allocations de logement "secteur libre"			pp	11'300'000	-700'000	12'000'000	10'217'569.45
DCTI	Allocations de logement "secteur subventionné"			pp	10'300'000	-900'000	11'200'000	7'204'883.10
DCTI	Subvention en faveur des habitations mixtes			pp	9'850'000	250'000	9'600'000	7'361'208.00
DCTI	FIDF intérêts sur dotations NM			ind	8'000'000	-800'000	8'800'000	2'384'813.00
DCTI	FPLC intérêts sur dotations NM			ind	2'650'000	-450'000	3'100'000	
DCTI	Subvention épargne logement			pp	100'000	-	100'000	
DCTI	Dotation LGL sans intérêts et à taux réduit NM			ind	80'000	-15'000	95'000	103'968.60
DCTI	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement			af	50'000	-	50'000	50'000.00
DCTI	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relouées			pp	20'000	-	20'000	1'089.90
DCTI	<b>Total G02 Aménagement du territoire</b>				<b>57'200</b>	<b>9'000</b>	<b>48'200</b>	<b>0.00</b>
DCTI	Subvention pour la communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)			af	48'200	-	48'200	
DCTI	Subventions diverses			af	9'000	9'000		
DCTI	<b>Total G03 Conformité des constructions et des chantiers</b>				<b>6'500'000</b>	<b>2'500'000</b>	<b>4'000'000</b>	<b>4'450'937.15</b>
DCTI	LDTR bonus à la rénovation			pp	4'000'000	-	4'000'000	4'450'937.15
DCTI	Bonus conjoncturel à l'énergie			pp	2'500'000	2'500'000		
DSPE	<b>Total H01 Population, droit de cité et migration</b>				<b>375'600</b>	<b>-</b>	<b>375'600</b>	<b>372'600.00</b>
DSPE	Fondation romande de détention administrative	art.4 LIAF		af	300'000	-	300'000	297'000.00
DSPE	Fondation romande de détention administrative NM			af	75'600	-	75'600	75'600.00
DSPE	<b>Total H02 Sécurité publique</b>				<b>9'980'496</b>	<b>977'996</b>	<b>9'882'700</b>	<b>2'742'438.10</b>
DSPE	Fondation des parkings	PL XXXXX	2013	ind	9'872'590	97'796	9'774'794	2'641'098.10
DSPE	Musique de la police			af	42'984	-	42'984	42'984.00
DSPE	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman			af	32'338	-	32'338	32'338.00
DSPE	Polycrom NM			ns	26'018	-	26'018	26'018.00
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	6'566	-	6'566	
DIM	<b>Total H03 Sécurité civile</b>				<b>477'050</b>	<b>-30'000</b>	<b>507'050</b>	<b>346'310.60</b>
DIM	Subvention matériel et équipement			af	236'000	-	236'000	170'146.60
DIM	Instruction			af	140'000	-	140'000	84'210.00
DIM	Matériel			af	90'000	-30'000	120'000	83'486.95
DIM	Diverses subventions			af	4'400	-	4'400	3'250.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DIM	Fédération des corps de sapeurs-pompiers			af	4'000	-	4'000	4'000.00
DIM	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers			af	1'000	-	1'000	1'000.00
DIM	Sécurité civile : matériel (institutions privées)			af	1'000	-	1'000	217.05
DIM	Instruction			af	650	-	650	
	<b>Total H04 Armée et obligation de servir</b>				<b>542'500</b>	<b>7'000</b>	<b>535'500</b>	<b>527'882.15</b>
DSPE	Rétribution des chefs de musique			ns	170'000	7'000	163'000	164'813.80
DSPE	Elite corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	75'000	75'000.00
DSPE	Landwehr corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	75'000	75'000.00
DSPE	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales			ns	60'000	-	60'000	60'000.00
DSPE	Musée militaire genevois			af	54'000	-	54'000	54'000.00
DSPE	Compagnie 1602 - locaux NM			af	36'000	-	36'000	36'000.00
DSPE	Musée militaire genevois - locaux NM			af	35'000	-	35'000	35'000.00
DSPE	Habillement et équipement des musiques cantonales			ns	30'000	-	30'000	20'568.35
DSPE	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM			af	5'000	-	5'000	5'000.00
DSPE	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)			af	2'000	-	2'000	2'000.00
DSPE	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)			af	500	-	500	500.00
	<b>Total H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement</b>				<b>2'743'098</b>	-	<b>2'743'098</b>	<b>2'571'611.13</b>
DSPE	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer le pertuis	L 10361	2010	ind	921'700	-	921'700	921'700.00
DSPE	Association la Pâquerette des Champs	L 10495	2012	af	230'000	-	230'000	230'000.00
DSPE	Association la Pâquerette des Champs NM	L 10495	2012	af	30'000	-	30'000	30'000.00
DSPE	Fondation romande pour toxicomanes NM			af	6'000	-	6'000	5'750.00
DSPE	Prison de Champ-Dollon : pécule et vêtements			pp	712'000	-	712'000	650'754.60
DSPE	Reclassement des détenus libérés			pp	252'110	-	252'110	157'694.33
DSPE	SED : Pécule et vêtements			pp	591'288	-	591'288	575'712.20
	<b>Total H08 Droits humains</b>				<b>19'748'732</b>	<b>20'000</b>	<b>19'728'732</b>	<b>16'436'814.57</b>
DSPE	F-information - filigrane	L 10124	2011	af	515'000	-	515'000	515'000.00
DSPE	Association d'entraide aux réfugiés camarada	L 10307	2011	af	290'000	-	290'000	290'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés	L 10307	2011	af	300'000	-	300'000	300'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	L 10307	2011	af	76'164	-	76'164	76'164.00
DSPE	Association Vires	L 10492	2012	af	430'000	-	430'000	430'000.00
DSPE	Association Vires NM	L 10492	2012	af	30'000	-	30'000	30'000.00
DSPE	Aide aux pays en voie de développement	art 4 LIAF		af	7'800'000	-	7'800'000	6'693'481.30
DSPE	Comité International Croix-Rouge (CICR)	art 4 LIAF		af	3'000'000	-	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	Fédération genevoise de coopération (FGC)	art 4 LIAF		af	3'000'000	-	3'000'000	3'000'000.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DSPE	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)	art 4 LIAF		af	1'300'000	-	1'300'000	1'187'064.00
DSPE	Coopération au développement dans le tiers-monde	art 4 LIAF		af	270'000	-	270'000	229'608.00
DSPE	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration			ns	1'969'000	-	1'969'000	
DSPE	Bureau de l'intégration : autres subventions *			af	300'000	50'000	250'000	225'497.27
DSPE	Université populaire albanaise			af	110'000	-	110'000	110'000.00
DSPE	Association maison kultura			af	100'000	-	100'000	65'000.00
DSPE	Subventions liées à des mandats de prestations *			af	74'000	50'000	24'000	
DSPE	Association tierra incognita			af	70'000	-	70'000	30'000.00
DSPE	Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)			af	48'000	30'000	18'000	18'000.00
DSPE	Diverses associations féminines *			af	40'000	-30'000	70'000	70'000.00
DSPE	Association Violence que faire			af	20'000	20'000		
DSPE	Présidence : subventions diverses 1			af	6'568	-	6'568	20'000.00
DSPE	Université populaire albanaise (OCE formation chômeurs)			af		-100'000	100'000	47'000.00
DSPE	Subventions projets antiracistes*			af				100'000.00
	<b>Total I01 Pouvoir judiciaire</b>				<b>11'485'100</b>	<b>300'000</b>	<b>11'185'100</b>	<b>10'214'18.66</b>
PJ	Frais d'assistance juridique			pp	9'800'600	-	9'800'600	8'786'492.72
PJ	Émoluments de l'assistance juridique			pp	1'135'000	-	1'135'000	901'060.20
PJ	Indemnités avocats première heure			pp	300'000	300'000		
PJ	Traductions, témoins, expertises aj			pp	249'500	-	249'500	527'165.74
	<b>Total J01 Transports et mobilité</b>				<b>201'049'370</b>	<b>16'156'000</b>	<b>184'893'370</b>	<b>180'980'108.01</b>
DIM	Transports Publics Genevois (TPG)	PL 10699	2014	ind	180'492'000	14'632'056	165'859'944	162'170'905.04
DIM	TPG - utilisation des infrastructures NM	PL 10699	2014	ind	12'046'460	943'464	11'102'996	12'046'460.49
DIM	TPG - rente annuelle de droit de superficie NM	PL 10699	2014	ind	907'000	-	907'000	907'000.00
DIM	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	PL XXXXX	2014	ind	2'572'000	74'913	2'497'087	2'075'150.00
DIM	Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	PL XXXXX	2013	ind	655'343	-	655'343	
DIM	Fondation des parkings NM	PL XXXXX	2013	ind	3'000	-	3'000	3'000.00
DIM	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux			af	715'000	115'000	600'000	602'192.08
DIM	Indemnités aux TPN pour le trafic régional			af	223'128	10'128	213'000	200'411.00
DIM	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement			af	2'250'000	250'000	2'000'000	1'963'046.40
DIM	Indemnités tarifaires unireso pour les CFF			af	782'439	130'439	652'000	631'943.00
DIM	Transports collectifs - subventions diverses *			af	103'000	-	103'000	80'000.00
DIM	Unireso Frais communautat tarifaire			ind	300'000	-	300'000	300'000.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>Total K01 Réseau de soins</b>				<b>1'092'494'746</b>	<b>38'457'346</b>	<b>1'054'037'400</b>	<b>1'034'928'627.03</b>
DARES	Indemnité de fonctionnement hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L 10613	2011	ind	673'169'626	25'438'165	647'731'461	635'019'053.00
DARES	Indemnité recherche et enseignement hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L 10613	2011	ind	115'000'000	-	115'000'000	115'000'000.00
DARES	Indemnité HUG mission d'intérêt général 1	L 10613	2011	ind	41'957'890	2'214'173	39'743'717	40'021'835.00
DARES	HUG, location financement intérêts de la dette NM	L 10613	2011	ind	35'283'468	-55'7863	35'841'321	37'068'475.64
DARES	HUG, location financement bâtiments et équipements NM	L 10613	2011	ind	60'982'375	-2'057'938	63'040'313	62'509'033.61
DARES	FSASD (fondation des services d'aide et de soins à domicile) - indemnité de fonctionnement	L 10611	2011	ind	129'468'344	5'586'704	123'881'640	117'932'447.03
DARES	Dir gen. des cass - autres institutions - subvention de fonctionnement *	L 10611	2011	af	15'835'534	9'572'665	6'262'869	5'456'938.00
DARES	FSASD mise à disposition de locaux NM	L 10611	2011	ind	391'790	-	391'790	
DARES	FSASD mise à disposition de matériel informatique NM	L 10611	2011	ind	2'442	-842'543	844'985	1'635'284.45
DARES	Indemnité de fonctionnement clinique de Jolimont et Montana	L 10280	2011	ind	17'722'183	348'269	17'373'914	16'623'487.00
DARES	Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	L 10280	2011	ind	1'575'390	-	1'575'390	1'575'390.00
DARES	Actions ponctuelles d'aide a domicile*			af	250'000	-	250'000	236'000.00
DARES	Fondation IRIS			af	20'000	-	20'000	20'000.00
DARES	Locaux mis à disposition des communes *			ns		-1'270'000	1'270'000	736'065.30
DARES	Observatoire de la santé 1			ns	25'704	25'704		86'600.00
DARES	Unités d'accueil temporaire (UAT)			ind	810'000	-	810'000	1'008'018.00
	<b>Total K02 Régulation sanitaire</b>				<b>862'428</b>	<b>-6'426'292</b>	<b>7'288'720</b>	<b>5'971'496.20</b>
DARES	Programme latin de don d'organes			ns	261'900	-	261'900	232'500.00
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales 1			ns	209'300	-10'7620	316'920	207'525.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires 1			ns	192'654	17'814	174'840	173'181.45
DARES	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève			af	150'000	-	150'000	150'000.00
DARES	Observatoire de la santé 1			ns	38'574	-36'486	75'060	
DARES	CDS- Académie chiropratique			ns	10'000	-	10'000	
DARES	Hospitalisation hors canton			pp		-6'300'000	6'300'000	5'188'289.75
DARES	Centre de documentation Lausanne			ns		-		20'000.00
	<b>Total K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention</b>				<b>12'523'213</b>	<b>10'919</b>	<b>12'512'294</b>	<b>10'713'247.65</b>
DARES	Indemnité HUG mission d'intérêt général 1 (Centrale 144)	L 10613	2011	ind	1'748'245	5827	1'742'418	
DARES	Association pour la prévention du tabagisme	L 10257	2012	af	450'000	-	450'000	450'000.00
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions *	L 10257	2012	af	1'060'000	-	1'060'000	965'000.00
DARES	FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	L 10257	2012	af	396'200	-	396'200	396'200.00
DARES	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	L 10370	2011	af	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000.00
DARES	Première ligne	L 10652	2012	af	2'695'000	-	2'695'000	2'695'000.00
DARES	Groupe sida-Genève	L 10652	2012	af	1'835'000	100'000	1'735'000	1'735'000.00
DARES	Dialogai	L 10652	2012	af	705'000	-	705'000	705'000.00
DARES	PVA (personnes vivant avec)	L 10652	2012	af	210'000	-	210'000	210'000.00
DARES	Asfag	L 10652	2012	af		-100'000	100'000	100'000.00
DARES	Action de promotion de la santé *			af	475'000	-	475'000	325'212.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DARES	Action prévention du jeu *			af	300'000	171'255	128'745	175'469.60
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales 1			ns	250'700	187'620	63'080	207'525.00
DARES	Subventions non monétaires à d'autres cantons NM			ns	200'000	-	200'000	119'230.00
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif			af	198'000	43'200	154'800	154'800.00
DARES	Fondation Health on the net	PL 10410A	2010	af	180'000	-120'000	300'000	500'000.00
DARES	Association fourchette verte			af	150'000	-	150'000	150'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme			af	131'000	40'000	91'000	91'000.00
DARES	Croix-bleue genevoise			af	110'000	-	110'000	110'000.00
DARES	Centre suisse information toxicologique			ns	78'000	1'000	77'000	75'436.50
DARES	Accompagnants en psychiatrie			af	70'000	-	70'000	70'000.00
DARES	Onex santé			af	50'000	-	50'000	50'000.00
DARES	Fondation sécurité des patients			ns	40'000	-	40'000	40'000.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires 1			ns	38'346	3'546	34'800	34'470.15
DARES	Interassociation de sauvetage			ns	32'000	-	32'000	30'326.45
DARES	Subvention espace liberté			pp	30'000	-	30'000	6'200.00
DARES	Observatoire de la santé 1			ns	25'722	10'782	14'940	14'940.00
DARES	Subventions suite à des épizooties			pp	25'000	-	25'000	28'600.00
DARES	Programme de prévention des accidents par morsure			af	20'000	-	20'000	10'000.00
DARES	Participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (SISVET)			ns	20'000	-	20'000	20'000.00
DARES	Unité EIS - mise à disposition personnel NM			af		-295'000	295'000	298'777.95
DARES	Indemnité unité eis - Université de Genève			af		-20'000	20'000	20'000.00
DARES	CDS- search resistance antibiotique			ns		-17'311	17'311	17'311.00
	<b>Total L01 Développement et soutien à l'économie</b>				<b>18'507'129</b>	<b>-121'333</b>	<b>18'628'462</b>	<b>13'472'664.30</b>
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	L 10459	2011	ind	8'900'000	-	8'900'000	5'923'116.05
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE. capital de dotation NM	L 10369 L10422	2011	ind	882'500	-92'500	975'000	624'623.30
DARES	Incubateur - E-Closion + Fongit	L 10422	2012	af	2'526'000	25'000	2'501'000	2'476'000.00
DARES	Office de promotion industrielle OPI	L 10255	2011	ind	1'185'000	-	1'185'000	1'225'000.00
DARES	Fongits, intérêts sur prêts du PA NM	L 10422	2012	af	4'313	-187	4'500	4'312.50
DARES	Fondation pour le tourisme	L 10419	2010	ind	485'000	-	485'000	485'000.00
DIM	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)	art 4 LIAF		af	2'500'000	-	2'500'000	1'549'999.00
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), prêt NM	art 4 LIAF		af	154'600	-24'718	179'318	189'815.05
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), intérêts sur prêt NM	art 4 LIAF		af	20'091	-873	20'964	20'090.80
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale			ns	820'000	-	820'000	820'000.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation			ns	375'000	-	375'000	514'946.00
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise			ns	340'000	-	340'000	340'000.00
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle			ns	133'000	-	133'000	133'000.00
DARES	Participation aux actions de l'OSEC			ns	76'000	-	76'000	75'650.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM			ns	43'125	-1'875	45'000	43'125.00
DARES	Léonardo			ns	25'000	-	25'000	25'000.00
DARES	Office national du tourisme			ns	13'000	-	13'000	13'000.00
DARES	CDEP-SO Promotion image			ns	9'000	9'000		
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale			ns	6'500	-	6'500	5'000.00
DARES	Prix Michel Baettig			ns	5'000	-	5'000	4'000.00
DARES	Office suisse d'expansion commerciale			ns	4'000	-	4'000	46'000.00
DARES	Biosquare 2009-2010			af		-		172.50
DARES	FFSRT - intérêts NM			ns		-180	180	35'000.00
DARES	FFSRT (fondation franco-suisse pour recherches et technologies)			ns		-35'000	35'000	77'814.10
DARES	Mipim			ns		-		35'000.00
DARES	Prix industrie et horlogerie			af		-		100'000.00
DARES	Telecom 2009			ns		-		115'740.00
	<b>Total L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques</b>				<b>638'919</b>	<b>-</b>	<b>638'919</b>	<b>115'740.00</b>
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM			af	516'600	-	516'600	
DCTI	SI Nord aviation - intérêts NM			af	122'319	-	122'319	
	<b>Total L03 Régulation du commerce</b>				<b>15'600</b>	<b>-720'000</b>	<b>735'600</b>	<b>1'007'132.00</b>
DARES	Fédération romande des consommatrices, section genevoise			ns	15'600	-	15'600	15'600.00
DARES	Remboursements taxes			pp		-720'000	720'000	991'532.00
	<b>Total M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3'000.00</b>
DF	Fondation de valorisation - capital de dotation NM			ind		-		3'000.00
	<b>Total N01 Culture</b>				<b>63'884'863</b>	<b>3'604'478</b>	<b>60'280'385</b>	<b>58'635'502.15</b>
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées *	PL XXXXX		ind	2'535'474	2'535'474		
DIP	Conservatoire populaire de musique	L 10411	2010	ind	14'127'911	92'195	14'035'716	13'879'091.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève	L 10411	2010	ind	10'733'060	389'79	10'694'081	10'580'138.00
DIP	Institut Jaques Dalcroze	L 10411	2010	ind	4'331'710	595'230	3'736'480	3'690'463.00
DIP	Institut Jaques Dalcroze NM	L 10411	2010	ind	1'238'112	-	1'238'112	1'238'112.00
DIP	Conservatoire populaire de musique NM	L 10411	2010	ind	92'004	-	92'004	92'004.00
DIP	Cadets de Genève	L 10411	2010	ind		-357'300	357'300	357'300.00
DIP	Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (Fondation ETM)	L 10411	2010	ind	420'000	-735'000	735'000	735'000.00
DIP	Centre d'animation cinématographique (CAC)	L 10391	2010	af		49'000	37'1'000	37'1'000.00
DIP	Fondation pour l'écrit	L 10352	2011	af	250'000	-	250'000	250'000.00
DIP	Festival de la Bâtie	L 10301	2011	af	450'000	-	450'000	450'000.00
DIP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	L 10299	2012	af	9'500'000	-	9'500'000	8'500'000.00
DIP	Orchestre de chambre de Genève	L 10299	2012	af	760'000	-	760'000	560'000.00
DIP	Contrechamps	L 10299	2012	af	450'000	-	450'000	400'000.00
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	L 10299	2012	af	292'800	-	292'800	238'800.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DIP	Concours de Genève	L 10299	2012	af	250'000	-	250'000	250'000.00
DIP	Théâtre de Carouge et atelier	L 10296	2012	af	2'600'000	100'000	2'500'000	2'500'000.00
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	L 10296	2012	af	2'450'000	200'000	2'250'000	2'250'000.00
DIP	Am stram gram	L 10296	2012	af	992'000	80'000	912'000	912'000.00
DIP	Marionnettes de Genève	L 10296	2012	af	660'000	60'000	600'000	600'000.00
DIP	Théâtre du Loup	L 10296	2012	af	350'000	50'000	300'000	300'000.00
DIP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	L 10261	2011	af	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000.00
DIP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	L 10261	2011	af	557'000	-	557'000	555'000.00
DIP	Fondation Bodmer	L 10261	2011	af	500'000	-	500'000	500'000.00
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	PL 10551	2013	af	320'000	-	320'000	
DIP	Fondation Cinéma Romand	art 4 LIAF		af	1'320'000	920'000	400'000	
DIP	Aide aux compagnies indépendantes *			af	860'000	60'000	800'000	1'000'000.00
DIP	Aide aux jeunes créateurs (cinéma + vidéo)			pp		-413'000	413'000	443'000.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture *			af	1'460'000	5'000	1'455'000	1'424'810.00
DIP	Association espace musical			ind		-149'350	149'350	149'350.00
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie			af	129'350	-	129'350	129'350.00
DIP	Bourses et résidences			pp	148'000	16'000	132'000	
DIP	Centre de l'image contemporaine (CIC)			af		-		152'500.00
DIP	Cinéma tout écran			af	180'000	30'750	149'250	149'250.00
DIP	Confédération des écoles de musiques			af	180'000	180'000		
DIP	Culture et rencontre			af	105'000	-	105'000	105'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels *			af	886'370	22'000	864'370	681'870.00
DIP	École et quartier Versoix			af	67'000	-	67'000	67'000.00
DIP	Fonction : Cinéma			af	150'000	50'500	99'500	99'500.00
DIP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM			af	60'000	-	60'000	57'500.00
DIP	Fonds spéciaux - ajustement			af		-		136'600.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées			af	200'000	-	200'000	200'000.00
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	222'000	74'000	148'000	
DIP	Grandes manifestations *			af	347'500	200'000	147'500	845'971.35
DIP	Institut National Genevois (ING)			af	75'000	-	75'000	75'000.00
DIP	Institut National Genevois (ING) NM			af	40'272	-	40'272	40'272.00
DIP	Ordine genevoise			ind		-200'000	200'000	200'000.00
DIP	Projets régionaux et transfrontaliers			af	84'370	-	84'370	82'175.00
DIP	Rencontres internationales			af	62'680	-	62'680	62'680.00
DIP	SFCAC - bourses / aide à la production			pp		-		147'515.80
DIP	Subventions aux billets jeunes			pp	170'000	-	170'000	
DIP	Teatro malandro			af	150'000	-	150'000	150'000.00
DIP	Théâtre du Grütli			af	199'250	50'000	149'250	149'250.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
DIP	Théâtre St.Gervais			af	192'500	50'000	142'500	142'500.00
DCTI	TSR - droit de superficie NM			ns	1'735'500	-	1'735'500	1'735'500.00
	<b>Total N02 Sport et loisirs</b>				<b>2'311'216</b>	<b>-3'600'000</b>	<b>5'911'216</b>	<b>5'593'271.00</b>
DCTI	Couverture déficit exploitation de Genève-plage	L 10510	2012	af	780'000	-	780'000	780'000.00
DCTI	Fondation les Eaux - droit de superficie NM	art 4 LIAF		af	641'216	-	641'216	641'216.00
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors			af	500'000	500'000		
DIP	Organisation d'événements sportifs NM			af	200'000	-		
DIP	Sport - encadrement et entraînement des jeunes (7-9 ans)			af	190'000	-	200'000	
DIP	Associations et sociétés sportives - subventions ordinaires			af		-	190'000	188'755.00
DIP	Commission cantonale du sport-toto : subventions ordinaires - communes			af		-3'300'000	3'300'000	3'139'300.00
DIP	Associations et sociétés sportives - subventions conditionnelles			af		-800'000	800'000	448'000.00
DIP	Associations et sociétés sportives - aide en faveur des sélections sportives cantonales			af		-		139'500.00
DIP	Associations et sociétés sportives - subventions ordinaires, exercice antérieur élément d'ajustement			af		-		212'000.00
								44'500.00
	<b>Total N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois</b>				<b>2'394'000</b>	<b>-</b>	<b>2'394'000</b>	<b>2'468'330.00</b>
DCTI	Subvention aux personnes physiques			pp	2'010'000	90'000	1'920'000	1'892'633.00
DCTI	Subvention aux institutions privées			af	180'000	-90'000	270'000	435'697.00
DCTI	Frais d'entretien cathédrale St-Pierre			af	108'000	-	108'000	108'000.00
DCTI	Subvention aux communes			ns	64'000	-	64'000	
DCTI	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg			af	32'000	-	32'000	32'000.00
	<b>Total O03 Conseil d'Etat</b>				<b>961'000</b>	<b>-234'354</b>	<b>1'195'354</b>	<b>397'051.00</b>
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil			af	900'000	-	900'000	140'000.00
CHA	Subventions associations diverses			af	50'000	-	50'000	15'000.00
CHA	Contribution à la BADAC			ns	11'000	1'500	9'500	9'219.00
CHA	Conférence des gouvernements cantonaux			ns		-177'854	177'854	178'910.00
CHA	Fondation pour la collaboration confédérale			ns		-58'000	58'000	53'922.00
	<b>Total O05 Développement durable</b>				<b>90'000</b>	<b>-</b>	<b>90'000</b>	<b>74'000.00</b>
DARES	Soutien aux agendas 21 communaux			ns	50'000	-	50'000	34'000.00
DARES	Prix cantonal du développement durable			ns	40'000	-	40'000	40'000.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2009 A 2011 PAR PROGRAMME**

dept 2011	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	PROJET DE BUDGET 2011	VARIATION PB 2011 / B 2010	BUDGET 2010	COMPTE 2009
	<b>Total O06 Exercices des droits politiques</b>				<b>300'000</b>	<b>280'000</b>	<b>20'000</b>	<b>190'000.00</b>
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux			af	300'000	280'000	20'000	190'000.00
	<b>Total O07 Genève internationale</b>				<b>3'582'302</b>	<b>-22'385</b>	<b>3'604'687</b>	<b>3'556'478.00</b>
DSPE	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	L 10044	2011	ind	185'300	-	185'300	185'300.00
DSPE	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	L 10044	2011	ind	189'911	-	189'911	189'911.00
DSPE	Club suisse de la presse	L 10044	2011	af	69'525	-	69'525	69'525.00
DSPE	Club suisse de la presse NM	L 10044	2011	af	100'030	-	100'030	100'030.00
CHA	Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	L 10044	2011	af	92'700	-	92'700	92'700.00
CHA	Mandat international NM	L 10044	2011	af	134'000	-	134'000	134'000.00
DSPE	Commission internationale des juristes			af		-22'385	22'385	
DCTI	Ecole internationale (diff. s/droit de superficie) NM			af	2'659'336	-	2'659'336	2'659'336.00
DCTI	FIPOI - intérêts NM			af	1'500	-	1'500	1'438.00
DCTI	Location auprès de tiers pour ONG			ns	150'000	-	150'000	115'638.00
CHA	Service d'information anti-racisme (ARIS) NM			af		-		8'600.00
	<b>Total O08 Régional et transfrontalier</b>				<b>1'280'000</b>	<b>600'000</b>	<b>680'000</b>	<b>505'841.84</b>
DARES	Interreg IV	L 10062		ns	250'000	-100'000	350'000	205'048.08
DARES	GLCT - téléphonique du Salève	L 10162	2012	af	300'000	-	300'000	283'293.76
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers			af	700'000	700'000		
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions *			af	30'000	-	30'000	17'500.00
	<b>Total P01 Etats-majors et activités de support départementales</b>				<b>3'138'500</b>	<b>68'100</b>	<b>3'070'400</b>	<b>2'567'051.52</b>
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (srft)			ns	1'490'000	-152'000	1'642'000	1'251'406.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)			ns	1'005'100	70'100	935'000	868'217.00
DIP	Subvention à la restauration collective			pp	250'000	-	250'000	237'005.22
DIP	Subventions ponctuelles *			af	229'400	150'000	79'400	97'100.00
DIP	Contributions intercantionales diverses			ns	104'000	-	104'000	57'739.00
DIP	Cotisations intercantionales			ns	60'000	-	60'000	55'584.30
	<b>Total P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)</b>				<b>2'222'531</b>	<b>50'000</b>	<b>2'172'531</b>	<b>1'368'825.80</b>
DCTI	Fondation du stade de Genève	PL 10433A	2010	af	1'068'000	50'000	1'018'000	324'919.80
DCTI	Fondation du stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM	PL 10433A	2010	af	700'000	-	700'000	589'375.00
DCTI	Fondation du stade de Genève - droit de superficie part Etat NM	PL 10433A	2010	af	310'000	-	310'000	310'000.00
DCTI	Ermmatus - location NM			af	144'531	-	144'531	144'531.00

**Légende :**

\* = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

1 = ligne de subvention plittée sur plusieurs programmes

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : subvention non soumise à la LIAF

**SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE**

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2011
<b>DIP</b>			<b>10'711'530</b>
03.11.00.00	365.06801	<b>Contribution à la promotion de la paix</b>	<b>218'900</b>
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.11.00.00	365.09801	<b>Subventions ponctuelles</b>	<b>229'400</b>
		Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	
03.13.00.00	365.02301	<b>Grandes manifestations</b>	<b>347'500</b>
		Association Archipel	60'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.02401	<b>Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées</b>	<b>2'535'474</b>
		Accademia D'Archi	
		Association Atelier Danse Manon Hotte - ADMH	
		Association espace musical	
		Association Studio Kodály	
		Cadets de Genève	
		Ecole des technologies musicales - ETM	
		Ecole de Danse de Genève	
		Ordine genevoise	
		Les montants reçus par chaque institution seront connus lors du dépôt du projet de loi de financement LIAF dans le courant de l'automne.	
03.13.00.00	365.02701	<b>Aide ponctuelle à la culture</b>	<b>1'460'000</b>
		Association Cave 12	30'000
		Association Gli Angeli Genève	70'000
		Compagnie Greffe	60'000
		L&N Production - Compagnie 7273	40'000
		Neopost Ahrrrt - Compagnie Foofwa d'Imobilité	30'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.13.00.00	365.06601	<b>Aide aux compagnies indépendantes</b>	<b>860'000</b>
		Compagnie Alias	160'000
		100% Acrylique	80'000
		Compagnie STT	80'000
		Helvetic Shakespeare Company	80'000
		Fondation Compagnie Gilles Jobin	120'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	
03.13.00.00	365.06701	<b>Diffusion et échanges culturels</b>	<b>886'370</b>
		Association Bureau Culturel	30'000
		Association de soutien à la musique vivante (ASMV - Le Chat Noir)	50'000
		Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
03.31.00.00	365.04701	<b>Colonies de vacances</b>	<b>1'439'000</b>
		Centre protestant de vacances	350'000
		Association du scoutisme genevois	270'000
		Caritas-Jeunesse	172'000
		Vacances Nouvelles	95'000
		Mouvement de la jeunesse suisse romande	83'000
		Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	
03.31.00.00	365.05801	<b>Soutien à l'enfance</b>	<b>461'860</b>
		Pro Juventute Genève	382'160
		Les autres attributions seront connues ultérieurement	
03.32.00.00	365.08801	<b>Cours à divers organismes</b>	<b>742'000</b>
		Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	135'000
		Voie-F	197'500
		Association Lire et Ecrire	62'900
		Institut supérieur de formation bancaire	123'800
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement ou par contrat de prestations)	
03.32.00.00	365.08901	<b>Subv. cantonale pour la formation de base - Cours interentreprise</b>	<b>2'773'000</b>
		Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	295'000
		Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des cours pratiques de formation dispensés par les associations professionnelles et leur coût effectif)	

**SUBVENTIONS N'AYANT PAS DE LIGNE PROPRE**

CR	Nature et sous-nature	Libellé	PB 2011
03.32.00.00	365.09101	Subv. Qualification+	1'293'500
		Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des heures de formations suivies)	
<b>DSPE</b>			<b>463'900</b>
04.01.01.00	365.00915	Conseil d'Etat et Secrétariat général "Subventions diverses"	19'900
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.02.00	365.00300	Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes "Diverses associations féminines"	70'000
		Association pour les archives de la vie privée	30'000
		Centre de liaison des associations féminines Genevoises	30'000
		Autres divers non connus à ce jour	10'000
04.06.03.00	365.00810	Subventions projets antiracistes	100'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.03.00	365.00916	Bureau de l'intégration "Subventions liées à des mandats de prestations"	24'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
04.06.03.00	365.09912	Bureau de l'intégration "Subventions diverses"	250'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
<b>DIM</b>			<b>118'000</b>
06.01.00.00	365.00131	Présidence et secrétariat général : subventions associations diverses	7'000
		Divers non connus à ce jour	7'000
06.03.00.00	365.08002	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
		GAPP Pedibus	30'000
		Genève Roule	50'000
		Suisse Mobile	23'000
06.06.00.00	364.09911	Agriculture : Subventions diverses	5'000
		Divers non connus à ce jour	5'000
06.06.00.00	365.09912	Agriculture : Autres subventions	3'000
		Divers non connus à ce jour	3'000
<b>DSE</b>			<b>900'000</b>
07.14.11.00	365.09911	FONDS DE LUTTE CONTRE LA DROGUE : ACTIONS SOCIALES ET PONCTUELLES	400'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
07.14.11.00	365.09913	BÉNÉFICIAIRES DU DROIT DES PAUVRES	500'000
		Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
<b>DARES</b>			<b>9'434'756</b>
08.03.21.00	362.00100	LOCAUX MIS A DISPOSITION DES COMMUNES	1'270'000
		Communes	1'270'000
08.03.21.00	365.00204	DGCASS : Foyes de jour - autres institutions	6'251'011
		Foyers de jour	4'772'489
		Sages-femmes à domicile	497'000
		Chaperon rouge	261'522
		Programme de soutien aux proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	60'000
		Intervenants soins de longue durée	660'000
08.03.21.00	365.00306	DGCASS : Actions ponctuelles aide à domicile	250'000
		Actions ponctuelles	250'000
08.05.11.00	365.00110	Dime de l'alcool : actions de prévention	1'060'000
		Actions ponctuelles	60'000
		CIPRET	500'000
		FEGPA	500'000
08.05.11.00	365.00138	DGS : Actions de prévention de la santé	475'000
		Actions ponctuelles	475'000
08.05.11.00	365.09702	DGS : Actions de prévention du jeu	128'745
		Actions ponctuelles	128'745

